

M005545

UNIVERSITÉ DU MAINE

U.F.R. Lettres et Sciences Humaines

N° attribué par la bibliothèque

□□□□□□□□

**UNE FAMILLE MANCELLE DU GRAND SIÈCLE :
LES BODREAU ET LEUR LIVRE (1567-1675)**

Tome II

Thèse de Doctorat en Histoire Moderne

présentée et soutenue publiquement

par

Martine BARILLY-LEGUY

le 13 octobre 2001

Directeur de thèse : Madame le professeur Michèle MÉNARD

JURY

Monsieur le professeur Jean-Marie CONSTANT
Madame le professeur Nicole LEMAÎTRE
Madame le professeur Michèle MÉNARD
Monsieur le professeur Robert SAUZET



TROISIÈME PARTIE

UNE FAMILLE

À TRAVERS LES ÂGES DE LA VIE

De Saint-Rigomer à Souigné...



Cliché Jean Leguy

... à Saint-Benoît au Mans.



Cliché Jean Leguy

De Jehan à Charles, les Bodreau ont laissé deviner l'influence que les événements, intervenus dans l'existence des Manceaux et extérieurs à la cellule familiale, ont pu avoir sur leur vie privée. Cependant, bien que leur Livre soit peu à peu devenu une chronique de la vie locale, il est resté, de 1567 à 1675, le gardien de la mémoire familiale. La venue au monde de chacun des membres de la famille, son engagement dans la vie adulte et sa disparition sont les grands moments qui, ponctués par les inscriptions des trois actes officiels de l'existence, constituent l'ossature même du livre de famille. Ce dernier expose en détail ce que furent les âges de la vie pour cette famille mancelle. En effet, une grande partie¹ du manuscrit est consacrée à enregistrer, à l'image des registres paroissiaux, les baptêmes, les mariages et les sépultures qui jalonnent et fondent l'existence même de la famille. À chaque chapitre traitant de ces étapes nous utilisons les principales conclusions, tant qualitatives que quantitatives tirées de l'étude démographique² effectuée préalablement, afin de replacer les membres de la famille Bodreau au milieu de leurs contemporains. Les registres paroissiaux de Saint-Benoît ne pouvant être vraiment pris en compte³ qu'à partir du début du XVII^e siècle, cette étude recouvre

¹ - Il est difficile de dénombrer exactement les folios qui sont consacrés uniquement à la vie privée de la famille, cependant, nous pouvons considérer que 178 folios sur 499 traitent strictement des naissances, des mariages et des décès de la famille, soit environ 35% de la rédaction totale du manuscrit.

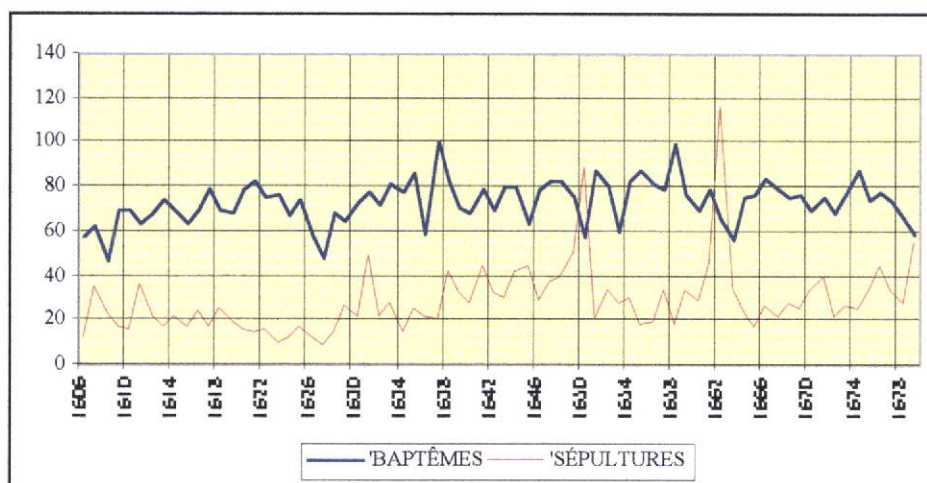
² - Voir notre article intitulé : « La paroisse de Saint-Benoît au XVII^e siècle. Quelques aspects de la vie et de la mort des habitants de la paroisse de Saint-Benoît d'après les registres paroissiaux du XVII^e siècle », dans : *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, Le Mans, 1999, pp. 31-58.

³ - Voir Introduction, p. 14.

seulement la période vécue et décrite par les trois derniers auteurs : Julian, Julien et Charles. Elle nous permet cependant une comparaison avec les chiffres publiés pour d'autres paroisses mancelles¹ et pour d'autres provinces² du royaume.

Le graphique suivant illustre la corrélation existant entre ces différents résultats en montrant les deux clochers de mortalité remarquables en 1651 et en 1662 dans la plus grande partie du pays.

Figure n° 35 : Graphique des baptêmes et des sépultures à Saint-Benoît (1606-1679)



Nous avons évalué la population de la paroisse de Saint-Benoît en multipliant le nombre moyen annuel des naissances par $23 \frac{2}{3}$, ce nombre étant calculé par périodes de 12 ans. Le choix ainsi retenu de ce coefficient s'explique par la volonté de se rapprocher du résultat des études effectuées par Lescalopier et de Voglie en 1764 lors du dénombrement de l'élection du Mans³. Pour obtenir ce chiffre, ils avaient « rapporté les chiffres de population des élections de La Flèche en 1761, de Château-du-Loir en 1762, de Château-Gontier en 1763 et du Mans en 1764, aux chiffres moyens des naissances dans ces quatre élections »⁴.

Le tableau ci-dessous affiche et détaille les résultats obtenus.

¹ - Voir en bibliographie : Joseph GUILLEUX, Marcel MÉMIN et René PLESSIS.

² - Voir en bibliographie : Jean-Pierre BARDET, Alain CROIX, Pierre GOUBERT, François LEBRUN.

³ - L'élection de la paroisse de Saint-Benoît comprend alors 1684 habitants. A. Grosse-Duperon, *Tableau de la Province du Maine*, Laval, Veuve A. Goupil, 1913.

⁴ - F. Lebrun, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Flammarion, 1975, p. 95.

Figure n° 36 : Tableau de la population de Saint-Benoît (1606-1679)

Période de 12 ans	Nombre moyen annuel		Rapport N/M	Population probable N x 23 ² / ₃
	Naissances	Mariages		
1606-1617	66	14	4,7	1560
1618-1629	69	11	6,2	1630
1630-1641	71	9	8,5	1820
1642-1653	74	11	6,7	1750
1654-1665	77	14	5,5	1820
1666-1677	76	13	5,8	1800

Si pendant le règne de Louis XIII, apparaît une constante augmentation du nombre des habitants qui passe de 1560 à 1820 personnes, la paroisse de Saint-Benoît traverse ensuite une période allant de 1649 à 1662 pendant laquelle apparaissent les deux clochers de mortalité, période durant laquelle elle voit sa population diminuer, puis recouvrer son total de 1641 une nouvelle décennie plus tard, en 1665. Il est impératif de relativiser ces chiffres, la mobilité de la population d'une paroisse urbaine étant bien souvent très difficile à évaluer avec justesse, mais ils peuvent nous apporter un ordre de grandeur. Grâce au Livre de la famille Bodreau, nous pouvons mettre des noms et des sentiments sur la rigueur de ces chiffres.

Jehan écrit plus de la moitié des trente premières pages en faisant le compte de sa vie ; il montre ainsi que là est le but de sa rédaction. Son fils note les événements strictement familiaux sur une petite moitié de ses propres pages ; son petit-fils y sacrifie seulement un quart de son récit et son arrière petit-fils y consacre un gros tiers de ses écrits. Cependant, ces pourcentages ne doivent pas se comparer entre eux. Ils dépendent en effet de l'ampleur de la rédaction de chaque auteur. Si Julian ne consacre que 45% de sa rédaction à ces événements familiaux, des quatre auteurs, c'est lui qui écrit le plus de folios sur ce sujet ; et les 28% de la rédaction de Julien représentent presque autant de folios que les 45% de son père. Selon sa personnalité, chacun fait un usage différent des pages blanches du Livre commencé par Jehan, mais chacun prend à cœur d'inscrire aussi rigoureusement que son ancêtre les dates importantes de la vie de tous les membres de la cellule familiale. Primordial pour les rédacteurs du livre de raison du XVI^e siècle, le compte des naissances, des mariages et des décès de la famille, a-t-il la même importance aux yeux des quatre Bodreau ou prend-il une place différente chez chacun d'eux ? C'est dans les mots employés par chaque auteur du Livre et dans sa manière d'évoquer les étapes de l'existence que nous pouvons déceler à la fois la similitude et les écarts d'appréciation qui se discernent dans la rédaction de chacun.

Le bref relevé suivant nous indique la part que chaque auteur a donné à ces moments dans sa rédaction du Livre.

Figure n° 37 : Tableau des folios traitant des B. M. S.

Auteur	N° des folios	Total des folios	Taux / rédaction
Jehan	3, 3v, 4, 4v, 5, 5v, 7, 7v, 9, 11, 11v, 12v, 15, 15v	14	54 %
Julian	17, 21, 21v, 22, 22v, 23, 23v, 24, 24v, 25, 25v, 26, 29v, 30, 30v, 31, 33v, 34, 34v, 35, 35v, 36, 37, 37v, 38, 40, 40v, 43v, 44, 44v, 52v, 53, 54v, 55, 55v, 65, 66v, 67, 69v, 70, 72, 72v, 73, 75, 75v, 76, 76v, 77, 77v, 78, 78v, 79, 79v, 81v, 84, 84v, 86, 87v, 88, 89, 89v, 90, 90v, 91v, 92, 92v, 93, 93v, 94, 94v	70	45 %
Julien	96, 96v, 106v, 107, 107v, 108, 109, 109v, 110, 110v, 111, 111v, 112, 112v, 113, 113v, 114, 114v, 115, 115v, 116, 116v, 117, 124, 124v, 125, 125v, 147, 147v, 148, 148v, 149, 149v, 150, 150v, 151, 151v, 152, 152v, 153, 153v, 168, 168v, 174v, 175, 177, 177v, 178, 178v, 181, 183v, 184, 186v, 187, 187v, 188, 188v, 189, 189v, 190, 190v, 192, 192v, 197v, 198, 207, 207v, 220	68	28 %
Charles	223, 223v, 224, 225, 225v, 226, 226v, 228, 228v, 230v, 231, 231v, 234v, 235, 235v, 236, 238v, 239v, 240, 241, 241v, 243, 243v, 244, 250, 255	26	37 %

Reprenant les moments importants de la vie de chacun, souvent à travers les mots de l'autre, nous retraçons ici le cheminement de leur existence. L'enfance, temps des premiers apprentissages, puis l'adolescence studieuse et le temps des responsabilités de la vie pleine et active menant irrévocablement à l'âge du déclin, se lisent à travers la manière dont chaque auteur décrit ces étapes franchies tour à tour par lui-même et par les siens.

Le découpage de la vie adopté par Furetière¹, repris par François Bluche², détermine que jusqu'à sept ans l'enfant est considéré comme étant dans « l'âge tendre ». Les premiers apprentissages aidant, il parcourt « l'âge de raison ». Atteignant ses quatorze ans, le garçon parvient à « l'âge de la puberté » et est un « jeune » jusqu'à vingt-cinq ans. Marié, père de famille, exerçant un métier, il parcourt « l'âge mûr, viril » ; après cinquante ans, il parvient au « déclin de son âge » qui l'amène en dix ans à « l'âge caduc »... étape que les Bodreau ne

1 - A. Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 1690, 2 vol., réédition Le Robert, 1978, 3 vol.. Cf. article « Âge ».

2 - F. Bluche, *Au temps de Louis XIV, Le Roi-Soleil et son siècle*, Paris, Hachette, 1994, pp. 116-117.

dépassent guère puisque aucun des quatre ne connaît « l'âge décrépit » de soixante-quinze ans.

Ce découpage de la vie est différent pour une fille qui vieillit plus vite, atteint dès douze ans « l'âge nubile », reste un « tendron » jusqu'à vingt ans et entre alors dans la « maturité ». Une dizaine d'années plus tard, on la considère comme n'étant « plus jeune » et on la dit « fanée » à quarante ans. Les épouses de nos quatre auteurs voient tous leurs enfants naître dans la première décennie de leur mariage et avant leur trente-cinquième anniversaire ; comme leurs maris, aucune d'elles n'atteint « l'âge décrépit » puisque la plus âgée, Marguerite Termeau, meurt avant son soixante-septième anniversaire.

À l'image de nombreux livres de raison¹, le Livre des Bodreau contient une ébauche de généalogie [f°23v, f°24, f°24v, f°25] ; écrite par Julian au moment de son mariage, elle témoigne du besoin vital de chacun de conserver la mémoire de ses origines². Orphelin épousant une orpheline, Julian a certainement conscience de la responsabilité qui lui incombe de laisser une trace de la lignée familiale, une lignée qui prend son essor avec son frère et lui-même, et qui va s'étoffer peu à peu au cours du siècle. Joie devant les naissances qui augurent d'une belle descendance, angoisse et découragement devant la précarité de ces jeunes vies, espérance placée dans les générations nouvelles : autant de moments de l'intimité familiale que nous dévoilent les pages du Livre des Bodreau, de Jehan à Charles.

¹ - Cf. M. Allaire, « La qualité de la vie à travers quelques livres de raison du nord de la France », dans : *La qualité de la vie d'après les Mémoires et Livres de Raison*, 7^e colloque de Marseille, Marseille, 1977, p. 137.

² - Voir annexe n° 8 : « Arbre généalogique de la famille Bodreau ».

– CHAPITRE PREMIER –

IL FAUT « AVOIR LIGNÉE »

De la naissance à l'âge de raison, « l'âge tendre » est constitué par les temps forts du baptême, de la mise en nourrice et de la prime éducation. La prise en compte des informations apportées par le dépouillement des registres de baptêmes, nous permet d'insérer les enfants Bodreau dans la population de la paroisse de Saint-Benoît au sein de laquelle ils naissent, grandissent et font leurs tout premiers apprentissages. En ce début de vie, qui les confronte également très vite à la maladie et à la mort, ils ne se différencient aucunement des autres enfants manceaux.

Les Bodreau ont consacré une grande partie¹ des pages de leur Livre à relater les naissances qui se produisaient dans leur entourage familial et amical. Pratiquement² pas une seule naissance advenue dans la famille, y compris celle des enfants mort-nés, n'est omise dans ce Livre écrit par des pères chefs de famille dont le souci premier est de fournir ici un témoignage de la continuité de la lignée et d'en conserver la mémoire. Cependant, l'accueil du nouveau-né dans la famille, célébré par le père dans le Livre, reste une affaire de femme.

« DES BODREAUX QUI PUISSENT RENOUVELLER LA RACE »

Une grande nouvelle : « ma femme est accouchée »

Jehan enregistre ses enfants nouveau-nés dans son Livre ; Julian l'imité à son tour, mais il note également les naissances de ses neveux, puis celles de ses petits-enfants lorsque son fils unique devient père. Julien, qui rédige le Livre après la naissance de ses propres enfants, inscrit

¹ - 87 folios sur 499, soit 1/6 de la rédaction du Livre, évoquent une naissance.

² - Seule la naissance du dernier enfant de l'avocat ne figure pas dans le Livre, mais elle était inscrite sur l'autre petit livre cité par Henri Chardon. Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

ses petits-enfants et les enfants de ses cousins, perpétuant la tradition familiale. Charles lui succède en notant les naissances de ses enfants et celles de ses neveux. Cependant, dans cette liste qui se veut exhaustive, un oubli – c'est le seul – nous surprend : la dernière fille de Julien, Catherine, née en 1634, n'est mentionnée ni par le grand-père ni par le père ; l'avocat ne parle jamais de cette enfant même lorsqu'il retrace sa vie conjugale à la mort de sa femme. Sa brève existence (dix mois cinq jours) nous est connue par la consultation du registre de baptêmes¹ de Saint-Benoît où Catherine est effectivement enregistrée, mais son décès ne paraît pas dans les registres de sépultures, registres où sont très souvent omises les morts des tout-petits. Dans sa publication du manuscrit², Henri Chardon précise qu'il a lu cette nouvelle sur l'autre livre de la famille.

Les termes choisis par les Bodreau pour relater les naissances montrent que ce n'est pas l'enfant qui fait l'action de naître, mais que c'est la mère qui le met au monde : le nouveau-né est passif et n'a pas d'existence propre. Chez les quatre auteurs, les expressions employées pour annoncer les naissances sont analogues. Jehan emploie six fois la même expression : « *ma femme acoucha* » [f°4v, f°6v, f°9, f°10v, f°12v, f°15] pour annoncer la venue au monde de ses enfants. Julian écrit six fois « *ma femme est acouchée* » [f°25v, f°30v, f°33v, f°36v, f°37, f°53], deux fois « *ma sœur est acouchée* » [f°54v, f°55], cinq fois « *la femme de mon frère est acouchée* » [f°36v, f°37v, f°52v, f°65v, f°67], six fois « *ma bru est acouchée* » [f°75, f°77v, f°79, f°86, f°89, f°91v], et trois fois « *la femme de mon fils est acouchée* » [f°84, f°87v, f°90]. Julien décline à chaque fois l'identité complète de la mère et rappelle les liens de parenté pour les membres de la famille, ainsi écrit-il que « *la cousine damoiselle Catherine Bodreau, femme de M^e Jean Faissot, sieur des Rues, avocat, est acouchée d'un garçon* » [f°108]. Lorsqu'il annonce les naissances des enfants de sa fille Marie, il écrit douze fois : « *ma fille Marie Bodreau, femme de M^e Mathieu Chesneau, sieur des Portes, avocat, est acouchée de...* » [f°115, f°116v, f°124, f°128v, f°152v, f°174v, f°178, f°181, f°186v, f°187v, f°192, f°220], et il fait de même pour les trois naissances advenues chez son autre fille « *Marguerite Bodreau, femme de M^e Bourgault docteur en médecine est acouchée* » [f°189, f°190, f°207]. Quant à Charles, il apporte quelques petites

¹ - Registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b. Au mois d'octobre de l'année 1634, on peut lire : « Le 12 fut baptisée Catherine fille de m^e Jullian Bodreau advocat a ce siege et de Magdeleine Berault. Parrain m^e François Robert. Marr. Catherine Bodreau ».

² - « Le mercredi 11 octobre 1634, au soir, naissance de Catherine, fille de Julien Bodreau [...]. Elle mourut le 16 août 1635, âgée de 10 mois 5 jours et fut inhumée à Saint-Benoît ». Cf. H. Chardon, *Annuaire de la Sarthe*, 1905,

variantes. À l'occasion de la naissance de son premier enfant, Marie, il note que le « *mercredi 29 septembre 1660 [...] sur les neuf heures du matin fut née...* » [f°225]. Il faut préciser qu'il écrit cela trois ans après l'événement puisque, en 1660, c'est encore son père qui rédige le Livre et que ce dernier n'a pas noté la naissance de sa petite-fille Marie. Pour son premier fils, Charles écrit : « *a esté baptisé* » [f°228] avant de dire qu'« *il est né* » [f°228v], mais pour la naissance de ses deux autres enfants il reprend la formule de ses pères : « *ma femme est accouchée* » [f°234v et f°239v]. Enfin, Charles inscrit en 1666 que sa « *sœur Desportes est ucouchée d'une fille* » [f°238v].

Les naissances royales

Aucun enfant royal ne vient au monde dans le temps de la rédaction de Jehan. En revanche, Louis XIV a cinq enfants¹ pendant celle de Charles, mais celui-ci n'en dit rien sur son Livre. Seuls Julian et son fils font état des naissances royales dans leur Livre, le notaire ne consacrant que six lignes à la naissance de Louis XIII alors que l'avocat écrit quatre folios entiers (soit soixante-treize lignes) pour relater celle de Louis XIV et une seule ligne pour le premier fils de ce dernier en 1661. Il note alors : « *la Reyne est accouchée du Daulfin* » [f°214], laissant la date en lacune, mais il conserve le verbe "accoucher". Une différence d'appréciation au sujet de l'importance de l'événement se lit ici. Pour Julian, en 1601, l'essentiel de l'information réside dans le fait que le roi ait un héritier ; il en est de même pour Julien en 1661. On assiste dans ces deux cas à la première naissance chez un jeune couple comptant un an de mariage et tout laisse espérer de nombreuses autres naissances. L'événement est tout autre en 1638. On sait à quel point le pays tout entier s'est alarmé de l'absence de descendance chez Louis XIII. Les prières et les processions organisées dans tout le royaume ont porté leurs fruits et on ne peut s'étonner du besoin de montrer la joie de tous à l'annonce de l'événement tant attendu. Julien témoigne bien ici des préoccupations de ses contemporains qui, pour le royaume comme pour eux-mêmes, se réjouissent de savoir "la lignée" assurée. Ainsi que pour les autres naissances, le même souci de précision prévaut dans les deux rédactions : date et heure de l'événement, noms des parents ; mais Julian utilise le verbe "naître" alors que Julien emploie le verbe "accoucher". Le récit de Julien est plus détaillé et plus vivant que celui de son père. Le 2 octobre 1601, Julian, désirant

p. 101. Voir aussi en annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

1 - Quelques *Te Deum* sont signalés à ces occasions (18 novembre 1662, 23 janvier 1667 et 19 août 1668) dans les

noter les réjouissances organisées au Mans¹ en l'honneur de « *la naissance du prince dauphin filz du roy et de ladite de Florence Reyne* » [f^o27v], annonce brièvement que le futur Louis XIII est « *né le jedy 27^e jour de septembre* » [f^o27v]. A l'inverse, dans sa relation de la naissance du futur Louis XIV, Julien décrit longuement la présentation du dauphin au roi et à son entourage, ainsi que son ondolement. « *Le dimanche 5^e septembre 1638 Anne d'Autriche reine de France, est achouchée d'un dauphin sur les onze heures trois quarts à Saint-Germain-en-Laye* » [f^o104v], écrit-il précisément, après avoir écouté le « *courier [...] venu exprès en ceste ville pour anoncer ceste heureuse nouvelle* » [f^o105]. La naissance du dauphin concerne chaque sujet du roi et prend une place comparable à celle d'une victoire ; elle donne lieu à l'organisation des mêmes réjouissances². Sans omettre un seul détail, Julien retrace l'événement que tous attendaient dans le royaume. Dans la chambre de la reine, sont assemblés « *M^r frère unique³ de sa Maiesté, Mesdames la princesse de Condé⁴ contesse de Soissons⁵ duchesses de Vendosme⁶ Connestable de Montmorency⁷ duchesse de Bouillon la Mark,⁸ et autres de grande condition* » [f^o104v]. Il s'agit là d'une naissance royale, naissance publique accompagnée du grand cérémonial de la cour « *puisque c'est la forme que l'on tient au premier accouchement d'une Reine* »⁹. En relevant tous les noms des Grands du royaume, Julien insiste sur la valeur de leur témoignage qui, seul, officialise et légitime cette naissance. Anne d'Autriche en fut-elle

25^e et 26^e registres des extraits de l'Hôtel de Ville. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 242.

¹ - Des feux de joie ont lieu le 2 octobre 1601. Extraits du 12^e registre de l'Hôtel de Ville des années 1599-1601. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 242.

² - Feux de joie et *Te Deum* ont lieu au Mans. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 242.

³ - Gaston d'Orléans. Il a trente ans et perd, avec cette naissance, son rôle de premier héritier de la couronne. Cf. J. M. Constant, article « Gaston d'Orléans », dans : F. Bluche, (sous la direction de), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 645.

⁴ - Charlotte de Montmorency, épouse de Henri II prince de Condé, mère du Grand Condé. F. d'Agay, article « Condé », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 380.

⁵ - Marie de Bourbon-Soissons, épouse de Thomas-François de Savoie. F. Bluche, article « Soissons », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 1453.

⁶ - Françoise de Lorraine-Mercœur, épouse de César de Vendôme. F. Boltz, article « Vendôme (Maison de Bourbon) », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p.1573.

⁷ - Louise de Budos a épousé en 1593 le dernier connétable de la famille de Montmorency, le connétable de Damville mort en 1614. Elle est la grand-mère du Grand Condé. F. Bluche, article « Montmorency », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 1060.

⁸ - Epouse de Frédéric-Maurice duc de la Tour d'Auvergne dont le père, épousant en premières noces Charlotte de La Mark fille du duc de Bouillon, en a conservé la succession pour les enfants de son second lit. F. d'Agay, article « Bouillon », dans : F. Bluche, *op.cit.*, p. 220.

⁹ - Ce sont-là les paroles du roi Henri IV à la naissance de Louis XIII. Cf. M. Foisil, *La vie quotidienne au temps de Louis XIII*, Paris, Hachette, 1992, p. 102.

« choquée, blessée dans sa pudeur »¹, à l'image de Catherine de Médicis, ainsi que le remarque Madeleine Foisil pour cette dernière ? Le roi Louis XIII n'assiste pas à la naissance de son fils, contrairement à ce que fit Henri IV son propre père. Apprenant l'événement, Louis XIII qui « *commençoit à disner [...] acour[t] en la chambre de la Reine* » [f°104v] ; Julien montre le souverain se comportant comme n'importe quel homme de son peuple et ressentant les mêmes émotions. « *Madame la marquise de Sancy sa dame d'honneur et la dame Pierone sage femme présenta le dauphin au Roy* » [f°104v]. Le nouveau-né est ondoyé aussitôt par « *Mons^r Séguier Evêque de Meaulx premier aumosnier du Roy* » [f°105].

Considérant que sur cinquante naissances relatées dans le Livre de famille, quarante-sept sont désignées par le verbe “accoucher” et trois seulement par le verbe “naître”, nous pouvons dire que la venue au monde d'un enfant se résume bien à l'action de sa mère. C'est aussi, pour les auteurs, l'occasion de citer leur femme dans le Livre.

À chacun son heure précise

Julien, notant la naissance du futur Louis XIV, écrit qu'elle s'est produite « *sur les onze heures trois quarts à S^t Germain en Laye lorsque le roy commençoit a disner* » [f°104v]. Il recopie les détails horaires de cet événement avec le même soin que celui qu'il met pour noter les naissances arrivées dans sa propre famille, imitant en cela ses pères qui ont eu ce souci de précision. En effet, l'heure de la naissance est toujours scrupuleusement indiquée dans le Livre de famille lorsqu'il s'agit d'inscrire les enfants nouveau-nés. Quelques exceptions se relèvent tout de même. Jehan ne note pas l'heure de la naissance de ses premiers-nés, jumeaux prématurés, mais chacun de ses cinq enfants suivants connaîtra précisément l'heure de sa venue au monde. Sur les vingt-deux naissances advenues dans la famille entre 1599 et 1632, Julian oublie en 1610 de noter aussitôt celle de sa nièce² comme il procède habituellement et, le faisant plus tard, il ne se souvient plus ni de l'heure ni de la date et laisse le jour et le mois en blanc. En 1623 et en 1630 également, inscrivant la naissance de deux de ses petits-enfants, il n'en indique pas l'heure. Julien, quant à lui, n'omet qu'une seule fois de noter l'heure dans les dix-sept

¹ -« Ma mie vous savez que je vous ay dit par plusieurs fois le besoin qu'il y a que les princes soient à votre accouchement. Je vous supplie de vous y vouloir résoudre » demande également Henri IV à Catherine de Médicis. Cf. M. Foisil, *ibid.*

² - Il s'agit de Catherine, née le 23 juin 1610, fille de Jacques Bodreau et de Catherine Gilles.

relations de naissances familiales qu'il fait de 1638 à 1662 : il s'agit de la naissance de la fille¹ de son cousin le médecin René Bodreau. Charles n'inscrit l'heure de naissance que pour ses propres enfants, n'apportant pas cette précision pour les autres. Jehan, Julian et Charles indiquent l'heure du matin ou du soir en écrivant par exemple : « *entre les deux et troys heures apres medy* » [f°25v], mais Julien montre davantage de rigueur en écrivant : « *sur l'heure de midy et un quart d'heure apres* » [f°116v] ou bien : « *à dix heures precesement avant medy* » [f°174v]. Les membres de la famille habitant la paroisse de Saint-Benoît, toutes les naissances se produisent dans un périmètre restreint et il doit être aisé d'en connaître le moment exact. Cependant, Julien apporte le même soin à inscrire les naissances de ses deux petites-filles qui ont lieu à Fontevraud loin de lui, montrant là que ce souci de précision horaire est partagé par d'autres que lui-même puisque la nouvelle lui est nécessairement transmise par courrier. Dans l'exercice de leur profession, les membres de l'administration royale que sont les Bodreau ont évidemment l'habitude de dater très précisément leurs actes, notant l'heure à laquelle ils les rédigent ; peut-être une certaine déformation professionnelle transparait-elle alors dans le livre de famille à travers tous les actes importants de la vie et en particulier celui de la naissance.

Le cri du cœur proféré par Charles² au décès du fils de René Bodreau en 1668, ce vœu de conserver « *des Bodreaux qui puissent renouveler la race* » [f°243v] ne sera malheureusement pas exaucé puisque, à la fin du XVII^e siècle, plus un seul descendant direct ne portera le patronyme célèbre. Charles exprime ici ce que chacun pense dans une société patriarcale, la nécessité impérieuse de perpétuer non seulement la famille, mais aussi le nom de famille. Il faut avoir des enfants et principalement des enfants mâles. Observons le rapport père-fils à travers les mots du père pour le fils.

Avec quelle fierté Julian parle-t-il de son fils tout au long de son Livre ! Ainsi fait-il également de son premier petit-fils – qui porte son nom et son prénom et pour la naissance duquel il ajoute en marge de son folio « *fils de mon fils* » [f°75] – et enfin de ses autres petits-fils. Pour ces derniers, il souligne la naissance en écrivant en marge : « *mon petit-fils* » [f°87v, f°91v] alors qu'il ne note pas cette distinction pour ses petites-filles. En quatre-vingt folios Julian parle vingt-deux fois de son fils, soit près de neuf fois plus souvent que

¹ - Il s'agit d'Élisabeth, née le 25 mars 1655, fille de René Bodreau et d'Anne Trouillart.

² - « *Il est à remarquer qu'il n'y a plus de Bodreaux en la famille qui puissent renouveler la race que mon fils Julian, Dieu luy en face la grace et le rende egal a ses grands peres, c'est tout mon souhait* » [f°243v].

Julien ne le fait pour Charles ; en effet, en cent vingt-six folios, Julien évoque quatre fois le nom de son fils¹. Regardons les mots utilisés : Julien écrit « *Charles Bodreau, mon fils* » [f°189, f°197v] trois fois et « *mon fils Charles* » [f°190] une seule fois ; Julian emploie « *mon fils* » [f°38, f°44v, f°64, f°68v, 71v, f°72, f°72v, f°73, f°75, f°75v, f°80, f°84, f°85, f°87, f°87v, f°88v, f°90, f°90v, f°93] vingt et une fois et simplement « *Julien* » [f°91] une fois. Jamais Julian ne nomme son fils à l'aide du patronyme Bodreau ainsi que cela est fait pour les personnes évoquées dans le Livre et ainsi que le fait Julien à propos de Charles. Julien n'a pas inscrit les naissances de ses enfants puisque son père l'avait fait, mais s'il évoque ses filles (surtout Marie l'aînée), nous constatons qu'il parle très peu de Charles, son fils unique. L'affection paternelle peut-elle se révéler ici dans ces petites nuances de langage ? Charles, quant à lui, ne dissimule pas ses sentiments en montrant sa joie d'être père aux naissances de sa fille Marie et de ses trois fils nommés Julien [f°228, f°234v, f°239v] comme leur grand-père. L'épithète « *mon petit* » [f°256], qu'il donne à son second fils lors du décès de celui-ci, trahit l'affection qu'il porte à son enfant. Il écrit en marge de la naissance de son dernier-né : « *Julien Bodreau 3^e du nom* » [f°239v], insistant ainsi sur l'importance du renouvellement de « *la race* » [f°243v]. Julian Bourgault, le fils aîné de Marguerite, le seul petit-fils que Julien élève lui-même, regrettera toute sa vie de ne pas porter le nom de son illustre grand-père. À la fin du Livre, il rend hommage à son oncle Charles et il écrit une page en latin au recto d'un feuillet de Charles. Nous y lisons ces mots² : « *gaude, nomen faustum, nominis omen habes* » [f°256]. Julian Bourgault semble consoler son oncle de ne pas tenir le rôle de chef de famille que la filiation lui réservait. L'importance de la transmission du patronyme paraît en effet n'être réelle que pour Charles. Ainsi que nous le verrons, son père Julien Bodreau a, longtemps avant sa mort, fait le choix de transmettre la charge de chef de famille à son gendre Mathieu Chesneau, le devenir des générations futures étant, à ses yeux, davantage lié à l'ascension professionnelle des enfants qu'au nom qu'ils portent.

Il n'aura suffi que d'un siècle pour que le nom des Bodreau s'efface. Pourtant, bien des enfants ont vu le jour au cours de ce siècle dans la famille et presque tous sont nés dans la paroisse de Saint-Benoît. Le premier couple des « *anciens grands peres* » [page de titre]

¹ - Un rapide calcul montre que l'avocat évoque son fils dans 3,17% de sa rédaction et le notaire dans 27,50% de la sienne, ce qui représente une multiplication de 8,67.

² - Nous pouvons ainsi traduire : « réjouis-toi, nom fortuné, tu as le signe du nom ».

Bodreau, ainsi que Charles se plaît à nommer ses aïeux, engendre sept enfants ; Julian et Marguerite font de même ; Magdeleine donne dix enfants à Julien et Charles en a quatre avec Marie. Vingt-huit naissances en un siècle chez nos quatre auteurs seulement. Jacques, le frère de Julian, voit naître sept enfants qui donnent onze cousins à Charles. Marie et Marguerite, les deux sœurs de Charles, le dotent de dix-huit neveux. Soixante-quatre naissances pour perpétuer la famille et cependant, par le truchement du changement de nom des femmes mariées¹, le nom de Bodreau s'est éteint² avant la fin du Grand Siècle.

Des familles nombreuses ?

La période de fécondité de chaque femme de la famille est relativement courte et ne dépasse guère une dizaine d'années, sauf pour Marie Bodreau, fille de Julien. C'est la plus jeune mariée de la famille (avant dix-sept ans), celle qui a le plus d'enfants (quinze en vingt-quatre ans) et celle qui vit le plus longtemps (soixante-dix-sept ans et demi). À la lecture des fiches établies pour chaque femme de la famille Bodreau³, il ressort que la première naissance a lieu presque toujours moins d'un an après le mariage, sauf pour Magdeleine Bérault mariée à vingt et un ans et sa fille Marie Bodreau mariée à dix-sept ans, qui ont leur premier enfant respectivement dix-huit et quinze mois après leur mariage. Pour ce qui concerne les épouses de nos quatre auteurs, Macée et Marguerite ont mis au monde chacune sept enfants en onze ans, Magdeleine a eu dix enfants en douze ans et Marie quatre en sept ans. Les deux femmes de Jacques ont eu respectivement l'une deux enfants en trois ans, l'autre cinq en neuf ans et la fille de Jacques, cinq en onze ans. Les deux filles de Julien lui ont donné dix-huit petits-enfants : Marie quinze en vingt-quatre ans et Marguerite trois en trois ans. L'intervalle entre chaque naissance, pour toutes les femmes de la famille, est en moyenne de vingt-deux mois. Sur 902 écarts intergénésiques recueillis dans les 307 familles étudiées sur la paroisse, l'intervalle

¹ - Catherine Bodreau, fille du second mariage de Jacques, épouse Jehan Faissot. Marguerite, fille de Julien avocat, épouse Pierre Bourgault ; sa sœur, Marie, épouse Mathieu Chesneau dont descend Marin Dominique Chesneau de La Drourie.

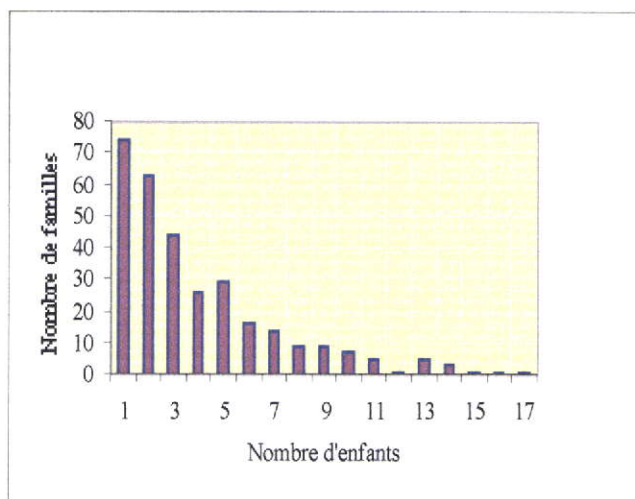
² - Julien Bodreau, 3^{ème} du nom comme le dit son père, est mort en 1691. Nous n'avons pas l'acte de décès, mais l'acte de partage de ses biens, daté du 8 août 1692, est conservé aux archives départementales. Henri Chardon le disait décédé "à la bataille de Lille en 1708" (« Mémoires de Julien Bodreau », *Annuaire de la Sarthe*, 1904, p. 37), mais nous ne connaissons pas ses sources.

En outre, nous ne parlons ici que des descendants de Jehan Bodreau le premier rédacteur du Livre. Jehan n'a que deux sœurs dont Julian inscrit la descendance dans sa généalogie [f°24].

³ - Voir annexe n° 12 : « Tableau de la fécondité des femmes de la famille Bodreau ».

moyen est de 26 mois¹. C'est donc à peu près tous les deux ans que la famille "type" de Saint-Benoît voit son cercle s'élargir ; il en est de même pour l'ensemble du royaume².

Figure n° 38 : Graphique du nombre d'enfants par famille (de 1606 à 1679)



Pour connaître le nombre moyen d'enfants par famille, nous ne prenons pas en compte les 52 familles à enfant unique pour lesquelles nous n'avons aucune sépulture des époux et qui sont peut-être parties de la paroisse, baptisant les éventuels cadets ailleurs. Là apparaissent les limites de ces calculs pour une paroisse urbaine dont la population est beaucoup plus mobile que dans les paroisses rurales. Le total des enfants nés dans chacune des 307 familles de Saint-Benoît retenues pour nos calculs varie de l'enfant unique à dix-sept enfants. 74 de ces familles – le quart de notre total – n'ont qu'un seul enfant et une seule famille en compte 17 ainsi que le montre le graphique ci-dessus. La moyenne d'enfants par famille s'élève à 4,6. Ce chiffre diffère de ceux du tableau de la population³ dressé à partir des calculs effectués grâce aux relevés anonymes de notre étude démographique. Il laisse apparaître une différence dans la comparaison des résultats, puisque nous avons un quotient Naissances / Mariages qui donne une moyenne plus élevée : 6,2 en prenant en compte la période 1630-1641 qui, avec 71 naissances et 9 mariages enregistrés,

¹ - Dans le souci d'offrir une lecture aisée des éléments chiffrés de cette partie, nous avons choisi de les écrire en chiffres. Pour ces calculs, nous reprenons les 307 fiches de familles fécondes établies à partir des B. M. S. de Saint-Benoît.

² - « Les épouses ne donnaient des enfants que tous les deux ans, et souvent tous les trente mois ». Cf. P. Goubert, *Cent mille provinciaux au XVII^e siècle, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, Flammarion, 1968, p. 57.

³ - Voir Figure n° 34 : Tableau de la population de Saint-Benoît (1606-1679), p. 275.

double le rapport, et une moyenne de 5,7 en omettant cette période. Nous sommes dans une paroisse urbaine et de nombreux mariages, tels ceux de nos quatre Bodreau, ont lieu dans une paroisse différente de celle où s'installe le jeune couple. Les quatre auteurs du Livre se marient, ainsi que la majorité des hommes, dans la paroisse de leur fiancée. Ce fait fausse donc légèrement notre quotient.

En dénombant les registres paroissiaux de Saint-Benoît, nous obtenons, à l'aide des relevés anonymes, les chiffres des naissances année par année. La reconstitution des familles, à partir du dépouillement de l'ensemble des actes sur plusieurs générations, rend possible des calculs plus affinés donnant la fréquence des naissances et l'ampleur des familles.

L'âge tardif au mariage et surtout la condamnation du concubinage par l'Église¹ font que, au XVII^e siècle, la première naissance survenue chez un couple marié est quelquefois le fruit d'une conception prénuptiale, ce que nous pouvons déterminer en calculant l'écart protogénésique sur les fiches de famille. Il s'avère qu'à Saint-Benoît, suivant les décomptes effectués sur les 74 années étudiées du XVII^e siècle, seulement 17 couples sur 307 ont leur premier enfant dans les sept premiers mois du mariage ce qui représente 5,5 % des nouveaux mariés. Ces conceptions prénuptiales se répartissent ainsi : un tiers des naissances a lieu sept mois après le mariage du couple, soit 6 sur les 17 relevées, un autre tiers se produit entre trois et six mois, soit 5 sur 17 et un dernier tiers a lieu dans les deux mois qui suivent les noces. Bien sûr certaines naissances se produisant à sept mois peuvent être prématurées et, par ailleurs quelques conceptions sont sans doute survenues dans le mois précédant le mariage. Deux exemples parmi ces dix-sept conceptions prénuptiales : celui du couple Legendre² qui a eu un enfant quatre mois avant le mariage et celui des Trudelle qui reconnaissent "que Jeanne Trudelle âgée de trois ou quatre ans est issue d'eux"³. Pour ce cas exceptionnel, notons que l'épouse Marguerite Cordier a vingt-quatre ans lors de son mariage et que son mari François Trudelle a seulement vingt ans, ce qui laisse entendre qu'il avait seize ans à la naissance de la petite Jeanne. Lors de leur baptême, ces enfants, dont les parents n'ont pas reçu le sacrement de mariage, sont

¹ - « Dès le XVI^e siècle, l'Église a entrepris de le faire disparaître. [...] Un peu partout les concubins sont dénoncés en chaire et excommuniés. Au XVII^e siècle ils ont pratiquement disparu ». Cf. J-L. Flandrin, *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984, p. 178.

² - Jehan Legendre et Yvonne Busson se marient à Saint-Benoît le 29 janvier 1612 alors que leur fils Guillaume est baptisé le 6 octobre 1611, selon le registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

³ - Acte de mariage n° 578 du registre de Saint-Benoît du 3 juin 1669 coté 88-14-39 vol. 13 c.

dits "illégitimes". Dans les soixante-quatorze années étudiées, nous avons relevé 61 naissances illégitimes (27 filles et 34 garçons). De 1606 à 1629, aucune n'est mentionnée, mais nous en avons compté 55 en 36 ans de 1629 à 1664 – c'est-à-dire une ou deux par an avec un record pour l'année 1637 où 8 enfants de couples non mariés sont enregistrés – et 6 en 15 ans de 1664 à 1679. Ces chiffres nous donnent un pourcentage de 1,1% d'illégitimité sur 74 ans avec une baisse sensible de ce taux à partir de 1670. Ainsi que l'écrit Pierre Chaunu : « l'illégitimité est, en France, au plus bas de 1675 environ à 1730-1740 en gros »¹. De 1629 à 1664, le prêtre inscrit ces naissances sur des feuillets volants, qui sont ensuite attachés à la dernière page du registre auquel ils se rapportent, et, devant le nom des parents, il précise : "non mariés". En 1669, une petite feuille est insérée au registre, le 23 avril, pour noter la naissance de Charlotte Chopelin, "fille illégitime" de Louis Chopelin sargetier à Gourdain et de Charlotte X. Le prêtre souligne alors que "le parrain a déclaré l'enfant à la demande de la mère"², mais il l'inscrit sous le nom du père. Le 4 novembre 1671, la petite fille que le maître chapelier Michel Letessier présente sur les fonts baptismaux de Saint-Benoît attire la compassion du prêtre. Celui-ci écrit sur le registre le drame vécu par sa mère Anne Termeau, "abusée par force sur les chemins de Paris il y a environ neuf mois par gens ivrognes"³, et il nomme le nourrisson Marie : "fille naturelle", dénomination qui prévaut à Saint-Benoît à partir de 1670 pour enregistrer les enfants de "père inconnu".

Dans la paroisse des Bodreau, une naissance sur vingt au XVII^e siècle est le résultat d'une conception prénuptiale. Ce fait est en effet assez rare à cette époque et les historiens démographes français estiment⁴ que moins de 10 % des premières naissances résultent d'une conception prénuptiale ; avec ses 5 % de conceptions prénuptiales, la paroisse de Saint-Benoît se révèle ici bien obéissante aux préceptes de l'Église. Le même calcul de l'écart protogénésique fait ressortir que pour 122 unions sur 307, la première naissance a lieu moins d'un an après le mariage, c'est-à-dire que seulement 40 % des premiers-nés de la paroisse viennent au monde dans la première année du mariage, alors que sept des premières naissances sur les neuf enregistrées chez les Bodreau, plus de 75 %, ont lieu dans cette première année. Pour 80 couples

¹ - P. Chaunu, *Histoire Science Sociale : l'espace et l'homme à l'époque moderne*, Paris, CDU et SEDES, 1983, p. 327.

² - Registre paroissial de Saint-Benoît cote 88-14-39, vol. 13c. Année 1669.

³ - Registre paroissial de Saint-Benoît cote 88-14-39, vol. 13c. Année 1671.

⁴ - J. Solé, *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 27.

(26 %) de la paroisse, cet écart protogénésique est de moins de deux ans.

Naître « gémeaux » : une précarité de plus

Les Bodreau verront deux fois naître des jumeaux dans la famille, mais aucun de ces enfants ne vivra plus d'une semaine. Le 6 décembre 1569, ce sont Jehan et Magdeleine, « *deux enfans l'un masle et l'autre femelle* » [f°4v], qui naissent chez Jehan et Macée. Chez Julian, le 24 mai 1602, Marguerite met au monde les jumeaux Julien et Loyse « *deux enfans l'un masle et l'autre femelle* » [f°29v]. Belle similitude d'expression chez le père et le fils pour noter ces naissances ! Sur 5408 naissances à Saint-Benoît en 74 ans, nous décomptons 48 naissances multiples dont 45 sont gémellaires (42 filles et 48 garçons) et 3 sont des naissances de triplés (dénommées : « de trois gémeaux »), deux fois deux garçons et une fille et une fois trois garçons ; ces derniers n'étant inscrits que dans le registre des sépultures, il est permis de penser que ce sont des enfants mort-nés. L'écart intergénésiq ue réduit qui suit presque toujours les naissances multiples tend d'ailleurs à indiquer une forte mortalité chez ces enfants. Sur 5408 naissances, 99 enfants sont des « gémeaux », ce qui représente moins de 2 % des nouveau-nés. Relevons le cas de Pierre Imbault et de Julianne Termeau, mariés le 7 mai 1656, qui auront dix-sept enfants en moins de vingt ans d'union dont trois fois des jumeaux. L'enregistrement des naissances gémellaires sous le même acte¹ jusqu'en 1657 sur les registres de Saint-Benoît a entraîné des erreurs lors de décomptes hâtifs effectués au XIX^e siècle.

L'enfant venu au monde, l'immense majorité des Français n'a qu'un souci : le baptiser. Le sacrement du baptême, effaçant le péché originel, permet à l'enfant de naître à la vie chrétienne. Il représente donc le tout premier acte de la vie, aux yeux des Bodreau comme à ceux de leurs contemporains, et en constitue un événement capital, ainsi que cela se remarque dans le Livre où tous les baptêmes sont annoncés dans la phrase même qui suit la nouvelle de l'accouchement.

« J'AI TENU L'ENFANT »

Chacun des quatre auteurs du Livre a noté les naissances advenues autour de lui : celles de ses propres enfants et petits-enfants, celles des très proches parents. Il a également inscrit les

¹ - Actes des baptêmes du 22 mars 1609, du 30 mars 1619, du 10 juin 1625, du 6 juin 1626, du 2 mars 1629, du

naissances se produisant chez les amis, les voisins ainsi que celles pour lesquelles son parrainage est sollicité. Jehan note ainsi six baptêmes qui sont ceux de ses propres enfants ; Julian en relate vingt-deux, puis neuf autres pour lesquels il est parrain et un où ce rôle incombe à son fils Julien qui, lui, décrit dix-sept baptêmes et dix desquels il est parrain lui-même ; quant à Charles, il note huit naissances et est trois fois parrain. Les noms et qualités des parrain, marraine, parents, curé sont inscrits soigneusement par les trois premiers Bodreau, mais les lignes écrites par Charles sont souvent moins précises. Ce dernier, rappelons-le, écrit à partir de 1663, au moment où les registres paroissiaux sont mieux tenus et enregistrent scrupuleusement tous ces détails ; peut-être semble-il moins primordial à Charles de tenir un rôle que l'administration royale se charge désormais de remplir.

Sur les registres paroissiaux de Saint-Benoît, les baptêmes sont certainement les actes les plus fiables, le curé étant rompu à cet exercice depuis longtemps. Nous disposons toujours du nom et du prénom de l'enfant, des père, mère, parrain et marraine. Il faut cependant attendre 1649 pour que soient mentionnées les professions du père et du parrain. Avant cette date, seuls les conseillers du roi, les nobles, les bourgeois, les avocats, les docteurs en médecine et les maîtres chirurgiens sont notés, ainsi que les parrains prêtres. Le curé n'indique très régulièrement qu'à partir de 1669 la légitimité du mariage des parents, en écrivant soit : "né en mariage légitime de *nom du père* et de *nom de la mère*", soit : "né de *nom du père* et *nom de la mère* sa légitime épouse". Très rares sont d'ailleurs les naissances illégitimes, nous l'avons montré ci-dessus.

Au XVII^e siècle, le baptême doit « être administré sans retard par le curé [...] si possible le jour même et au plus tard dans les trois jours suivant la naissance. En 1698, une déclaration royale l'impose dans les 24 heures »¹. Le baptême est donc célébré le plus près possible de la naissance ; très souvent il a lieu le jour même et l'enfant n'a alors que quelques heures lorsqu'on le présente à l'Église. Il est cependant nécessaire que tous soient présents et c'est le père qui choisit le parrain et la marraine.

À Saint-Benoît, la grande majorité des enfants est baptisée le jour même de la naissance, le lendemain ou le surlendemain au plus tard. C'est seulement à partir de 1669 que le curé notera "né ce jour" ou "né d'hier". Avant cette date, il indique par une phrase s'il y a décalage entre la

16 septembre 1623, etc... du registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

¹ - M. Feuillas, article « Baptême », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 157.

naissance et la cérémonie : “et nous a esté dict par le père led. Estienne estre nay du lundi 25 mars dernier”¹. Des enfants reçoivent le sacrement de baptême dans la semaine qui suit leur naissance (moins de un par an) et rares sont ceux qui n’ont pas encore été baptisés à un mois ; 13 enfants seulement sur 5408 naissances en soixante-quatorze ans seront baptisés après l’âge d’un an, ainsi que le tableau suivant² l’expose.

Figure n° 39 : Tableau de l’écart de temps entre naissance et baptême :

Date du baptême / à la naissance	Nombre	%
Le lendemain ou le jour même	5245	96,99
Le surlendemain	45	0,83
Entre 3 jours et 7 jours	50	0,92
Entre 7 jours et 30 jours	25	0,46
Soit, 1 mois après la naissance	5365	99,20
Entre 1 mois et 1 an	30	0,56
Après la 1 ^{ère} année	13	0,24
Total	5408	100

Les enfants non baptisés dès la naissance sont présentés à l’Église lorsqu’ils se trouvent en “péril de mort” et que l’on prend conscience du danger encouru pour le salut de leur âme. Mais on relève également des baptêmes tardifs chez quelques riches familles, qui se démarquent sans doute ainsi du petit peuple, ou qui, attendant la disponibilité d’un parrain éloigné par ses affaires, reculent la cérémonie de quelques mois, se contentant de faire ondoyer le nouveau-né qui est alors noté sur le registre paroissial. Ainsi en est-il de quelques-uns des petits-enfants de Julien, ses gendres, Mathieu Chesneau et Pierre Bourgault, différant le baptême en l’attente du parrainage d’une personnalité. À la naissance, le 6 février 1643, du premier enfant de sa fille Marie Bodreau femme de Mathieu Chesneau, Julien indique que la petite fille « fut inondée³ le lendemain [...] en attendant la cérémonie du babtesme » [f°115] ; ce n’est que dix-huit mois plus tard que : « le jeudy 23 septembre 1644, le nom [lui] fut imposé et donné » [f°115v] et l’on apprend alors que le parrain « M^r Nicolas Chesneau s^r de La Gautrays fut promeu a l’ordre de prestrise par Mons^r Emeric Marc evesque du Mans » [f°116] dès le lendemain. Il y eut ici la

¹ - Acte du 3 avril 1622 du registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

² - Voir annexe n° 14 : « Tableau des baptêmes à Saint-Benoît (de 1606 à 1679) », à l’aide duquel nous avons établi le tableau ci-dessous.

³ - C’est-à-dire « ondoyée » : le mot « inondée », très concret, est toujours employé dans ce sens par les Bodreau.

volonté de faire du baptême du premier-né, fut-ce celui d'une fille, un événement familial important. De même lors de la naissance du cinquième enfant de Marie, Julien écrit que « *ledit enfant a esté inondé en attendant le retour du père pour trouver un parain et marraine* » [f°153]. Mis aussitôt en nourrice, cet enfant dépérit et on le baptise à la hâte dans l'église du lieu. Cette attente, qui met en danger le salut spirituel de l'enfant, montre à la fois que le choix du parrain et de la marraine est primordial et que l'on ne s'en préoccupe pas avant la naissance. Pour chacune des deux filles de Marguerite, femme de Pierre Bourgault médecin de l'abbesse de Fontevraud, on retarde le baptême « *parce que Madame de Fontevrauld désire luy donner le nom et estre sa marraine* » [f°190v]. Au XVI^e siècle et jusqu'au milieu du XVII^e siècle, nos quatre chroniqueurs ont toujours fait baptiser leurs propres enfants le plus vite possible après la naissance, mais l'attitude de leurs descendants se rapproche de celles des grandes familles. Sur les registres paroissiaux, les enfants de privilégiés, tels ceux de M^r de la Rivière "bailly de la prévosté royale du Mans", sont souvent simplement ondoyés pour ces mêmes raisons. Notons le cas extrême de la famille Favery qui baptise Marie-Anne, née le 2 avril 1646, et son frère Jacques-Gilles, né le 8 mai 1649 – tous deux issus du mariage de noble Gilles Favery sieur du Ponceau et de demoiselle Anne Leroy – seulement le 6 février 1656 à l'occasion de la naissance et du baptême de leur demi-frère Jehan fils de noble Gilles Favery et de demoiselle Marie Fréart sa seconde épouse. Aucune mention d'ondolement n'est enregistrée non plus pour ces deux enfants, mais peut-être a-t-il eu lieu, dans une autre paroisse mancelle ou bien à la campagne dans une propriété rurale de cette riche famille. Là, le retard au baptême peut être également imputable à la volonté de la mère des enfants, Anne Leroy, fille du bailli de Touvoie Louis Leroy et de Anne Veau¹, ou à un quelconque litige quant au choix, si important, des parrains.

Avant le XVI^e siècle, il était usuel de donner plusieurs parrains et marraines au nouveau baptisé. Le Concile de Trente (1545-1563) prescrit le couple unique parrain-marraine² contre ce qu'il estime être un abus. Tous les enregistrements de baptêmes de la paroisse de Saint-Benoît attestent de l'observance des décrets du Concile à partir de 1600, mais nous remarquons que l'usage subsistait encore à la fin du XVI^e siècle, puisque Jehan Bodreau, premier auteur du Livre de famille, donne plusieurs parrains et marraines à chacun de ses enfants, les garçons ayant

¹ - Les familles Leroy, Veau, Favery et Fréart sont de vieilles familles de la noblesse mancelle dont certains membres ont embrassé la religion réformée.

² - L'Église attend beaucoup de ce couple qui devient alors « responsable de la vie spirituelle de l'enfant ».

deux parrains et une marraine, les filles un parrain et deux marraines. Il note ainsi la naissance et le baptême de son fils Julian, deuxième auteur du Livre : « *le sabmedy treiziesme iour de septembre mil cinq cens soixante douze ma femme acoucha entre trois et quatre heures du matin d'un fils qui fut baptizé ledit iour en l'église Saint-Pierre l'Enterré par M^r Macé Bellot vicaire de ladite eglise et furent parains m^r Julian Barré sieur de la Vallée recepveur du domaine du Roy m^r Pierre Guyart sieur des Noiers La femme de m^e Jacques le Chevrier nommée Blanche Hardye et fut ledit enfant nommé Julian par ledit sieur Recepveur* » [f^o7]. Retraçant la généalogie de son épouse, Julian écrira plus tard que : « *Margueritte Termeau ma femme fut nee le XXV^e janvier 1576 et baptizée en l'église de Mancigne parain Felix Pelard son oncle maraines Sebastianne Baudry et Francoyse l'ouqueré* » [f^o55v], montrant ainsi que cet usage est très répandu. Un autre Manceau célèbre¹, Hardouin Le Bourdais, né le 30 août 1578, a, lui aussi, deux parrains et une marraine². Après 1589, que ce soit dans la famille ou chez les amis, les baptêmes mentionnés dans le Livre ne comportent plus qu'un seul parrain et une seule marraine. Les prêtres de l'église de Saint-Benoît se sont donc pliés assez vite au règlement du Concile de Tours de 1583 qui imposait cette loi ; ce qui ne fut pas le cas de toutes les paroisses mancelles. En effet, en 1598, l'évêque Claude d'Angennes dut publier une ordonnance renouvelant le mandement qu'il en avait déjà fait en 1588 ; à ce sujet, dom Piolin note que le curé de La Couture René Flacé exhortait le clergé à la soumission³ depuis 1592.

Pour dire qu'ils sont parrains, les Bodreau emploient des expressions différentes, mais c'est le verbe "tenir" qui semble le plus approprié au XVII^e siècle. Selon Furetière⁴, « tenir sur les fonts se dit des parreins et marreines qui présentent un enfant au baptesme » et Julian puis Charles n'utilisent que ce terme, à l'image de leurs contemporains⁵. Julian utilise six fois la formule : « *le [date] jé tenu sur les fons baptismaulx* » [f^o17, f^o20v, f^o32, f^o32v, f^o46, f^o55], trois fois « *jé tenu [enfant]* » [f^o26, f^o54, f^o74] et une fois « *jé esté parain* » [f^o77v]. Charles écrit

Cf. F. Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1975, p. 122.

¹ - Nous lui devons le récit de la visite du roi Louis XIII au Mans en 1614, récit intitulé : *Discours sur l'ordre tenu à l'entrée de leurs majestez en la ville du Mans* et imprimé par Gervais et François Olivier au Mans en 1614.

² - G. Esnault abbé, *Entrée solennelle du roi Louis XIII et de Marie de Médicis en la ville du Mans le 5 septembre 1614*, Le Mans, Monnoyer, 1880, présentation.

³ - P. dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, H. Vrayet de Surcy, Paris, 1863, tome V, p. 606.

⁴ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Tenir ».

⁵ - F. Lebrun, *Marie Du Bois gentilhomme vendômois valet de chambre de Louis XIV*, Rennes, Apogée, 1994, p. 68.

Note 1 : « tenir, sous-entendu "sur les fonts baptismaux", veut dire être la marraine ou le parrain ».

deux fois « *j'ay tinst sur les fonds baptismaulx* » [f°229v, f°247v] et une fois « *j'ai tinst* » [f°255v]. Il lui arrive même d'écrire seulement « *avoit tenu* » [f°251] et « *avoit tinst* » [f°251] sans autre précision pour évoquer les baptêmes de ses deux nièces. Julien emploie une fois « *jay tenu* » [f°108v], trois fois « *j'ay esté parain* » [f°132, f°181v, f°182], trois fois « *j'ay tenu sur les fons du habtesme* » [f°114, f°183v, f°199v], une fois « *j'ay tenu sur les fons de l'église* » [f°117] et pour ses petits-fils et filleuls « *je suys son parain qui l'ay nommé Julien* » [f°124v] et « *a esté nommé par moy Julien* » [f°189]. Utilisé dix-sept fois sur vingt-trois, le verbe "tenir" est bien le terme qui convient, mais nous pouvons remarquer que Julien est plus précis et plus varié dans son vocabulaire et essaie d'être moins répétitif. Jehan, qui n'est jamais parrain, n'emploie pas ce verbe pour les six baptêmes qu'il note et il écrit simplement « *furent parains* » [f°4v, f°7, f°9, f°11, f°12v], « *furent maraines* » [f°9, f°11, f°12v, f°15] ou « *fut nome par* » [f°4v, f°7, f°11, f°12v, f°15].

« Une rejouissance a l'yssue du baptistaire »

Lorsqu'il entreprend sa rédaction en 1663, Charles fait le récit de la naissance et surtout du baptême de sa fille aînée Marie, cérémonie vieille de trois ans. Julien, qui tient le Livre en 1660, omet de mentionner cet événement. Après avoir noté le mariage de Charles avec Marie Morice, Julien ne parle plus jamais du jeune couple. Il y a manifestement brouille entre le père et le fils, mais nous n'en connaissons pas le motif. Le fait que, sur son testament daté de 1658, Julien ait désigné son gendre comme exécuteur testamentaire révèle sans doute une mésentente ancienne. L'évocation par Charles des procès que son beau-frère lui intente « *pour [s]on heredite* » [f°223v] après la disparition de Julien, démontre que Charles n'est pas en bons termes avec sa famille. Dès qu'il entre en possession du Livre, il s'empresse donc de revenir sur les oublis de son père à son égard et il note le baptême de sa fille. C'est la première et l'unique fois dans ce livre de famille retraçant tant de naissances qu'il est fait état d'« *une rejouissance à l'yssue du baptistaire* » [f°225v]. Dans sa maison du Boulay, sise à Étival près du Mans, Charles a invité ses amis, mais sa famille semble être absente puisque aucun membre n'en est cité. Est-ce cela qui vaut à l'enfant nouveau-né de ne pas figurer dans le Livre de famille en 1660 sous la plume de Julien son grand-père ? Est-ce cela qui pousse son père Charles à y rapporter toute cette fête trois ans plus tard ?

Quelques-uns des invités de la fête composent une poésie en l'honneur du nouveau-né.

Les premiers vers indiquent que Marie est née « le 29 septembre feste de la dédicace de S^t Michel-Archange 1660 » [f°225] :

*« Le jour du prince des anges
Vit naistre une fille
Au plus fort des vendanges »*

Le goût du Grand siècle pour les références à l'Antiquité perce alors sous la plume des amis de Charles Bodreau qui, invoquant une déesse romaine¹ et une femme biblique², décrivent ainsi la petite-fille de notables provinciaux :

*« Plus belle et plus gentille
Que ne fut jamais Diane
Ni la chaste Suzanne ».*

lui souhaitant d'avoir la beauté du corps et de l'âme. Vient ensuite la relation de la cérémonie :

*« Sur les 3 heures
du mesme jour
elle receut sur son
visage blesme
comme chacun a
son tour
les s^{tes} eaux du
Baptisme ».*

Ces quelques vers attestent que Marie est baptisée³ le jour de sa naissance et que le baptême est universel. Puis sont évoqués, par un jeu de mots, son parrain Joseph Leroy et sa marraine Henriette Marthe de Roquemont :

*« Portee par la main d'un roy
Appuyee d'un roc ».* [f°226]

La joie paternelle de Charles, fier de la fête donnée en l'honneur de son premier enfant et

¹ - Diane, déesse romaine identifiée à l'Artémis grecque, est belle et chaste, mais cruelle.

² - Dans les Livres Prophétiques, est retracée l'histoire de Suzanne, une femme de Babylone « d'une grande beauté et craignant Dieu », accusée à tort d'adultère et sauvée de la condamnation à mort par l'intervention de Daniel enfant. (Dn 13, 1-64).

³ - Le registre paroissial d'Étival indique qu'en « l'an 1660 le 29 septembre a este baptisee Marie fille de Charles Bodreau avocat au siège présidial du Mans et de Marie Morice », que son parrain est Joseph Le Roy sieur de la Pommeraye et sa marraine Henriette Marthe de Roquemont femme de Noël Gabriel Godaire sieur de la Grande



goûtant les gentillesse de ses amis, se ressent dans la volonté d'inscrire ces vers sur le Livre de famille, volonté aussi de pallier l'omission, sans doute voulue, de son père.

« *Le nom lui fut donné* »

À partir des 5408 actes de baptêmes de Saint-Benoît relevés de 1606 à 1679, il est possible de dresser un tableau permettant de connaître les prénoms les plus usités au XVII^e siècle dans la paroisse. Ce sont le plus souvent des prénoms simples et uniques. Nous remarquons toutefois que les prénoms les plus courants tels Jean, Marie, Anne, constituent la première partie des prénoms composés qui, peu usités au début du XVII^e siècle, deviennent moins rares ensuite et sont plutôt donnés par les familles importantes. Chez les Bodreau, ce n'est qu'à partir du milieu du siècle, avec les petits-enfants de l'avocat, que nous voyons apparaître les premiers prénoms doubles. Marie Bodreau et Mathieu Chesneau nommeront ainsi trois de leurs quinze enfants : Marie Gabrielle née en 1644, Marie Madeleine en 1652 et Marie Anne en 1666. Charles Bodreau appellera l'un de ses quatre enfants Julien Hylaire en 1663. En revanche, la génération suivante donnera presque toujours des prénoms doubles ; Marin Chesneau fils de Marie Bodreau aura deux fils, Marin Dominique né en 1706 et Joseph Mathieu né en 1710. Les trois fils de Marin Dominique, l'héritier de la maison et du Livre de famille, s'appelleront Marin François Dominique, Jacques François et Charles Jean¹.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage d'utilisation des quarante prénoms les plus usités sur tous les prénoms relevés dans les registres paroissiaux de Saint-Benoît pour ce qui est des baptêmes. Notons tout de suite la forte proportion de *Marie* très usité en prénom simple ou composé : sur les 2587 naissances féminines, nous relevons 558 Marie en prénom simple et 89 en prénom composé. Les prénoms les plus portés à Saint Benoît, *Jean* et *Marie* primant sur tous les autres, sont les mêmes que dans toute la province² et dans tout le royaume³. Julien – l'évangéliste du Maine qui a donné son nom à la cathédrale mancelle –, prénom des deux

Porte. Arch. dép. Sarthe cote 1 Mi 177 (R2).

¹ - Tous trois sont nés à Saint-Benoît, Marin François Dominique le 21 août 1728, Jacques François le 13 février 1730 et Charles Jean le 4 mai 1732. Registre de Saint-Benoît coté 89-05-41 vol. 13 f.

² - R. Plessix, *Au fil de la vie - Naître, Se marier, Mourir dans le Haut-Maine*, dossier ARDOS n° 18, Le Mans, 1989, p. 20.

³ - « les études des prénoms en usage dans la France d'Ancien Régime [...] sont suffisantes pour affirmer la primauté de Jean comme prénom masculin et de Marie comme prénom féminin ; viennent ensuite Pierre, Jacques, François d'une part, Anne, Catherine, Marguerite d'autre part ». Cf. F. Lebrun, *La vie conjugale sous*

principaux auteurs du Livre de famille, figure en huitième position, ce qui en fait un prénom courant de même que son féminin Julianne, quinzième prénom féminin usité. Nous nous étonnons de la très faible utilisation du prénom Benoît qui ne se rencontre que cinq fois en soixante-quatorze ans dans les registres de baptêmes de la paroisse de ce nom. Scholastique, sœur de saint Benoît, sainte patronne du Mans, est très vénérée des paroissiens de Saint-Benoît au XVII^e siècle, comme nous l'avons vu, et nous retrouvons ce prénom dans les vingt prénoms féminins les plus usités ; le prénom Scholastique se rencontre quatre fois plus souvent que Benoît.

Figure n° 40 : Tableau des 20 prénoms les plus usités :

GARÇONS		FILLES	
1 - Jean	10,3 %	1 - Marie	24,5 %
2 - François	9,4	2 - Anne	10,3
3 - Pierre	8,9	3 - Françoise	9,2
4 - Jacques	8,5	4 - Renée	8,4
5 - René	7,8	5 - Marguerite	7,8
6 - Louis	5,4	6 - Magdeleine	6,1
7 - Michel	5,1	7 - Jeanne	4,5
8 - Julien	4,6	8 - Louise	3,6
9 - Charles	3,6	9 - Jacqueline	3,4
10 - Nicolas	3,5	10 - Catherine	3,3
11 - Mathurin	2,5	11 - Elisabeth	2,9
12 - Guillaume	2,4	12 - Marthe	1,7
13 - Étienne	1,9	13 - Mathurine	1,2
14 - Antoine	1,8	14 - Perrine	1,1
15 - Marin	1,3	15 - Julianne	1,1
16 - Thomas	1,3	16 - Michelle	1
17 - Claude	1,2	17 - Susanne	0,8
18 - André	1,1	18 - Scholastique	0,8
19 - Noël	1	19 - Antoinette	0,7
20 - Simon	1	20 - Scolasse	0,6

Le répertoire masculin est beaucoup plus étendu que le répertoire féminin puisque nous relevons, dans les seuls actes de baptêmes, cent vingt prénoms différents pour les garçons contre soixante-dix prénoms différents seulement pour les filles.

Longtemps avant que le Livre des Bodreau ne naisse sous la plume de Jehan, la mère de celui-ci était baptisée du prénom de « Rigomere » [f°23v]. Native de Souigné-sous-Vallon, ainsi que Julian le précise en marge de son folio retraçant sa généalogie, nul doute que ce prénom ait

été choisi en l'honneur du saint patron de l'église du village, le moine saint Rigomer qui s'y retire au VI^e siècle¹ et y fonde le premier lieu de culte chrétien. Le prénom de l'enfant nouveau-né n'est pas donné au hasard et son choix est important.

La grande précision des registres paroissiaux dans les actes de baptêmes nous amène à remarquer que ce sont bien souvent les parrains et marraines qui choisissent le prénom de l'enfant, et qu'ils donnent le leur. La lecture du Livre de famille nous permet de l'affirmer puisque sur trente-huit enfants² de la famille dont les prénoms sont choisis par les parrains et marraines, sept reçoivent le prénom d'un grand-parent, huit celui du père ou de la mère et vingt-trois celui du parrain ou de la marraine ; deux de ces enfants sont dotés du prénom de leur grand-père Julien qui les parraine également.

À sa naissance, le notaire est nommé Julian par l'un de ses deux parrains – Julian Barré, receveur du domaine du roi – et son père écrit alors : « *ledict enfant [est] nomme Julian par ledict Sieur Recepveur* » [f^o7]. En revanche, l'autre fils de Jehan est « *nomme Jacques par ledict Sieur de Bessé* » [f^o12], son premier parrain qui s'appelle Gilles Seigneur. Pour la naissance de son fils aîné, le futur avocat, Julian écrit qu'il « *a este nomme par ledict [Jehan] Faissot, Julian* » [f^o26] recevant ainsi le prénom paternel et non celui de son parrain. Quatre ans plus tard, Julian note : « *le mardy XI^e jour d'aoust 1603 [...] ma femme est acouchée [...] d'ung filz [...] parain m^e Jacques Bodreau mon frère [...] et a ledict enfant esté nommé Jacques par mondict frere* » [f^o33v]. À la naissance de Charles en 1632, Julien son père demande à « *noble Charles Le Chartier conseiller du Roy* » [f^o91v] d'être le parrain ; et lors du décès de celui-ci en 1668, Charles écrira : « *fault remarquer que c'estoit mon parein qui m'avoit donné le nom de Charles* » [f^o246]. De même, en 1644, Julien inscrit la naissance d'une de ses petites-filles qui « *a esté nommée Marie Gabrielle par dame Gabrielle Guignard [...] sa maraine* » [f^o117]. En 1659 et en 1660, Marguerite, épouse de Pierre Bourgault médecin de l'abbesse de Fontevraud, mettra au monde deux filles qui seront toutes deux filleules de l'abbesse. Lorsque Charles rédige le Livre à son tour, il écrit, parlant de ses deux nièces, que « *la première fille*³ *a*

¹ - Cf. *Le patrimoine des communes de la Sarthe*, Paris, Flohic, 2000, p. 1567.

² - Voir annexe n° 13 : « Tableau du choix des prénoms ».

³ - L'abbesse de Fontevraud, Jeanne Baptiste de Bourbon fille de Henri IV et de Charlotte des Essarts, prénommera cette enfant Marie Henriette.

estee nommée Henriette, et la seconde¹ Atanaïde » [f°251v]. Ce sont bien là les prénoms que nous retrouverons plus tard dans les actes de mariage² de ces deux demoiselles Bourgault, mais lorsque Charles les évoque dans le Livre il fait une confusion entre les marraines. Le 18 décembre 1671, rapportant les dires de son beau-frère Pierre Bourgault père des enfants, Charles note que « madame de Fontevrauld du nom de Marie Henriette fille de Henri 4 avoit tenu en sa fille aisnée [...] et que madame l'abesse des Essarts³ dudict Fontevrauld avoit tinst en sa seconde fille » [f°251], laissant penser que ce sont là deux abbesses différentes. Or, l'abbesse de Fontevraud dirigeant l'abbaye à la naissance des enfants Bourgault en 1659 et en 1660 est bien la fille d'Henri IV et de Charlotte des Essarts, celle que Charles désigne sans doute par l'expression « abbesse des Essarts » et il s'agit de la même personne. Le prénom "Henriette" attribué par l'abbesse à la première fille de son médecin s'explique par celui de son illustre père. Quant à la seconde nièce de Charles, Athénaïde, sa marraine est bien une autre abbesse de Fontevraud : Gabrielle Angélique de Rochechouart⁴ (abbesse⁵ de 1670 à 1704), et sœur de Madame de Montespan. « Atanaïde » [f°251v], « Adénaïde » [f°253] et « Adélaïde » [f°253]... Charles adopte les différentes formes du prénom, les utilisant sur la même page. En juin 1672 lors de la visite de cette dernière, Charles désigne « madame l'abbesse de Morthemarte » [f°253] comme étant sa marraine, précisant ainsi qu'il s'agit bien de la nouvelle abbesse qui est en effet la fille du duc de Mortemart⁶. Remarquons qu'à la naissance d'Adélaïde, en mars 1660, son grand-père Julien notait qu'elle avait été « nommee Marthe » [f°207v] par sa marraine Mademoiselle de

¹ - Cette seconde fille semble avoir été nommée en 1670 par la nouvelle abbesse, la sœur cadette de Madame de Montespan ; or, Athenais est le prénom de la favorite de Louis XIV.

² - D'après les minutes notariales des archives mancelles (Arch. dép. Sarthe cote I 34) et les actes suivants :

- Le 11 décembre 1681, Marie Henriette Bourgault épouse noble François Bridonneau, conseiller du roi à Chinon. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 286.

- Le 17 février 1683, Adélaïde Bourgault épouse René Haireau (Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288) et, devenue veuve, elle se remarie le 23 janvier 1687 avec Jean Haton sieur de La Goupillière de Beaumont-le-Vicomte.

³ - Henri Chardon a transcrit « abbesse du bercail », mais c'est une erreur. *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1906, p. 176.

⁴ - Appelée « la reine des abbesses » Gabrielle Angélique de Rochechouart « fit de Fontevrauld un haut lieu culturel ». R. Darricau, article « Fontevrauld », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 607.

⁵ - Dans le tome 2 de son dictionnaire, Célestin Port énumère les abbesses de Fontevraud : Marie Madeleine Gabrielle Adélaïde de Rochechouart-Mortemart de Vivonne succède à Jeanne Baptiste de Bourbon en 1670. Le prénom d'Angélique n'apparaît pas ici, en revanche on y trouve celui d'Adélaïde. C. Port, *Dictionnaire historique, géographique, biographique du Maine-et-Loire*, Angers, Siraudeau et c^{ie}, 1978, tome 2, p. 161.

⁶ - É. Lever, article « Montespan », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 1056.

Vieuclos ; nous pensons que ce n'était là qu'une procédure d'ondoisement comme pour sa sœur aînée et que, l'abbesse de Fontevraud se réservant le droit d'être la marraine des filles de son médecin, la cérémonie du baptême n'eut lieu que dix ans plus tard pour chacune, ce qui explique que l'aînée porte le nom d'Henriette, sa marraine étant la fille¹ d'Henri IV, et que la seconde s'appelle Athénais ou Adélaïde du prénom de la célèbre sœur de sa marraine.

Pour la naissance de sa fille, Charles choisit Henriette Marthe de Roquemont comme marraine, mais nomme sa fille Marie, du prénom de sa femme Marie Morice : « *son nom est Marie et le surnom Bodreau* » [f°226v]. C'est également le nom de l'église d'Étival où Marie est baptisée : l'église de la Vierge. Le prénom du premier fils de Charles, Julien Hylaire, est celui de « *noble Hylaire Besazard secretaire du roy* » [f°228] son parrain, mais il est précédé de celui du célèbre grand-père. Pour le baptême de son second fils, Charles précise que les « *parain M. René Bodreau medecin [s]on cousin, et maraine Radegonde Morice [s]a belle-sœur [...] l'ont nommé Julien en souvenir de feu [s]on cher père* » [f°235]. Le 22 juin 1651, le même René Bodreau, parrain d'un fils de Marie Bodreau et de Mathieu Chesneau, « *l'a nommé Mathieu comme son père* » [f°175]. Enfin, en 1670, parrain à Saint-Benoît d'un enfant d'André Legrand, Charles écrit qu'il l'a « *nommé Alexandre en l'honneur de S^d Alexandre 7^e pape* » [f°247v], montrant ainsi que le choix du prénom de l'enfant est bien à la fois la recherche d'une protection – celle du saint patron ou de la personnalité du parrain – et la transmission de la mémoire familiale et sociale, ainsi qu'Alain Croix et Didier Guyvarc'h le font remarquer².

Les grands-parents vivants sont en principe les parrains et marraines des premiers-nés de la famille Bodreau et l'enfant reçoit le prénom du grand-parent paternel même si ce dernier est décédé. Ainsi, le premier-né de Jehan est « *nomme Jehan par ledict [Pierre Guyard] sieur des Noiers* » [f°4] du prénom de son père, mais aussi de son grand-père paternel. Les deux premiers enfants de Julien avocat s'appellent Julian et Marguerite comme le couple de leurs grands-parents. Cependant, si le premier petit-fils du notaire porte bien son prénom, c'est le grand-père maternel qui en est le parrain et le notaire le précise bien : « *parain ledict M^r Pierre Bérault sieur de la Masnière son ayeul maternel maraine Margueritte Termeau ma femme son ayeule paternelle. Et a ledict enfant este nomme Julian par ledict sieur Berault [...]. En tesmoing*

¹ - Charles avait écrit « *sœur de Henry 4* », puis il a rayé ce mot pour mettre : « *filles* » [f°253v].

² - A. Croix, D. Guyvarc'h, *Guide de l'histoire locale*, Paris, Seuil, 1990, p. 279.

de ce que dessus moi soubs signé ayeul paternel du dict enfant » [f°75, f°75v]. Le notaire sera parrain de sa première petite-fille, deuxième enfant de l'avocat, qui se nommera Marguerite comme sa grand-mère paternelle. Les deux grands-pères ont strictement le même âge : est-ce alors en raison d'une distinction de rang social que ce choix a lieu, le grand-père maternel sieur de la Masnière étant avocat et Julian Bodreau le notaire n'ayant pas de titre ?

Les fils aînés de Marie et de Marguerite (filles de l'avocat), portent tous deux le prénom de leur grand-père et parrain Julien, et les trois fils de Charles, nés après le décès de leur grand-père se prénomment aussi « *Julien en considération de feu [son] père Bodreau* » [f°240].

Baptisé quelques heures après la naissance, le nouveau-né fait désormais partie de la grande famille chrétienne et son âme est sauvée ; il reste, pour les parents, à se préoccuper de son corps et, en tout premier lieu, de son alimentation. Se pose alors pour eux le choix de l'allaitement de l'enfant : doit-il être maternel ou "mercenaire" ? Même si la mise en nourrice semble, aux XVI^e et XVII^e siècles, réservée aux familles de la bourgeoisie, les Bodreau ne sont pas unanimes sur ce point et ils adoptent des attitudes diverses.

LA MISE EN NOURRICE : DÉSACCORD FAMILIAL CHEZ LES BODREAU

Dans la famille Bodreau, la pratique de la mise en nourrice est observée dès le XVI^e siècle. En décembre 1569, Jehan relate le décès de sa fille qui « *mourut a Soulignie soubz Vallon quatre ou cinq jours apres ou elle avoit este portee a nourice* » [f°5v] ; son frère jumeau était mort à la maison deux jours après leur naissance. Le sergent royal Jehan ne met pas tous ses enfants en nourrice et il est bien difficile de déterminer les raisons de ses choix. Les enfants de Jehan naissent tous dans une époque troublée, entre 1569 et 1580, et la campagne n'offre pas plus de sécurité que la ville. Jehan met sa première fille, dont le jumeau vient de mourir, en nourrice à Souligné où elle meurt quelques jours plus tard à son tour. Mis en nourrice le jour même de sa naissance chez « *Gillette femme de Estienne Taron* » [f°7v], Julian le futur notaire est éloigné de ses parents qui habitent Le Mans. Mais il ne vit pas chez des étrangers : sa nourrice est sa tante paternelle, et elle demeure « *au lieu de la Challerye en Soulignie soubz Vallon* » [f°7v] ainsi que Julian lui-même le précisera lorsqu'il complétera le folio écrit par son père. Son grand-père paternel loge dans ce même lieu de la Challerye dont Julian sera propriétaire plus tard. Jehan ne dit pas s'il met en nourrice son fils Jacques, qui deviendra adulte, et trois autres de ses nouveau-nés qui sont près de leurs parents au Mans lorsqu'ils meurent âgés

respectivement de neuf mois, trois ans et une semaine. Il semble donc que Jehan n'ait pas eu une attitude délibérée au regard de la pratique de la mise en nourrice ; peut-être n'en a-t-il usé que lorsque l'occasion se présentait et que sa sœur Gillette pouvait s'en charger ; il n'en est pas de même pour les trois autres auteurs du Livre.

Julian n'apprécie guère cette pratique car il ne mettra aucun de ses sept enfants en nourrice, exceptée une de ses filles pour quelque temps lors d'une maladie de sa femme. Il écrit alors, comme pour se justifier de sa décision : « *à cause de la malladye de ma femme je mins ma fille en nourrice au lieu de la Fustaye près ceste ville* » [f^o42v]. Pour Julian, l'allaitement et les soins maternels semblent très importants. Cette enfant Marguerite est âgée alors d'un an ; le lieu de la Futaye se trouve sur la paroisse de Saint-Pavin des Champs qui est très proche du carrefour Saint-Benoît où demeurent les Bodreau. Il suffit au père attentif qu'il est de traverser la Sarthe en empruntant le pont Perrin pour prendre des nouvelles de sa fille. Dans son Livre, il n'oublie jamais de mentionner chaque mise en nourrice des enfants de la famille, qu'il s'agisse de ceux de son frère Jacques ou de ceux de son fils Julien.

En 1605, Jacques perd un fils décédé à deux mois « *chez ladite nourrice* » [f^o36] et dix-huit mois plus tard, il « *envoi[e] sa dicte fille en nourrice* » [f^o37v] le lendemain même de sa naissance. Quant à Julien, en 1624, il met sa fille Marie âgée de quelques heures « *en nourrice [...] près cette ville* » [f^o79v], et en 1630, c'est son fils Pierre qu'« *il mins en nourrice [...] ou ledit enfant est decede* » [f^o89v]. En insistant sur ce fait, Julian le grand-père essaie-t-il de convaincre ses proches de changer de méthode ? En effet, il précise que son frère Jacques et sa seconde épouse ont une fille « *qu'ils nourrissent en leur maison* » [f^o52v] alors que les enfants du premier lit ont été envoyés en nourrice à la campagne. De même en 1631, à l'occasion de la naissance de Louise, fille de Julien, il écrit : « *mondict fils et sa femme font nourrir ladicte enfant a leur maison par une nourrice* » [f^o90], puis pour la naissance de Charles en 1632 : « *le pere et mère dudict enfant le font nourrir a leur maison* » [f^o92]. De cette façon, l'enfant, même nourri par une autre mère, n'est pas séparé de sa famille. On sait combien Julian accorde une grande importance à l'unité de la famille et cette prise de position, quoique implicite, corrobore ce sentiment.

En soulignant le fait que ses neveux et ses petits-enfants ont des nourrices, le notaire laisse penser que ses propres enfants sont nourris par leur mère. S'il ne le précise pas, c'est sans doute que, pour lui, cela va de soi. Cependant, il paraît être le seul à agir ainsi dans sa famille et

dans son entourage. Chez les Le Vayer, « une des familles les plus considérables du Maine »¹ amie des Bodreau, les enfants sont mis en nourrice à la campagne². Relevons tout de même l'analogie entre l'attitude de Julian notaire et celle de la famille de Paul Beurrier dont le père est procureur au présidial de Chartres ; parlant de sa mère, Paul Beurrier écrit qu'elle « aimoit si tendrement ses enfants, qu'elle voulut elle mesme estre leur mère nourrice »³. L'amour maternel peut-il être ainsi lié à la pratique ou non de la mise en nourrice ? Si, comme nous le montrons dans ce chapitre, chez les Bodreau c'est le notaire qui exprime le plus son affection envers ses enfants, cela ne signifie pas que son fils l'avocat, plus pudique dans ses écrits, n'éprouve pas la même intensité de sentiment. Ici se fait jour une différence entre les écrits du père et du fils, différence peut-être due à l'éducation reçue. Le notaire, orphelin dans une époque troublée, livré peu ou prou à lui-même en ses jeunes années, n'a pas bénéficié des leçons qu'il a pu faire donner à son fils. Entouré de maîtres excellents, comme nous le verrons plus loin, l'avocat a incontestablement appris à maîtriser son langage, sa plume et ses émotions.

Malheureusement, le choix du refus de la mise en nourrice fait par Julian pour ses enfants ne s'est pas avéré meilleur que le choix inverse pratiqué alors par de plus en plus de familles autour de lui. Le notaire perd autant d'enfants nouveau-nés et en bas âge que les autres membres de la famille et la mortalité infantile chez les Bodreau demeure la même, que les enfants soient nourris par leur mère ou mis en nourrice.

Nous l'avons vu dans les écrits de son père, Julien confie ses enfants à des nourrices, soit en les envoyant à la campagne pour les aînés, soit en les gardant chez lui pour les derniers nés. Il semble cependant qu'il se soit, avec l'âge, rallié à l'opinion de son père au sujet de la nocivité de la mise en nourrice. Ainsi, pour le décès de l'un de ses petits-fils en novembre 1649, il remarque : « le 10 dudict moys le dit enfant estant fort malade et foible fut porte en l'eglise de Saint-Padvin des Champs pour luy donner le nom [...] et le lendemain XI dudict mois ledit enfant est decede en nourice » [f^o153, f^o153v]. Cet enfant « avoit esté porté en nourice en la paroisse de Saint-Padvin-des-Champs proche ceste ville » [f^o153], le jour même de sa naissance. Observons l'insistance avec laquelle Julien opère un rapprochement entre la mort de cet enfant et

¹ - R. Baret chanoine, *Le Livre de famille de Michel Levayer « grand doyen » du Mans prédicateur et aumônier de la Cour (1620-1691)*, Laval, R. Madiot, 1971.

² - R. Baret chanoine, *op. cit.*

³ - Autobiographie du père Paul Beurrier (1608-1696), ms 1885 de la Bibliothèque Sainte Geneviève (Paris) folio 37-43, cité par R. Muchembled, *L'invention de l'homme moderne*, Paris, Fayard, 1988, p. 347.

sa mise en nourrice.

À la génération suivante, ainsi que de plus en plus de familles de la bourgeoisie, les enfants de Julien mettront leurs nouveau-nés en nourrice : Marie mariée à l'avocat Mathieu Chesneau, Marguerite épouse du médecin Pierre Bourgault dont le fils aîné Julian sera mis en nourrice pendant presque deux ans, et Charles qui a, en octobre 1663 : « *baillé [son] enfant à la Gille de Saint-Georges et l'[a] rebailé le 5 décembre à la Provoté d'Allone* » [f°228v] sans donner la raison de ce changement. Charles précise les modalités de la mise en nourrice de son troisième enfant né en février 1665 : « *le mesme jour 26 a este baille en norice a la femme du meusnier Charpentier en la paroisse Saint-Gille proche mon lieu de l'Espine à cinquante livres par an et un boisseau de froment* » [f°235v]. Mais le quatrième et dernier enfant de Charles, né en 1667, sera élevé à la maison : « *il a pour norice Julienne qui est entre chez moy pour le norir le jour de devant la vigille Saint-Julien. Elle gagne XXIII livres par an* » [f°240]. Une dépense réduite de moitié pour Charles, même s'il a la charge de cette femme qui demeure chez lui, mais est-ce la raison qui le décide à faire ce choix ? Seul Charles nous renseigne sur la rémunération des nourrices ; son père et son grand-père tenaient, nous le savons grâce à Henri Chardon¹, un livre de comptes sur lequel ces dépenses domestiques devaient figurer. À la même époque, bien loin de là, le notaire nîmois Étienne Borrelly² dépense plus d'une cinquantaine de livres par an, la même somme que Charles, pour payer une nourrice extérieure, mais il ne donne que quelque dix livres de moins pour une nourrice domestique. Cette comparaison des frais de nourrice dans un même milieu social, toute relative qu'elle soit, montre une certaine unité de pratiques dans le royaume.

Aux alentours de sa deuxième année, l'enfant est retiré de nourrice et il revient dans sa famille, « ou plutôt », suggère François Lebrun, « l'ayant quittée le plus souvent quelques heures après sa naissance, il y entre »³. Une nouvelle rupture lui est imposée ; séparé de ses frères de lait, de son environnement campagnard et parfois arraché à la tendresse de la famille nourricière, il doit s'adapter à un mode de vie très différent et se plier à son nouveau statut d'enfant citadin. Traumatisme affectif que n'a pas subi le futur avocat pour lequel les tout premiers pas semblent

¹ - H. Chardon, « Mémoires de Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, 1904, p. 10 de l'introduction.

² - R. Sauzet, *Le notaire et son roi, Étienne Borrelly (1633-1718) un Nîmois sous Louis XIV*, Paris, Plon, 1998, p. 63.

³ - F. Lebrun, « Le choc des modernités », dans : A. Burguière, *Histoire de la famille*, Paris, A. Colin, 1986, tome 2, p. 148.

bien protégés : premier garçon choyé d'un jeune couple en pleine ascension sociale dans la première décennie pacifique d'un siècle alors plein de promesses, il demeure près de ses parents pour parcourir les années qui le séparent encore de « l'âge de raison », âge qu'il atteindra à sept ans révolus. Ces années que l'enfant retiré de nourrice passe, lui aussi, au sein de sa famille, sont celles de la prime éducation pour laquelle on sollicite quelquefois les grands-parents.

LE RÔLE DES GRANDS-PARENTS

L'entourage familial diffère pour chaque enfant. Les uns se voient confiés aux grands-parents, tel le futur Grand doyen du Mans Michel Le Vayer¹ que ses grands-parents élèvent à partir de son retrait de nourrice à trois ans et demi jusqu'à son placement chez un curé-précepteur à sept ans ; d'autres vivent chez leurs parents ; certains – et ce sont les plus nombreux chez les plus humbles – rejoignent un toit familial où les deux générations demeurent « *ensemblement et ne [font] que un mesnaige* » [f°75v], ainsi que se plaît à le relever le notaire, dévoilant sans vergogne son attitude patriarcale. Pour connaître la position des Bodreau à ce sujet, il nous faut, là aussi, distinguer le texte de chaque auteur.

Jehan Bodreau, qui avait mis son fils Julian en nourrice à Souigné-sous-Vallon comme ses premiers enfants ainsi probablement que les cadets, ne dit jamais à quel moment il les retire. L'un d'eux, mort à trois ans, est enterré à Saint-Jehan, paroisse où demeurent alors ses parents chez lesquels il vit sans doute à ce moment-là. Mais, après avoir relaté leur naissance, Jehan ne parle jamais plus de ses fils dans le Livre de famille : ni de leur retour de nourrice, ni de leur enfance. Julian et Jacques, les seuls qui deviendront adultes, sont âgés respectivement de dix et cinq ans à la mort de leur père et sont encore trop jeunes pour qu'il s'intéresse à eux. Ces années de la prime enfance sont affaire de femmes et les pères ne s'occupent pas d'un enfant en bas âge. Ces deux enfants semblent avoir vécu les années de leur « âge tendre » chez leurs parents jusqu'aux décès de ceux-ci, années bien difficiles sans doute puisque, s'écoulant de 1575 à 1584, ce sont des années troublées, celles du « *temps [où] les guerres estoient* » [f°11v].

Devenu à son tour père de famille, Julian garde ses enfants à la maison, près de leur mère qui leur inculque sans nul doute les rudiments d'une éducation religieuse solide. Au cours de l'éloge funèbre que le notaire fait à sa fille, l'accent est mis sur le fait que la petite Marguerite

¹ - R. Baret chanoine, *Le Livre de famille de Michel Levayer « grand doyen » du Mans prédicateur et aumônier de*

« scavoit ja tout son servisse » [f°37v] et qu'elle « estoit fort adonnée et nourie a la piete et devotion » [f°37v]. Orgueil d'un père soucieux de l'éducation de ses enfants et aussi hommage rendu à l'œuvre de sa femme puisque cette enfance se déroule « sous la direction quasi exclusive de la mère »¹. Les enfants assistent aux offices religieux aux côtés de leurs parents sur le banc de famille et connaissent le rituel de la messe. Les premiers livres de messe n'apparaîtront vraiment qu'à la fin du siècle : ce seront *La manière de bien entendre la messe de paroisse* composé par l'archevêque de Rouen, François de Harlay de Champvallon, et *De la meilleure manière d'entendre la sainte messe* publié en 1680 par Nicolas Le Tourneux². Les Bodreau n'en ont donc pas bénéficié et c'est par imitation filiale et assiduité que Marguerite est déjà si savante. Au début du XVII^e siècle, l'enseignement du catéchisme n'est pas encore véritablement organisé et c'est à la famille, et en tout premier lieu à la mère, que revient cette tâche. Cependant dès 1576, René Flacé, principal du Collège de Saint-Benoît du Mans³, a édité son *Cathéchisme catholique*⁴ chez l'imprimeur manceau Marin Chalumeau. Composé en vers latins et traduit plus tard en français, cet ouvrage local est sans doute connu de la famille Bodreau dont les garçons fréquentent le Collège Saint-Benoît. La fille du notaire n'a pas huit ans lorsqu'elle meurt, elle a donc reçu très tôt cette éducation religieuse de sa mère. Son frère aîné, le futur avocat, a, sans nul doute, bénéficié de la même attention maternelle.

À la mort de son frère Jacques en 1622, Julian est chargé de la « curatelle » [f°77] des quatre orphelins dont les deux derniers, René et Catherine, sont encore dans l'âge tendre. Ces enfants logent chez leur oncle pendant quelques années, et nous pouvons, à la lecture des folios écrits plus tard par Julian et son fils, penser que le couple du notaire les a élevés et éduqués de la même manière que ses propres enfants. Il faut imaginer cette « grande maison » [f°113v] de la rue Dorée résonnant du babillage de jeunes enfants pendant de longues années, alors même que les maîtres commencent à vieillir. En effet, même si, comme l'écrit son père, Julien décide

la Cour (1620-1691), Laval, R. Madiot, 1971.

¹ - F. Lebrun, « Le choc des modernités », dans : A. Burguière, *Histoire de la famille*, Paris, A. Colin, 1986, tome 2, p. 150.

² - « Au cours du XVII^e siècle, on voit croître la participation du peuple à la prière du prêtre officiant et les manuels d'initiation à la messe deviennent peu à peu nécessaires mais ne se généraliseront qu'à la fin du siècle ». Cf. R. Taveneaux, *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, Paris, SEDES, 1994, p. 336.

³ - F. Legeay, *Le Collège de Saint-Benoît au Mans*, Recueil de pièces, 1893, 11 p. in 8°.

⁴ - Un exemplaire d'une édition postérieure est conservé à la Médiathèque du Mans. Il s'agit de : R. Flacé, *Catechismus catholicus, in quo puer magistrum interrogat de rebus ad fidei Catholicae professionem pertinentibus*, Le Mans, Hierosme Olivier, 1595.

en 1624 de « *sortir de [leur] maison* » [f°80], il laisse aux bons soins de ses parents son fils aîné âgé de deux ans, « *quel enfant est le premier nay en madite maison que jé faicte bastir* » [f°75v], précise le fier grand-père. Quelques années plus tard, l'avocat leur confie sa fille Marguerite née en 1626, un an après le décès de son fils aîné mort chez ses grands-parents. Le notaire insiste sur le fait qu'il élève sa petite-fille en précisant en 1634 que « *Margueritte Bodreau ma petite-fille aâgée de plus de sept ans [est] demeurante avec nous* » [f°94v], alors que sur le folio précédent, il écrit : « *Marie Bodreau ma petite fille [est] demeurante avec ses pere et mere* » [f°94]. Les deux sœurs sont donc séparées alors qu'elles ont presque le même âge, mais, habitant la même paroisse, elles se voient fréquemment sans doute. Il arrive aussi que les grands-parents accueillent leurs petits-enfants pour quelques semaines seulement. C'est ainsi qu'en 1633, le petit Charles, âgé d'un an, fils de l'avocat, se trouve chez ses grands-parents paternels avec sa nourrice dans une métairie appartenant au notaire, au « *Rossay en Change pour y sejourner pendant les vendanges* » [f°92].

Nous ne savons si, grands-parents dès l'âge de quarante-deux ans après le mariage de leur fille Marie avec Mathieu Chesneau, Julien et sa femme Magdeleine Bérault se chargent de leurs petits-enfants ; l'avocat n'en dit rien. Marguerite, Julien et Jacques Chesneau naissent avant le décès de leur grand-mère, mais reviennent-ils de nourrice avant sa mort ? De plus, leurs parents, Marie et Mathieu Chesneau, demeurent, semble-t-il¹, très près du ménage de l'avocat dans la grande maison « dite des Gilles »² rue Dorée. Julien n'évoque pas ce sujet dans son Livre. Cependant, trois ans avant de mourir, il écrit : « *le X^e novembre 1659 on a retiré de nourrice mon petit fils Julian Bourgault fils de M^e Bourgault medecin mon gendre et de Margueritte Bodreau ma fille et l'ay prist en ma maison pour l'élever et pour mon contentement* » [f°197v]. L'avocat grand-père, veuf depuis dix ans, demeure alors seul avec sa fille Louise et son fils Charles, tous deux célibataires. Sa fille Marguerite, mère du petit Julian, est « *alée a son mesnage a Fontevrault* » [f°190] depuis « *le 17 avril 1658* » [f°190] laissant son fils en nourrice près du Mans. Vieilli (il a soixante ans) et affaibli depuis sa « *grande et périlleuse maladie* » [f°189v] subie il y a un an, Julien se réjouit d'accueillir le jeune enfant ; et cette joie, ce bonheur sont

¹ - Rien ne nous permet cependant de l'affirmer.

² - Acte de partage de la succession de Jacques Bodreau du 21 janvier 1644 passé devant m^e Pierre Ouvrard. Arch. dép. Sarthe cote 111 A.C. Le Mans 157 / 8. Mathieu Chesneau y est nommé en tant qu'exploitant cette maison appartenant alors à Catherine Bodreau épouse de m^e Jean Faissot.

contenus tout entiers dans ces mots : « *pour mon contentement* », expression rare et même unique dans la rédaction du Livre de famille.

Les premières années d'un enfant assumées par les grands-parents : ce n'est pas là, nous l'avons vu avec Michel Le Vayer, une particularité des Bodreau et cependant ce fait peut étonner à une époque où l'espérance de vieillir est bien faible. Julien et sa femme, les beaux-parents de Julien, Julien lui-même, le couple de sa fille aînée (les Chesneau), tous auront cette joie de voir s'agrandir et se perpétuer la famille. Mais il y a aussi chez les Bodreau tous ceux qui, disparus trop tôt ou mariés tard¹, ne connaîtront pas ce « *contentement* ».

Les enfants de Charles Bodreau ne verront pas leurs grands-pères. Julien Bodreau veuf meurt deux ans après le mariage de son fils, et les beaux-parents de Charles, les Morice, sont déjà décédés au mariage de leur fille Marie. Charles écrit peu sur le Livre de famille et ne donne guère de précision sur l'enfance de sa fille et de son fils.

La charge d'enfants à élever représente une lourde responsabilité et une tâche difficile pour les femmes qui se débattent avec de bien pauvres moyens dans « l'entretien constant de la vie ordinaire, dans la crainte de la mort et de la maladie »². Pendant toutes les années de son « âge tendre », la croissance de l'enfant est souvent menacée par la maladie, bien rarement bénigne en ces temps où ignorance et incompetence font de la mort l'unique issue de ces nombreux maux graves qui guettent l'enfance.

« LEDIT ENFANT EST DÉCÉDÉ »

« Les enfants sont sujets aux fièvres éruptives, à la coqueluche, aux diarrhées, aux vomissements et aux convulsions durant les sorties canines »³, résume Pierre Darmon. Des petits maux de l'enfance, telles les poussées dentaires évoquées ici, et des innombrables maladies respiratoires, digestives, accidentelles que l'on imagine dans un environnement hostile d'où l'hygiène est absente, rien n'est dit dans le Livre des Bodreau. Leurs écrits permettent de connaître quelques maladies de l'enfance mais, en général, ni les uns ni les autres ne parlent de celles dont les enfants guérissent et c'est, la plupart du temps, dans la page relatant le décès de

¹ - Jacques Bodreau, veuf deux fois, meurt à 45 ans en laissant des enfants jeunes ; Marguerite et son frère Charles, enfants de l'avocat, se sont mariés à plus de trente ans et sont morts avant le mariage de leurs propres enfants.

² - P. Goubert et D. Roche, *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1991, p. 128.

³ - P. Darmon, article « Maladies », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 947.

leurs enfants que les Bodreau évoquent la maladie qui en est la cause.

La maladie qui « prend » : la « fiebvre, la rougette et la verette »

« *La fiebvre continue et douleur de teste* » [f°37] dont souffre Marguerite, la fille de Julian, pendant dix-sept jours avant de mourir en 1614 âgée de sept ans et demi, est peut-être une coqueluche décrite avec ces symptômes par Ambroise Paré¹ un siècle plus tôt, mais que de maux ne recouvrent toutes ces fièvres évoquées si souvent par les Bodreau lors du décès d'un enfant !

Dans le Livre des Bodreau, la petite vérole et la rougeole sont les seules maladies dénommées pour les enfants, les fièvres désignant en effet toutes les autres. Seulement six maladies sont évoquées en six folios et quatre d'entre elles conduisent au décès de l'enfant. La petite vérole, nommée trois fois sur les six folios, est en effet « la maladie des petits enfants », ainsi que l'écrit Furetière² ; la rougeole, évoquée une fois, est celle « qui vient ordinairement aux enfants, et qui ressemble fort à la petite vérole, dont elle ne diffère que du plus au moins »³. Ce n'est que depuis 1574 que l'on opère une distinction entre les deux maladies. Presque tout le monde (huit personnes sur dix) contracte un jour la petite vérole, un malade sur sept en meurt et elle frappe 95 % des enfants de moins de dix ans⁴. Cette « banalité » est familière sans doute pour qu'il en soit si peu question dans le Livre de famille. La petite vérole semble beaucoup moins crainte que la peste pour laquelle on abandonne ville et activités. Celle-ci est pourtant moins meurtrière au XVII^e siècle où 6 à 10 % des décès sont dus à la petite vérole contre 5 % à la peste⁵ ; mais la peste frappe, elle, indistinctement petits et grands. À la fin du siècle, on saura prévenir la petite vérole puisque, écrit Furetière en 1690, « une méthode d'inoculation [...] manière venue de Constantinople [sera] fort en vogue à Londres [mais] on ne la pratique pas encore en France ni en Hollande »⁶. En leur siècle, les Bodreau ne bénéficieront donc d'aucun progrès médical.

¹ - Parlant des « coquelucheux » de 1510, Ambroise Paré écrit qu'« ils sentaient grande douleur en la teste [...] et avoient fiebvre continue ». dans : *Les œuvres d'Ambroise Paré*, Lyon, Philippe Borde, 1641, Livre XXII, p. 530, cité par P. Delaunay, dans : *Etudes sur l'Hygiène, l'Assistance et les Secours publics dans le Maine*, Le Mans, Monnoyer, 1920, 2^e série, p. 41.

² - A. Furetière, *op. cit.*, article « Vérole ».

³ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Rougeole ».

⁴ - P. Darmon, article « Maladies », dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 947.

⁵ - P. Darmon, *ibid.*

⁶ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Vérole ».

Julian nomme la rougeole « *rougette* » [f°75] et la petite vérole « *verette* » [f°92] : à la fin du XVII^e siècle, Furetière signale que ce « sont des mots de province » qui ne se disent pas. Citant Le Guicheux dans ses *Chroniques de Fresnay*, Paul Delaunay rapporte avec ce même terme de « petite vérète » les ravages provoqués par la variole en 1630 à Fresnay, petite ville du Maine¹ ; et l'Angevin Jehan Louvet écrit que « en ceste ditte année 1633, il y a eu grand nombre de petits enfants qui ont esté mallades de la verrette, dont beaucoup en sont morts »². Julian adopte donc le vocabulaire populaire de son temps et de sa région alors que son père Jehan et son petit-fils Charles emploient le terme exact de petite vérole. Pour Julian, ce diminutif tend peut-être à apprivoiser la maladie et à en diminuer l'horreur dans l'esprit d'un père déjà affligé par le décès de six de ses sept enfants ; ou, sous son aspect péjoratif, tend-il peut-être à en diminuer la gravité : en affichant dégoût, haine ou mépris vis-à-vis de la maladie, on se montre supérieur ou on feint de l'être. Montaigne, parlant des paysans du Bordelais, ne remarquait-il pas que « les noms mêmes de quoi ils appellent les maladies en adoucissent et amollissent l'âpreté [...] et selon qu'ils les nomment doucement, ils les supportent aussi »³ ?

Le tableau ci-dessous, mettant en grille les six folios évoquant des maladies infantiles, montre l'uniformité dans le traitement du sujet avec, tout au long des générations Bodreau, une identique rigueur de précision dans la date et un même laconisme dans le vocabulaire employé.

Aucune description des symptômes de la maladie, des réactions du petit malade, des traitements subis, voire des remèdes employés n'est donnée. Lorsque l'enfant tombe malade, on dit que la maladie « *l'a prist* » [f°245], et l'on assiste impuissant à la progression du mal, guettant l'issue presque toujours fatale. Si la mort recule, on considère alors les séquelles de l'épreuve passée et surmontée. Atteints de la petite vérole, Charles à un an et sa fille Marie à huit ans, survivent, mais Charles reste borgne, écrit son grand-père le notaire : « *la maladye de verette le print qui luy a faict perdre un œil* » [f°92]⁴. Ni pour l'un ni pour l'autre, ne sont

¹ - Le Guicheux, *Chroniques de Fresnay*, p. 158, cité par P. Delaunay, *op. cit.*, p. 40. « Entre les mois d'août et de décembre 1630, la ville de Fresnay perdit quarante-six enfants de "la petite vérète" ».

² - J. Louvet, « Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux (depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634) », dans : *Revue de l'Anjou et de Maine et Loire*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1856, p. 364.

³ - M. de Montaigne, *Essais*, Paris, Gallimard (Folio), livre III, ch. 12, p. 324.

⁴ - Paul Delaunay nous signale que les complications oculaires de cette maladie étaient fréquentes. P. Delaunay, *op. cit.*, p. 40.

évoqués les « fâcheux restes sur le visage »¹ que Furetière présente comme inéluctables. L'évidence de ces stigmates inesthétiques s'impose aux auteurs qui ne ressentent pas la nécessité de l'écrire et, en priant Dieu de la faire « *bonne fille* » [f°245], Charles laisse à penser que pour Marie tout espoir d'être belle est devenu vain. La maladie a un rôle actif puisque c'est elle qui « *prend* » [f°92, f°245] les enfants ; cette personnification donne ici la mesure de l'angoisse qu'elle provoque chez les Bodreau.

Figure n° 41 : Tableau des maladies infantiles des Bodreau

Folio	Auteur	Date	Enfant	Maladie	Lieu	Issue
9	Jehan	Et le XXVI septembre 1574	La dicte Renée	De la petite vérolle		Mourut
37v	Julian	Le mardy 25 ^e novembre 1614	La dicte Margaritte	D'une fiebvre continue et douleur de teste		Est décédée le 17 ^e jour de sa maladie
75	Julian	Le 4 septembre 1625	Le dict enfant	De maladie de rougette	En ma maison	Est décédé
87	Julian	Le dernier jour d'aoust 1632 en l'age de 3 ans	Le dict enfant	D'une fiebvre	En la maison de ses père et mère	Est décédé
92	Julian	Aux vendanges 1633	Le dict enfant	La maladye de verette le print	A mon lieu du Rossay en Changé	Qui lui a fait perdre un œil
245	Charles	Le VII juin 1668 agée de 7 ans 8 moys	Marie Bodreau ma fille	La petite vérole a prist		Dieu la conserve et la face bonne fille

Au XVII^e siècle, tout comme aux siècles précédents, il « règne une effroyable mortalité infantile, surtout durant les premiers mois et les premières années de l'existence »² ; l'étude du Livre de famille appuyée parfois par celle des registres paroissiaux renforce cette constatation.

Dès sa conception, l'enfant est menacé par la précarité même de la santé de sa mère et l'absence de connaissances médicales sur le déroulement de la grossesse, mais la naissance est aussi, pour lui comme pour celle qui le met au monde, une véritable épreuve.

La mort incontinent après la naissance

Nombreux sont les décès de nouveau-nés au XVII^e siècle et le quasi silence des

¹ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Vérole ».

² - R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Flammarion, 1978, p. 27-28.

documents officiels sur ce sujet tend à en montrer la banalité. Cependant, la grande négligence des registres paroissiaux comparée à la précision du Livre de famille nous permet d'en mesurer l'ampleur.

De grandes lacunes sont à déplorer dans l'enregistrement des sépultures effectuées dans la paroisse de Saint-Benoît car, tout au long du XVII^e siècle et pratiquement jusqu'en 1740, aucun décès de nouveau-né n'y est enregistré. À propos d'une étude sur ce sujet, Catherine Rollet signale que « 50% des décès infantiles auraient été omis en 1690-1714 »¹. À Saint-Benoît, ce n'est qu'à partir de 1668 (exception faite de l'année 1649) que nous relevons quelques mentions "*obit*" dans la marge du registre devant l'acte de baptême, mais sans précision de date, l'enfant étant sans doute mort-né. Le petit enfant ne bénéficie pas d'acte de sépulture. Dans les registres paroissiaux de l'église de Saint-Benoît, les décès d'enfants en bas âge sont quelquefois enregistrés, mais le curé ne se soucie pas toujours d'inscrire le nom, le prénom et l'âge du petit mort et il se contente par exemple de la mention : "le fils de m^r le Recepveur Belossier"² ou "fils d'un carleur feu Michel Guibert"³. Il n'est donc pas toujours facile de déterminer de quel enfant il s'agit.

Dans le Livre des Bodreau, la mort des nouveau-nés est omniprésente ; souvent évoquée, elle est également toujours mentionnée avec précision. La date, l'heure, les lieux de décès et de sépulture ne sont jamais omis, ainsi que l'exemple suivant le montre : « *les deux enfans ont este raportez vivans a la maison et demy heure apres ou environ sont decedez a mesme instant. Le lendemain ils ont este inhumez au sepmitiere S^{ct} Jehan pres le ballet de la grande porte* » [f^o31]. Si le chagrin ressenti pour ces petits morts n'est pas souvent exprimé, ni indifférence, ni accoutumance ne transparaissent chez nos quatre auteurs. Dans le dernier quart du XVI^e siècle, alors que les registres paroissiaux sont muets à ce sujet, Jehan n'oublie jamais de noter le décès de ses enfants nouveau-nés et on peut déceler une certaine marque d'affection dans l'emploi d'une expression telle « *la petite fille mourut* » [f^o5v], alors que pour la naissance de cette fillette quelques jours auparavant il parlait d'un « *enfant femelle* » [f^o4v]. Il est vrai qu'un événement primordial est survenu entre la naissance et la mort de cette enfant : elle a été baptisée. Les trois

¹ - C. Rollet, « La mortalité des enfants dans le passé : au-delà des apparences », dans : *S.D.H, Annales de démographie historique* 1994, Paris, éditions E.H.E.S.S., 1994, p. 9.

² - Acte de sépulture du 12 avril 1608 du registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

³ - Acte de sépulture du 28 novembre 1605 du registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

autres auteurs ont la même réaction que Jehan devant les décès des nouveau-nés. Dans la rédaction des quatre Bodreau, si l'enfant est présenté comme passif dans l'action de naître et s'il subit la maladie qui le "prend", c'est toujours lui qui fait pleinement l'action de mourir même si quelques heures seulement séparent les deux événements.

Jehan prend bien soin de préciser que ses deux premiers enfants « *n'etoient a terme* » [f°5] et que de surcroît ce sont des jumeaux ; ils ont donc, il est vrai, bien peu de chances de vivre. Ces premiers-nés jumeaux, enfants de Jehan¹, ainsi que les deuxièmes enfants de Julian², sont morts peu de temps après leur naissance. Pour ces derniers, leur père écrit que, sitôt baptisés, « *demye heure après ou environ [ils] sont decedez a mesme instant* » [f°31]. Aucune illusion n'est possible quant au sort de ces enfants car leur mère « *est acouchée avant son terme et sur les sept moys* » [f°29v], mais le salut de leur âme peut être obtenu et ils sont « *portez en dilligence a l'eglise de saint Benoist et [ont] receu le saint sacrement de baptesme* » [f°29v]. Les registres paroissiaux ne les mentionnent même pas dans les baptêmes. Un nouveau-né prématuré et gémellaire est certainement rarement viable à cette époque. « Dans la mentalité populaire, les cadavres des nouveau-nés passaient pour personnifier le démon, car ils étaient privés à la fois de vie physique et de vie surnaturelle »³ ; on tente donc en général de les baptiser "en diligence" au moindre signe de vie. Cependant l'existence de sanctuaires à répit, tels que les expose Jacques Gélis⁴, n'est jamais évoquée dans le Livre de famille.

Les conditions de vie très rudes et précaires, décrites par Robert Mandrou⁵, auxquelles sont soumises les futures mères, expliquent en grande partie la déficience de l'enfant à naître. La sous-alimentation chronique qui règne alors a des conséquences sur la taille et la vigueur du nouveau-né. Sans doute une famille de citadins aisés souffre-t-elle moins de ces maux communs au petit peuple des villes et des campagnes, mais, en l'absence de toute indication d'achat de

¹ - Jehan et Magdeleine nés le 6 décembre 1569.

² - Julien et Loyse nés le 24 mai 1602.

³ - R. Taveneaux, *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, Paris, CDU-SEDES, 1994, p. 385.

⁴ - J. Gelis, « La mort et le salut spirituel du nouveau-né », dans : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 31, 1984, pp. 361-376. Ces sanctuaires sont des chapelles dédiées à la Vierge, où sont conduits les enfants morts-nés. Tout en récitant des prières, on guette le moindre frémissement de vie du petit corps, permettant l'ondoisement du nouveau-né dont l'âme échappe ainsi à l'errance dans les limbes.

⁵ - R. Mandrou, *La France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, P.U.F., 1987, p. 96. Robert Mandrou explique « la sous-alimentation chronique encore mal étudiée », par l'« insuffisance quantitative, en égard à la dominante céréalière de toute l'alimentation populaire » et l'« insuffisance en qualité provoquant malformations du squelette et déficiences physiologiques généralisées ».

nourriture, il n'est pas permis de dire que la table des Bodreau comporte une alimentation très variée¹.

Les enfants nouveau-nés de la famille sont bien souvent chétifs et les pères ne sont pas sans le remarquer. Ils le soulignent dans leurs écrits, cherchant ainsi une justification au décès infantile et ce fait semble être une consolation aidant à accepter cette fatalité de la mort du nouveau-né. Le 24 avril 1605, Julian relate la mort de sa fille née « *avant son terme laquelle estoit sy foible que fut seulement baptizée au logis par ung presbtre qui demeure chez Olivier Gauquelin et deceda incontinent* » [f°35v]. De même, en septembre 1627, il inscrit que sa bru est accouchée « *d'un filz fort petit et foible* » [f°86] et, trois semaines plus tard, il note que : « *le 24^e dudict moys ledict enfant est decede* » [f°86]. Rédigeant le Livre de famille au temps de « l'âge mûr », Julien ne faillit pas à l'habitude prise et inscrit les décès de ses petits-enfants nouveau-nés avec autant de précision que Jehan et Julian ; ainsi en 1659 pouvons-nous lire : « *le dit Julian Chesneau est decede quinze jours apres sa naissance* » [f°192v]. Cette phrase, formule laconique donnant simplement l'information, tranche avec celle écrite par Charles, six ans plus tard, pour noter la mort de son fils : « *Le 24 may jour de Pentecoste est decede mon petit fils Julien Bodreau en la paroisse d'Estival et y a este enterre soubz le banc autrefois appartenant à la dame Piveron, et ou nous nous mettons. Gaudeant Angeli* » [f°236]. Combien ce : « *mon petit fils Julien* » et cette prière latine révèlent l'émotion du père ! En 1644, Julien note que « *le 19 audit moys d'octobre ladite Marie Chesneau est decedee* » [f°117], alors qu'à la naissance de cette petite-fille, le 7 octobre, il avait remarqué qu'elle était née « *aveq une petite taye sur la teste que on appelle coeffe et que l'on prend pour un augure et signe de bonheur* » [f°116v]. La recherche de présage rassurant témoigne ici de la grande crainte qu'éprouve la famille à chaque naissance nouvelle.

L'expression de la douleur paternelle

Jehan a sept enfants dont trois meurent quelques jours après la naissance, un à huit mois et un à trois ans ; Julian notaire en a sept également et quatre meurent à la naissance, un à deux ans et demi et un à sept ans ; son seul fils adulte Julien voit naître dix enfants dont quatre

¹ - Les archives notariales, notamment celles qui concernent la gestion des propriétés rurales, nous permettent de connaître quelques paiements de baux en nature, mais nous ne savons ce qui paraît quotidiennement sur la table de la famille.

décèdent avant un an, un à trois ans et un à quatre ans. Charles, fils de Julien, a quatre enfants dont deux meurent au cours de leur première année. Quel dur apprentissage de la vie pour les enfants survivants que ces décès de frères, de sœurs, de cousins, de compagnons tout au long de leurs premières années !

Si la naissance se présente comme une épreuve difficile (treize décès de nouveau-nés sur vingt-huit naissances chez nos quatre auteurs confondus, presque un sur deux), le moment du sevrage, se situant entre deux et trois ans, constitue aussi une étape dangereuse pour la vie de l'enfant. Celui-ci, affaibli par le changement d'alimentation, résiste moins bien aux maladies. Quand il s'agit de noter la mort d'un jeune enfant ayant vécu quelques années, chacun reprend le Livre, tourne les pages à rebours et, en marge ou au bas du folio relatant la naissance, il inscrit le décès et la sépulture, quelquefois la cause et les circonstances. Bien souvent est ajoutée une brève prière telle : « *Dieu lui face la grâce de le prier pour nous. Amen* ». Jehan inscrit en septembre 1574, au bas du folio [f°9] qui annonçait sa naissance, le décès de sa fille Renée âgée de huit mois et atteinte de la petite vérole ; ce sont pour lui les seules informations importantes de l'année. En mars 1576, c'est en marge du folio du baptême qu'il note la mort de son fils de trois ans qui, précise-t-il, « *mourut sur les neuf heures du matin* » [f°11], laissant deviner la nuit d'angoisse vécue par les parents au chevet de leur enfant agonisant. Julian connaît le grand chagrin de perdre une fille à peine âgée de huit ans, décès pour lequel il laisse transparaître son affliction en écrivant en marge du baptême non seulement la maladie, la mort, l'enterrement de sa fille, mais aussi un éloge paternel affectionné : « *la dite Margaritte scavoit ja tout son servisse et lisoit en moule et estoit fort adonnée et nourie à la piété et dévotion* » [f°37]. De même, bien qu'il n'en écrive rien, nous imaginons la peine qu'il ressent à la mort de son premier petit-fils qui disparaît à trois ans malade de la rougeole, « *en ma maison* » [f°75v] écrit son grand-père, maison où l'enfant est né et où il commençait à grandir au cœur de la famille. Six des quinze enfants qui ne sont pas morts à la naissance mourront ainsi en plein « âge tendre ».

Un autre enfant de la famille « *agé de X à XI ans* » [f°243] meurt en 1668, « *au grand regret de son pere* » [f°243], écrit Charles. Ce petit garçon est le « *fils de m^e René Bodreau medecin tres fameux et estimé de chaquin* » [f°243], mais dont la compétence est restée impuissante devant la maladie de son propre enfant. Nous avons déjà évoqué plus haut l'affection et la douleur qui transparaissent dans les mots de Charles pour enregistrer le décès de son fils [f°256]. Les archives mancelles ont conservé également le rare témoignage écrit de la

douleur maternelle dans les feuillets de garde du livre d'Heures d'une famille connue des Bodreau. Après la mort violente de son fils, Marguerite Hoyau veuve de Claude Le Divin sait trouver les mots qui expriment son chagrin pour noter que : « le X^{ème} juin 1595, il pleust à Dieu m'affliger de la mort de mon filz Claude Le Devin, par un accident, quy me rendra triste à jamais pour c'estre noyé s'aland baigner »¹.

Neuf enfants sur les vingt-huit nouveau-nés de nos quatre auteurs atteindront l'âge adulte. Entre 1567 et 1675, la famille Bodreau tout entière voit naître cinquante-six enfants dont vingt seulement seront adultes. Au regard des tableaux² récapitulant les accouchements pour chaque femme de la famille nous nous apercevons que, chez les Bodreau, la mortalité infantile est très forte atteignant un taux de 40 % ; la mortalité juvénile, de 25 %, rejoint le taux du pays³. Dans cette famille de citadins en pleine ascension sociale, à peine plus d'un tiers des enfants atteint l'âge d'homme.

Les difficultés des années de la prime enfance, confiée aux femmes, enfin surmontées, le souci de l'éducation incombe désormais au père. Déterminant pour l'avenir du jeune enfant, le choix de l'école et des études est primordial dans la stratégie de progression de la famille.

¹ - J. Chappée, « Un livre de famille Manceau (familles Bellanger, Hoyau et Le Divin) 1533-1667 », dans : *La Province du Maine*, Le Mans, 1904, Pellechat, p. 31.

² - Voir annexe n° 12 : « Tableau de la fécondité des femmes de la famille Bodreau ».

³ - F. Lebrun, *op. cit.*, pp. 143-144. François Lebrun remarque que « un enfant sur quatre n'att[eint] pas l'âge d'un an et qu'un enfant sur deux att[eint] l'âge de dix ans ».

– CHAPITRE DEUXIÈME –

L'ÉDUCATION DES ENFANTS BODREAU

Après avoir quitté les mains maternelles, les enfants deviennent l'objet des soins éducatifs des pères de famille. Dès qu'ils entrent dans « l'âge de raison », leur éducation se poursuit hors de la cellule familiale, mais une distinction s'opère entre les frères et les sœurs, les garçons seuls accédant véritablement au savoir. Ils vont suivre une formation scolaire et universitaire spécifique à chacun, mais dictée, dirigée et supportée par les aînés.

Si « sous Louis XIV l'enseignement se généralise et se démocratise »¹, sous le règne d'Henri IV, la capitale du Maine peut s'enorgueillir de posséder, depuis trois quarts de siècle déjà, un collège qui permet aux chefs de famille manceaux d'assurer les premières années d'école de leurs fils. Ainsi que de nombreuses familles de la ville, les Bodreau se sont préoccupés de l'éducation scolaire de leurs garçons, mais la vie n'a pas permis à tous les quatre d'assumer cette tâche dévolue au père. Julian et Julien ont pu suivre les années d'études de leurs fils, mais il n'en fut pas de même pour Jehan et Charles disparus avant que leurs enfants n'aient grandi, comme nombre de leurs contemporains.

À la fin de l'année 1631, Magdeleine, l'épouse de Julien, perd son frère aîné « tombé malade à l'abbaye de l'Épau »² et Julien, qui note ce décès sur le petit livre, relève que Pierre Berault laisse trois jeunes enfants. Sur le même livre, en 1636, Julien écrit la mort « de Noël Rousseau, notaire royal, [s]on élève »³ et, en une courte phrase, il exprime l'inquiétude que provoque le décès du soutien de famille : « il laisse deux petites filles »⁴. Le père disparu, l'avenir des orphelins est bien sûr compromis. Il est donc nécessaire aux hommes de la famille de suppléer à l'absence paternelle.

¹ - F. Bluche, *Au temps de Louis XIV. Le Roi-Soleil et son siècle*, Paris, Hachette, 1994, p. 175.

² - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

³ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

⁴ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

LA CHARGE DES ORPHELINS

Après la mort de Jehan en 1582, la rédaction du Livre de famille est suspendue pendant sept ans et ce n'est qu'en 1589 que Julian la reprend. C'est alors qu'il donne quelques indications, trop brèves, sur ces années muettes. Deux ans après son veuvage, lorsqu'en 1584 la peste la terrasse, Macée se trouve à Soulligné-sous-Vallon « *ou elle estoit alle demeurer avec ung nomme Jehan Charpentier* » [f°17]. La veuve de Jehan laisse deux jeunes orphelins : Julian âgé de douze ans et Jacques qui a sept ans. Qui s'en occupe entre 1582 et 1584 ? Demeurent-ils au Mans dans la maison du faubourg Saint-Jehan qui brûlera le 29 novembre 1589 lors de la soumission de la ville à Henri IV ? Julian écrit seulement que tous deux habitent chez les époux Ledru, à partir du 14 septembre 1584, quelques jours après le décès de leur mère, et qu'ils y restent jusqu'au 9 décembre 1593, jour où Julian, âgé de vingt et un ans, décide de vivre seul avec son frère de seize ans. Le couple Ledru du faubourg Saint-Jehan qui se charge, en 1584, des deux jeunes garçons Bodreau à mener de l'enfance à l'âge d'homme, remplaçant des parents trop tôt disparus et apportant à ces enfants l'éducation religieuse solide et la profonde humanité dont ils feront preuve tout au long de leur vie, reste très présent dans le souvenir de Julian qui consacre six lignes de son Livre – autant que pour l'évêque du Mans¹ décédé au même moment – à relater les inhumations des deux époux morts les 28 et 29 juin 1601. Les années passées chez les Ledru sont, pour Julian et Jacques, celles du collège. Ce sont aussi les années qui permettent aux deux frères, privés à la fois de l'autorité et de l'affection paternelles et maternelles, de forger les liens qui ne se dénoueront jamais. Ces deuils cruels ont sans doute fait de Julian le frère aîné affectionné et le père attentif, voire possessif, qu'il sera.

En ces difficiles conditions de vie du XVII^e siècle, il n'est pas rare de se retrouver orphelin dès l'enfance, et les enfants de Jehan ne sont pas les seuls de la famille à subir cette épreuve.

La mise sous curatelle

À son tour, Jacques Bodreau, marié deux fois et veuf depuis deux ans, meurt à

¹ - Monseigneur Claude d'Angennes.

quarante-cinq ans laissant « quatre enfants scavoir sa fille aisnee et de deffuncte Anne Pelard sa premiere femme aagee de quinze ans quatre moys. Michel, René et Catherinne les Bodreaux de la dicté Gilles sa seconde femme uages scavoir ledict Michel de huit ans et demy ledict René de cinq et ladicte Catherinne de quatre ans » [f°77]. Que vont devenir ces enfants ?

Julian tuteur des enfants de Jacques

Jacques, malade, rédige son testament quelques mois avant sa mort. Il « nomme pour curateur [de Anne] m^e Jehan Bellanger sieur de La Motte recepveur du domaine du Roy au Mans son cousin germain »¹ ainsi que son frère Julian et, en cas de décès de celui-ci, son neveu Julien. « Pour curateur a ses enfans du second licit m^e Jullian Bodreau son frere »² est également nommé par Jacques. La solidarité fraternelle que Julian a toujours montrée envers Jacques s'exprime par l'acceptation de la prise en charge de ses orphelins et il est « nomme curateur par les parens et institue par M^e le bailly de la provosté de ceste ville le VI^e juin 1622 » [f°77]. Les jeunes orphelins sont donc confiés à leur oncle paternel, aidé également par les membres de la famille maternelle pour ce qui concerne les enfants de la seconde femme de Jacques, puisque maître Claude Gilles³ a été nommé leur curateur particulier par le même jugement.

Jacques a spécifié que la curatelle de Julian envers les trois enfants de son second lit doit cesser au mariage d'Anne Bodreau, sa fille aînée issue de son premier mariage. Cette dernière doit être mariée « a personne capable pour exercer sa curatelle de ses freres et sœur au lieu et place dudit m^e Jullian Bodreau »⁴. Anne, perdant sa mère à dix mois, a vécu son enfance au sein du nouveau ménage de son père remarié avec Catherine Gilles, alors qu'elle atteignait ses deux ans. Elle a vu naître cinq demi-frères et sœurs, mais deux d'entre eux sont morts à la maison âgés de deux et trois ans. À treize ans, après le décès de sa belle-mère, Anne Bodreau demeure seule avec son père Jacques pour élever ses demi-frères et sœur, Michel six ans, René trois ans et Catherine deux ans. Jacques disparaissant deux ans plus tard, les frères et sœurs sont

¹ - Testament de Jacques Bodreau, passé devant m^e Jean Roumé les 27 janvier et 28 mai 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157 / 8.

² - *Ibid.*

³ - M^e Claude Gilles, avocat, est le beau-frère de Jacques.

⁴ - Testament de Jacques Bodreau, passé devant m^e Jean Roumé les 27 janvier et 28 mai 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157 / 8.

dispersés dans la famille. Anne est accueillie par son oncle Julian chez lequel elle passe les trois années de jeunesse qui la séparent de son mariage à dix-huit ans en 1625 avec le sieur de Vaubarré, noble Louis Foussard. Mais ce dernier ne respecte pas les dernières volontés de Jacques et n'assume pas la curatelle des demi-frères de son épouse ; sept ans plus tard, un procès¹ a lieu à ce sujet. En 1634, Julian écrit qu'il entretient encore René, son neveu âgé de dix-sept ans. Ce dernier fera de longues études de médecine que Julian assumera « *a mesme son revenu* » [f°94], tout comme il a soutenu les années de pension « *aux ecolles des Jesuistes a La Flesche* » [f°92v] de Michel, le frère de René. Jacques a laissé quelques rentes à cet effet.

La petite Catherine, demi-sœur d'Anne, loge un temps chez son oncle l'avocat Claude Gilles, sieur de la Fichardière, « *avec lequel elle estoit en pention* » [f°93v], jusqu'à l'âge de quatorze ans. Julian la prend alors chez lui : elle vient « *demeurer en mon logis et avec moy comme pentionnere* » [f°93v], écrit le notaire en 1632. L'avocat Claude Gilles meurt l'année suivante, le 19 décembre 1633 ; était-il déjà malade au départ de sa nièce ? Catherine habite la grande maison de la rue Dorée chez Julian, son oncle paternel, qu'elle voit mourir en juin 1636 alors qu'elle a dix-huit ans ; son cousin Julien avocat reprend la curatelle² que son père exerçait sur elle et ses frères, René et Michel. Au moment de la mort de Catherine, Julien écrira : « *mon deffunct pere estoit son parain et fut son curateur et moy apres luy j'ay continue la charge jusques a ce qu'elle fust mariee* » [f°177v]. Lorsqu'au mois de février 1637 l'avocat vient « *demeurer en la maison de [s]on deffunt pere* » [f°97], sa propre mère lui laisse la spacieuse bâtisse de la rue Dorée et se « *retire en une petite chambre* » [f°97] ; nous ne savons alors si Catherine demeure toujours chez Julien. Il nous est permis d'en douter car le 28 janvier 1640, son mariage se déroule chez son oncle maternel l'apothicaire Jean Gilles [f°106v] : nous pouvons donc penser que Catherine habite chez ce dernier. Cette entraide bien organisée par les familles paternelles et maternelles a permis aux enfants de Jacques de rester fortement liés, de faire de solides études et de bons mariages ; mais il n'est pas toujours possible de se charger ainsi de l'éducation et de l'entretien des enfants d'autrui, fussent-ils de la famille.

¹ - Claude Gilles et Julian Bodreau, assistés de leur avocat Julien Bodreau intentent un procès contre Louis Foussard le 28 juin 1632. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157 / 8.

² - Acte du 1^{er} février 1638 passé devant m^{re} Anthoine Foureau et Léonard Desmezielle, Arch. dép. Sarthe cote 108 J 167 : Julien Bodreau avocat est présent à la vente d'une maison en tant que curateur de ses cousins.

Charles tuteur de ses neveux, les enfants Morice

Dans les toutes premières années de son mariage, Charles doit recueillir l'un de ses neveux devenus orphelins¹ et il remarque : « *je [le] noris pour deux ans gratis* » [f°227v]. Généreux, il ajoute : « *je leur donne* » [f°227v], mais sans doute cette assistance lui coûte-t-elle vraiment car l'année suivante, la grand-mère Pageot tutrice des orphelins étant décédée², il obtient la « *décharge de la curatelle [des] enfants qui estoient au nombre de sept* » [f°230v] ; M^e Louis Morice³, oncle paternel des enfants, en prendra la responsabilité. Oncle par alliance de ces enfants, Charles s'est adressé au tribunal pour avoir gain de cause « *par appel du jugement de la provosté par jugement du présidial* » [f°231]. Soulagé, il s'exclame : « *Dieu soit loué* » [f°231]. On comprend quel poids peut représenter la charge soudaine de sept enfants pour un avocat débutant qui vient de se marier. Cependant, au moment où le couple de son beau-frère disparaît, Charles hérite de son propre père : est-ce la raison qui avait déterminé, en un premier temps, le jugement de la prévôté ?

Plus tard en 1684 – et personne ne le notera sur le Livre délaissé alors – le dernier fils de Charles, Julien, devenu orphelin, sera pris en charge par son oncle paternel qui lui fera vendre⁴ les meubles de son héritage pour payer ses études à La Flèche et sa pension chez lui-même, Mathieu Chesneau.

Julian et Julien ont vécu assez longtemps pour voir leurs enfants devenir adultes et ils se sont préoccupés de l'éducation des jeunes de la famille. Dans un premier temps, les garçons sont confiés à l'institution des Écoles de Saint-Benoît, puis quelques-uns sont envoyés poursuivre leurs études hors du Mans. Quant aux filles, elles passent la plupart des années de « l'âge jeune » à parfaire leur éducation au sein de la famille et ne quittent pas la maison.

¹ - Leurs parents l'avocat Pierre Morice et sa femme Marguerite Pageot meurent à six mois d'écart en 1662.

² - Elle meurt en septembre 1663.

³ - M^e Louis Morice est dit « curateur des enfans mineurs de deffunt m^e Pierre Morice » dans le « Compte sommaire de m^e Charles Bodreau pour le restant du testament de deffuncte damoiselle Radegonde Morice ». Acte du 11 mars 1672. Arch. dép. Sarthe cote 108 J 167.

⁴ - Il s'agit ici de la vente des meubles faisant suite à l'inventaire après-décès de Marie Morice veuve Charles Bodreau dont l'acte fut passé le 10 novembre 1684 devant m^e Pierre Gendrot. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 289.

LES FILS BODREAU : « ESTUDIANTS AU COLLIAIGE »

Julian

Des Ledru, famille d'accueil des deux fils de Jehan, nous ne savons presque rien ; mais c'est au cours des neuf années vécues sous leur toit que Julian – et probablement Jacques – fréquente le collège Saint-Benoît. Julian en fait mention à la page de garde du Livre de famille où il écrit ces lignes :

*Livre appartient a Jullian Bodreau
pour ce presant estudiant au
coilliaige Sainct Benoist
filz dudit deffunct Jean Bodreau
Julian Bodreau 1586 [f°1].*

Julian, âgé alors de quatorze ans, n'est déjà plus un enfant, mais nous ne savons combien d'années il a passé au collège Saint-Benoît. Il ne dit rien des années d'école de son petit frère Jacques, mais sans doute ce dernier a-t-il suivi les traces de son aîné avant d'être « *commis au greffe criminel de la sénéchaussée du Maine* » [f°76].

Julien

Devenu notaire royal et père de famille, Julian se préoccupe de l'éducation de « [s]on filz unique » [f°64] et il l'inscrit au collège dès son plus jeune âge. Avec quelle fierté écrit-il : « *le mardy 20^e febvrier 1607 mon filz a este roy des coqs et vitorian au college Sainct Benoist de ceste ville* » [f°38], précisant qu'il n'a alors que « *7 ans et demy* » [f°38] ! Un coq « signifie figurément un notable bourgeois, ou l'habitant d'une paroisse qui s'y est mis en autorité et gouverne tous les autres »¹. Le fils du notaire fréquente le collège en compagnie des fils de la majorité des bourgeois manceaux², c'est-à-dire des "coqs", et il en est le meilleur élève en cette année 1607 puisqu'il obtient le titre de « *roy des coqs et vitorian* ». Ce petit garçon semble bien

¹ - A. Furetière, *op.cit.*, article « Coq ».

² - A. Bouton, *Le Maine histoire économique et sociale aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, Bouton, 1973, p. 249.

précoce pour recevoir de telles distinctions à l'âge où la plupart des élèves sont admis à l'école, « l'âge de la scolarité étant en moyenne de six à douze ans »¹. Julien a la chance de demeurer en ville et d'être à deux pas du collège réputé de Saint-Benoît. Lors de la nomination de son fils comme « vitorian », le notaire raconte que « *le jeudy ensuyvant, les escolliers dudit college firent monstre et allerent au gué de Maulny plusieurs enfans estans a cheval et habillez* » [f°38]. Il précise que la récompense est donnée « *le mardy 20^e febvrier* » [f°38] et que la fête a lieu « *le jeudy ensuyvant* » [f°38], mettant l'accent sur la modernité du collège de Saint-Benoît puisque « le beau jeudi est une invention du XVII^e siècle »². On attend peut-être aussi la détente permise par la célébration de la mi-carême pour mêler les fêtes. Nul doute que ce défilé est regardé et suivi par les habitants de la ville, qu'ils aillent à la chapelle du Gué de Maulny se situant entre le palais et la cathédrale³ à un quart de lieue du collège Saint-Benoît, ou qu'ils se rendent au lieu du gué de Maulny sur l'Huisne. Cet endroit, éloigné d'une lieue du collège Saint-Benoît, est un but de promenade⁴ hors les murs de ville. Puis la petite procession s'arrête chez les Bodreau et la fête s'achève en apothéose chez le notaire qui « *donne la collation au retour* » [f°38] aux enfants et à leurs régents. Julien se montre bon élève dès ses premières années de collège et il gardera toute sa vie de très bonnes relations avec deux de ses maîtres, le principal Jacques Marsault et le régent Jean Portier. Cependant, Julien n'évoque jamais ses propres années au collège, et il n'écrit rien de celles que son fils Charles y passe pendant cette adolescence que les Bodreau taisent tant.

Charles

Né en octobre 1632, Charles devait aller au collège à partir de 1638 ou 1639, or nous verrons plus loin que ce sont les années où les Ecoles de Saint-Benoît périclitent. Les études de Charles ont dû en être perturbées, mais son père n'en dit rien quoiqu'il entreprenne la rédaction du Livre justement en 1637. Une seule allusion à ses propres études apparaît dans la rédaction de Charles, mais elle est bien évasive. En 1667, à l'occasion du jubilé, il note le prêche fait par

¹ - R. Taveneaux, *op. cit.*, p. 180.

² - F. Bluche, *op. cit.*, p. 192.

³ - Voir annexe n° 4 : « Plan du Mans ».

⁴ - Dans les registres paroissiaux, on voit l'été des gens s'y baigner et ... s'y noyer (acte de sépulture du 3 juillet 1667 de Jacques Cohon du registre de Saint-Benoît coté 88-14-39 vol. 13c).

« M^r Reveillon de ceste ville docteur en Sorbonne » [f^o242] précisant que ce dernier est « [s]on camarade d'escolle âgé au plus de XXXV ans » [f^o242], c'est-à-dire de son âge, mais Charles ne nomme pas l'établissement fréquenté alors. Nous ne savons quelles ont été les années d'école de Charles mais elles n'ont certainement pas revêtu le même caractère brillant que celles de son père. Il suffit de remarquer l'orthographe erronée et le style maladroit des folios du Livre écrits de sa main. Nous ne parlons pas ici du mauvais graphisme et du manque de soin relevés dans ces pages, maladroites que nous pouvons peut-être imputer à la demie cécité de Charles. Quant à ses propres enfants, sa fille Marie née en 1660 et son fils Julien né sept ans plus tard, nous ne savons pas ce que furent leurs études car Charles n'en parle jamais. Ce n'est qu'à la mort de sa mère, Marie Morice veuve de Charles, que, à l'occasion du règlement de la succession, nous apprendrons, par les actes notariés, l'entrée de Julien Bodreau fils de Charles au collège jésuite de La Flèche. Le dernier petit-fils de l'avocat à porter son nom est alors âgé de dix-sept ans. Ainsi que la plupart des enfants de la ville, il a dû passer ses premières années au collège-séminaire de l'Oratoire du Mans qui a supplanté le collège de ses grands-pères au milieu du siècle.

Le collège Saint-Benoît

Alors seul établissement d'éducation de la ville du Mans, le collège Saint-Benoît est fondé en 1528 par le chanoine Jean Dugué, licencié en droit, qui achète une maison sur la paroisse de Saint-Benoît, entre les rues de la Porte Sainte-Anne et de la Tannerie, pour y ouvrir un collège¹. Cette maison dépendant pour le cens du chapitre de Saint-Pierre la Cour, Jean Dugué met l'école sous le patronage et la collation de ces chanoines. En 1594, le corps de ville du Mans accorde au principal du collège, maître Élias Mimbré, « 300 écus pour le meublement à la charge de les rendre, 500 livres par an pendant troys ans pour entretenir des régents et en outre consent que la prebende preceptoriale luy soit conférée par M^r l'évêque »². Dès 1601 cependant, ce traité est rompu et le corps de ville « autorise le principal à prendre quelque argent aux

¹ - F. Legeay, *Le Collège de Saint-Benoît au Mans*, Recueil de pièces, Supplément Maine, Le Mans, 1893, 11 p. in 8°, p. 3.

² - Archives de l'Hôtel de Ville n° 337 du 11^e registre de 1594-1595. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 242.

écoliers sauf aux pauvres »¹. En juillet 1624, les prêtres de l'Oratoire prennent la direction du collège-séminaire fondé depuis 1599 sur la paroisse de Saint-Ouen des Fossés, près de la cathédrale. « Les escolles de Saint-Benoist » – selon l'inscription gravée au linteau du portail d'entrée rue de la Porte Sainte-Anne – connaissent alors une baisse de prospérité et en 1643, les pères de l'Oratoire sollicitent l'union du collège Saint-Benoît au collège-séminaire². À la fin de 1649, un mois après le décès du principal, M^e Jacques Marsault, l'évêque du Mans confère « aux pères de l'Oratoire du college du seminaire de ceste ville la prebende preceptoriale » [f^o155] dont « estoit pourveu » [f^o155] le frère Marsault. Julien relève que cette prébende « avoit tousiours este presentee a un principal du college royal de ceste ville » [f^o155] ; or en décembre 1649, non seulement l'évêque ainsi que l'écrit Julien, mais également le chapitre de Saint-Pierre et les échevins, décident de l'allouer au père supérieur de l'Oratoire, maître Pierre Moisy³. La prébende préceptoriale, nous dit Furetière, constitue l'ensemble des revenus ecclésiastiques « destinés à l'entretien d'un précepteur qui est obligé d'instruire les jeunes enfants de la ville gratuitement et sans salaire »⁴. Privées de ce revenu, les ressources du collège s'amenuisent. Julien Bodreau remarque alors que « la présentation et collation faicte par mondict seigneur evesque du Mans de ceste prebende aux peres de l'Oratoire n'a pas este approuvee de tous » [f^o155v]. Puis il ajoute, en homme sage : « le temps sera le juge des opinions diverses » [f^o155v]. Or, au XIX^e siècle, dom Piolin remarque que « depuis ce temps, la prébende préceptoriale resta unie au collège »⁵. Parmi les notables manceaux, quelques-uns souhaitaient – Julien, qui l'écrit, en fait-il partie ? – conserver cet établissement concurrent afin de ne pas voir les Oratoriens diriger exclusivement l'enseignement dans la ville ; sans doute tenaient-ils également à ne pas voir disparaître leur collège, celui où, avant eux, leurs grands-pères et leurs pères avaient commencé leurs études. Toujours est-il qu'en 1652, les héritiers du fondateur Jean Dugué « cèdent aux prestres de l'Oratoire les droits

¹ - F. Legeay, *ibid.*, p. 5.

Archives de l'Hôtel de Ville n° 243 du 12^e registre de 1599-1601. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 242.

² - F. Legeay, *ibid.*, p. 7.

³ - C. Morand, *Histoire de la province du Maine*, manuscrit, p. 868.

⁴ - A. Furetière, *op. cit.* article « Prébende ».

⁵ - P. dom Piolin, *ibid.*, p. 249.

qui leur pourroient appartenir sur le collège Saint-Benoît »¹ ; le corps de ville les imite « et ce aussy longtemps qu'ils instruiront la jeunesse »² et le 26 octobre, le chapitre de Saint-Pierre la Cour consent l'union des deux collèges³. Julien ne donne pas clairement son opinion personnelle et semble ne pas vouloir prendre parti. Mais il tient à préciser que : « *neantmoins les s^{rs} doyen et chanoines de S^t Pierre ont relaisse la maison du college de Sainct-Benoist comme la presentation leur en appartenoit par le titre de fondation à M^e Jean Portier lequel y demeure et y continue la rhétorique* » [f^o155]. Jean Portier, tout comme Jacques Marsault, enseigne au collège depuis 1613 et « *a toujours fait la rhétorique estant un très docte homme et grand poete* » [f^o154v] ; tous deux sont les « *inthimes amys* » [f^o154] de l'avocat qui les a connus tout d'abord en tant que professeurs lorsqu'il avait quatorze ans. M^e Jean Portier, « *estoit tres docte et excellent poete latin* » [f^o205v] tient à préciser Julien dans l'hommage funèbre qu'il lui rend en citant les œuvres imprimées « *et autres pieces qu'il n'a données au public* » [f^o206].

Le collège est une bonne formation pour les futurs orateurs et, hormis la rhétorique qui plaît beaucoup à notre avocat, la grammaire, les humanités et la musique sont les principales matières enseignées au collège royal de Saint-Benoît. Le latin est la seule langue employée et l'élève doit renoncer à parler français⁴. L'important étant alors de former de bons chrétiens, la religion tient une place de choix dans l'enseignement, mais les Bodreau n'évoquent pas les messes quotidiennes du matin, les saluts du soir, ou les nombreuses prières qui jalonnent leur journée d'écoliers. Cette religiosité omniprésente fait trop partie de leur quotidien pour qu'ils songent à la relever. Appelé "collège", cet établissement, dit aussi "écoles" de Saint-Benoît, prodigue un enseignement qui permet aux enfants des riches familles de la ville d'envisager la poursuite de leurs études dans des voies très diverses. Tout en préservant ces jeunes citadins du « choc culturel inévitable »⁵ subi par les fils des tabellions ruraux, cette éducation scolaire de qualité a laissé de profondes empreintes dans la conduite de la vie des Bodreau.

¹ - Archives de l'Hôtel de Ville n° 44 du 23^e registre de 1652. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 242.

² - *Ibid.*

³ - F. Legeay, *op. cit.*, p. 9.

⁴ - A. Franklin, *La vie privée d'autrefois, art et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XII^e au XVIII^e siècle d'après des documents originaux ou inédits*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, volume 10 : Écoles et collèges, 1892, p. 226.

⁵ - N. Lemaître, *Le scribe et le mage*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 2000, p. 164.

« IL EST PARTY POUR ALLER ESTUDIER »

Plus ou moins nombreuses selon la date de l'âge au mariage qui viendra clore l'âge de la jeunesse, les années de « l'âge jeune » sont consacrées à l'apprentissage ou aux études pour tous les jeunes gens. Chez les Bodreau, cette étape de la vie est primordiale et l'esprit de famille conduit à s'entraider de façon à assurer l'éducation de chaque garçon ; il suffit de lire le testament de Louise, dernière fille de l'avocat restée célibataire, pour se rendre compte de l'importance de ce fait. En 1661, elle rédige un testament et alloue « a Jacques Berault son filleul la somme de dix livres qui seront deslivrés a son pere pour l'instruire »¹, précise-t-elle alors que, léguant la même somme à sa filleule Marguerite Leclerc, elle n'en indique pas l'utilisation. En 1683, le prêtre Julian Bourgault, fils de Marguerite Bodreau, lègue à « Jacques Chesneau son filleul la somme de deux cens livres [...] pour apprendre un mestier lors qu'il sera en aage »². Julian notaire, qui dote les fils de son frère décédé d'une éducation comparable à celle donnée à son propre fils, en témoigne également. Les garçons doivent aller étudier.

Sur leur propre jeunesse, comme sur leur enfance, les Bodreau n'écrivent rien puisque c'est leur père qui détient le Livre à ce moment-là. Nous passons donc nécessairement par les yeux du père pour connaître les années séparant les jeunes de l'âge adulte. Dans la famille Bodreau, trois orientations sont essentiellement prises pour les études : le droit, la médecine, la religion.

Les études de droit

Nous ne savons rien, bien entendu, sur Jehan, premier auteur du Livre : comment s'est-il formé à son métier de sergent royal et de notaire ? Au milieu du XVI^e siècle, ce fils de marchand, sachant très bien lire et écrire, a sans doute acheté un office, c'est-à-dire une « dignité ordinaire avec fonctions publiques » ainsi que le définit Loyseau, en 1609, dans son *Traité des Offices*³. Pour ce qui concerne les autres membres de la famille, leur Livre laisse filtrer quelques

¹ - Acte du 15 mars 1661 passé devant m^e Pierre Gendrot, Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 265.

² - Testament de Julian Bourgault. Acte du 2 janvier 1683 passé devant m^e Pierre Gendrot. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288.

³ - F. Bluche, article « Offices », dans : F. Bluche, sous la direction de, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1105.

informations au sujet de la formation professionnelle de ses membres et ce sont les pères qui, parlant des jeunes, montrent la voie choisie.

Julian, fils du sergent royal

Jehan, mort trop tôt, n'a pas connu les années d'apprentissage de son fils Julian pour lequel les folios du Livre nous renseignent un peu. Depuis le « *moys de may 1590* » [f°16v] Julian travaille chez l'avocat maître Faissot, ayant « *au moys de febvrier 1590 [commencé] a aller au pallays* » après être resté « *environ de deux moys avec les sergeans* » [f°16v]. Il n'est âgé que d'un peu plus de dix-sept ans lorsqu'il débute son apprentissage. Six ans de travail comme clerc chez maître Faissot et, le 21 août 1596, il est « *pourveu d'une office de notaire royal pour 16 Livres* » [f°18v]. Julian a donc appris son métier en le pratiquant, sans réelle préparation théorique. Il a alors vingt-quatre ans et vit seul avec son frère âgé de dix-neuf ans ; nous avons déjà vu comment, orphelin dès douze ans, Julian avait pris en charge son frère Jacques. Ce dernier occupera toute sa vie les fonctions de commis au greffe criminel, mais nous ne savons rien de sa formation.

Julien, fils du notaire

Julian notaire décrit en détail les études de son fils, le futur avocat. Parti « *le lundy 17^e septembre 1618 [...] par la voye du carosse* » [f°68v], il va faire ses études de droit à Paris « *avec aultres jeunes hommes de ceste ville* » [f°68v]. André Bouton, évoquant le départ des étudiants du Mans, souligne que Paris est réputé pour avoir une vie chère et une scolarité interminable et que les Manceaux choisissent plutôt Bourges ou Orléans pour étudier le droit¹. Or, Julien Bodreau ne reste que huit mois à Paris, puis « *il est alle dudict Paris a Orleans ou il a este jusques environ le premier jour de septembre 1619* » [f°68v, f°69]. Après ces quatre ou cinq mois à Orléans, il décide de « *parfaire ses estudes* » [f°69] à Bourges, désirant apprendre aussi le droit canonique qui n'est pas enseigné à Orléans. Ce n'est que par l'édit² d'avril 1679 que Louis XIV exigera que l'étude des deux droits soient rétablie dans tout le royaume. Julian se

¹ - A. Bouton, *Le Maine Histoire économique et sociale XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, Bouton, 1973, p. 248 et 249.

² - F. Bluche, *Au temps de Louis XIV. Le Roi-Soleil et son siècle*, Paris, Hachette, 1994, p. 186.

réjouit et s'enorgueillit d'écrire sur son Livre que, en 1620, « *le samedy XVI^e aoust [s]ondict filz est revenu de Bourges et aporte ses degres de docteur es droicts in utroque* » [f^o71v]. Il est donc diplômé à la fois en droit civil et en droit canonique. Ainsi que le remarque Michel Cassan, « le parcours scolaire des officiers “moyens” [...] est limité au royaume, avec toutefois l'implicite et impérieuse nécessité de quitter sa province natale et de fréquenter plusieurs institutions scolaires, sous peine de voir ses compétences mises en doute »¹. Parti à l'âge de dix-neuf ans, Julien revient chez son père deux ans plus tard, ses études terminées brillamment. Et dès « *le jeudy XI^e novembre 1620 [...] a l'ouverture du pallays [il plaide] sa première cause au presidial* » [f^o72]. Son métier d'avocat commence, son père se préoccupe de le marier, sa jeunesse s'achève, il a vingt et un ans : il entre dans l'âge de la virilité et de la maturité.

Charles, fils de l'avocat

Le fils de Julien avocat, Charles, embrasse la profession de son père, mais il semble avoir été moins brillant que lui dans ses études. À vingt-cinq ans, « *le lundy 28 may 1657 [Charles] est parti de ceste ville par la voye du s^r Coustard, message de Chasteau Gontier pour aller à Paris* » [f^o189], écrit Julien ; s'y rend-il pour étudier comme son père le fit trente-huit ans plus tôt ? Y obtient-il un diplôme d'études de droit ? Le Livre de famille reste muet à ce sujet. Cependant, trois jours avant le départ de Charles pour Paris cette même année 1657, un nouveau *Stil du Palais royal du Mans*² est arrêté au conseil du siège présidial. Il y est décidé que les avocats seront désormais mieux contrôlés et qu'il sera établi « un rôle auquel seront d'écrits par ordre les noms et surnoms des Advocats receuz à postuler audits sièges, qui ne seront aultres que gradués »³. Julien n'en écrit rien sur son Livre, mais se rendant quotidiennement au siège présidial, il sait que cette décision est imminente et il n'attend pas plus longtemps pour envoyer son fils obtenir les grades qui lui manquent. Le 25 mai l'arrêt est pris officiellement et le 28 mai

¹ - M. Cassan, « Formation, savoirs et identité des officiers 'moyens' de justice aux XVI^e-XVII^e siècles : des exemples limousins et marchois », dans : *Colloque de Limoges, 11-12 avril 1997, Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, PULIM, 1998, p. 302.

² - *Stil du Palais Royal du Mans examiné et aresté en la chambre du conseil du siège présidial et sénéchaussée suivant le procez verbal de Monsieur le lieutenant general en ladite sénéchaussée du vingt cinquième may mil six cens cinquante et sept, leu, publié et registré le second juillet ensuivant*, Le Mans, chez la veuve de Louis Peguineau tenant sa boutique au Palais et par Louis Peguineau, 1661, 48 p. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 63.

³ - *Stil du Palais Royal du Mans...*, *op. cit.*, Article II, p. 2.

Charles prend le carrosse. Il obtient une licence de droit, sans doute à Paris puisqu'il n'est pas question d'autre séjour ailleurs, mais le 17 avril 1658, c'est-à-dire à peine un an après son départ, il est de retour au Mans et nous le voyons accompagner sa sœur « *a son mesnage a Fontevrault* » [f°190]. La grave maladie dont son père est atteint au mois de février 1658 a-t-elle obligé Charles à rentrer plus tôt que prévu ou a-t-il déjà achevé ses études, une année paraissant bien courte pour obtenir ce diplôme ? Sur le registre des baptêmes de Saint-Benoît, Charles est inscrit, en tant que parrain, comme « licencié es droits » dès le 22 novembre 1656¹, soit six mois avant son voyage à Paris. Sur l'acte de mariage de sa sœur Marguerite, le 15 mai 1657, Charles est dit également : « licencié es droits »². A-t-il déjà sa licence avant ce voyage à Paris du 28 mai 1657 ? Toujours est-il que, le 6 avril 1658 moins d'un an après son départ, il est aussi dit « licencié es droits »³, mais ce n'est qu'en mars 1659 qu'il porte le titre d'avocat à l'occasion d'un autre baptême⁴. Le jour de son mariage en 1660, son père lui donne le titre d'« *advocat* » [f°197v] et Charles lui-même se nomme ainsi lorsqu'il prend le relais dans la rédaction du Livre de famille après la mort de son père. Or, « la dignité d'avocat ne peut estre conférée qu'à ceux qui ont dejia le degré de Docteur ou pour le moins de Licencié au droict civil ou canon »⁵. Connaissant la rédaction consciencieuse de Julien son père, nous ne pouvons que nous étonner de ne pas le voir inscrire sur son Livre le *cursus* de son fils. Cependant, le 9 mars 1658, alors qu'il est très malade, Julien demande à son notaire m^e Pierre Gendrot d'établir la résignation de « son office de tiers référendaire »⁶ au présidial du Mans en faveur de son fils. « Les parties stipulèrent que Bodreau père resterait en jouissance de l'office, mais avec la faculté de le rendre à son fils ou de lui laisser en mourant pour le prix de mille livres »⁷, précise Henri Chardon. Ce dernier ajoute que Charles n'a pas « esté receu audit siège »⁸, mais il ne donne pas

¹ - Acte de baptême de Charles Lesné le 22 novembre 1656, cote 88-14-38 du registre de Saint-Benoît vol. 13 b.

² - Acte de mariage de Pierre Bourgault et de Marguerite Bodreau le 15 mai 1657, cote 88-14-38 du registre de Saint-Benoît vol. 13 b.

³ - Acte de baptême de Charles Chesneau le 6 avril 1658, cote 88-14-38 du registre de Saint-Benoît vol. 13 b.

⁴ - Acte de baptême de Michel Leclerc en mars 1659, cote 88-14-38 du registre de Saint-Benoît vol. 13 b.

⁵ - C. Loyseau, *Traicté des ordres et simples dignitez*, Paris, R. Fouet, 1640, ch. VIII p. 93 article 15.

⁶ - Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 262.

⁷ - H. Chardon, *Mémoires de Julien Bodreau*, Annuaire de la Sarthe, Le Mans, Monnoyer, 1904, p. 34.

⁸ - *Ibid.*

sa source. Le nouveau règlement du Palais exige que pour être « immatriculez en qualité d'Advocats ny receuz à plaider [il faut être] graduez et [avoir] été interrogez sur le fait de pratique au parquet des gens du roy pour ce fait et après avoir presté le serment en l'audience devant nous, exercer les deux charges d'avocat et procureur conjointement et inséparablement suivant les lettres patentes de sa majesté »¹. Charles aurait-il échoué à cet examen local ? Dans un premier temps peut-être, mais il travaille ensuite au palais et il sera dit « avocat au siège présidial »² sur son acte de sépulture. En mai 1668, il fournit « *le pain benist des advocat* » [f°244v] : est-ce la reconnaissance de la profession qu'il tient à noter ?

La voie des études de droit ouvrant une carrière dans la magistrature sera suivie par la majorité des descendants des membres de la famille Bodreau. Des actes notariés du XVIII^e siècle concernent les enfants Chesneau, petits-fils de Julien, et la plupart d'entre eux sont avocats.

Les études de médecine

La famille Bodreau compte parmi ses amis des médecins, des apothicaires et des chirurgiens qui sont évoqués dans le Livre et que nous retrouvons dans les actes officiels. Par le jeu des mariages, certains entrent dans cette famille de la magistrature. C'est le cas de Pierre Bourgault qui, médecin ordinaire de Madame l'abbesse de Fontevraud, épouse la deuxième fille de Julien avocat. Médecin du roi, le mari de Marguerite a atteint une des plus haute dignité de sa profession³ et il est dit "noble Pierre Bourgault" dans tous les actes notariés.

René, neveu de Julian

L'un des membres de la famille, René Bodreau, orphelin de Jacques, pupille de Julian notaire, a sans doute choisi lui-même de devenir médecin. En effet, René commence « *son aprentisaige du mestier d'apothicaire* » [f°93v] chez son oncle maternel Jean Gilles en 1632, à l'âge de quinze ans et un an plus tard, il quitte Le Mans « *pour aller estudier audict Paris* » [f°94], où le notaire l'entretient « *amesme son revenu comme son curateur* » [f°94]. René

¹ - *Stil du Palais Royal du Mans...*, *op. cit.*, Article VIII, p. 3.

² - Acte de sépulture de Charles Bodreau du 24 mai 1679, cote 88-14-39 du registre de Saint-Benoît.

³ - B. Molitor-Canavesio, article « Médecins et chirurgiens du roi », dans : F. Bluche, sous la direction de, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1009.

poursuit ses études à Montpellier où il apprend la médecine pendant sept années. Julien, qui a pris la relève de son père pour tenir le Livre, écrit que « *le 13 mars 1640 [il] est arive en ceste ville du Mans, de Montpellier ou il a obtenu ses lettres de docteur en l'Université dudict lieu, lesquelles ont este enregistrées au greffe du siège de la provoste royal de cestedicte ville* » [f°107v]. Installé au Mans, à Saint-Pavin de la Cité où son décès¹ est enregistré le 4 octobre 1673, René rédigea plusieurs traités médicaux² et fut un médecin renommé.

Les études ecclésiastiques

Une troisième orientation s'offre à ces enfants de la bourgeoisie provinciale : l'entrée en religion. Parmi les oncles, les frères, les neveux des rédacteurs du Livre, quelques-uns sont religieux tel le « *frere Vincent Berault prebtre religieux de l'ordre de Saint-Augustin profez de l'abbaye de Beaulieu* » [f°125] dont Julien inscrit le décès dans le Livre. Oncle par alliance de Julien, ce « *bon religieux sans vice* » [f°125v] – remarque de Julien qui souligne ici la difficile remise en ordre de l'Église posttridentine – habite chez son frère Pierre Bérault, beau-père de Julien, « *depuis qu'il eut resigné son benefice de prieur cure de Rouessé [...] a m^e Louis Berault son nepveu* » [f°125]. Ce dernier, orphelin en 1643, voyait là son avenir assuré. Nous ne savons pas cependant s'il avait suivi une formation dans un séminaire comme le fit Michel Bodreau, fils orphelin de Jacques et pupille de Julian notaire.

Michel, neveu de Julian

« *Au moys d'Aprvil 1633* », écrit Julian, « *Michel [...] que j'entrenoys aux escolles aux Jésuites a La Fleche, [s'est] rendu religieux Recollect au couvent des Recollects* » [f°92v]. Julian semble très fier de la réussite de son neveu puisqu'il la note deux fois sur le Livre, l'année où Michel « *faict profession ayant vingt ans acomplis* » [f°93] et en marge du folio où il avait inscrit la naissance de ce neveu [f°55]. Julian a vraiment considéré les enfants de son frère comme les siens propres et c'est avec toute son autorité paternelle qu'il demande à son fils l'avocat, alors âgé de trente-quatre ans, d'« *aller expres de ceste ville audict La Fleche* » [f°93] et

¹ - Registre paroissial de Saint-Pavin de la Cité cote 89-05-72 vol. 22a.

² - H. Chardon, *Introduction aux Mémoires de Bodreau*, Annuaire de la Sarthe, Le Mans, Monnoyer, 1904, p. 32.

d'accompagner la sœur de Michel pour assister à cette profession. Ce rôle patriarcal dominant transparaît d'ailleurs dans la phrase suivante : « *lesquelz je y ay envoyes a cest effect* » [f°93]. Chargé de l'éducation des enfants de son frère défunt, le notaire choisit de leur donner la meilleure, comme il l'a fait pour son propre fils. Ce sont les jésuites qui détiennent le plus grand nombre de collèges au XVII^e siècle et celui de La Flèche est certes l'un des plus renommés du royaume. Les Bodreau ont sans doute alors des revenus assez importants pour supporter les frais entraînés par de telles études ; remarquons tout de même que René Bodreau, le futur médecin, commence ses études coûteuses au moment où son frère Michel termine les siennes. Le notaire apparaît là comme un bon gestionnaire, disons un "bon mesnager"¹ non seulement de ses affaires, mais aussi de celles de son frère défunt ; les orphelins de Jacques, mis sous la tutelle de leurs oncles, dépendent d'eux pour l'utilisation et la gérance des biens laissés par leurs parents. Cinq années se sont écoulées depuis la profession de foi de Michel lorsque son cousin, l'avocat Julien, devenu à son tour le conservateur de la mémoire familiale, écrit que « *le 19 mars 1638 le pere Chrysologue Bodreau recollet a celebre sa premiere messe au couvent des Recollets de La Flesche* » [f°103]. S'est-il à nouveau rendu à La Flèche pour assister à cet office ? Julien ne le dit pas, mais, par cette simple phrase, il note que Michel est devenu prêtre et qu'il a adopté le nom de Chrysologue.

Les neveux de Charles

À la génération suivante, plusieurs jeunes hommes de la famille s'engageront également dans la vie religieuse et c'est par la rédaction de Charles que nous l'apprenons. Charles n'a pas pu se charger, nous l'avons vu, de la tutelle de ses neveux Morice, mais il se conduit malgré tout en oncle attentif et inscrit dans son Livre le devenir des enfants de la famille, qu'ils soient des Chesneau, des Morice ou des Bourgault.

Jacques Chesneau

Petit-fils de Julien avocat, Jacques Chesneau, fils de Marie Bodreau et de Mathieu Chesneau des Portes, « *a este receu au nombre des chevalliers servant d'arme en l'an 1666, le*

¹ - Un mesnager est "bon œconome de son bien, qui ne fait point de despense superfluë, qui fait bien valoir ce qu'on

2 aoust [...] il doibt partir pour Malte au moys de septembre audict an » [f^o237v]. Il est alors âgé de dix-huit ans. Au XVII^e siècle, lorsqu'une famille désire voir un de ses fils devenir chevalier de Malte, elle doit se soumettre à une triple enquête effectuée par des commissaires chevaliers de l'Ordre¹. En écrivant que Jacques a été reçu « suivant l'information de ses parenté vies et meurs » [f^o237v], Charles évoque ces trois points et révèle que l'enquête consiste en recherches dans les archives, sur les lieux d'origine de la famille et aussi sur la moralité du candidat, toutes ces recherches onéreuses étant à la charge des parents. À l'image des familles de parlementaires issues du tiers état, qui ont acquis la noblesse en achetant des offices, l'entrée dans l'institution de l'ordre de Malte² représente sans doute pour le couple Chesneau-Bodreau une affirmation de leur ascension sociale. L'un des frères de Mathieu, René Chesneau, est lui-même chevalier de Malte [f^o181]. Cependant, c'est seulement douze ans plus tard que Jacques Chesneau entre dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Un acte d'acquit, signé entre Mathieu Chesneau et son fils Jacques, nous apprend en effet que ce dernier a fait sa profession le 5 février 1678. Mathieu « offre en espèces d'or et d'argent au prix et poids de l'ordre [...] la somme de six cens livres pour troyes annees de la pention »³ de son fils.

Charles Chesneau

La veille de la réception de Jacques dans l'ordre de Malte, son petit frère, Charles Chesneau, s'engage chez les Dominicains⁴. Leur oncle, Charles Bodreau écrit : « le premier aoust 1666 Charles Chesneau mon nepveu et filleul a pris l'habit de Jacobin » [f^o237v], or ce neveu est âgé de huit ans⁵. Charles ne semble pas pouvoir s'être trompé de personne puisqu'il précise « mon nepveu et filleul » afin justement d'éviter toute confusion. Les autres événements rapportés sur ce même folio, portant également la date de 1666, semblent la corroborer. Que dire de la remarque, plutôt légère, qui suit cette information et que Charles ajoute plus tard en une

lui donne à manier". Cf. A. Furetière, *op. cit.*, article « Mesnager ».

¹ - Cf. M. Vergé-Francheschi, article « Malte » dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 953.

² - Cf. G. Gangneux, colloque « La qualité de la vie au XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 164.

³ - Acte passé devant M^e Pierre Gendrot en novembre 1681. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 286.

⁴ - Les Dominicains sont aussi « appelés Jacobins à cause de leur couvent parisien de la rue Saint-Jacques ». Cf. G. Michaux, dans : F. Bluche, *op. cit.*, p. 1127.

⁵ - D'après son acte de baptême du 6 avril 1658 du registre de Saint-Benoît coté 88-14-38, vol. 13 b, où Charles

petite ligne non datée : « *du depuis a jette le froc aux hortyes* » [f°237v], à la fin de ce paragraphe ? Que déduire ? Bien des incertitudes demeurent dans les écrits de Charles. Son neveu Charles Chesneau, suivant dès huit ans la décision paternelle, n'a sans doute pas fait sa profession de foi et c'est ce qui lui vaut le mépris de son oncle.

Valentin Morice

Valentin Morice, neveu de Marie la femme de Charles, devient religieux en 1673. Charles écrit qu'il « *est party de cette ville du Mans pour aller au Croisic par dela Nantes prendre l'habit de saint François de l'ordre des Capucins et a este receu en ceste ville par le R. P. provincial et a eu son obediace pour cet effaict* » [f°250v]. Valentin est le fils de Pierre Morice, beau-frère de Charles Bodreau. Né le 20 décembre 1652, Valentin a pour parrain « discret maître Pierre Bernard semi-prébendé à S^t Julian »¹ que nous retrouvons en 1653 parrain d'un autre fils de Pierre Morice et alors inscrit comme sous-chantre². C'est lui que Charles évoque lorsqu'il écrit que Valentin « *s'apelle frere Bernardin en memoire du sien parant du costé du frere le soubs chantre de l'eglisse du Mans* » [f°254v]. Lors du décès des parents de Valentin en 1662 (l'avocat Pierre Morice et Marguerite Paygeot), Charles Bodreau se plaint de « *norir un de [leurs] enfans pour deux ans gratis* » [f°227v] ; peut-être s'agit-il de Valentin avec lequel il reste lié ensuite ?

Julian Bourgault

Julian, le fils de Marguerite Bodreau et de Pierre Bourgault, le petit-fils que Julien avocat accueillit chez lui avec tant de joie à sa sortie de nourrice, devient également prêtre. Nous ne savons quelle fut sa formation, mais les archives notariales nous permettent de le retrouver en tant que diacre³ en 1681, en 1682 et le 2 janvier 1683 lors de la rédaction de son testament. Puis il est dit curé de Notre-Dame du Pré dans les actes⁴ de 1683 ; sa signature apparaît également sur

Bodreau est en effet son parrain.

¹ - Acte de baptême du 20 décembre 1652 du registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

² - Acte de baptême de Pierre Morice le 28 août 1653 du registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

³ - Acte du 24 novembre 1681 passé devant m^e Pierre Gendrot. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 286. Actes du 8 mars 1682 passés devant m^e Pierre Gendrot. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 287.

⁴ - Actes du 10 et du 18 décembre 1683 passés devant m^e Pierre Gendrot. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288.

les registres de cette paroisse¹ dont son oncle Marin Bourgault détenait la cure jusqu'à sa mort. L'avant-dernier folio du Livre [f°256], anagramme rédigée en latin en hommage à son oncle Charles, est de sa main.

LES FILLES BODREAU EN ATTENTE DU MARIAGE

Une différenciation s'est opérée à la fin de la prime enfance entre les filles et les garçons, les unes passant leur enfance dans le monde clos de l'univers familial, les autres fréquentant l'école et bénéficiant des premiers rudiments culturels. Dès qu'ils sortent de l'enfance, et atteignent « l'âge nubile » pour les unes et « l'âge jeune » pour les autres, cet écart d'éducation se creuse davantage, les jeunes gens quittant famille et ville afin de poursuivre des études dans une grande ville disposant d'une université, ainsi que nous l'avons vu, et les filles demeurant toujours à la maison.

L'éducation à la maison : devenir de bonnes chrétiennes

Lorsque Marguerite, la petite sœur du futur avocat, disparaît en 1614 âgée de moins de huit ans, son instruction est bien avancée puisque son père est très fier de souligner qu'elle « *lisoyt en moulle* » [f°37v], c'est-à-dire qu'elle déchiffrait les caractères imprimés mais pas encore les écrits manuscrits. Dans son dictionnaire, Furetière définit le verbe « mouler » comme étant l'action « d'imprimer avec des caractères en plomb » et il donne en explication la phrase suivante : « il ne sçauroit pas lire l'écriture à la main mais il lit bien le moulé, ce qui est moulé »². La lecture semble tenir un rôle primordial chez les Bodreau dès le tout début du XVII^e siècle. Ce que Julian inscrit pour la postérité, le souvenir qui doit être conservé de sa fille de sept ans, c'est que Marguerite savait lire. Cependant, il ne dit rien sur la manière et le lieu où Marguerite a été instruite. Comme son frère au collège, elle a sans doute commencé par apprendre à lire en latin. Ses manuels furent des livres de prières, peut-être les livres d'heures³

¹ - Registre de Notre-Dame du Pré coté 88-14-29.

² - A. Furetière, *op.cit.*, article « moule ».

³ - Très prisés au XVII^e siècle, ces livres sont parfois le support d'un livre de raison. Voir J. Chappée, « Un livre de famille manseau : les familles Bellanger, Hoyau, Le Divin (1533-1675) », dans : *La Province du Maine*, Laval, Goupil, 1903, pp. 354-359 et 1904, pp. 31-38.

puisque, relève Julian, elle « *scavoit ja tout son servisse* » [f°37v], mais nous ne savons si les femmes de son entourage lisaient. Ainsi que l'a montré Michèle Ménard, « la lecture fut l'exercice intellectuel privilégié pour la jeune fille »¹, mais l'apprentissage de l'écriture n'était pas obligatoire. Les deux frères Bodreau, Julian et Jacques, se montrent très attachés à l'éducation des enfants et ils leur offrent l'instruction la plus complète possible. Les premières années du XVII^e siècle sont aussi pour Anne, la fille aînée de Jacques Bodreau, née le même jour que sa cousine Marguerite, celles de l'apprentissage de la lecture. Mais elle a la chance de poursuivre son éducation, d'apprendre à lire en français puis à écrire. C'est dans le testament de son père en 1622 que nous découvrons qu'elle tient le « pappier journal »² de ce dernier. En effet, Jacques indique à plusieurs reprises « qu'il a fait escrire a sa fille les marques de la plus grande partye de ses affaires de consequence »³. Anne n'a alors que quinze ans, elle a donc reçu une solide éducation intellectuelle et nul doute que Julian avait nourri les mêmes ambitions pour sa propre fille. À travers les générations, nous ne savons pas ce que les filles apprennent, si ce n'est, à l'exemple de Marguerite, qu'elles sont « *fort adonnees et nouries a la piete et devotion* » [f°37v]. Sans doute Marguerite est-elle un peu en avance sur les autres pour que son père remarque qu'elle « *scavoit ja tout son servisse* » [f°37v], mais il montre là le but premier de l'éducation des filles qui est d'en faire de bonnes chrétiennes soumises et obéissantes aux instructions de l'Église catholique.

Peu de choses sont écrites sur l'enfance des filles dans ce livre de pères et seules les étapes de la vie spirituelle et de l'éducation religieuse paraissent importer. En effet, ni le notaire ni l'avocat n'omettent de signaler la confirmation des filles de la famille, alors qu'il n'en est jamais question pour les garçons. Soulignons le fait que le siège épiscopal du Mans est resté vacant de mai 1601, au décès de M^{gr} Claude d'Angennes, jusqu'au 5 janvier 1611, jour de l'installation de M^{gr} Charles de Beaumanoir. Pendant cette vacance, c'est le chapitre qui administre l'évêché et les chanoines font appel à l'archevêque de Tours et aux évêques de Rennes, de Tréguier, de Paris, de Troyes et d'Angers suivant leurs disponibilités pour les

¹ - M. Ménard, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, Beauchesne, 1980, p. 360.

² - Testament de Jacques Bodreau du 27 janvier et du 28 mai 1622 passé devant m^e Jean Roumé. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

³ - *Ibid.*

ordinations et les confirmations. Dom Piolin estime que « malgré cette précaution, [le sacrement de confirmation] dut rester à l'état de simple notion pour le plus grand nombre des fidèles »¹. Ceci explique peut-être que Julien le futur avocat n'ait pas reçu ce sacrement puisque, né en 1599, il aurait dû le recevoir dans la première décennie du siècle, mais Charles né en 1632 ne fait pas non plus sa confirmation et l'on peut se demander si, dans l'esprit des Bodreau, cette étape de la vie n'est pas réservée aux filles. Ainsi Julian notaire note-t-il que sa petite-fille Marie « a receu le Saint Sacrement de Confirmation au Caresme de l'annee 1634 par M le Reverendissime Charles de Beaumanoir evesque du Mans » [f^o94], et que, quelques mois plus tard, sa sœur Marguerite « a receu le Saint Sacrement de Confirmation en l'eglise des Cordeliers de ceste ville par M le Reverendissime Charles de Beaumanoir evesque du Mans, qui conferoyt les ordres en la dicte eglise » [f^o94v]. Marie est âgée de plus de neuf ans et Marguerite de huit ans à peine. À son tour, le 16 septembre 1643, la troisième fille de Julien avocat « a receu le sacrement de confirmation par M^{sr} l'evesque du Mans en la salle de l'Evesche de ceste ville » [f^o115v]; Louise a alors douze ans et est confirmée plus tard que ses sœurs. La confirmation est octroyée seulement par l'évêque ; il n'est donc pas difficile aux Bodreau, habitant la ville épiscopale, de se rendre à ces cérémonies. La confirmation réaffirme le sacrement du baptême et, au XVII^e siècle, « elle n'était pas jugée nécessaire au salut »², mais elle revêtait sans doute une certaine importance aux yeux d'une famille si soucieuse de la bonne éducation donnée à ses enfants.

Affaire de femmes, puisque ce sont elles qui sont chargées de cette part éducative, le suivi de l'éducation religieuse des filles est assumé par la mère et les grands-mères qui les emmènent à l'église où l'on se partage le même banc depuis longtemps. De nos quatre auteurs, seuls Julien et Charles ont des filles qui atteignent l'âge de la jeunesse, mais ils en parlent très peu à ce moment de leur existence. Ils se soucient simplement de faire de leurs filles de très bonnes futures épouses et mères ; cette tâche essentiellement féminine revient à leur femme et ils se préoccupent eux-mêmes de choisir le mari convenable.

¹ - P. dom Piolin, *op. cit.*, tome VI, p. 5.

² - R. Taveneaux, *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, Paris, CDU-SEDES, 1994, p. 341.

Marie, Marguerite et Louise, filles de Julien

Julien avocat, qui a trois filles sur les quatre enfants lui survivant, parle beaucoup de sa fille Marie à partir du moment où elle épouse, à seize ans [f°111], l'avocat Mathieu Chesneau, c'est-à-dire au moment où elle devient adulte. Pourtant, Marie a vécu toute son enfance et sa jeunesse chez ses parents, contrairement à sa sœur Marguerite qui a été élevée par ses grands-parents, comme nous l'avons déjà souligné. Marguerite âgée de dix ans au décès de son grand-père rejoint le foyer paternel où elle demeure encore vingt ans avant de se marier, mais son père ne dit rien d'elle pendant ces années « en attente du mariage »¹. Quant à Louise, la troisième fille de l'avocat, célibataire, elle passe sa vie près de son père jusqu'au décès de ce dernier qui n'évoque son existence qu'en signalant sa confirmation à douze ans. À l'image de leur mère et de leurs filles, elles ont toutes trois vécu leur jeunesse sous le toit familial, attendant la conclusion de leur mariage, décidé par leurs parents.

Marie, fille de Charles, et ses cousines les filles de Marguerite

Charles ne poursuit pas la rédaction du Livre après 1675, année des quinze ans de sa fille Marie. Sur les douze folios qu'il écrit encore après celui qui retrace la maladie de Marie², un seul évoque la présence de sa fille près de lui : en 1673, il a « *emenee [s]a femme et [s]a fille en voyage a Saumur et de la a Fontevraud* » [f°255]. À l'abbaye de Fontevraud habite la sœur de Charles, Marguerite, dont le mari est médecin de l'abbesse ; c'est certainement pour lui rendre visite que Charles s'est déplacé avec sa femme et sa fille de treize ans, laissant son fils Julien âgé de sept ans à la maison. Pierre Bourgault, mari de Marguerite, était venu au Mans en 1671 [f°251] ; sa fille cadette Adélaïde avait fait le voyage en 1672 [f°253]. L'un et l'autre étaient allés saluer leurs familles à ces occasions, comme l'indique Charles dans son Livre. Adélaïde et sa cousine Marie étant du même âge ont eu ainsi l'occasion de se voir de temps en temps, mais nous ne savons rien de leurs relations. Les autres nièces de Charles, les filles de Marie sa sœur aînée, demeurent tout près de lui rue Dorée, mais Charles ne les évoquent jamais,

¹ - R. Muchembled, *L'invention de l'homme moderne, culture et sensibilités en France du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 298.

² - Marie a contracté la petite vérole à « *sept ans 8 mois, le 7 juin 1668* » [f°245].

sinon pour en signaler la naissance.

Au Grand Siècle chez les Bodreau comme dans beaucoup de familles, les filles restent donc en marge du système éducatif. Elles sauront toutes signer les actes officiels de leur vie, mais dans les pages du livre de leur père, il semble qu'elles n'apprennent qu'à perpétuer la vie exemplaire de bonne chrétienne, de bonne maîtresse de maison, de bonne épouse et de bonne mère que des générations de femmes se transmettent depuis toujours. Certes, mais elles se préparent à épouser et à mettre au monde des officiers royaux et procèdent autant que leurs frères du dessein des pères face au devenir de la famille.

Nous avons employé plusieurs fois le verbe "choisir" pour parler de la voie prise par les jeunes, mais il ressort ici que ce choix leur est imposé. Les futurs avocats, fils de notaires ou d'avocats, pouvaient-ils faire d'autres études que celles de droit les menant à prendre tout naturellement la suite de l'office et de l'étude paternelle ? Les futurs ecclésiastiques sont orientés très tôt par les pères et les maîtres, et la vocation intervient rarement. Seul peut-être René Bodreau, destiné à suivre les pas de son oncle apothicaire, a-t-il décidé de lui-même de continuer ses études et de devenir un médecin réputé ; mais il a eu la chance d'avoir pour tuteur le compréhensif et généreux notaire.

Comme chez les Terrade¹ du Limousin, tous les garçons sont allés à l'école dans la famille du notaire rural Jehan Bodreau venu s'installer dans le faubourg manceau au milieu du XVI^e siècle. Si Julian et son frère Jacques ont fréquenté le collège malgré la mort de leur père, c'est sans doute que ce dernier l'avait prévu en les confiant à Jehan Ledru du faubourg Saint-Jehan. À leur tour, les fils du notaire royal et du commis au greffe criminel ont tous suivi les cours du collège de la ville avant de partir à l'université. La question de la scolarisation ne se posera pas pour les garçons des générations suivantes qui étudieront tous loin de leur province et reviendront y prendre leur place dans l'élite urbaine, préparant pour leurs fils l'ascension vers Paris.

Très peu d'indications sont données dans le Livre sur ce temps de préparation à la vie adulte, ce temps qui est primordial cependant dans la stratégie familiale des Bodreau. L'épreuve de la survie à la petite enfance surmontée, les aînés n'ont de cesse de former les jeunes, non

¹ - N. Lemaître, *Le scribe et le mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 2000, p. 165.

Une famille à travers les âges de la vie

seulement à leur succéder, mais à prendre le relais en faisant gravir à la famille un degré de plus dans l'ascension sociale envisagée. Pour ces enfants, après les années passées dans l'univers clos de la maison familiale pour les unes et les années d'études pour les autres, l'entrée dans la vie active ne peut se faire qu'en franchissant une autre étape : celle du mariage.



Julien Bodreau.

Cliché Michèle Ménard



Magdeleine Berault.

Cliché Musées du Mans

– CHAPITRE TROISIÈME –

EN PARFAICTE UNION ET AMITIÉ CONJUGALE

Pour la majorité des jeunes gens de l'époque moderne, la "vraie vie", le temps des responsabilités, commence avec le mariage, fondement même de la vie de famille. Cependant, cet acte majeur, conclu devant la famille et la communauté paroissiale, ne dépend pas de la seule volonté des futurs mariés. La génération adulte, qui a déjà mis tant de soin à assurer l'avenir professionnel des jeunes, se préoccupe avec le même zèle de leur devenir conjugal. L'important choix du conjoint ne peut laisser de part au hasard et ce sont les parents qui se chargent de « *traiter du mariage* » [f°21] des enfants. Ces derniers pourront alors bâtir à leur tour une vie de famille en adultes responsables de la nouvelle génération qu'ils sont chargés de créer et d'assumer. L'« âge mûr, viril », ainsi nommé par Furetière, recouvre ces années bien remplies de la vie conjugale et familiale.

LES MARIAGES BODREAU : DES UNIONS BIEN ASSORTIES

À l'aide des conclusions tirées de l'étude des actes de mariage des registres paroissiaux et de la lecture du Livre des Bodreau nous pouvons avoir une meilleure connaissance de la formation des familles de la paroisse de Saint-Benoît au XVII^e siècle. Cernant mieux ainsi le comportement de chacun dans la période primordiale de sa vie, il est plus facile de le regarder vivre cet âge adulte.

Pour chaque conjoint des membres de la famille nous avons recherché l'origine géographique, familiale et sociale et le tableau suivant nous permet de constater une forte homogamie socio-professionnelle ainsi qu'une endogamie importante. Pendant un siècle, les Bodreau ont épousé des avocats ou des filles d'avocats ou de conseillers au présidial natifs du Mans. Seules exceptions : Macée Fardel, mariée à Jehan en 1584, était fille d'un marchand, de même qu'Anne Pelard qui épouse Jacques Bodreau en 1604 ; Marguerite Bodreau se marie en 1657 au médecin Pierre Bourgault ; René Bodreau, médecin, épouse en 1654 Anne Trouillart

filles d'un conseiller du roy au siège de la prévosté. La fille aînée de Julien avocat, Marie Bodreau, épouse l'avocat Mathieu Chesneau qui n'est pas né au Mans, mais est originaire de Lassay en Bas Maine.

Figure n° 43 : Tableau de l'origine des mariés de la famille Bodreau

Année mariage	Nom	Fille de	Femme de	Paroisse de la femme	Paroisse du mari
1584	Macée Fardel	Marchand	JEHAN, notaire	Bouloire	Saint-Jehan
1598	Marguerite Termeau	Sergent royal	JULIAN, notaire	La Suze	Saint-Benoît
1604	Anne Pelard	Marchand	Jacques Bodreau commis au greffe	La Suze	Saint-Benoît
1609	Catherine Gilles	Avocat	Jacques Bodreau commis au greffe	Saint-Benoît	Saint-Benoît
1620	Magdeleine Berault	Avocat	JULIEN, avocat	Saint-Nicolas	Saint-Benoît
1625	Anne Bodreau	Commis au greffe criminel	Louis Foussart conseiller du roy au présidial	Saint-Benoît	La Flèche
1640	Catherine Bodreau	Commis au greffe criminel	Jean Faissot avocat	Saint-Benoît	Saint-Benoît
1641	Marie Bodreau	Avocat	Mathieu Chesneau avocat	Saint-Benoît	Lassay
1654	Anne Trouillart	Conseiller du roy à la prévosté	René Bodreau médecin	Saint-Benoît	Saint-Benoît
1657	Marguerite Bodreau	Avocat	Pierre Bourgault médecin	Saint-Benoît	Saint-Ouen des Fossés
1660	Marie Morice	Avocat	CHARLES, avocat	Saint-Benoît	Saint-Benoît

La plupart du temps, les mariages ont lieu dans la paroisse d'origine de la mariée et on constate quelquefois un départ du couple ensuite vers une autre paroisse qui est bien souvent celle de l'homme, une paroisse où les naissances seront alors enregistrées. C'est ainsi que certains couples passant toute leur existence à Saint-Benoît ne se sont pas mariés dans cette paroisse et c'est le cas de nos quatre auteurs.

Le relevé de l'origine des mariés, réalisé à partir des soixante-quatorze années du XVII^e siècle¹ étudiées, permet de noter une importante différence entre les hommes et les femmes se mariant à Saint-Benoît. Sur 1820 mariés (soit 910 unions), 329 hommes et 634 femmes sont originaires de la paroisse (soit 53% des mariés) ; 262 hommes et 68 femmes

¹ - Voir Annexe n° 10 : « Tableau de l'origine des conjoints à Saint-Benoît (de 1606 à 1679) ».

(soit 18% des 1820 époux) viennent d'une autre paroisse mancelle¹ ; 178 hommes et 40 femmes, c'est-à-dire 218 mariés (12%) non originaires du Mans viennent du Maine pour la plupart ou des provinces limitrophes². L'origine n'est pas précisée pour 141 hommes et 168 femmes, mais ils sont bien souvent de Saint-Benoît et le curé ne note pas ce qui est une évidence pour lui. Ignorons-les néanmoins dans nos calculs : nous constatons que 85% des jeunes gens se mariant à Saint-Benoît sont originaires du Mans dont 64% de Saint-Benoît, et que les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à être natives de la paroisse où elles se marient.

Afin de connaître les familles de façon moins anonyme, nous avons établi 910 fiches de famille reconstituées suivant la méthode exposée en introduction³, mais seules 307 ont été retenues, comme nous l'avons déjà dit. Sur cet ensemble, nous n'avons relevé que 30 remariages attestés, mais bien d'autres ont pu avoir lieu dans des paroisses différentes. Seuls deux de ces remariages sont le fait des femmes, les veufs se remariant plus aisément que les veuves. Trois d'entre eux sont des troisièmes noces.

Pour le calcul de l'âge au mariage, disposant de peu de dates de naissance des époux, nous n'avons pu utiliser que 71 fiches : 8 de familles complètes, 26 de familles achevées, 37 de familles non fermées mais pour lesquelles la naissance de la femme nous est connue. Ces fiches nous permettent de dire que l'âge au mariage des femmes et des hommes se situe avant vingt-cinq ans en général. En effet, sur 71 femmes, 5 se sont mariées avant dix-huit ans soit 7 %, 49 entre dix-huit et vingt-cinq ans soit 69 %, et 17 après vingt-cinq ans soit 24 %. Quant aux hommes, sur les 71 fiches, seules 23 comportent l'âge de l'homme. Sur ces 23 époux, 11 se sont mariés avant vingt-cinq ans, soit 47,82 %, 10 entre vingt-cinq et trente-cinq ans, soit 43,47 % et 2 après trente-cinq ans l'un à quarante-huit ans et l'autre à soixante-quatre ans soit 8,69 %. En majorité, les hommes sont plus âgés que leurs épouses ; seuls trois hommes sur vingt-trois ont quatre ou cinq ans de moins que leur femme. La différence d'âge varie de zéro à dix-huit ans, les époux ayant en moyenne quatre ou cinq ans d'écart ; un seul couple compte trente et un ans de différence.

¹ - Ces paroisses sont ainsi nommées : Le Crucifix, Saint-Pavin de la Cité, Saint-Pavin des Champs, La Couture, Saint-Vincent, Saint-Nicolas, Saint-Hilaire, Le Grand Saint-Pierre, Saint-Pierre l'Enterré, Saint-Pierre la Cour, Le Petit Saint-Pierre, Saint-Jean de la Chèverie, Saint-Ouen des Fossés, La Magdeleine, Notre-Dame du Pré, Saint-Jehan, Saint-Gilles des Guérets, Saint-Gervais, Saint-Germain, Gourdain, Pontlieue, Lucé.

² - L'Anjou, la Normandie, le Perche, la Touraine.

³ - Voir introduction p. 15.

Les Bodreau se glissent dans le moule commun et sont par là même représentatifs de leur temps. Le couple de l'avocat et celui de sa fille aînée forment les plus jeunes ménages de la famille : Julien Bodreau et Magdeleine Berault ont chacun vingt et un ans à leur mariage, et leur fille Marie n'a pas dix-sept ans lorsqu'elle épouse Mathieu Chesneau âgé environ¹ d'une vingtaine d'années. Marguerite, la deuxième fille de l'avocat épouse Pierre Bourgault à trente ans. Charles Bodreau a un peu plus de vingt-sept ans lors de son mariage avec Marie Morice qui en compte vingt-neuf ; ces derniers ont vingt mois d'écart, mais Marie est née en janvier 1631 et Charles en octobre 1632, il peut donc écrire : « *ma femme est née un an avans moi* » [f°230]. À la génération précédente, Julian s'est marié à vingt-six ans avec Marguerite Termeau de quatre ans sa cadette, et Jacques Bodreau avait vingt-sept ans lors de son premier mariage et trente-deux à son second. Les filles de Jacques, Anne et Catherine, se sont mariées à dix-huit et vingt-deux ans, son fils René à trente et un ans.

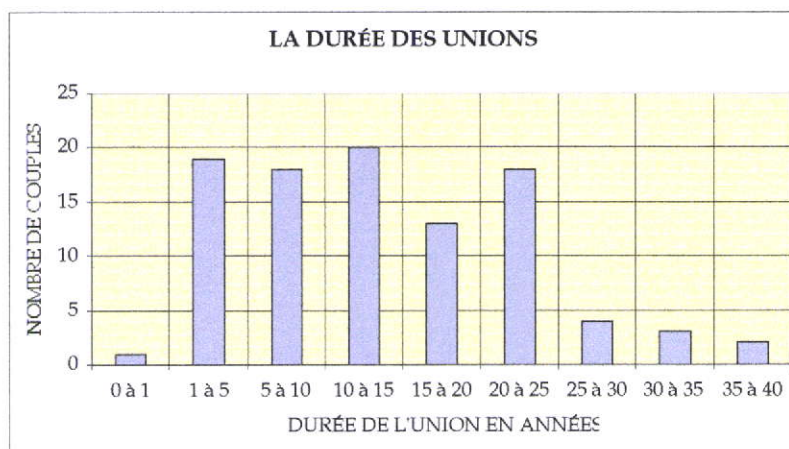
L'âge au mariage des membres de la famille se situe dans la moyenne de celui de la paroisse et il en est de même pour ce qui concerne la durée de leurs unions.

Pour toute la paroisse, cent une fiches comportent soit le décès des deux époux, soit le décès de l'un et le remariage de l'autre, soit le décès de la femme ou de l'homme au moment de la dernière naissance : ce qui nous permet alors de connaître avec certitude la durée de l'union du couple. Le tableau suivant, dressé à partir de ces cent une fiches, montre que la durée de l'union matrimoniale dans la paroisse de Saint-Benoît est de quinze ans en moyenne au XVII^e siècle. Un seul couple compte soixante ans de vie commune et c'est celui de Marie Bodreau et Mathieu Chesneau des Portes. Si l'on excepte le premier mariage de Jacques qui ne dura que trois ans, les dix autres unions de la famille ont plus de onze ans d'existence, et quatre d'entre elles, dont celle des Chesneau, ont dépassé les vingt-cinq ans. Le mariage du médecin René Bodreau avec Anne Trouillart a duré vingt-cinq ans ; Julien Bodreau et Magdeleine ont « *este conjoints ensemble au sacrement de mariage vingt et huict ans neuf mois vingt et trois jours* » [f°148] et Julian Bodreau avec Marguerite ont « *veuscu ensemble en parfaicte union et amitie conjugale trente et huict ans huict mois* » [f°113].

¹ - Les registres paroissiaux de Lassay, en mauvais état, ne nous ont pas conservé l'acte de baptême de Mathieu Chesneau, mais plusieurs de ses frères et sœurs sont nés entre 1612 et 1622 du mariage de Guy Chesneau sieur de Vieumont et de Françoise Pottier. Registre paroissial de Lassay au Bas Maine 1581-1691. Arch. dép. Mayenne cote 5 Mi 250 copie 2.

Par ailleurs, nous avons son acte de sépulture du 10 juillet 1706. Registre paroissial de Saint-Benoît 1702-1720.

Figure n° 44 : Graphique de la durée des unions à Saint-Benoît (1606-1679)



Trois étapes se distinguent dans l'acte de mariage : la signature du contrat, la cérémonie des fiançailles et la bénédiction nuptiale suivie des noces. Ce sont, pour les Bodreau, des moments forts de leur existence, et chacun d'eux les raconte avec détails.

« J'ai accordé en mariage »

Pour aucun membre de la famille, fille ou garçon, nous n'avons d'indication quant aux « pourparlers préliminaires » au mariage évoqués par François Lebrun¹. Comment Jehan a-t-il rencontré Macée avant ce « vingt quatriesme iour de febvrier mil cinq cens soixante et neuf iour de S^t Mathie » [f°3], date à laquelle il fut « fiancé avec Macée Fardel par m^r Macé Bellot, vicaire de S^t Pierre l'Enterré » [f°3] ? Ils demeureraient ensemble « chez ledit maistre Julian Barre » [f°3], mais est-ce M^e Barré qui les a présentés l'un à l'autre ? De même, s'il décrit en détail ses fiançailles et son mariage, Julian n'explique jamais sa rencontre avec Marguerite Termeau et il indique simplement deux jours avant ses fiançailles qu'il la connaît déjà : au baptême, le 13 août 1598, de la fille d'un couple de Saint-Benoît, il écrit : « je l'ay nommée Margaritte en faveur de ma maîtresse » [f°20v]. Rappelons qu'alors, ce terme de “maîtresse” se

40° bobine vol. 13 c. Arch. dép. Sarthe cote 1 Mi 440.

¹ - Dans son ouvrage, François Lebrun montre que « si le choix du conjoint revient presque toujours en dernier ressort aux parents, ceux-ci usent souvent dans leurs pourparlers préliminaires des offices intermédiaires, amis, parents éloignés, quelquefois parrain d'un des jeunes gens ». Cf. F. Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1975, p. 33.

« dit particulièrement d'une fille qu'on recherche en mariage »¹. Julian n'a, semble-t-il, subi aucune influence pour choisir sa future épouse ; en revanche, étant l'attentionné frère aîné que l'on sait, il a certainement tenu un rôle important dans l'arrangement du premier mariage de son cadet, puisque Jacques épouse la cousine de la propre femme de Julian ; cependant rien ne filtre dans le Livre où les fiançailles et le mariage de Jacques sont rapportés. Lors de son second mariage, Jacques épouse Catherine Gilles, la fille d'une famille mancelle aisée amie et voisine des Bodreau.

Julien est marié par son père dès la fin de ses études en 1620 : le 15 août il revient de Bourges où il a obtenu son diplôme, et « *le mardy 8^e septembre [...] il a este acorde en mariaige* » [f^o71] avec Magdeleine Bérault. Les deux familles se connaissent depuis longtemps, partageant le même banc à l'église depuis 1607, mais nous ne savons rien des accords passés entre les pères des jeunes gens. Il en est de même pour les mariages de Anne, Catherine et René orphelins de Jacques dont le notaire puis l'avocat sont tuteurs. Julien raconte les mariages de ses trois enfants Marie, Marguerite et Charles, mais ne donne pas plus de précisions sur les arrangements qui ont eu lieu entre les familles et ont précédé la signature du contrat. À l'occasion du contrat de mariage de Marie, Julien son père écrit : « *j'ay accordé en mariage Marie Bodreau ma fille aisnee aveq m^e Guy Chesneau* » [f^o109] et il se reprend tout de suite en maculant d'encre le prénom erroné et en le remplaçant par Mathieu, fils de Guy et futur époux. Ce *lapsus calami* de Julien ne révèle-t-il pas que le mariage est bien, avant tout, une affaire traitée entre les chefs de famille ? Nous pouvons également nous interroger sur la petite phrase que Julien glisse dans le folio relatant le mariage de Marguerite, sa fille cadette. Il écrit que le contrat fut passé « *apres une perseverance de deux ans et plus* » [f^o188v] : laquelle des deux familles a insisté pour conclure ce mariage ? Julien qui permettait à sa fille d'accéder à la noblesse ou le médecin du roi, noble Pierre Bourgault, qui trouvait dans cette union une aisance financière qui lui faisait défaut² ?

Quelquefois, les actes notariés livrent de petites indications qui, par recoupement, permettent d'en savoir un peu plus long sur les relations établies entre les familles. À la signature du contrat de mariage de Jacques Bodreau et Anne Pelard, en 1604, un membre de la

¹ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Maîtresse ».

² - Un an après le décès de Pierre Bourgault, par l'acte du 11 août 1677 passé devant m^e Pierre Gendrot, son frère le prêtre Marin Bourgault décharge sa veuve Marguerite des dettes s'élevant à 4679 livres que Pierre avait reconnu lui

famille Bellanger de La Motte, parent des Pelard, est présent et il est nommé en 1622 par Jacques dans son testament en tant que curateur de sa fille aînée. Puis, dans un acte notarié de 1630 nous voyons apparaître le nom de Guillaume de La Motte, avocat à Lassay, qui vend une terre au notaire Julian Bodreau. Or, au mariage de Marie en 1641, nous retrouvons toute la famille de La Motte présente. Julien avocat, donnant sa fille Marie en mariage à Mathieu Chesneau originaire de Lassay, fait « *remarquer en passant que ledit deffunct sieur Launay de La Motte avoit épouse en premières nopces la seur de m^e Pierre Berault* » [f^o109v] son propre beau-père. On ne convole en justes noces que dans une sphère bien définie de vieilles relations.

Rien sur les arrangements entre familles ne transparaît donc dans le manuscrit ; en revanche, les quatre auteurs du Livre y décrivent des contrats, des fiançailles et des mariages. Par la consultation des tableaux classant les informations contenues dans chaque folio du Livre à ces occasions, nous pouvons aisément juger de la précision de ces données¹. Constatons en premier lieu l'abondance de détails fournis pour les unions dont les auteurs sont eux-mêmes les maîtres d'œuvre : Jehan, Julian et Charles décrivent tous trois leur propre mariage, les deux premiers au moment où il a lieu et Charles trois ans plus tard lorsqu'il reprend la rédaction du Livre de famille à la mort de son père. Jehan note le mariage de sa belle-sœur avec un sergent royal comme lui, mariage qui se déroule le même jour que le sien au cours de la même cérémonie. Julian et son fils Julien rapportent les mariages auxquels ils assistent : ceux de leurs enfants et des membres de la famille ainsi que ceux des amis. Cependant, si certaines informations sont rigoureusement notées, de grandes différences apparaissent entre les rédactions des quatre auteurs et la date, l'assistance, le contrat, les noces sont des sujets développés inégalement par chacun.

« On traicta du mariaige » : fiançailles ou contrat ?

En février 1569 Jehan fut « *fiansé* » [f^o3] : c'est ainsi qu'il conte la cérémonie qui se déroule en l'église de Saint-Pierre l'Enterré et qui officialise son union avec Macée en attendant leur mariage en juin de la même année. Presque trente ans plus tard, son fils Julian emploie les expressions : « *pour traicter du mariaige* » [f^o21], « *le contrat de mariaige* » [f^o21v] pour

devoir. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 282.

¹ - Voir annexe n° 11 : « Les précisions des Fiançailles, des Mariages et des Nocés ».

évoquer ses fiançailles avec Marguerite, mais il précise que, la signature du contrat faite, ils furent « *fiancez au dessoubz du crucifix* » [f°22] en l'église de La Suze. Pour le premier mariage de son frère en 1604, Julian utilise le mot « *fiancailles* » [f°34], dit que Jacques « *a este fiance* » [f°34] et parle aussi du « *contract de mariaige* » [f°34] qui est alors établi ; de même en 1609 pour le second mariage de Jacques, il écrit que « *le contract [...] fut passe* » [f°43v] et que « *a l'yssue du contract [les promis] furent fiances* » [f°44]. Pour son fils Julien, il relève que « *le contract a este passe* » [f°72] le 25 novembre 1620 et que, le jour même, les jeunes gens « *ont este fiances* » [f°72]. Pour Julian, les deux actes sont liés, mais distincts l'un de l'autre, alors que dans les écrits de Julien, nous ne rencontrons plus le mot ni l'acte de fiançailles.

Julien décrit le « *contract* » [f°110] passé entre les familles pour le mariage de sa fille Marie en 1641 ; il note le « *contract de mariaige* » [f°188v] établi pour sa fille Marguerite en 1657 et il écrit que son fils Charles « *fut accorde en mariage par contract* » [f°197v] en 1660. Il insiste, au mariage de sa cousine Catherine en 1640, pour dire que « *ledit mariage fut accorde et les articles arrestes et contract passe [...] atteste par m^e Pierre Ouvrard notaire royal* » [f°106v]. Pour Anne en 1625, Julian n'avait noté que le mariage de sa nièce sans parler de contrat¹ ni même de fiançailles. Ce mot n'apparaît jamais sous la plume de l'avocat. Le vocabulaire juridique prend le pas sur les mots quotidiens. Le contrat de mariage revêt une très grande importance pour cette famille de magistrats et rien n'y est laissé au hasard.

Seul Jehan, sergent royal, marié en 1569 à Macée Fardel avec laquelle il vit depuis trois mois, n'a pas de contrat : il n'en parle pas et les archives ne nous en ont pas conservé. Pour les autres, l'existence du contrat, les témoins, les amis, les parents présents sont inscrits scrupuleusement sur le Livre de famille, et quelques contrats nous sont parvenus. Ce précieux document est rédigé devant les notaires, entre les deux familles, en présence de plusieurs témoins et dans la maison des parents de la future mariée la plupart du temps. La rédaction de huit² contrats de mariage sur onze noces des membres de la famille est évoquée dans le Livre,

¹ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ». Dans la transcription d'Henri Chardon, on peut lire : « le contrat passé en sa maison et attesté par m^e Jean Roumé, notaire royal ». Il s'agit d'une précision de Julien et elle ne figure pas sur le folio écrit par Julian dans le Livre.

² - Folio 21 v : contrat de mariage de Julian notaire et Marguerite Termeau.
Folio 34 : contrat de mariage de Jacques Bodreau et Anne Pelard.
Folio 43 v : contrat de mariage de Jacques Bodreau et Catherine Gilles.
Folio 71 v : contrat de mariage de Julien avocat et Magdeleine Bérault.
Folio 106 v : contrat de mariage de Catherinne Bodreau et Jean Faissot.

mais une seule, celle de l'union de Marie Bodreau avec Mathieu Chesneau, comporte le contenu des accords conclus entre les familles. Pour chaque contrat sont donnés les dates précises, le lieu, les notaires officiants (sauf pour le mariage de Marguerite Bodreau) ; les témoins sont souvent nommés deux fois : ce sont les parents et les amis qui assistent aussi aux noces.

Marie et Mathieu Chesneau

Julien rapporte en cinq folios la signature du contrat de mariage de sa fille aînée. Le 8 octobre 1641, Marie Bodreau épouse « *Mathieu Chesneau sieur des Portes* » [f°109], mais « *les articles furent arrestez et signez [dès] le dimanche 15 septembre 1641* » [f°109]. Les membres des deux familles et quelques amis y assistent. Tous sont réunis dans la demeure de Julien, père de la future épouse, et tous témoignent des accords passés devant le notaire. Avocats au siège présidial du Mans, avocats à Lassay, procureur fiscal, conseiller du roi, lieutenant général criminel, lieutenant en l'élection, président au grenier à sel : tous sont des officiers royaux, tous sont des « *personnes de qualité* » [f°110v] qui jouissent « d'une certaine aisance »¹. Le lendemain, les pères des futurs mariés donnent ce qu'ils ont promis et Mathieu Chesneau leur « *baille acquit* » [f°111] devant le notaire m^e Pierre Ouvrard. La dot de Marie comprend « *six mil livres en contracts produisans interest [et] la jouissance du lieu de La Rivière en Fercé aveq deux pipes de vin par an* » [f°110v]. Et Mathieu reçoit de son père « *la jouissance de deux metairies appellees Les Frogeries² [...] aveq quinze cens livres en argent et outre l'acquitter de toutes debtes* » [f°111]. Voilà de bons revenus assurés au jeune couple.

Avec les contrats de mariage des petits-enfants de Julien, les Chesneau et les Bourgault, les archives conservent celui de Jacques Bodreau et celui de Charles datés de 1604 et 1660.

Charles et Marie Morice

Passé le 17 janvier 1660 chez le frère de Marie, l'avocat m^e Pierre Morice, et « *atteste*

Folio 109 : contrat de mariage de Marie Bodreau et Mathieu Chesneau.

Folio 188 v : contrat de mariage de Marguerite Bodreau et Pierre Bourgault.

Folio 197 v : contrat de mariage de Charles Bodreau et Marie Morice.

¹ - P. Goubert, *Clio parmi les hommes*, La Haye, Paris, Mouton 1976, p. 129. « Le fait d'être officier de Baillage, de Présidial ou d'élection indique déjà une certaine aisance », affirme Pierre Goubert se basant pour cela sur le prix des offices qui « coûtaient, au début du 17^e siècle, de 3000 à 6000 livres en général ».

² - Il s'agit de terres sises à Coulans et elles sont très proches des propriétés des Bodreau de Soulligné-sous-Vallon.

par m^e Pierre Gendrot notaire royal » [f^o197v], le contrat de mariage de Charles et de Marie établit assez brièvement que Julien donne à son fils « en advancement de droict successif, la metairie du Plessis, située à Fillé [...] plus le lieu de La Mauvilière à Chauffour [et que] la future espouse aura le cas advenant douairie coustumièrre sur les biens dudit futur »¹. Charles épouse une fille d'avocat certes, mais elle est orpheline et n'apporte rien en dot. Il en allait différemment du contrat de Jacques, le frère du notaire, au tout début du XVII^e siècle.

Jacques et Anne Pelard

Deux générations plus tôt, Jacques Bodreau avait fait un beau mariage en épousant Anne Pelard la cousine de la femme de son frère. Le contrat de cette union est discuté par Julian notaire, et les intérêts de Jacques sont bien établis. Les parents de la jeune fille donnent « par advancement de droicts successifs la jouissance du lieu et mestairie des Hualdières, des lieux et bordaiges de La Musse et de Juiffe scittués en la paroisse de Mezere [...] plus la jouissance du lieu et bordaige du Vivier scittué en la paroisse de La Suze, une maison et jardin à La Suze, dix quartiers de vigne et un pressuer plus dix huitcs cens livres tournois la moitié dedans six mois et le reste six mois après de laquelle somme en demeurera six cens livres audict Bodreau pour en don de nopces pour luy demeurer de nature de propre le tout en faveur dudit mariaige et davantaige. Ont ledict Pelard et sadicte femme promis habiller a trousseles et meubles leur dicte fille selon son estat et qualité »². De son côté, Jacques apporte « quatre mil cinq cens livres tournois appartenant audict Bodreau futur espoux et qu'il a de present tant en argent content que doibtes actives par obligations et cedulles causees de prest que aultrement. Est accordé entre les parties et stipullé expres par icelui Bodreau qu'il pourra et lui sera loysible employer ladicte somme en acquest reputé son propre sans entrer en la communauté future d'entre lui et ladite Anne : et a deffault d'employ en acquest en ce cas pourra ledict Bodreau ou son heritier icelle somme reprendre hors part et sans confusion sur les biens de ladicte communauté et sans que icelle somme puisse oncques entrer en ladicte communauté ains demeure des a present censee et

¹ - Acte notarié du 17 janvier 1660, passé devant m^e Pierre Gendrot. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 276. Ce contrat manuscrit est rédigé sur un exemplaire-type comportant des espaces lacunaires qu'il suffit de combler en inscrivant la date et les noms des intéressés.

² - Acte du 15 août 1604 passé devant m^e Nicolas Charles et m^e Pierre Darain à Soulligné-sous-Vallon, Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

reputée le propre dudict Bodreau futur espoux »¹. Jacques représente le gendre idéal pour les Pelard. Marchands ruraux aisés, ils se réjouissent de marier leur fille unique à un officier royal de la ville et ils n'hésitent pas à la doter richement, à la meubler et à l'habiller ; le trousseau de la mariée fut peut-être « âprement discuté »² par Julian notaire, mais il était nécessaire que Anne soit digne de sa nouvelle condition. Les témoins : m^e Jean Faissot sieur des Rues, Jehan Bellanger sieur de la Motte, Jehan Pelard huissier et audencier, Jean Roumé, m^e Guillaume Pocheneulx cleric jure au greffe civil, Margarit Le Monnier sieur de la Planche, les sieurs Gelé, Vasse et Joubert sont tous des relations des frères Bodreau. Si nous ne disposons pas d'autres actes officiels, les auteurs du Livre donnent quelques éléments de ces contrats de mariage.

Nous voyons Julian partir « *le sabmedy 15^e aoust 1598 [...] acompaigne de M^e Jehan Faissot sieur des Rues M^e Jacques Renaudin sieur de la Bourdonnière Jacques Bodreau [s]on frère, Loys, Julian et Jehan lesdicts Pelards et Julian Mauloré marchand, pour aller à La Suze pour traicter du mariage d'entre [lui] et Margaritte Termeau* » [f^o21]. Voilà cinq bonnes lieues à parcourir à pied en quelques heures pour le petit groupe d'amis qui arrive « *au logis du sieur Martin Pelard [...] a 4 heures apres medy* » [f^o21]. Ce n'est que « *le lendemain jour de dimanche apres le disner* » [f^o21v], que sont discutés les articles du contrat « *en presence de plusieurs autres parens et amis* » [f^o21v]. Puis, « *apres le son de la cloche de l'appel de vespres* » [f^o21v], les fiançailles ont lieu à l'église « *au dessoubz du crucifix* » [f^o21v] et sont bénies par le curé « *lequel avoyt aussi assiste audit contrat* » [f^o22].

C'est encore Julian qui conte le mariage de Julien. « *Les articles ont este signes entre nous attendant la solennite du contract* » [f^o71v], écrit-il le 8 septembre 1620 et ce n'est que le 25 novembre que « *le contract de leur mariage a este passe en la maison dudit sieur de la Masniere en presence de ses parens et amys et des nostres* » [f^o72]. Mais il nous faut attendre des années avant de savoir, très succinctement, que Julian « *avoyt promins des deniers [à son fils] par son contrat de mariaige* » [f^o88v]. À l'instar du futur avocat de Saumur, frère du marchand Anthoine Falligan, qui prie ce dernier « d'aller à Angers avec luy pour agecter des perles pour sa mestresse »³ en 1619, Julien a-t-il alors offert à Magdeleine le beau collier qu'elle

¹ - *Ibid.*

² - N. Lemaître, *op. cit.*, p. 113.

³ - Livre de raison d'Anthoine Falligan et d'Anne Sorin (1612-1662), cité et étudié par C. Chatelain, « L'invention du quotidien : le "papier-journal" d'un marchand angevin et de sa femme au XVII^e siècle », dans : *Revue d'Histoire*

arbore sur le portrait¹ peint quelques années plus tard ? Les fiançailles suivent dans l'heure même à Saint-Nicolas « *en presence de tous les parens et amis quelconques* » [f^o72].

Lorsque Julien inscrit le mariage de sa fille Marguerite, il précise qu'elle apporte en dot le lieu de Lespine et deux milles livres² et ne dit rien de son futur gendre. Hormis son titre anoblissant de médecin conseiller du roi, Pierre Bourgault semble en effet bien désargenté. Après son décès en 1676, des actes notariés font état de multiples dettes et Marguerite sera amenée à refuser³ la succession de son mari.

Les éléments les plus importants de cet événement primordial de la vie – à savoir les accords entre les familles – scellés par les actes du notaire, la délivrance du sacrement de mariage par le prêtre peut avoir lieu. Le contrat, qui vient d'être signé, oblige les futurs époux à promettre de se « prendre l'un l'autre en mariage solennel en face de l'église catholique apostolique et romaine »⁴.

« Ils ont esté epousés »

À chaque fois qu'ils notent le mariage (dix fois) d'un membre de la famille, les Bodreau emploient le verbe « épouser » à la forme passive. Les jeunes gens sont « épousés par » le prêtre, ou « ont été épousés avec » leur fiancée ; c'est la famille qui les marie et rien dans le Livre ne laisse entendre qu'ils soient consultés d'une façon ou d'une autre. Agissant sur ce plan à l'image de leur temps, les Bodreau n'ont pas besoin d'expliquer les procédures suivies puisqu'elles sont communes à toutes les familles. Pour le mariage de sa fille Marie, Julien résume la cérémonie en disant que les fiancés « *ont epouze et ont este conjoints au sacrement de mariage* » [f^o111v]. En revanche, pour évoquer un mariage auquel il n'a aucune part, si ce n'est d'en être témoin, Julien emploie “épouser” à la forme active : « *mon beau-frere epousa* » [f^o114v], « *mon cleric a epouse* » [f^o181v]. Une fois installé dans la vie conjugale, Charles utilise le mode actif pour parler de son mariage conclu trois ans plus tôt et il écrit en 1663 : « *j'ay epouze* » [f^o224], mais

Moderne et Contemporaine, Paris, EHESS, juill-sept. 2000, p. 437.

¹ - Voir p. 346.

² - Acte de “remploi de Julian Bourgault et ses cohéritiers” passé devant m^e Pierre Gendrot le 7 décembre 1683. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288.

³ - Acte “d'intimation à inventaire” passé devant m^e Pierre Gendrot le 8 octobre 1676. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 281.

⁴ - Acte du 15 août 1604 passé devant m^e Nicolas Charles et m^e Pierre Darain à Soulligné-sous-Vallon, Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

son père avait écrit en 1660 : « *ils furent epousez* » [f°197v].

L'importance de la date

Invariablement, qu'il s'agisse des fiançailles, du mariage ou des noces, le récit commence par l'indication de la date précisant le jour, le quantième, le mois, la fête liturgique, l'année et souvent l'heure de l'acte. Les tableaux¹ dressés à partir de ces précisions sont assez éloquents. Ils indiquent ce qui compte pour nos auteurs, ce qui doit être retenu à leurs yeux : le temps de l'acte, la prise de l'engagement devant l'Église (nom et fonction du prêtre) et devant les autres (nom des parents et des amis). La fête revêt une moindre importance.

La bénédiction nuptiale a souvent lieu très tôt le matin : « *à six heures du matin* » [f°22v] pour le notaire, « *environ les troys ou quatre heures du matin* » [f°34v] pour le premier mariage de Jacques son frère et « *a cinq heures du matin* » [f°44v] pour le second, « *sur les cinq heures du matin* » [f°107] pour Catherine Bodreau et « *sur les trois heures du matin* » [f°188v] pour Marguerite Bodreau. Or, les statuts synodaux prescrivent que la cérémonie religieuse doit avoir lieu le matin, après le lever du soleil et avant midi. À la fin du XVI^e siècle, l'évêque du Mans M^{gr} Claude d'Angennes promulguait une ordonnance dont le vingtième décret visait à « remédier à un abus qui s'était glissé dans le diocèse : dans la crainte des sortilèges, on avait pris l'habitude de célébrer les mariages avant le jour et avec des formules superstitieuses »². Les habitudes changent cependant plus lentement que les décrets, et, compte tenu de la saison, les heures des mariages ci-dessus sont presque celles de l'aube. Certaines dispenses ont-elles été obtenues par cette famille bourgeoise dans le but de se démarquer du commun peuple ? Quant au jour de la semaine, si Jehan se marie un dimanche en 1569 – ce que l'Église interdira au siècle suivant –, le notaire, son frère et l'avocat choisissent un jeudi, alors que leurs enfants se marient tous un mardi. Robert Muchembled note que « le mardi [est] le premier jour pour les épousailles sous l'Ancien Régime parce que le Christ a assisté ce jour là aux noces de Cana »³.

Reprenant les décomptes effectués à l'aide des registres paroissiaux, nous avons pu établir la courbe du mouvement saisonnier des mariages constitué à partir des trois cent sept

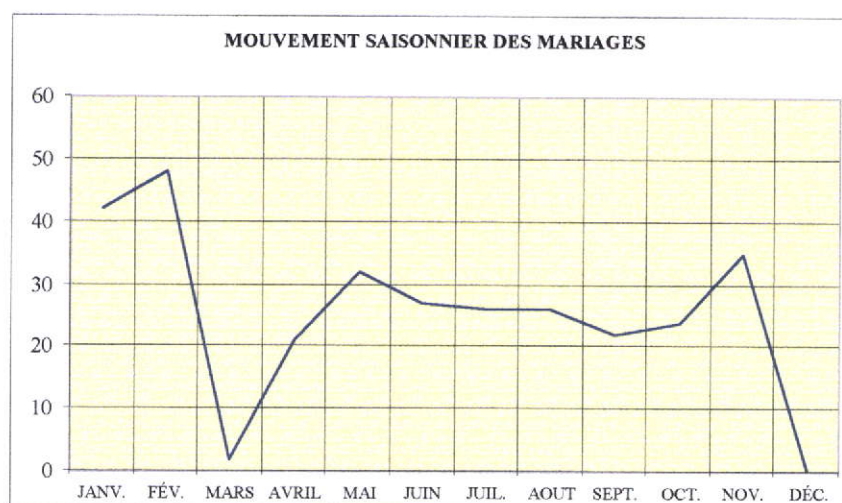
¹ - Voir annexe n° 11 : « Les précisions des Fiançailles, des Mariages et des Noces ».

² - P. dom Piolin, *op. cit.*, tome V, p. 604. Il s'agit de l'ordonnance du 22 octobre 1598.

³ - R. Muchembled, *L'invention de l'homme moderne, Culture et sensibilités en France du XV^e au XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1988, p. 322.

fiches de la paroisse de Saint-Benoît. Cette courbe montre que les habitants de cette paroisse mancelle du XVII^e siècle respectent les prescriptions de l'Église¹ qui mettent en vigueur « l'obligation de respecter le *tempus feriarum* défini à Trente »².

Figure n° 45 : Graphique du mouvement saisonnier des Mariages (1606-1679)



Décembre, mois de l'Avent, ne comporte aucun mariage, mars seulement deux, janvier et février sont les mois les plus chargés. Mai marquant la fin de la période du carême – la date de Pâques fluctuant entre le 22 mars et le 25 avril – et novembre se situant juste avant la période prohibée de l'Avent – allant du 27 novembre ou 3 décembre jusqu'au 6 janvier – sont les deux autres mois de l'année où les mariages sont les plus nombreux ; une superstition populaire faisait pourtant du mois de mai une époque d'interdit pour le mariage³. En soixante-quatorze ans, nous comptons vingt-cinq unions par mois en moyenne pour le reste de l'année dans cette paroisse urbaine. Sur les onze mariages relevés dans le Livre de famille, neuf ont lieu en octobre,

¹ - L'Église interdit deux périodes : l'Avent, c'est à dire décembre, et le Carême, c'est-à-dire surtout le mois de mars. La période intermédiaire, de janvier et de février, connaît donc une très forte nuptialité.

² - F. Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1975, p. 37. Ce *tempus feriarum* interdit le mariage dans une période de « l'Avent sur cinq ou six semaines qui vont soit du 27 novembre, soit du 3 décembre au 6 janvier exclusivement, et pour le Carême sur près de huit semaines dont le début peut se situer, selon les années, entre le 6 février et le 10 mars, et la fin, entre le 29 mars et le 2 mai ».

³ - Il convient de noter ici la remarque de François Lebrun écrivant que : « l'interdit de mai est très général mais son observation beaucoup plus lâche, comme en témoigne l'étude de l'état civil ancien qui montre qu'un peu partout l'indice des mariages en mai se situe autour de la moyenne des douze mois ». F. Lebrun, « Le Traité des Superstitions de Jean-Baptiste Thiers, contribution à l'ethnographie de la France du XVII^e siècle », dans : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1976, tome 83, p. 452.

novembre, janvier et février et aucun en décembre ou en mars, ce qui s'apparente à la généralité du XVII^e siècle dans la paroisse.

« Les nocces furent faites »

Si l'on excepte Jehan, qui ne nomme pas les parents présents à ses nocces, les noms des époux, de leurs pères et mères, les domiciliations, la profession du marié, sont toujours indiqués dans le Livre. Le prêtre officiant, le notaire établissant le contrat et les témoins sont notés, l'église où se déroule la cérémonie et le lieu des nocces également. À partir la fin du XVI^e siècle, les Bodreau se sont tous mariés dans la paroisse d'origine de leur femme et les nocces ont lieu chez le père de la mariée excepté pour deux mariages : celui de Jacques en 1604 dont les réjouissances se sont déroulées chez son frère Julian et celui de Charles en 1660 pour lequel Julien son père écrit : *« j'ay traitté les parens de part et d'autre au disner et soupper »* [f^o198]. La jeune mariée, Marie Morice est orpheline de père et de mère et l'on conçoit que Charles fête ses nocces chez son père. Lorsque les Bodreau font le récit du mariage de l'un de leurs enfants, ils concluent par une phrase de bénédiction telle : *« Dieu les bénisse et les face prospérer en sa grâce »*. Julian l'emploie pour son frère [f^o35] et son fils [f^o73], Julien pour chacun de ses trois enfants [f^o112, f^o188v, f^o198] et il l'écrit même deux fois pour sa fille Marie à l'occasion de la signature de son contrat [f^o111] et de son mariage [f^o112]. *« Prospérer »* ou avoir *« une lignée »* [f^o35] est bien le but du mariage dans l'esprit de tous.

Jehan et Macée

« Le dimanche cinquiesme jour de juing oudict an mil Vcs soixante et neuf » [f^o3v] ont lieu les mariages des deux sœurs Fardel à Yvré-l'Évêque. Macée épouse Jehan Bodreau, et Julianne épouse Magdelon Jodeaulx, les nouveaux beau-frères étant tous deux sergents royaux. *« Les nopses furent faictes en la court de Vaulx audict Yvre et y couchames »* [f^o4], écrit Jehan, laissant deviner la fête qui s'y déroula sans en fournir cependant un seul élément. Sous le règne de Charles IX, au milieu des troubles des guerres de religion, les chemins de campagne ne sont pas assez sûrs pour être empruntés à la nuit tombée et, la ville fermant ses portes, il est sans doute plus sage de demeurer sur les lieux mêmes de la noce jusqu'au lendemain. Le nouveau ménage Bodreau peut alors rejoindre son lieu de vie *« en la rue de la Verrerie »* [f^o4] au Mans.

Julian et Marguerite

Julian consacre cinq folios entiers à la relation de son mariage, mais les détails inscrits portent beaucoup moins sur le déroulement de la noce que sur celui du contrat civil et du mariage religieux. Deux mois après la signature du contrat et des fiançailles qui le liaient à Marguerite, Julian, assisté de son maître et de son frère, retourne à La Suze ; ils arrivent « *a heure de soupper* » [f°22] et le mariage a lieu le lendemain matin. Puis, toute la famille les accompagne sur le chemin du retour pour venir « *soupper en une maison sittuee en la rue Doree [...] et y estoient lesdits sieur et dame Des Rues, le sieur du Chesnay et sa femme, le sieur de Pochenais et sa femme, le sieur de La Bourdonnière et sa femme, madame l'audiencière Pelard et ses enfants et le sieur ledict La Motte* » [f°23]. Tous les amis de Julian, qui tiennent à fêter ses noces, sont présents et c'est une bonne vingtaine de convives qui s'assemble dans la maison du jeune couple. « *Disner* » [f°21v] et « *soupper* » [f°22, f°23] ne sont employés alors qu'en guise de précision horaire : jamais Julian n'indique ce qui compose ces repas de fête. L'important pour lui, ce qui doit figurer sur le Livre de famille, ce sont les noms de tous les convives, de tous les amis avec lesquels il restera en liaison étroite toute la vie, demandant à la plupart d'être les témoins des heurs et malheurs de son existence : parrains de ses enfants, notaires pour ses affaires, médecins lors de ses malaises, soutiens dans ses deuils.

Jacques et Anne

À l'occasion du mariage de son frère Jacques, Julian écrit que le souper a lieu « *a [s]on logis, ou y avoit compaignie* » [f°35], mais il ne décrit pas plus le repas qu'il ne l'avait fait une semaine auparavant en relatant les fiançailles de Jacques pourtant closes par « *un banquet* » [f°34]. Il évoque la vieille tradition de la bénédiction du lit nuptial¹ et le festif se mêle alors au religieux puisque c'est « *après souper* » que les mariés « *furent meinez à leur logis [par la] compaignie* » [f°35] qui assistait au souper, et que « *leur licet fut benist par M^r Pousse curé* » [f°35]. Julian résume bien cet arrangement en concluant : « *Dieu leur face la grace de*

¹ - F. Lebrun, dans : A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen, F. Zonabend, sous la direction de , *Histoire de la famille*, Paris, A. Colin, 1986, tome 2, p. 105. François Lebrun commentant une gravure du XVIII^e siècle illustrant cet usage, écrit qu'« à l'origine, il s'agissait d'un rite propitiatoire favorable à la fécondité du nouveau couple que le cortège des invités accompagnait de chansons joyeuses et gaillardes. Abandonné par les classes supérieures à mesure que s'affirmait en elle le sens de la pudeur et de l'intimité, ce rite fut remis en vigueur par la réforme catholique mais [...] il s'agissait désormais d'inculquer une nouvelle discipline conjugale largement

prosperer ensemblement et leur donne lignée » [f°35]. C'est là l'unique fois du Livre où cet usage est décrit, mais il n'est pas rare puisque le détail des honoraires des curés¹, publié en 1670, prévoit un salaire de vingt sols pour la bénédiction du lit nuptial.

Julien et Magdeleine

Pour le mariage de son fils, Julian note succinctement que « *les nopces ont este faictes en la maison dudict sieur de la Masnière* » [f°72v], père de sa bru, comme c'est l'usage. Mariés le jeudi, les jeunes épousés ne s'installent que le dimanche suivant « *a leur mesnaige* » [f°73] ; la fête a donc duré plusieurs jours. Julien, enfant unique du notaire, débute sa carrière d'avocat et son père est fier de voir se concrétiser les ambitions qu'il nourrit pour lui. Le contrat et les fiançailles se sont déroulés le 25 novembre 1620 et le mariage a lieu dès le lendemain, jeudi. « *Le dimanche ensuivant [les jeunes mariés] sont venus a leur mesnaige demeurer avec nous* » [f°73] et Julian peut enfin écrire : « *Dieu benisse leur mariaige* » [f°73].

Décrivant le mariage de ses enfants, Julien dit avec précision le contrat et le déroulement de la cérémonie, mais il ne donne presque pas de détail sur les réjouissances des noces.

Marie et Mathieu

Pour le mariage de sa fille Marie, Julien évoque la durée des festivités. La bénédiction nuptiale a eu lieu le mardi et ce n'est que « *le vendredy XI^e dudict mois [que] M^r Jacques Berault, advocat en parlement, oncle maternel de la dite Marie est arivé en ceste ville pour assister a ses nopces* » [f°112]. Cet oncle fait « *present d'une sallière d'argent* » [f°112] à Marie qui reçoit aussi « *une escuière d'argent* » [f°112v] de sa tante maternelle. Ces cadeaux montrent l'aisance de la famille², mais ce sont là les seules allusions du Livre à cette pratique. Les réjouissances se sont prolongées toute la semaine : les familles sont aisées et les mariés très jeunes. Julien a laissé courir sa plume allégrement sur plus de sept folios pour montrer la joie éprouvée par tous au cours de la fête du mariage de Marie. Mais, pour parler des mariages de ses

imprégnée d'ascétisme ».

¹ - Extrait des registres de la juridiction épiscopale du Mans portant règlement des honoraires de messieurs les curez pour les sépultures de leurs paroissiens : ensemble les salaires des prestres et autres gens d'Eglise, Le Mans, Hiérosme Olivier, 1670, p. 3.

² - M. Allaire, « La qualité de la vie à travers quelques livres de raison du nord de la France », dans : *La qualité de la vie d'après les Mémoires et les Livres de Raison*, 7^e colloque, Marseille, 1977, p. 138. « L'argenterie est encore

deux autres enfants, Marguerite et Charles, Julien n'utilise même plus le mot « *noces* ».

Marguerite et Pierre

Seize ans après les noces de Marie, un seul folio résume en dix-huit lignes le mariage de Marguerite, la deuxième fille de Julien. Ce dernier donne toutes les informations de cet événement, mais aucun enthousiasme ne transparait dans ses mots. Voilà « *deux ans et plus* » [f°188v] que ce mariage est envisagé. Les accords se sont déroulés à la campagne sur le « *lieu de Lespine* » [f°188v], propriété de Julien, et, trois jours plus tard, le frère du marié bénit l'union de Marguerite et de Pierre « *en l'église de S^{ct} Benoît* » [f°188v], mais aucune réjouissance n'est décrite.

Charles et Marie

La bénédiction nuptiale de Charles et de Marie se déroule dans l'église de Saint-Jehan alors qu'ils sont « tous deux de la paroisse de Saint-Benoist en ville de Le Mans »¹. Si Julien [f°197v] et Charles [f°224] écrivent en effet que la messe de mariage a lieu à Saint-Jehan, aucun d'eux n'en donne le motif. Pour les noces de son fils, Julien se contente de signaler que c'est lui qui a « *traitté les parens de part et d'autre* » [f°198]. La fête ne dure donc qu'une seule journée, mais l'on se réjouit « *au disner et souper* » [f°198]. Julien y a-t-il vraiment participé, lui qui est alors « en extrémité de maladie »² ainsi que le précise le contrat de mariage de Charles et de Marie ? Nous sommes en février 1660, au cœur d'un « *hyver [...] tres rude et fascheux* » [f°206], pendant lequel « *on ne [peut] cheminer sans peril de tomber* » [f°206v]. Nul doute que les parents et amis éloignés ne sont pas venus ; un mois plus tard, Marguerite Bourgault, sœur du marié, met au monde sa deuxième fille à Fontevraud et elle n'était pas au Mans au mariage de Charles.

Magdeleine Berault, femme de Julien, ne voit pas ces deux dernières noces puisqu'elle meurt en 1649, huit ans avant le mariage de Marguerite et onze ans avant celui de Charles. Les temps étaient moins durs pour les Bodreau, mais aussi pour beaucoup de leurs contemporains, lorsque, vingt ans plus tôt, Julien et Magdeleine, couple aisé de la magistrature provinciale,

considérée comme un luxe à cette époque et tous les bourgeois n'en possèdent pas ».

¹ - Acte de mariage du 3 février 1660 du registre paroissial de Saint-Jehan cote 89-05-58.

² - Acte notarié du 17 janvier 1660, passé devant m^e Pierre Gendrot, Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 276.

mariaient leur fille aînée Marie au fils d'une famille de riches avocats, les Chesneau.

La position de l'Église

Au XVI^e siècle, les jeunes gens avaient tendance à confondre les cérémonies car les fiançailles étaient « si importantes qu'avant les prohibitions du Concile de Trente [elles] constituaient un véritable et valable mariage »¹. L'Église a donc tenté de réduire le laps de temps écoulé entre la cérémonie officielle des fiançailles et celle du mariage.

Figure n° 46 : Tableau des dates de fiançailles et de mariage des Bodreau

	Fiançailles	Mariage	Écart
JEHAN	24-02-1569	5-06-1569	3 mois 12 jours
JULIAN notaire	15-08-1598	23-10-1598	2 mois 8 jours
Jacques	15-08-1604 18-02-1609	26-08-1604 26-02-1609	11 jours 8 jours
JULIEN avocat	8-09-1620	12-11-1620	2 mois 4 jours
Catherine	28-01-1640	29-01-1640	1 jour
Marie	15-09-1641	8-10-1641	23 jours
Marguerite	12-05-1657	15-05-1657	3 jours
CHARLES	17-01-1660	3-02-1660	17 jours

Avec le tableau ci-dessus, une différence notable se remarque au fil des générations au sujet des fiançailles. Nous voyons leur durée s'étioler peu à peu : de 1569 à 1620, les fiançailles durent deux ou trois mois sauf pour Jacques, qui se marie onze jours après s'être fiancé. Elles durent quelques jours après 1620 pour les unions de la famille, tout juste le temps de proclamer les bans ; obligatoires, ils ne sont seulement évoqués que pour le mariage de Charles.

Seuls au Mans, leurs familles habitant respectivement Bouloire et Souigné-sous-Vallon, Jehan et Macée « *demeur[ent] ensemble* » [f°3] à partir de la bénédiction de leurs fiançailles le 24 février 1569, et la première naissance advenue dans leur couple se produit le 6 décembre 1569, neuf mois après leurs fiançailles et six mois après leur mariage béni le 5 juin 1569. Jehan écrit alors dans son Livre que Macée « *acoucha avant son terme* » [f°4v]. En 1569, les décisions prises au Concile de Trente, clos six ans plus tôt, ne sont pas appliquées en France et ne le seront que lorsque l'Assemblée du clergé les entérinera en 1615. Pour Jehan et Macée, le fait de se fiancer *in facie Ecclesiae* a-t-il pu « créer une confusion entre fiançailles

¹ - L. Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle, la religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1947, p. 368.

religieuses et mariage »¹ ainsi que le craint l'Église posttridentine ? Pourquoi, dès lors, mettre l'accent sur cette naissance dite prématurée en signalant à nouveau que « *lesdicts enfans netoyent a terme* » [f°5], puisque Jehan fait remarquer que « *Macée et [lui] demeur[ai]ent ensemble* » [f°3] dès leurs fiançailles ? Après la mort de Jehan en 1582, Macée, en charge de deux enfants âgés de cinq et dix ans, envisage de se remarier. Elle habite alors Souigné-sous-Vallon où elle est « *alle demeurer avec ung nommé Jehan Charpentier* » [f°17]. Ils « *estoient ja fiancés* » [f°17] remarque Julian en disant que sa mère « *pretendoit* » [f°17] épouser cet homme. Et les futurs époux ne se sentent sans doute pas en faute puisque les fiançailles sont un acte officiel béni par le prêtre.

À la génération suivante, Julian, orphelin, vit seul au Mans avec son frère cadet, mais sa fiancée Marguerite Termeau, orpheline également, se trouve sous la tutelle de son oncle chez lequel elle « *demeure audict La Suze au logis du sieur Martin Pelard son oncle* » [f°21]. Julian et Marguerite attendront le jour des noces pour vivre ensemble. À son tour, cinq ans après son frère, Jacques, ne sera autorisé à habiter avec Anne Pelard que le jour de leur mariage lorsqu'ils seront « *meinez à leur logis* » [f°35] par toute la famille, les amis et le curé qui bénira leur lit. Dans toutes les générations suivantes de fiancés, filles et garçons habitent chez leurs parents jusqu'au jour du mariage et, les instructions de l'Église étant de plus en plus observées, il n'est plus fait de "confusion" entre la bénédiction des fiançailles et celle du mariage.

Quelques autres mariages, extérieurs à la famille, sont inscrits sur le Livre, mais la nouvelle en est simplement donnée, respectant l'habituelle précision dans les dates et les noms. La publication des trois bans, préalable au mariage et obligatoire depuis l'ordonnance de Blois de 1579, qui est confirmée par la déclaration royale du 26 novembre 1639, n'est notifiée qu'une seule fois. À l'occasion du mariage de son fils Charles avec Marie Morice, Julien note que « *le 17 janvier 1660 m^e Charles Bodreau advocat [...] fut accorde en mariage [...] et apres 3 publications de bans ils furent epousez* » [f°197v]. Le décret Tametsi de 1563 du concile de Trente instituant l'obligation des bans ne sera appliqué en France par l'Assemblée du clergé qu'en 1615, mais ce n'est qu'à partir de 1660 que tous les évêques se conformeront à la législation royale² ; or, le mariage de Charles a lieu cette année-là.

¹ - F. Lebrun, dans : A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M. Segalen, F. Zonabend, sous la direction de, *Histoire de la famille*, Paris, A. Colin, 1986, tome 2, p. 101.

² - F. Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1975, p. 37.

Le jeune couple s'installe dans la vie, fonde une nouvelle famille prenant une place à part entière dans l'espace et le temps. Sa vie publique est connue de tous, et seuls les écrits personnels peuvent dire sa vie privée.

LA VIE EN « MESNAIGE »

Ce n'est certes pas dans leur Livre tel qu'il se présente que les Bodreau pouvaient décrire leur vie intime. S'ils ont éprouvé le besoin de le faire, ce que nous ignorons, ils ont choisi un support plus personnel que le Livre de famille rédigé par les générations successives, lu par chaque descendant et cité même en référence, n'en doutons pas¹, à chaque événement de la vie familiale. Nous avons déjà évoqué un livre de comptes tenu par les mêmes chroniqueurs et la consultation des archives notariales nous a permis de savoir que quarante et un manuscrits sont répertoriés dans l'inventaire après décès de Julien Bodreau², le fils de Charles. Que contiennent les manuscrits légués par Julien l'avocat ? Sont-ils des livres rares achetés par cet homme cultivé féru d'Antiquité ? Le marchand libraire Laurent Ménard ne les évalue pas comme tels lors de l'inventaire, mais son rapport est contesté par l'un des héritiers. Sont-ils des ouvrages écrits par les amis lettrés de l'avocat ? Sont-ils rédigés de la main même de l'auteur des *Coutumes du Maine* et pourquoi n'y aurait-il pas parmi eux des écrits plus personnels et peut-être plus intimes ? En effet, le Livre des Bodreau qui nous est parvenu est rédigé de père en fils, le fils ne reprenant la plume qu'à la mort de son père ; c'est-à-dire, pour Julien avocat essentiellement, à la moitié de sa vie. Il n'a donc pas eu le loisir d'y décrire lui-même cette première partie de son existence, notamment son mariage et sa vie d'homme mûr et viril³ ; rien n'empêche alors de penser qu'il a tenu un autre livre de famille personnel que nous n'avons pas. Qu'avait-il écrit sur le petit livre qu'Henri Chardon a lu et qu'il n'a pas entièrement repris, sélectionnant les informations contenues ? Ce ne sont là que des hypothèses et les rares lignes du Livre de famille consacrées par les Bodreau à leurs épouses nous permettent difficilement de saisir quelque

¹ - Au fil de sa rédaction, chaque auteur fait en effet remarquer ce que son père avait écrit sur le même sujet : comment ne pas imaginer qu'il n'en fasse alors part au reste de la famille ?

² - Inventaire après décès de juillet-août 1692. Arch. dép. Sarthe cote 108 J 167. Laurent Ménard, marchand libraire, dénombre « quinze et seize et dix manuscrits tant grands que petits ».

³ - M. Allaire, « La qualité de la vie à travers quelques livres de raison du nord de la France », dans : *La qualité de la vie au XVII^e siècle d'après les Mémoires et Livres de Raison*, 7^e colloque de Marseille, 1977, p. 139. « Le livre commence vraiment avec le mariage de l'auteur ».

évocation de leur vie conjugale. Seuls certains mots dans le vocabulaire utilisé par les quatre auteurs autorisent néanmoins à lire entre ces lignes.

« *Conjoints ensemble* »

Aucun des quatre Bodreau ne semble penser réellement en terme de couple : ainsi que la coutume l'établit, le mariage est une association au sein de laquelle l'homme est le maître, et cela transparaît dans leur façon d'écrire la vie commune. Mais, en traquant les mots susceptibles d'exprimer l'union du couple dans ces rédactions masculines, nous avons la possibilité de nuancer l'attitude de chacun.

Une seule fois Jehan conjugue un verbe à la première personne du pluriel. Ses noces ont lieu à Yvré-l'Évêque à quelques lieues de chez lui et les mariés dorment sur place ; mais en écrivant : « *y couchasmes* » [f°4], Jehan sous-entend seulement le “nous” qui, de surcroît, ne s'applique peut-être pas au seul couple mais à toutes les personnes présentes. En revanche, Julian avoue la profonde entente de son couple lorsque, au moment du mariage de son fils unique, il écrit ces quelques lignes : « *mondict filz et sadite femme sont venus a leur mesnaige demeurer avec nous* » [f°73]. De même, en 1634, son fils habitant une autre maison depuis dix ans, souligne-t-il alors : « *ma petite fille aagee de plus de sept ans demeur[e] avec nous* » [f°94v]. Que de tendresse contenue dans ce “nous” ! Julien, qui a la grande peine de perdre sa femme en 1649, emploie ce pronom en voulant retracer les moments forts de leur vie commune qui sont leur mariage : « *nous avons este conjoints ensemble* » [f°148] et la naissance des enfants : « *nous avons eu neuf enfans* » [f°150]. Aucune nuance affective ici envers son épouse qui, écrit Julien, est décédée « *en ma maison* » [f°147v] et non “chez nous” comme l'aurait peut-être écrit son père. Quant à Charles, il utilise le pronom “nous” une seule fois en évoquant la visite de sa nièce en 1672, la phrase : « *elle nous [a] rendu visite* » [f°253] désignant autant la famille entière de Charles que sa femme et lui.

Entreprenant le voyage du Mans à Écommoy avec des amis pour assister au mariage de Marie Le Tonnelier, Jehan utilise l'expression « *ma femme et moy* » [f°6] simplement dans l'énumération des personnes présentes, sans vouloir marquer le lien qui les unit. Julian emploie aussi cette expression dans une énumération de gens ; assistant au mariage de son frère en 1609, il écrit : « *ma femme et moy et mon fils* » [f°44v]. Julien ne trace jamais ces mots, mais son fils Charles écrit qu'il a « *este avec [s]a femme à Vendosme* » [f°246v] en 1669, puis en 1673 à Saumur où il a « *emenee [s]a femme et [s]a fille* » [f°255]. Ces quatre mots “ma femme et moi”

peuvent donc difficilement transcrire une éventuelle affection conjugale chez les Bodreau, excepté pour Charles.

Deux fois seulement sur les quelque cinq cents pages du Livre, le mot "ensemble" est employé pour évoquer le couple. C'est la façon de Jehan de dire son concubinage : « *demeurons ensemble* » [f°3] et, pour Julien avocat, c'est simplement la formule officielle pour parler de son mariage : « *nous avons este conjoints ensemble* » [f°148].

Chacun de ces chefs de famille choisit d'écrire à la première personne et sa place dominante ressort dans l'évocation du lieu de vie commune. « *Ma demeure* » [f°6] est utilisée seulement par Jehan qui écrit aussi trois fois « *chez moy* » [f°6, f°10, f°12]. « *Mon logis* » est employé une fois par Charles [f°234] et quatre fois par Julian [f°35, f°78, f°81v, f°93v] qui préfère écrire « *ma maison* », mot que nous rencontrons cinq fois dans ses propres lignes [f°75v, f°77v, f°87], une fois dans celles de son père Jehan [f°10v] et trois fois dans celles de son fils Julien [f°110, f°120, f°145] alors que « *notre demeure* » [f°23] et « *notre maison* » [f°80] n'apparaissent qu'une fois et que c'est à nouveau Julian qui utilise ce pronom collectif.

Très peu d'indices dans leurs écrits laissent deviner ce que sont les relations internes de couple chez les Bodreau. Cependant la vie conjugale, période importante puisqu'elle emplit la plus grande partie de leur existence, est évoquée par les quatre auteurs à des moments bien précis de leur rédaction, moments qui sont les seuls où leurs épouses apparaissent. Trois moments clés de la vie féminine se décèlent à travers le regard des Bodreau époux : ceux du mariage, de la maternité et de la mort. En réalité, tous quatre ne parlent de leurs femmes que dans la mesure où l'événement à noter les concerne aussi.

Jehan et son fils Julian – les seuls qui parlent eux-mêmes de leur mariage – présentent leur fiancée au moment d'inscrire l'événement sur le Livre de famille. C'est alors qu'ils notent le nom, la date de naissance, le nom des parents et l'origine de la jeune fille qu'ils épousent. Ensuite, nous ne connaissons rien de l'installation de la jeune femme dans son nouveau foyer ni de son rôle de maîtresse de maison ; elle ne sera plus nommée qu'à chaque naissance de ses enfants lors de laquelle l'heureux père écrira immuablement : « *ma femme est accouchée* », ainsi que nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette partie. Le mari évoque très rarement sa femme, si ce n'est parfois lors d'un événement familial¹, d'une fuite commune devant

¹ - Lors du mariage de Jacques Bodreau avec Catherine Gilles [f° 44v], dans les écrits de Julian.

l'épidémie¹ ou même d'un voyage², mais elle ne représente-là qu'un élément de la famille, un élément de la "maison" au sens du XVII^e siècle³. Même lorsqu'elle est marraine d'un nouveau-né en dehors de la famille, la femme n'est-elle pas sollicitée en fonction de son lien conjugal puisqu'il est toujours précisé sur le registre paroissial ? L'épouse, mineure devant la loi, est indissociable de son époux et n'existe qu'en fonction de lui, qu'en tant que femme de maître Bodreau. Dans la vie conjugale, c'est l'époux qui paraît assumer à lui seul la charge du couple. Aucun des quatre auteurs ne nomme sa femme par son simple prénom : le Livre de famille est bien là un livre où l'on rend compte de sa vie, pas un livre où l'on raconte sa vie.

« L'amitié conjugale »

Aucun mot spécifique ne désigne le lien affectif conjugal dans le Livre des Bodreau et les termes d'« *amitié conjugale* » [f°113] utilisés par Julien pour évoquer la relation du couple de ses parents semblent les plus appropriés et les plus justes. Dans les écrits des Bodreau, la femme n'est considérée comme personne à part entière qu'au moment de son trépas, sinon elle est "fille de", "femme de", "mère de", "tante de". Julien est le seul des quatre rédacteurs à devenir veuf et ses sentiments pour sa femme percent les lignes qu'il lui consacre. Les mots qu'il emploie alors pour dire son chagrin peuvent sembler communs et banals : « *ma tres chere femme* » [f°147], « *ma chere epouse* » [f°151], mais la rareté de l'usage de cet adjectif dans le manuscrit traduit l'ampleur des sentiments suggérés ici. Le fait même de qualifier ce mot est signe d'affection, de différenciation par rapport au concept "femme".

Hier, comme aujourd'hui, le décès de l'être aimé déclenche, chez celui qui reste, le besoin de se réfugier dans ses souvenirs et d'évoquer ce que furent les années de vie commune. Julien remonte le temps jusqu'à ce jour de « *novembre 1620 [où ils ont] este conjointcs ensemble au sacrement de mariage* » [f°148] et remarque que « *vingt et huit ans neuf mois et trois jours* » [f°148] se sont écoulés. Il a d'abord écrit « *vingt et neuf ans* », puis d'un trait, il rectifie son calcul : le compte de ces jours de « *parfaicte union et amitié conjugale* » [f°113]⁴,

¹ - Lors de l'épidémie de juillet 1628 [f°87], dans les écrits de Julian.

² - Lors du voyage à Vendôme [f°246v] et à Saumur [f°255], dans les écrits de Charles.

³ - Le mot « maison signifie le mesnage, les personnes qui composent une famille ». Cf. A. Furetière, *op. cit.*, article « Maison ».

⁴ - Ce sont-là les termes employés par Julien pour retracer l'existence de ses parents, termes qu'il aurait pu utiliser pour lui-même.

n'atteint pas vingt-neuf ans. Rappelons que la durée moyenne de l'union dans la paroisse est alors de quinze ans, et qu'elle est de vingt et un ans à l'intérieur même de la famille. De quoi ce temps fut-il fait ? Essentiellement, il semble avoir été, aux yeux du mari de Magdeleine, une succession de mises au monde et de décès d'enfants. Julien les nomme l'un après l'autre donnant les dates de naissance et de mort pour chacun, mais il oublie la petite dernière, Catherine, dont nous avons déjà parlé. Sans doute recopie-t-il un *memento* pour écrire ces dates car, sur sa lancée chronologique, il note aussi le nom de Marie – enfant non décédée, mais mariée et, par là-même entrée dans le monde adulte –, le raye et poursuit la liste récapitulant les enfants disparus. Puis il inscrit les « *quatre enfans qui sont vivans* » [f°150v], n'omettant pas de préciser le mariage de Marie avec Mathieu Chesneau, et il demande spécialement à Dieu de bénir cette nouvelle génération qui porte tous ses espoirs de descendance. Nulle part ailleurs dans le Livre de famille ne se ressent autant qu'ici la préoccupation première et fondamentale du couple : assurer la pérennité de la famille. C'est surtout à travers les louanges écrites par Julien au décès de sa femme que se décèlent la grande estime et l'admiration qu'il lui portait : « *elle avoit de grandes vertus et perfections chrestiennes* » [f°152]. Et son amour est tout entier résumé en ces quelques mots : « *elle m'a laisse en un extreme regret* » [f°152v], regret qu'il s'empresse de refouler en ajoutant un “mais” : « *mais elle nous apprend a bien mourir comme elle a bien vescu* » [f°152v]. Henri Chardon a relevé dans le second livre une phrase de Julien exprimant encore sa peine : « *ma très chère épouse m'a laissé avecq ses quatre enfans en un grand deuil* »¹. Ici se lit toute l'affection de Julien : Magdeleine lui est “très chère” et elle les abandonne seuls tous les cinq à leur immense chagrin. Ici est dite toute la vie de Magdeleine : son mariage, ses maternités, sa mort. Les trois autres auteurs, mourant avant leurs épouses, n'ont pas cette même occasion de montrer dans leurs écrits la force de leur attachement conjugal. Cependant, nous pouvons lire sous la plume de son fils l'avocat, ce que fut le couple du notaire.

Au décès de sa mère, Julien retrace brièvement la vie conjugale de ses parents laissant deviner leur bonne entente. Sans doute a-t-il connu une enfance heureuse dans ce foyer dont les maîtres « *ont veuscu ensemble en parfaicte union et amitié conjugale* » [f°113]. Il ne pouvait fournir un meilleur témoignage de la réussite de ce mariage qu'en écrivant que sa mère est enterrée « *au mesme lieu ou [s]on deffunct pere est inhume, affin que leurs corps demeurassent*

¹ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

unis en mesme lieu en terre attendant la resurection universelle comme leurs ames sont maintenant unies au ciel » [f°113]. L'indissolubilité du mariage perdure à travers le déchirement de la mort et cet immense espoir donné par la foi permet de supporter les deuils les plus cruels. Ayant perdu ses parents et son épouse, Julien n'a plus qu'un vœu : « *je désire par la grace de Dieu estre enterre et reposer aupres des corps que j'ay les plus chers et honores en ce monde* » [f°149v]. Et, si ces mots se réfèrent à la Bible, la fervente prière : « *je prie l'Éternel de toute l'étendue de mon cœur qu'il m'en face la faveur* » [f°149v] dénonce son grand désarroi et montre la profondeur de son chagrin. Pour Julien, l'affection filiale ou maritale, ne se conçoit pas sans le sentiment de respect ; c'est pourquoi les mots "chérés" et "honorés" sont sans cesse liés dans ces folios. La retenue de l'expression des sentiments intimes est chez Julien une manifestation de la pudeur propre à l'honnête homme du XVII^e siècle.

Quant à Charles, c'est par quelques petites allusions cachées dans son texte qu'il laisse deviner son amour conjugal pour Marie. Lorsqu'il relate son pèlerinage à Vendôme, se remémorant cette belle journée, il prend soin de préciser qu'il y est allé avec Marie. Et il intercale les mots : « *avec ma femme* » [f°246v] entre les lignes déjà écrites. Au début de sa rédaction, pour dire le décès de sa belle-sœur veuve de Pierre Morice, Charles montre la force du lien affectif qui existait dans le couple en écrivant que « *Marie Pageot deceda six moys apres de regret de sondict mari* » [f°227v].

Les couples formés sous nos yeux au long de la lecture de ce Livre apparaissent comme des « mariages assortis »¹. Les Bodreau se sont tous mariés dans leur milieu social avec des conjoints de leur âge, et la stratégie matrimoniale des parents semble efficace au regard de l'ascension sociale de la famille. Lorsque la mort rompt cette union, le survivant ne se remarie pas ; il est âgé et ses enfants sont grands. Marguerite Termeau a soixante ans à la mort de Julian. Leur fils Julien, veuf à cinquante ans, a encore trois enfants âgés de vingt-trois, dix-huit et dix-sept ans à la maison. Marie Morice a quarante-huit ans, sa fille dix-neuf et son fils douze ans au décès de Charles. Marguerite Bodreau est âgée de cinquante ans et ses enfants ont dix-huit, dix-sept et seize ans lorsque Pierre Bourgault disparaît. Seul Jacques, le frère du notaire, se remarie, mais il a trente ans lorsque sa première épouse meurt en lui laissant une fille de dix mois à élever ; il ne se remariera pas à son second veuvage bien qu'il ait la charge de quatre

¹ - R. Sauzet, *Le notaire et son roi, Étienne Borrelly (1633-1718) un Nimois sous Louis XIV*, Paris, Plon, 1998, p. 50.

jeunes enfants âgés de deux à treize ans et n'ait que quarante-trois ans, mais il est vrai qu'il tombe malade un an plus tard et meurt l'année suivante. Rappelons-nous Macée en 1584, mère de Jacques et Julian âgés de sept et douze ans, qui, deux ans après le décès de son époux Jehan, s'apprête à se remarier lorsqu'elle est fauchée par la peste.

Ils se font « donation mutuelle »

Le mariage du notaire et celui de son fils l'avocat furent des unions réussies comme, à leur exemple, ceux de leurs descendants. Cette bonne entente s'est parfois traduite par la prise de dispositions particulières. Ainsi en est-il du mariage de Charles et de Marie Morice qui, trois ans après leur union, « pour la bonne amitié qu'ils se portent [se font] a perpetuité donation mutuelle »¹ de leurs biens. Le mariage de Marie avec l'avocat Mathieu Chesneau qui dura soixante ans et celui de Marguerite avec le médecin Pierre Bourgault n'ont laissé paraître aucune trace de grave mésentente dans les documents qui leur ont survécu. Parmi les nombreux petits-enfants de l'avocat de belles unions eurent lieu ; les filles de Marguerite, Henriette et Adélaïde Bourgault, épousent l'une un conseiller du roi, l'autre un receveur de l'Hôtel de Ville ; et des cinq héritiers Chesneau citons Marin dont un des fils, Marin Dominique Chesneau de la Drourie officier de M^{gr} le duc d'Orléans, finira ses jours dans l'hôtel familial après y avoir vécu cinquante-huit années de vie conjugale. Dans cette énumération, n'oublions pas les enfants de Jacques, le frère du notaire : Anne mariée à un conseiller du roi, Catherine qui épouse l'avocat Jean Faissot et René le médecin marié à Anne Trouillart. En 1649, ces derniers, « pour la bonne amytié qu'ils se portent, et parce que bien leur plaist, se sont fait et font donation mutuelle de tout ce qu'ils peuvent donner suivant la coutume de ce pays du Mayne »².

La vie conjugale, engagée sur un sacrement indissoluble, ne peut se rompre qu'avec le décès de l'un des conjoints. Plus ou moins féconde, plus ou moins longue, cette part primordiale de l'existence des Bodreau s'achève donc par le trépas, qu'il survienne à l'âge du déclin ou plus tôt, qu'il soit précédé de la maladie ou non.

¹ - Acte notarié du 27 juin 1663 passé devant m^e Pierre Gendrot. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 267.

² - Acte notarié passé devant m^e Jean de l'Abbaye le 16 novembre 1649. Arch. dép. Sarthe cote 6 F 4.

– CHAPITRE QUATRIÈME –

IL FAUT « ALLER DE VIE A TRESPAS »

Maladie et mort sont les deux composantes de l'âge du déclin, la difficile expérience de la première et la perpétuelle conscience de la seconde entraînant le besoin de tester et de léguer l'acquis matériel et moral de sa vie. Chaque auteur se fait un devoir de parler des derniers moments de son père et insiste pour témoigner de l'attitude chrétienne de chacun devant cette ultime étape de la vie, mais c'est tout au long des lignes de leur Livre qu'ils lèguent ce testament véritable que constitue leur conduite quotidienne.

« LA GRANDE ET PERILLEUSE MALLADYE »

Les Bodreau parlent très peu de la maladie dans leur Livre de famille. Jehan y consacre deux folios sur vingt-sept soit 7,50 % de ses écrits, le notaire treize folios sur cent soixante soit 8 %, l'avocat dix folios sur deux cent quarante-cinq soit 4 % et Charles trois folios sur soixante-sept c'est-à-dire 4,50 % de sa rédaction. Sur ces vingt-huit folios (5,50 % du Livre) traitant de la maladie, tous auteurs confondus, dix-neuf annoncent la mort pour issue, c'est-à-dire que sept fois sur dix la maladie est évoquée parce que l'on désire indiquer la cause connue du décès que l'on inscrit.

Les registres paroissiaux eux-mêmes sont relativement muets sur le sujet de la maladie. Une seule exception est à relever sur les soixante-quatorze années d'enregistrement de sépultures prises en compte pour nos calculs démographiques : le 21 août 1667, l'acte de sépulture de Marie Lechat comporte la mention « laquelle mourut du cancer »¹. La cause du décès dans les actes de sépultures n'est indiquée que lors d'une épidémie et on peut lire : « mort de contagion »² sous la plume du curé. Remarquons cependant qu'en 1662, année du décès de

¹ - Acte de sépulture du 21 août 1667 du registre de Saint-Benoît, coté 88-14-39, vol. 13 c.

² - Actes de septembre et octobre 1611 du registre de Saint-Benoît par exemple, coté 88-14-38, vol. 13 b.

Julien, « année où il est bien mort la six ou septième partie du monde »¹, le curé, submergé par les enterrements, se contente d'inscrire les noms et les dates sur le registre sans même faire état d'une épidémie.

Sur le Livre des Bodreau, dans la grande majorité des cas, la maladie qui importe est celle qui provoque la mort ; c'est la seule qui soit décrite si l'on excepte les graves maladies dont le notaire et son fils seront atteints tour à tour et dont ils ont fait une relation.

Les maladies de soi

Deux ans avant son trépas, Jehan s'est arrêté d'écrire sur son Livre et Charles a fait de même quatre ans avant son décès. Julian et son fils Julien sont les seuls qui n'interrompent pas leur rédaction avant que la mort ne les emporte. Or, les deux auteurs les plus bavards de ce manuscrit ont subi une grave maladie et ils ont confié leur inquiétude au Livre de famille. Au temps de la convalescence, reprenant leur rédaction suspendue par la maladie, ils commencent par rapporter les souffrances endurées.

Julian décrit sa maladie en trente-cinq lignes sur deux folios et Julien en seize lignes sur un seul folio². Le premier jour de la maladie est précis : c'est une date importante pour l'un comme pour l'autre. Le 1^{er} août 1624, le notaire est « *prevenu d'une grande malladye* » [f°78] alors que l'avocat est « *afflige d'une grande et perilleuse maladie* » [f°189v] le 26 février 1658. L'angoisse de ce dernier se ressent dans cette épithète supplémentaire ainsi que dans la relation qu'il fait de l'impuissance des médecins, relation qui prime sur la description de la maladie dont nous ne savons rien : appellation et symptômes n'apparaissent pas. Julien s'est entouré des meilleurs spécialistes manceaux³, un ami et un parent, et il montre ici à la fois la confiance qu'il accorde au corps médical et la conscience qu'il a des limites de leur science : ils « *m'ont gouverne et ont doute long temps de ma reconvalescence* » [f°189v]. Trois mois après le début de sa maladie, il ne peut accompagner sa fille Marguerite, jeune mariée, à Fontevraud « *a cause de [sa] maladie* » [f°190] et il en charge son fils Charles. Il conserve longtemps « *une grande foiblesse et [a] beaucoup de peine a marcher* » [f°189v] et, tombant malade à la fin février, il

¹ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

² - Les folios 78 et 78v pour le notaire, et le folio 189v pour l'avocat.

³ - Charles Pean du Chesnay et René Bodreau : tous deux sont cités dans l'ouvrage de P. Delaunay en temps que médecins renommés du XVII^e siècle au Mans. *Ceux qui soignaient nos pères, médecins manceaux d'autrefois*,

se démet¹ dès le mois de mars de son office de tiers-référendaire en faveur de son fils, puis dicte son testament² au notaire Pierre Gendrot deux jours plus tard. Il ne pense donc pas survivre bien longtemps à son mal.

Contrairement à son fils, Julian a su décrire sa maladie. Trente-quatre ans plus tôt que lui, il insiste beaucoup plus sur la localisation physique et les effets de la maladie que ne le fait Julien. Il souffre d'« *une fluxion qui est tombee en la jambe* » [f°78] accompagnée « *d'une grande fiebvre continue* » [f°78] et il donne la mesure de l'ampleur de son mal en précisant que cette fièvre l'a « *retenu au lict huict moys et plus sans ne pouvoir lever ne aller* » [f°78]. Constatant les séquelles laissées, il décrit le handicap entraîné par le mal car « *estant releve ladite jambe [lui]est demeurée courte* » [f°78]. Condamné à vivre en infirme, il ne peut « *aller sinon avec des escriches* » [f°78] autour de sa maison. Plus d'un an après cette maladie, il se plaint de ne pas pouvoir se déplacer plus loin que l'église et encore, écrit-il : « *je este necessite m'y faire porter en une chaire par un long temps* » [f°78v], biffant le mot : « *beaucoup* » et le remplaçant par « *un long* ». Il avoue quelque temps après, par les lignes ajoutées au bas du folio relatant sa maladie, que la guérison n'est pas intervenue : « *la dite fluxion en la jambe m'a tousiours du depuis continuer* » [f°78v] et qu'il en conserve une certaine déchéance physique : « *je ne puis aller qu'avec grande peine et aux environs du logis* » [f°78v]. Au moment du décès du notaire, son fils écrira qu'il est décédé « *apres avoir este afflige d'une douleur de jambe qui avoit ulcere contre la cheville du pied gauche par le temps de douze ans ou environ* » [f°96]. Une "fluxion" est alors la désignation d'« *une chute d'humeurs sur quelque partie du corps* »³ qui présente ici « *une solution de continuité faite par érosion aux parties molles, qui est invétérée, et n'est pas sanglante, mais qui jette un pus et sanie qui en retardent la consolidation* »⁴. Remarquons que Julian se plaignait de « *la jambe et cuisse droicte* » [f°78] et que son fils parle de « *la cheville du pied gauche* » [f°96]. Le mal a-t-il progressé atteignant l'autre jambe, ou l'avocat apporte-t-il moins de précision à la description des choses du corps comme nous le constatons à l'analyse de ces folios ? Le notaire décrit précisément sa maladie et

Laval, A. Goupil, 1921, pp. 61, 75 et 92.

¹ - Acte passé devant m^e Pierre Gendrot. Démission du 9 mars 1658. Arch. dép. Sarthe cote 4E XXXVII 262.

² - Acte passé devant m^e Pierre Gendrot. Testament du 11 mars 1658. Arch. dép. Sarthe cote 4E XXXVII 262.

³ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Fluxion ».

⁴ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Ulcérer ».

l'avocat ne dit rien de la sienne. Julian ne guérira jamais de cette « *grande malladye* » [f°78] contractée à l'âge de cinquante-deux ans, douze ans avant de mourir, et son fils ne se remettra pas non plus de la sienne, même si, quatre ans plus tard, c'est (peut-être)¹ une épidémie de pourpre qui l'emporte.

Julian fait aussi une brève allusion à une indisposition passagère qu'il a éprouvée lors du mariage de son frère le 18 février 1609. Il ne peut assister à la signature du contrat « *obstant [qu'il est] au lict malade d'une fiebvre* » [f°44], maladie bien vague qui sera disparue le 26 février [f°44v] jour des noces, et nous ne saurons pas ce que recouvre ce mot "fiebvre". Charles n'éprouvera pas plus que son père et son grand-père la nécessité d'inscrire ses éventuels malaises ; une seule fois, il note sur le Livre de famille au bas du folio relatant la naissance de son troisième fils : « *en le mesme temps je suis tombé malade* » [f°210] ; mais nous n'aurons pas d'autre précision.

Les maladies des autres

Les autres évocations de maladies dans le Livre de famille sont très souvent laconiques et se résument à quelques mots comme nous l'avons déjà vu pour les enfants. Quatre fois seulement, le décès d'un membre de la famille à la suite d'une maladie est décrit.

Anne Pelard et Catherine Gilles

Julian note la mort attendue de sa belle-sœur Anne Pelard le 8 novembre 1607. Elle a « *este detenue en longueur de malladye l'espace d'ung an ou environ* » [f°40], mais nous ne saurons rien sur la nature de ce mal. Tout au plus pouvons-nous relever qu'elle meurt le 8 novembre et que sa fille Anne est née le 23 janvier précédent : meurt-elle de longues suites de couches ?

À la mort de Catherine Gilles le 22 avril 1620, la seconde femme de son frère, le notaire précise bien qu'« *elle est decedee d'ung flux de sang et malladye de mere* » [f°69v], c'est-à-dire probablement d'une fausse couche. Le « flux »² est « un écoulement d'humeurs qui cause une maladie différente selon l'endroit où il se fait et l'humeur qui en découle ». Parmi « les trois

¹ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ». C'est du moins ce qu'écrit Henri Chardon citant l'autre manuscrit des Bodreau aujourd'hui introuvable : « il mourut d'une fiebvre maligne et pourprée ».

² - A. Furetière, *op. cit.*, article « Flux ».

sortes de flus » que la médecine reconnaît aux femmes, « le second arrive en leur accouchement » ; aucune naissance n'étant signalée au moment du décès de Catherine, tout porte à croire qu'elle est victime d'une fausse couche. Par ailleurs, ne dit-on pas « en ce sens qu'une femme a des maux de mère pour dire qu'elle est tourmentée des fumées de la matrice »¹ ?

Marguerite Termeau

Pour expliquer la mise en nourrice temporaire d'une de ses enfants en 1608, Julian évoque la « *malladye* » [f°42] de sa femme sans en donner un seul détail. De quoi souffre-t-elle ? Combien de temps cette affection dure-t-elle ? Nous n'en saurons rien. Marguerite en guérit et c'est tout ce qui importe.

Jacques Bodreau

Inscrivant le décès de son frère Jacques en mai 1622, Julian indique qu'il est mort « *d'une maladye d'hydropisie qui l'a tenu malade depuis le jour et feste de Toussaincts dernier* » [f°76], mais si l'on connaît la durée de la maladie, le Livre de famille nous en tait les symptômes. Furetière nous apprend seulement que cette « maladie est causée par un amas d'eaux » et que, « très dangereuse, elle est mortelle aux vieillards ». Décédé le 28 mai 1622 à quarante-cinq ans, Jacques a été sept mois malade et est mort avant d'avoir atteint l'âge de la vieillesse.

Magdeleine Berault

Au moment de son veuvage en 1649, Julien semble être à la recherche d'une explication au drame qu'il vient de vivre en décrivant en vingt-six lignes la maladie et l'agonie de sa femme. La douleur de ce deuil est d'autant plus vive qu'il a cru en la guérison de Magdeleine. Au mois de juillet, « *affligée d'une inflammation de poulmon accompagnée d'une fiebvre [elle] avoit garde le lict trois semaines* » [f°147] et « *s'estant reconvalescée* » [f°147v] elle était allée « *prendre l'air affin de se fortifier* » [f°147v] dans une de leurs propriétés rurales située à une demie lieue² de leur maison de ville. Elle trouvait là sans doute autant de repos loin de ses

¹ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Mère ».

² - Il s'agit de Lespine située paroisse du Petit Saint-Georges.

obligations citadines que de “bon air” loin des ruelles malodorantes de la paroisse des tanneurs. Rentrée au Mans à la fin de l’été, « *elle prist le lict le 3 du mois de septembre de la mesme maladie* » [f°147v] et elle mourut « *le dix septiesme jour* » [f°147]. Dans toute maladie, « il était indispensable de connaître encore, pour en tenir grand compte, l’action des jours critiques, des jours pairs et impairs »¹ et on ne peut donc s’étonner de la précision donnée ici par l’avocat. Très éprouvé, il survivra treize ans à sa femme sans se remarier. Dans son Livre, il ne parle jamais de son épouse et sans doute n’aurait-il rien écrit à propos de la maladie de Magdeleine si celle-ci l’avait surmontée.

La mort est bien souvent l’issue de la maladie en ce siècle où la science médicale demeure balbutiante, mais la volonté d’en connaître et d’en expliquer la cause peut apparaître comme une réaction contre la résignation à une certaine fatalité. À propos de la maladie de sa femme (contrairement à ce qu’il écrira sur la sienne), Julien ne se contente pas de la signaler ; il cherche à en montrer le cheminement, inéluctable certes, mais c’est en analysant la progression des maux que l’on parviendra, au moins dans les esprits en un premier temps, à lutter contre cette fatalité.

René Bodreau

Dans le dernier quart du siècle, Charles illustrera ce changement dans les comportements en écrivant que, à la mort de son cousin René Bodreau, « *decede d’une resolution de goutte* » [f°255], une autopsie fut pratiquée : « *il fut ouvert et l’on trouva son foyt gaste* » [f°255]. Était-ce là une dernière volonté du médecin manceau renommé, passionné par sa profession ? Un besoin de comprendre se ressent dans la phrase de Charles, mais s’il donne la conclusion tirée de cet acte chirurgical, il ne dit pas quel rapprochement est fait avec la maladie qui emporte René. En 1664, le nourrisson de Charles, décédé à sept mois, sera également « *ouvert par m^r Le Gros chirurgien* » [f°231] sans que nous en sachions la raison. À partir de 1660, les “anatomies” doivent être faites par les chirurgiens dans les écoles de médecine², or Le Mans n’en comporte pas et maître Le Gros opère sans doute chez lui. Voisin des Bodreau rue

¹ - A. Franklin, *La vie privée d’autrefois, arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XII^e au XVIII^e siècle d’après des documents originaux ou inédits*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, vol. 11 : « Les médecins », 1892, p. 209.

² - A. Franklin, *op. cit.*, vol. 12 : « Les chirurgiens », 1893, p. 108.

Dorée, maître André Le Gros entretient des relations amicales avec Charles qui estime beaucoup cet homme « *aymable et habile en son art* » [f°242v] et s'intéresse à sa profession au point de lui confier le corps de son fils de sept mois. Charles, que nous voyons aussi en très bons termes avec son cousin René Bodreau au long de ses écrits, fait preuve ici d'une certaine curiosité et montre de l'intérêt pour la pratique médicale.

Seules les maladies d'amis ou de personnalités qui sont suivies du décès sont évoquées. Les auteurs du Livre justifient souvent leurs écrits, et dire la maladie qui emporte le défunt est une manière d'explication du drame survenu. Julien décrit les maladies mortelles qui emportent deux des évêques du Mans, Charles de Beaumanoir en 1637, et Émeric Marc de La Ferté en 1648. Pour ces grands personnages, il note le nom et la durée de leur maladie, alors qu'il ne le fait pas pour les autres notables de la ville ou de la province, tels les gouverneurs du Maine par exemple. Cependant, il évoquera les décès survenus dans la famille Le Vayer dont les membres sont des personnalités importantes, mais qui se situent également au rang des relations amicales des Bodreau. Ce sont là pour lui des informations à mémoriser au même titre que celles qui proviennent de la famille royale.

M^{gr} Charles de Beaumanoir

Julien décrit en sept lignes la maladie de Charles de Beaumanoir qui est décédé « *d'une retention d'urine par l'espace de treze jours entiers causée d'un amas de pieres qui luy avoient occupé l'orifice des ureteres des deux rognons* » [f°97v]. Il ne néglige pas les détails qui montrent l'intérêt porté aux observations médicales. Le chapitre de la cathédrale avait prescrit des prières publiques qui eurent lieu dans toutes les paroisses¹ permettant ainsi à tous les Manceaux de connaître le déroulement inéluctable de la maladie de ce grand personnage public, mais Julien n'aborde pas ce sujet et nous ne savons si ce sont là les sources de son information.

M^{gr} Émeric Marc de La Ferté

Julien se contente de deux lignes pour écrire que M^{gr} de La Ferté est mort « *d'une maladie de pourpre le neufviesme jour qu'il prist le lict* » [f°129], montrant là encore l'importance du calcul des jours. Dom Piolin rapporte que l'évêque contracta cette fièvre au

¹ - P. dom Piolin, *op. cit.*, p. 161.

cours d'une visite à l'hôpital et qu'il était déjà affaibli par une maladie depuis un an lorsqu'il s'alita en avril 1648¹.

François Le Chevrier

Dès le début de sa rédaction, Jehan inscrit sur son livre le traitement infligé à son ami François Le Chevrier à qui « *fut couppee la jambe [...] pour une maladie qui luy print la nuict de davant* » [f°2v], douloureux et vain remède pour un mal non nommé auquel le mutilé succombe quatre jours plus tard. Pourquoi Jehan note-il ce fait ? Ressent-il un besoin d'écrire pour écrire ou l'agonie de son ami l'a-t-il touché au point de le dire au long de seize lignes ? Est-ce pour Jehan une façon d'exprimer son chagrin ? C'est la seule information ponctuelle de l'année 1567 et il ne reprend son Livre que presque deux ans plus tard.

Jehan Faissot

La seule maladie d'ami que Julian relate est celle de maître Jehan Faissot qui « *est decede d'une malladye de dissenterye* » [f°38], mal fréquent, épidémique, qui sévit au Mans² en cette année 1607 et ne cesse de faire des ravages dans la population pendant toute l'époque moderne. Pour Julian, Jehan Faissot est le premier ami de la vie adulte, l'ami qui l'a assisté lors de ses fiançailles [f°21] et de son mariage [f°23], l'ami qui a accepté d'être le parrain de son fils aîné Julien [f°26], l'ami enfin qui prête son banc à l'église [f°38]. Jehan Faissot est aussi le fils du maître de Julian, de celui qui l'initia à son métier de notaire, de celui pour lequel Julian avait écrit en 1597 avec tant de respect : « *m^e Jehan Faissot mon m^e est decede* » [f°18v].

Mathieu Loys

Julien emploie les mêmes mots que pour l'évêque de Beaumanoir dans sa relation du calvaire analogue supporté par Mathieu Loys qui meurt « *d'une retention d'urine par unze jours entiers* » [f°207v]. Neuf, treize, onze, dix-sept : les jours impairs semblent bien néfastes aux malades. L'avocat porte un grand intérêt³ à la science médicale et il ne raille pas les médecins,

¹ - P. dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, Paris, H. Vrayet de Surcy, 1863, tome VI, p. 223.

² - P. Delaunay, *Études sur l'Hygiène, l'Assistance et les Secours publics dans le Maine*, Monnoyer, Le Mans, 1920, 2^e série : « Les maladies contagieuses et l'assistance aux épidémies », p. 43.

³ - Cf. P. Delaunay, *Médecins manceaux d'autrefois*, Laval, A. Goupil, 1921, p. 6. Paul Delaunay montre

en parlant toujours avec respect¹. Cependant, il montre plus de rigueur descriptive dans son discours sur les maladies des autres que dans celui qu'il applique à son propre cas. La douloureuse maladie qui emporte le vieil ami ne peut laisser indifférent et Julien n'a pu se résoudre à annoncer le décès de son « *grand et singulier ami* » [f°208] sans en évoquer la pénible agonie.

Charles, quant à lui, ne donne pas le nom des maux dont meurent ses amis.

La maladie, si peu et si mal soignée, constitue pour tous l'avertissement divin d'un trépas inévitable et chacun pense alors à préparer ce passage dans l'au-delà en réunissant toutes les conditions pour être fin prêt le jour venu. L'heure, si l'on n'y a pas encore songé, est alors au règlement de ses affaires et à sa préparation spirituelle : c'est le temps du testament.

LE TESTAMENT

Il n'est question que d'un seul testament dans les quatre cent quatre vingt dix-neuf folios écrits par les Bodreau et il s'agit de celui d'Anne Pelard, la première épouse de Jacques. Au tout début du XVII^e siècle, Julian notaire, « *a atteste le testament* » [f°40] de sa belle-sœur Anne Pelard, cousine germaine de son épouse et première femme de son frère Jacques. « *Detenue en longueur de malladye l'espace d'un an ou environ* » [f°40], Anne a eu le temps de se préparer à la mort, mais ce n'est que trois jours avant son décès qu'elle dicte à son notaire – qui n'est autre que son beau-frère – un testament dans lequel elle lègue d'importants revenus aux religieux chargés, à perpétuité, de dire des messes à des moments précis de l'année. Julian a noté les principaux articles de ce testament sur son Livre [f°40 et f°40v] et ce folio « *s'est trouvé déchiré* » [f°257v] bien avant la lecture qu'en fit Marin Dominique Chesneau au XVIII^e siècle. Par qui et pour quelle raison ? Nul n'a répondu aujourd'hui.

De nos quatre auteurs, seul Julien nous a laissé un testament. Il n'en fait aucune mention dans son Livre et, comme lui, les trois autres chroniqueurs ne parlent jamais de leur testament, mais fut-il le seul à en rédiger un ? Les archives départementales conservent les testaments, du

l'admiration portée par l'avocat Julien Bodreau à « l'excellence de la profession médicale » en se référant au propre ouvrage de l'avocat sur les Coutumes du Maine.

¹ - L'un de ses gendres, Pierre Bourgault, sera le médecin de l'abbesse de Fontevraud, et son cousin germain René Bodreau un docteur en médecine renommé au Mans. Au cours de la terrible épidémie de pourpre de 1661 et 1662 qui emporta l'avocat, René Bodreau avait rédigé un ouvrage intitulé « *observationes medicæ* » resté manuscrit et perdu aujourd'hui. Cf. P. Delaunay, *ibid.*, p. 32.

XVII^e siècle, de quelques membres de la famille Bodreau qui sont : Jacques Bodreau, Julien Bodreau, Louise Bodreau, Marguerite Bodreau, Marie Morice et Julian Bourgault. Excepté celui de Jacques dicté en 1622, ils datent tous de la deuxième moitié du siècle. Comparons leur densité.

Figure n° 47 : La densité du testament

Testateur et date	Nombre de lignes	Nombre de vocables
Jacques Bodreau	300	1425
Julien Bodreau 1658	50	500
Louise Bodreau 1661	75	750
Louise Bodreau 1675	140	1400
Marguerite Bodreau 1680	60	600
Marie Morice 1684	75	750
Julian Bourgault 1683	100	1000

Rédigé au moment de sa grave maladie, quatre ans avant sa mort, le testament de l'avocat manceau ne comporte que deux brèves pages. Celui de sa fille Marguerite dicté vingt-deux ans plus tard, huit mois avant de mourir, n'est guère plus long. Ceci les classe dans les testaments les plus courts relevés par Pierre Chaunu¹. Le premier testament de Louise, rédigé trois ans après celui de son père par le même notaire, comporte soixante-quinze lignes, mais, quatorze ans plus tard, elle en dictera presque le double pour son troisième² testament, passé devant un autre notaire. Celui de Marie, écrit deux jours avant sa mort, se range dans la moyenne avec ses soixante-quinze lignes. Le testament de Julian Bourgault, le petit-fils de l'avocat, compte cent lignes et mille vocables qu'il révoquera deux ans après préférant voir exécuter « celui qu'il a fait soubz son seing prive »³. Quant au testament de Jacques, il est tracé d'une grande écriture au long de quinze pages auxquelles il adjoindra un codicille de trois pages (82 lignes et 820 vocables) dicté quatre mois plus tard la veille de son décès. Cette différence entre les textes tient, bien entendu, essentiellement à leur contenu.

Si Julien ne laisse pas entendre qu'il envisage de faire un testament durant sa « *perilleuse maladie* » [f^o189v] alors que ses médecins mêmes « *ont douté long temps de [sa]*

¹ - P. Chaunu, *La mort à Paris aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1978, p. 372.

² - Son deuxième testament ne nous est pas parvenu, mais il est révoqué dans le troisième.

³ - Annotation datée du 6 janvier 1685 figurant à la fin du testament de Julian Bourgault dicté à m^e Pierre Gendrot

reconvalescence » [f°189v], est-ce parce qu'il est tout naturel de tester à ce moment-là ? D'après Pierre Chaunu¹, au milieu du XVII^e siècle en province les testateurs restent encore peu nombreux et la plupart d'entre eux ne songent à rédiger cet acte que lorsqu'ils pensent être près de mourir. Les testaments de la famille Bodreau ne précisent pas tous, ainsi que le montre le tableau ci-après, si les intéressés sont déjà atteints par la maladie, mais excepté pour Louise et pour Julian Bourgault, ils meurent tous peu de temps après la signature de cet acte ou, tel Julien Bodreau, sans s'être remis du mal qui en avait suscité la confection.

Figure n° 48 : L'état de santé du testateur

Testateur et date	Date du décès	Conditions et lieu de la rédaction
Jacques Bodreau 1622	28 mai 1622	Detenu au lit de maladie corporelle – en sa maison
Julien Bodreau 1658	13 juin 1662	Detenu au lit malade – en sa maison à S ^t Benoist
Louise Bodreau 1661	9 juillet 1684	– demeurant chez son père à S ^t Benoist
Louise Bodreau 1675	9 juillet 1684	Destenue au lit de maladie corporelle – chez elle à S ^t Nicolas
Marguerite Bodreau 1680	15 avril 1680	– chez elle à Notre-Dame du Pré
Marie Morice 1684	4 juillet 1684	– chez elle à S ^t Benoist
Julian Bourgault 1683		Gisant au lit malade – dans la Mission à Nostre-Dame de Cœffort

Les premiers mots que les testateurs dictent au notaire sont les mots de recommandation pour le salut de leur âme. Julien ne s'adresse qu'à la Vierge et les autres invoquent également Dieu et leur saint patron ; seules Marguerite et Marie n'éprouvent pas le besoin de le faire. Ces mots ne leur sont pas vraiment personnels et, bien souvent, ainsi que l'écrit Michèle Ménard, « la formule du notaire semble s'imposer »² à ses clients. L'appartenance commune à une paroisse peut se révéler ici : à partir de 1660, tous les testateurs ont confié leurs dernières volontés à m^e Pierre Gendrot qui est aussi le notaire de la famille pour les autres actes officiels. À la mort de son père, Louise s'installe dans une paroisse différente et elle teste devant m^e Bertran Jary en 1664, puis m^e Jean Loyseau en 1675, alors qu'elle avait signé son premier testament devant m^e Pierre Gendrot lorsqu'elle demeurait dans la maison paternelle. Les formules successives de ses testaments diffèrent totalement. En 1622, c'est m^e Jean Roumé qui rédige le testament de Jacques, le frère de Julian. Après « s'estre cigne du signe de la croix »³

le 2 janvier 1683. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288.

¹ - Cf. P. Chaunu, *La mort à Paris aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1978, p. 394.

² - M. Ménard, *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Paris, Beauchesne, 1980, p. 283.

³ - Testament de Jacques Bodreau du 27 janvier 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

– et c’est le seul –, Jacques demande également l’intervention du Christ et exprime le vœu d’entrer au paradis, de même que Louise qui, en 1675, ne consacre pas moins de cent dix mots à ses recommandations.

Figure n° 49 : Les recommandations du testateur

Testateur et date	Recommandations
Jacques Bodreau 1622	À dieu le createur À la bienheureuse Vierge À toute la court celeste de paradis et prie sa divine bonte que le merite de la passion de nostre sauveur et redempteur Jesus Christ fils de dieu le faice miserable de pardon de toutes ses offenses et péchés et apres son deceds collocquer son aame en son paradis avec les bien heureux
Julien Bodreau 1658	À la bienheureuse Vierge Marie nostre protectrice
Louise Bodreau 1661	À Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie nostre protectrice
Louise Bodreau 1675	À Dieu nostre souverain seigneur, le supplie prier Pierre le maistre de l’effusion de ses prières luy vouloir pardonner ses fautes, implorant a cette fin le secours rassistant des prieres de la glorieuse Vierge, de messieurs S ^t Pierre S ^t Paul S ^t Jean Baptiste S ^t Jean l’Évangéliste son bon ange gardien et de monsieur S ^t Louis son patron et generalmente de toute la cour des saints de Paradis les supplie d’interceder pour elle [...] pour obtenir le pardon de ses fautes, affin qu’apres son deceds elle soit admise au rang des bienheureux, faire jusques a son deceds qu’il plaise au tout puissant la favorisee de les garder par le moyen desquelles elle puisse luy rendre les actions et volontes agreable
Marguerite Bodreau 1680	
Marie Morice 1684	
Julian Bourgault 1683	À Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à St Julian son patron

Pour ce qui concerne l’annonce de leur enterrement, seules les femmes et le prêtre Julian Bourgault y songent et c’est encore Louise qui demande le plus. Marguerite réduit les dépenses à deux sonneurs et son fils Julian l’imite en précisant qu’il désire faire comme sa « deffunte mère ».

Figure n° 50 : L’annonce de l’enterrement du testateur

Testateur et date	Annonce
Jacques Bodreau 1622	
Julien Bodreau 1658	
Louise Bodreau 1661	
Louise Bodreau 1675	Par quatre sonneurs
Marguerite Bodreau 1680	Qu’il n’y ait que deux sonneurs
Marie Morice 1684	
Julian Bourgault 1683	Pareil nombre de sonneurs que à la sepulture de sa deffunte mere

Chacun indique avec précision le lieu de sa sépulture. Depuis le décès de Jacques en 1622, tous les membres de la famille sont ensevelis dans l’église de Saint-Benoît et

quelques-uns, tels Marguerite ou son fils, disent expressément dans leur testament qu'ils veulent rejoindre leurs parents. En 1685, un gendre de Marguerite, René Haireau sieur de Lamboust, demandera « que son corps soit porté dans l'église de Saint-Benoist et en icelle inhumé au lieu ou les ancestres de sa femme ont este »¹. Julien l'écrit dans son Livre au moment du décès de sa femme, treize ans avant sa propre mort, et ne le redit pas dans son testament, s'en remettant à la mémoire de ceux qui lui survivront. Louise, la seule des enfants Bodreau qui ne s'est pas mariée, celle qui vit « dans les maladyes continuelles »², celle qui chicane ses frères et sœurs toute sa vie, celle qui dicte trois testaments, Louise ne veut pas être enterrée dans le caveau familial. Elle préfère reposer dans un couvent. Dans un premier temps, elle désire reposer dans l'église des Minimes, puis elle change le choix de ce lieu pour « la chapelle qui est dedans l'église des peres de l'Oratoire ». En novembre 1675, la chapelle des Oratoriens se trouve dans l'église de Saint-Ouen, mais pour peu de temps encore car la première pierre de l'église des Oratoriens (aujourd'hui chapelle du lycée Montesquieu) a été posée³ depuis le 26 août dernier. En optant en novembre 1675 pour ce lieu, Louise choisit la modernité. Consacrée⁴ le 25 mars 1683, l'église pourra accueillir la dépouille de Louise qui mourra l'année suivante et lèguera « aux peres de l'Oratoire sa tavaïolle⁵ d'ouvrage pour decorer leur eglise »⁶.

Figure n° 51 : Le lieu de la sépulture du testateur

Testateur et date	Lieu
Jacques Bodreau 1622	Dans l'église de S' Benoist proche la sepulture de sa seconde femme
Julien Bodreau 1658	Dans l'église de S' Benoist
Louise Bodreau 1661	Dans l'église des peres Minimes davant le grand autel proche les balustres
Louise Bodreau 1675	Dans la chapelle qui est dedans l'église des peres de l'Oratoire
Marguerite Bodreau 1680	Dans l'église de S' Benoist au lieu de la sepulture de ses deffunts pere et mere
Marie Morice 1684	Dans l'église de S' Benoist
Julian Bourgault 1683	Dans l'église de S' Benoist proche le lieu ou la d ^{lle} sa mere est inhumee

Quant au luminaire, comme pour le nombre de sonneurs, seules les femmes ont une idée

¹ - Testament de m^e René Haireau du 25 novembre 1685. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 290. p. 1.

² - Testament de Louise Bodreau du 20 novembre 1675. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 222. p. 2.

³ - R. Triger, *Études historiques et topographiques sur la ville du Mans*, Monnoyer, Le Mans, 1926, Article V : « Le collège de l'Oratoire et les vieilles maisons entre l'Oratoire et l'abbaye de Saint-Vincent », p. 25.

⁴ - *Ibid.*, p. 30.

⁵ - C'est-à-dire son drap de baptême ouvrage

⁶ - Testament de Louise Bodreau du 20 novembre 1675. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 222. p. 2.

précise de ce qu'elles veulent ; les hommes se contentent de demander "pareil luminaire" que pour l'enterrement de leur épouse ou de leur mère. Marguerite et Marie restent raisonnables dans leur dépense de cierges. En revanche, dans le testament qu'elle dicte à trente ans, Louise semble vouloir s'entourer de lumière ; elle veut que tous les autels de l'église des pères Minimes portent des cierges ainsi que les enfants de l'hôpital. Mais quatorze ans plus tard, dans son troisième testament, elle s'en remet à son exécuteur testamentaire pour illuminer la chapelle des pères de l'Oratoire. Jacques n'avait pas donné le détail de son luminaire dans son testament du mois de janvier, mais dans le codicille rédigé la veille de sa mort, il veut que « il n'y ait aucunes torches ne armoieries sinon une torche blanche du poix de deux livres [...] et aura seulement pour luminaire les flambeaux de cire tant autour du corps que sur les autels avec bougies qui seront departies aux assistants »¹. Il désire donc limiter la dépense.

Figure n° 52 : Le luminaire de l'enterrement du testateur

Testateur et date	Luminaire
Jacques Bodreau 1622	Pareil luminaire que à la sépulture de sa deffuncte seconde femme
Julien Bodreau 1658	Luminere et ornemens de l'eglise
Louise Bodreau 1661	Un seau à trois feus dont le cierge pesera trois livres, quatre cierges de chascun deux livres autour du corps et quatre de pareille grosseur sur le grand autel et a chascun des autres, entre deux de chascun une livre Les enfans bleufs auront chascun un cierge d'un carton Le lendemain de la feste de S' François de Paule [...] pendant le service sera mis quatre cierges sur la fosse de la testatrice, à perpetuite
Louise Bodreau 1675	En legs luminaire se reporte à son executeur testamentaire d'en prendre soin
Marguerite Bodreau 1680	Un seau de trois livres six cierges de chascun une livre de cire jaulne et douze de chascun demye livre
Marie Morice 1684	Un ceau de deux livres et sur chasque autel et autour du corps sera mis des cierges de chascun de demye livre
Julian Bourgault 1683	Pareil luminaire que à la sépulture de sa deffunte mere

L'heure de la cérémonie, l'organisation du convoi et l'assistance religieuse de l'enterrement ne préoccupent réellement que Louise qui précise le nombre de pauvres, d'enfants, de prêtres et de pères religieux qu'elle désire avoir autour d'elle. Dans ses deux testaments, elle demande que quatre pauvres portent son corps, mais dans le deuxième, elle n'exige plus qu'ils « portent un bureau d'une aulne et demye ». Louise est la plus exigeante des testateurs pour ce qui concerne la cérémonie de ses obsèques. Elle tient absolument à être accompagnée par un convoi de femmes et à être enterrée avant midi. Son testament est également le seul dans lequel

¹ - Codicille du testament de Jacques Bodreau du 28 mai 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

il est question de cercueil. En effet, Louise précise qu'elle veut reposer dans un cercueil en bois, refusant le simple linceul, et elle demande à « estre ensevelue dans ledit cercueil ».

Comme Louise, Marie exige la présence de douze prêtres à ses obsèques. « Le chiffre de 12 est nécessaire, 12 apôtres, 12 tribus d'Israël »¹, ainsi que le relève Pierre Chaunu, mais ce sont les seules testatrices qui précisent ce nombre.

Par ailleurs, Marguerite demande « que lors qu'elle sera agonisante il soit proutement dict une messe des agonisants »² et aucun des autres testateurs n'a ce souhait.

Figure n° 53 : L'enterrement du testateur

Testateur et date	Enterrement
Jacques Bodreau 1622	Pareil service avec convoy vigiles que à sa seconde femme
Julien Bodreau 1658	Un service solennel
Louise Bodreau 1661	Que son corps soit porte par quatre povres qui auront chascun un bureau d'une aulne et demye [...] en assistance de douze prebtres y compris ceux de S ^t Benoist Son enterrement se fera avant midi. Que les peres Cordeliers et Jacobins aveq les enfans bleufs assistent à son enterrement
Louise Bodreau 1675	Que sa sepulture soit faite au matin du jour ou lendemain de son deceds par les prebtres de l'Oratoire lesquels avec les reverends peres Jacobins et Cordeliers assisteront son corps qui sera conduit par les sieurs curé et prebtres habitues de la paroisse ou elle demeurera lors de son deceds Le convoy sera fait par des femmes son corps porte par quatre povres dans un cercueil en bois avec lequel elle veult être ensevelue Service pareil que son pere a ordonne vigille à neuf leçons et une grande messe de requiem chantee à diacre et à sous-diacre
Marguerite Bodreau 1680	Deux grandes messes une du S ^t Esprit et l'autre de la Vierge, une messe basse de S ^{te} Marguerite
Marie Morice 1684	Une grande messe de requiem aveq vigilles à neuf leçons à laquelle sepulture assisteront douze prebtres
Julian Bourgault 1683	Vigilles à neuf leçons aveq une grande messe Une grande messe aveq vigilles à St Jehan

Le corps enseveli, il est nécessaire de ne pas cesser de prier pour que son repos soit éternel et tous les testateurs donnent avec précision l'organisation des services qui doivent se dérouler dans la semaine suivant leur enterrement. Marguerite y ajoute même une prière pour ses amis trépassés, intention que les autres testateurs ne montrent que pour les obits.

Julien se contente du minimum de ce que nous trouvons chez les autres testateurs : un service solennel. Louise l'imitera pour son deuxième testament, mais elle ajoutera tout de même

¹ - P. Chaunu, *La mort à Paris aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1978, p. 359.

² - Testament de Marguerite Bodreau du 15 août 1680. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 285.

des messes basses. Excepté pour Julien qui n'en demande aucune, les messes basses recueillent en effet l'adhésion de tous. Elles sont moins onéreuses que les grandes messes chantées, l'on peut donc en avoir davantage et s'assurer d'une multitude de prières pour le salut de son âme. Et c'est par cinquantaine qu'elles sont commandées. Seule Marie n'en demande qu'une demi-douzaine pendant la semaine qui suit son décès, mais elle tient à ce que le « sieur Gaultier de Saint-Benoist » officie lui-même.

Figure n° 54 : Les messes qui suivent l'enterrement du testateur

Testateur et date	Messes
Jacques Bodreau 1622	Tant de vigiles que de grandes messes à l'octave avec cinquante messes basses tant en S ^t Benoist que ailleurs ou sera advise par son executeur
Julien Bodreau 1658	Service solennel continué pendant huitaine et jusques après l'octave
Louise Bodreau 1661	Qu'il soit donné aux peres Capucins, Cordeliers et Jacobins de quoy dire chacun cinquante messes basses Qu'il soyt dict pendant le temps d'un an tous les jours en l'église des Minimes une messe basse de requiem
Louise Bodreau 1675	Une messe chaque jour de l'octave et pareil service le jour de septime Incontinent apres son deceds il soit celebre deux cens messes basses
Marguerite Bodreau 1680	Incontinent apres son deceds il soit dict et celebre pour le repos de son ame et de ses amys trespases deux cens messes basses scavoir cinquante par les Capucins, cinquante par les peres Minimes, cinquante par les prebtres de l'Oratoire et cinquante par les prebtres habitues de la paroisse où elle decedera Incontinent apres le septime faict il soit dict un trentain de messes basses de S ^t Gregoire
Marie Morice 1684	Six messes basses pendant l'octave par le s ^t Gaultier prebtre de S ^t Benoist
Julian Bourgault 1683	Une grande messe et vigilles à neuf leçons au septime et pendant l'octave huit grandes messes aveq vigilles et quarante messes basses par le s ^t cure de S ^t Benoist et ses prebtres habitues Soixante messes basses dans l'église de Nostre Dame de Coueffort

Afin de ne pas tomber dans l'oubli, chacun demande que l'on dise des messes pendant plusieurs années après sa mort. Julien se contente d'une messe anniversaire de l'enterrement de son père, de sa mère, de sa femme et de lui-même à perpétuité. Marguerite Bodreau désire que pendant cinquante ans une messe soit dite pour elle le jour de la sainte Marguerite. Marie Morice demande une messe anniversaire pour sa fille¹ pendant vingt ans, une pour elle et une pour son mari Charles pendant trente ans. Jacques Bodreau avait souhaité avoir une messe pour lui et sa deuxième femme tous les ans pendant vingt ans, mais dans son codicille, il réduit ces

¹ - Marie Bodreau est décédée un an après son père Charles et elle est ensevelie dans l'église d'Étival. Acte de sépulture du 1^{er} octobre 1680. Registre paroissial d'Étival. Arch. dép. Sarthe cote 1 Mi 177 R 2.

anniversaires « pour le temps de douze ans seulement »¹. Julian Bourgault demande, comme son grand-père Julien, une messe anniversaire pour son père, sa mère et lui-même à perpétuité. Il englobe aussi ses aïeux dans les obits, montrant ici qu'il connaît bien sa filiation puisqu'il précise qu'il veut une grande messe à Saint-Jehan « pour le repos de l'âme de ses ayeulx qui y sont inhumés »². Or, si l'église et le cimetière Saint-Jehan ont bien reçu les corps des enfants de Jehan et de ceux de Julian au XVI^e siècle, aucun membre de la famille n'a été enseveli à Saint-Jehan après 1604 et l'enterrement d'Anne Pelard (la première épouse de Jacques). La famille paternelle de Julian Bourgault est originaire de la paroisse de Saint-Ouen, mais il n'y fait pas allusion. La mémoire familiale joue bien son rôle, ce rôle que le Livre des Bodreau n'a cessé de mettre en scène.

Figure n° 55 : Les obits du testateur

Testateur et date	Obits
Jacques Bodreau 1622	Vigilles et grande messe de l'office des morts en anniversaire tant pour le remede de son aame que pour celle de ladite Gilles sa femme pour le temps de vingt ans seulement
Julien Bodreau 1658	Quatre obits annuels lus au jour de la vigille de S ^t Pierre le jour que son deffunt pere est decede, le second au mois d'octobre à pareil jour que sa deffunte mere est decedee, le troisieme le jour que sa deffunte femme est aussy decedee et le quatrieme à pareil jour que ledit testateur sera decede chascun an à perpetuite
Louise Bodreau 1661	Chascuns ans le jour de feste de S ^t François de Paule une grande messe du jour et au sermon faire la priere du repos de l'ame de ladite testatrice et le lendemain dire une grande messe de requiem aveq vigilles le tout à perpetuite
Louise Bodreau 1675	
Marguerite Bodreau 1680	Pendant cinquante ans il soit dict et celebre le jour de S ^{te} Marguerite une grande messe du jour à diacre et soubz diacre et le mesme jour sur les cinq heures du soir une oraison aveq un <i>libera</i> et oraisons ordinaires sur la fosse auquel effect le drap mortuaire y sera mis
Marie Morice 1684	Pendant trente ans seulement il soit dict et celebre deux grandes messes de requiem aveq vigille pour le repos des ames de son deffunt mary et elle parents et amyes trepassez servant une à pareil jour qu'il est decede et l'autre à pareil jour qu'elle decedera Que pendant vingt ans seulement il soit celebre une grande messe de la Vierge dans l'église d'Estival Le Mans à pareil jour que la demoiselle sa fille est decedee et inhumee
Julian Bourgault 1683	Une grande messe aveq vigilles à S ^t Jehan chascun an et pareil service le jour de septime à perpetuite pour le repos de son ame et de ses deffunts pere et mere et ayeulx qui y sont inhumes

Dans son testament de 1675, Louise ne prévoit aucun legs pour des obits. Elle y avait

¹ - Codicille du testament de Jacques Bodreau du 28 mai 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

² - Testament de Julian Bourgault du 2 janvier 1683. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288.

songé dans son premier testament, mais, en 1661, son père n'était pas décédé et elle n'avait que trente ans : elle pouvait encore espérer se marier, espérer acquérir quelque bien sur lequel elle aurait pu assigner une rente. En 1675, elle a quarante-quatre ans et sa seule fortune se réduit à quelques meubles qu'elle lègue à sa servante. Elle ne peut donc s'offrir des messes anniversaires pour le repos de son âme.

Avant de conclure leur testament, tous désignent un exécuteur testamentaire qui se chargera de veiller, non seulement au respect des dernières volontés du défunt, mais aussi au paiement des nombreux legs religieux qui sont ainsi décrétés. Il semble tout naturel que Jacques demande à Julian d'être son exécuteur testamentaire. Pour lui, Julian est non seulement le frère aîné dont le fils unique est déjà marié, mais il est aussi celui qui a remplacé les parents décédés trop tôt, celui qui l'a marié, celui qui l'a accompagné depuis toujours, celui à qui il peut remettre tout ce qui lui reste : la vie de ses jeunes enfants. Quant aux autres testateurs dans la deuxième moitié du siècle, il est nécessaire de remarquer le consensus qui se fait sur le nom de Mathieu Chesneau. Julien est le premier à le charger de cette fonction et il est imité par Marguerite et par Julian. Nous avons déjà dit les difficiles relations de Louise avec la famille et, dès 1661, elle préfère nommer son notaire plutôt que son beau-frère contrairement à son père, alors que sur bien des points de son premier testament, elle s'était ralliée à l'opinion de son père ; pour mener à bien l'exécution de son troisième testament, Louise charge deux prêtres de cette tâche. Marie Morice, veuve de Charles, a la chance d'avoir un fils de dix-sept ans qui commence ses études et elle le nomme tout naturellement pour tenir ce rôle. Cependant, Marguerite a, elle aussi, un fils âgé de vingt-deux ans et exerçant la fonction de prêtre, mais elle choisit son beau-frère Mathieu Chesneau. Julien l'a perçu : Mathieu Chesneau, le premier gendre, le mari de la fille aînée, le riche avocat reçu au présidial manceau alors même que Charles Bodreau le fils décevant ne l'est pas encore, Mathieu est le véritable nouveau chef de famille. Pour nous en convaincre, ouvrons à nouveau le testament de René Haireau, le mari d'Adélaïde Bourgault, le gendre de Marguerite et le beau-frère de Julian. Il meurt le 30 novembre 1685 après deux ans et demi de mariage et c'est m^e Mathieu Chesneau son oncle [qu'il] prie »¹ de devenir son exécuteur testamentaire. René Haireau est avocat en parlement et son testament le dépeint en homme actif en affaires tant à Paris qu'au Mans, mais il le dit aussi originaire de Lassay comme Mathieu Chesneau. Est-ce ce

¹ - Testament de m^e René Haireau du 25 novembre 1685. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 290.

lien commun qui le décide à choisir pour exécuteur testamentaire le chef de la famille dans laquelle il vient juste d'entrer, ou suit-il en cela son beau-frère et sa belle-mère ?

Figure n° 56 : L'exécuteur testamentaire du testateur

Testateur et date	Exécuteur testamentaire
Jacques Bodreau 1622	Julian Bodreau son frère
Julien Bodreau 1658	Mathieu Chesneau son gendre
Louise Bodreau 1661	Nous notaire : m ^e Pierre Gendrot
Louise Bodreau 1675	Venerable m ^e Samuel Jardin prebtre curé du Mans et m ^e Dugué aussy prebtre habitué en l'église de S ^t Nicolas
Marguerite Bodreau 1680	Mathieu Chesneau son beau-frere
Marie Morice 1684	Julian Bodreau son fils
Julian Bourgault 1683	Mathieu Chesneau son oncle

Trois de ces testaments demandent de faire un don aux pauvres, action qui tend à continuer les aumônes faites du vivant du testateur. Marguerite et Jacques se préoccupent des prisonniers ; Jacques et Julian pensent aux malades ; Jacques précise même dans son codicille qu'il « veut qu'il soit donne et aulmosnes tant aux pauvres honteulx qu'aultres pauvres mandians »¹ ; mais aucun des autres testateurs ne prévoit de donner aux miséreux de sa ville.

Figure n° 57 : Les dons du testateur aux pauvres

Testateur et date	Dons aux pauvres
Jacques Bodreau 1622	Donne et aulmosne aux pauvres de l'hostel dieu de Coueffort et aux pauvres prisoniers
Julien Bodreau 1658	
Louise Bodreau 1661	
Louise Bodreau 1675	
Marguerite Bodreau 1680	Donne aux Mathurins une somme pour estre employee a la redemption des captifs Une charge de bled seigle aux pauvres honteux de cette ville au choix de son executeur
Marie Morice 1684	
Julian Bourgault 1683	Donne le surplus de son bien en tant qu'il en peut donner à l'hospital general

Ces testaments spirituels, destinés à recueillir les volontés du défunt au sujet de la rédemption de son âme, ne comprennent pas, bien souvent, d'autres dispositions. Cependant, si celui de Julien n'ajoute que le don d'une somme de cinquante livres à sa servante, les autres s'allongent de dons de plus en plus nombreux qui ne sont autres que des legs civils. Ces derniers constituent le tiers du testament de Jacques et la moitié de son codicille, la moitié du dernier

¹ - Codicille du testament de Jacques Bodreau du 28 mai 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

testament de Louise et du premier de Julian Bourgault. Seule Marguerite ne fait aucun legs civil.

Figure n° 58 : Les legs civils du testateur

Testateur et date	Legs civils
Jacques Bodreau 1622	À Ambroise Langlois laquelle le sert la somme de soixante sols À Catherine Le Gict veuve Bidet qui le gouverne la somme de quatre livres À Pasquiere Courtin veuve Lepelletier la somme de soixante sols tant pour ses peines que de sa deffuncte femme et sa fille en leurs malladies À Chasseray boullenger les cuisses de pain qu'il luy doibt À Marguerite fille de l'antienne servante de deffuncte madame de la Poissonniere quarante sols
Julien Bodreau 1658	La somme de cinquante livres à Françoise Poirier sa servante pour les bons services et l'assistance qu'elle luy a rendus
Louise Bodreau 1661	À damoiselle Magdeleine Berault sa parente pour les bons et agreables services qu'elle luy a rendus la somme de quarante livres À Françoise Poirier cy davant sa servante la somme de dix livres À Jacqueline Menard a present servante de son pere la somme de cent sols Plus à donner à ladite Menard et à la femme de Michel Leclerc tout le linge qu'elle aura à son usage lors de son deceds, qu'ils partageront également À Anne Pean cent sols À Louise Baptiste cent sols À Jacques Berault son filleul la somme de dix livres qui seront deslivres à son pere pour l'instruire À Marguerite Leclerc sa filleule la somme de dix livres
Louise Bodreau 1675	Aux peres de l'Oratoire, sa tavaiole d'ouvrage pour decorer leur église À Marin Doguet escolier la somme de trente livres pour luy aider a continuer ses estudes affin qu'il prie Dieu pour elle À Angelique Bachelot francerette fille six boesseaux de bled seigle À Henri Allaire menuisier la somme de vingt livres et s'il decedent avant elle lequel don passera en la personne de sa femme et ses enfants À Marie Corroyeur l'une de ses servantes la somme de cent livres outre ses gages Et pour recompenser les soins et bons services qu'elle a receu pendant treze ans dans ses maladyes continuelles de Marie Grouas son autre servante et don testamentaire autorisé de ce que la coutume du Maine luy permet donner tant en argent, monnoye, meubles meublant, linges, habits, son oratoire, tableaux figures en bosse et provisions qui se trouveront en estre au temps du jour de son deceds
Marguerite Bodreau 1680	
Marie Morice 1684	Qu'il soyt donne une charge de bled seigle et une d'orge le tout mêlé ensemble scavoir quatre boisseaux à la Charpentiere qui a este sa servante Six à Valee bordager des pages de Villemorin Trois à Jouenneaux, deux à la Tourtelle, trois à sa filleule Perrine aveq un bahu, six à son cousin François Le Masson et deux boisseaux à sa cousine Mesnage, donne à Jeanne sa servante son rouet
Julian Bourgault 1683	À Jacques Chesneau son filleul et vallet la somme de deux cens livres pour le recompenser des services qu'il luy a rendus et pour apprendre un mestier lors qu'il sera en aage Donne à René Gareau son fermier tout ce qu'il luy doibt pour l'obliger et sa famille de prier Dieu pour le repos de son âme À m ^e Charles Chesneau docteur en medecine tous ses livres de medecine À Louise desprez fille la somme de cens livres pour recompense des assistances et bons services qu'elle luy a rendus À m ^e Damane prebtre de la congregation de la Mission son reliquere À m ^e Treot tous les aultres livres et tous ses meubles À m ^e Julian Huault prebtre son linge, sa tapisserie, une montre, une horologe et au regard de tous ses habits longs et courts son surply.

Chaque testateur donne à la servante « qui le gouverne »¹ au moment où il teste, c'est-à-dire au moment où il est bien malade. Il reconnaît là le réconfort apporté par la domestique dévouée. C'est une somme de cent livres « pour récompenser les soins et bons services »² reçus par Louise, ou encore en « récompense des assistances et bons services »³ prodigués à Julian Bourgault qui est ainsi léguée.

Si quelques dons sont faits à un filleul ou à un protégé, la plupart du temps ces legs viennent compléter les gages des serviteurs pour lesquels le décès du maître représente aussi la perte de l'emploi au terme de leur contrat.

Ces textes si riches de précision, empreints de la minutie baroque⁴ que relève Pierre Chaunu à Paris au même moment, montrent un réel souci de mise en ordre de sa vie, de règlement de ses affaires ; ils révèlent une volonté délibérée de ne pas se laisser surprendre par la mort et d'être prêt le jour venu car chaque testateur a conscience de l'irrémediabilité de l'acte que ces textes évoquent. Par delà le canevas imposé de l'acte notarial, le contenu de ces testaments reflète également la personnalité de celui qui le dicte. Arrêtons-nous un instant sur les volontés de Louise qui vécut dans l'ombre de son père, de la famille et des autres.

Les testaments de Louise

Louise, qui teste très tôt sans être malade, illustre la crainte de l'insuffisance des prières et des pensées des vivants à l'égard du disparu. En réactualisant plusieurs fois ses volontés, elle avoue sa peur d'omettre un élément qui pourrait nuire à son salut. Dans son dernier testament, ses invocations sont multiples et cependant elle néglige presque certains détails du cérémonial. Il lui faut de la musique, de la lumière, du monde, tout ce qui peut la maintenir encore un peu dans le monde des vivants même si elle n'est déjà plus, tout ce qui peut retenir l'attention des autres, elle qui a vécu seule. Dernière fille de Julien, célibataire et demeurant avec son père jusqu'au décès de ce dernier, Louise a fait trois testaments : le premier est rédigé par m^e Pierre Gendrot le 15 mars 1661 et dans le troisième, daté du 20 novembre 1675 passé devant m^e Jean Loyseau, elle révoque son testament du 14 juin 1664 dicté à m^e Bertran Jary. Louise rédige son troisième

¹ - Testament de Jacques Bodreau du 27 janvier 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

² - Testament de Louise Bodreau du 20 novembre 1675. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 222.

³ - Testament de Julian Bourgault du 2 janvier 1683. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288.

⁴ - P. Chaunu, *La mort à Paris aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1978, p. 358.

testament alors qu'elle est « détenue au lit de maladie corporelle »¹. En voulant récompenser une de ses servantes, elle y évoque les treize années de maladies continues qu'elle vient de vivre, ce qui laisse penser qu'elle était déjà malade lors de la rédaction de son précédent testament². Fille célibataire très pieuse, Louise prouve par ses testaments successifs qu'elle s'est préoccupée toute sa vie du salut de son âme, mais aussi qu'elle a passé sa vie à se préparer à la mort. Elle n'a pas trente ans lorsqu'elle rédige son premier testament en 1661 alors qu'elle demeure près de son père malade ; elle signe le second à trente-sept ans et le dernier à quarante-quatre ans et elle est encore de ce monde à cinquante-deux ans³ en décembre 1683. Elle va mourir l'année suivante, « le neufviesme jour de juillet 1684 et son corps [sera] le lendemain inhumé dans l'église des prebtres de l'Oratoire suivant les dispositions de son testament »⁴.

Regardons enfin de plus près le testament de Julien, le seul des quatre auteurs du Livre de famille qui ait été reconnu pour son talent par ses contemporains, le seul qui ait laissé une œuvre à la postérité, le seul qui ait dicté un testament.

Le testament de Julien

Julien ne fait qu'une seule invocation, ne prévoit ni annonce, ni détail du luminaire, ne demande qu'un seul service solennel, qu'un seul obit à perpétuité pour ses parents, sa femme et lui-même et ne désire aucune messe basse. Ayant encore quatre années à vivre, Julien n'a pas refait son testament, n'a pas éprouvé le besoin d'ajouter un codicille à ce texte complet et remarquablement sobre. Une seule entorse à cette simplicité : Julien fait ajouter une note au nom de Mathieu Chesneau car il se souvient d'un cadeau fait par son ami le sieur des Abattans⁵, il s'agit d'un marbre funéraire⁶ sur lequel il « suplye ledit sieur Chesneau de faire graver un

¹ - Testament de Louise Bodreau du 20 novembre 1675. Arch. dép. Sarthe cote 6 F 4.

² - Nous n'avons pas ce testament qui fut passé devant m^e Bertran Jary le 14 juin 1668 et que Louise révoque dans celui de 1675.

³ - Lors du partage des biens de sa sœur Marguerite, le 8 décembre 1683, une clause de l'acte notarial prévoit que « la pension due à dlle Louise Bodreau » sera versée par celui auquel « échera Ribémont ». Arch. dép. Sarthe cote 108 J 167.

⁴ - Acte de sépulture de Louise Bodreau. Registre paroissial de Saint-Nicolas. Arch. dép. Sarthe cote 1 Mi 465.

⁵ - Le sieur des Abattans est le sieur Nicolas Marest, conseiller du roi et président au siège présidial en 1658.

⁶ - Cf. A. Belin, « Les marbriers de Sablé », dans : *Province du Maine*, 1942, pp. 22-26, 83-91, 139-146. Cette dalle de marbre noir peut provenir des carrières de Sablé où « il fut exploité dès les premières années du XVII^e siècle ».

épitafe contenant les noms de son père et sa mère et sa femme »¹. Henri Chardon² nous dit que sa volonté fut respectée et que les dates des décès « *de tous les corps [qu'il avait] les plus chéris et honores en ce monde* » [f°149v] et du sien furent gravées sur le marbre noir. Ce marbre a disparu de l'église aujourd'hui.

À l'image de son existence austère, son testament est succinct, mais tout y est dit : il est malade et se prépare dans la foi catholique à rejoindre les siens dans le caveau familial, en assignant une rente sur la maison de famille pour s'assurer de la prière annuelle et perpétuelle dont son âme, celles de ses parents et de son épouse ont besoin. Julien a atteint une certaine sérénité et, reflet de sa vie, cette préparation à la mort n'omet que le superflu.

Avec ces proches modèles, comment croire que Julian, notaire, n'ait pas fait lui-même de testament ? Il est vrai qu'il meurt en laissant un fils unique bien établi dans la vie et qu'il connaît sans doute une mort subite puisqu'il est « *décédé par l'espèce de syncope* »³. N'a-t-il pas eu le temps de tester alors qu'il est mort, écrit son fils, « *apres avoir este affligé d'une douleur de jambe [...] par le temps de douze ans ou environ* » [f°96] ? N'a-t-il pas eu le souci de préparer ses funérailles ? Dans son propre testament, son fils donnera des ordres pour que « *des obits annuels soient lus au jour que son deffunt père est décédé* »⁴, ainsi qu'au jour anniversaire des décès de la mère et de la femme de l'avocat qui, elles non plus, n'ont pas, à notre connaissance, laissé de testament.

Nous ne savons quelles furent les circonstances du décès de Jehan ni celles de celui de Charles ; cependant, si nous pouvons penser que le premier, encore jeune et peu pratiquant, n'a pas rédigé de testament en 1582, il est difficile de croire que, un siècle plus tard, son arrière petit-fils, avocat, malade et fervent catholique, n'ait pas prévu cette formalité. Cinq ans après la mort de Charles, sa veuve dictant son propre testament « *déclare que ledit deffunt sieur Bodreau son mary [avait] volonté de fondre conjointement aveq elle deux grandes messes [...] ce que n'ayant fait [elle] désire exécuter sa volonté* »⁵ ; voilà un vœu qui peut tendre à prouver que Charles n'a pas fait de testament, mais qu'il y songeait. Est-il mort brusquement, son acte de

¹ - Testament de Julien Bodreau, *op. cit.*, p. 2.

² - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, 1904, Introduction p. 38.

³ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

⁴ - Testament de Julien Bodreau, *op. cit.*

⁵ - Testament de Marie Morice du 2 juillet 1684. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 289.

sépulture¹ ne le dit pas et personne n'a repris le Livre après son décès pour nous éclairer.

Le testament, tel qu'il se présente alors et que nous venons de le voir, révèle le souci de son auteur de garantir le repos de son âme par les prières de ceux qui lui survivent et de s'assurer ainsi de ne pas tomber dans l'horrible néant créé par l'oubli des autres. Le Livre des Bodreau est écrit pour conserver la mémoire familiale : n'est-il pas une sorte de testament ?

Tout est en ordre désormais après la signature de cet ultime document venant clore une vie terrestre parfois difficile et préparant une vie éternelle au repos espéré et mérité. Le Livre de famille se fait la mémoire de tous ces décès d'êtres chers, de tous ces deuils notés avec des mots de compassion, de souffrance et de désespoir.

LE TEMPS DES GRANDS CHAGRINS

Nous ne reviendrons pas sur le récit de la mort des personnalités, ni de celle des amis, ni de celle de l'enfant si présente dans ce Livre de famille, et dont nous avons déjà parlé. Les écrits des Bodreau relatent aussi la mort de tous ceux qui ont partagé leur intimité. Ils confient à leurs pages la mort de l'épouse, celle de la mère, du père et des frères et sœurs, et ils expriment la douleur à la fois universelle et personnelle éprouvée au moment de la séparation familiale et au moment de l'adieu de la communauté.

La mort de Magdeleine, la femme de Julien

« La mort de l'épouse reste le déchirement majeur, et souvent prématuré pour les hommes de l'âge classique qui se sont confiés à leurs Mémoires »². Sous la plume de Julien, le Livre de famille des Bodreau en témoigne. Des quatre rédacteurs de ce livre, seul le troisième, Julien, a la douleur de perdre sa femme et c'est alors qu'il laisse transparaître son "amitié conjugale" pour son épouse Magdeleine dans ses écrits. Ce sont douze pages tracées d'une écriture fine, régulière et appliquée que Julien rédige dans le recueillement, peut-être dans l'intimité de la chambre devant son « cabinet en bois de noyer »³, quelques jours après

¹ - Acte du 24 mai 1679 du registre paroissial de Saint-Benoît coté 88-14-39.

² - M. Vovelle, *Mourir autrefois, Attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard/Julliard, 1974, p. 23.

³ - Inventaire Bodreau du 8 août 1692. Arch. dép. Sarthe cote 108 J 167.

l'enterrement. Nous y retrouvons la précision rigoureuse de la description des faits, de la maladie aux obsèques en passant par le décès.

Le récit de Julien s'articule en plusieurs paragraphes desquels trois temps forts ressortent : la maladie, le bilan de la vie conjugale, l'enterrement. Nous avons étudié la description de la maladie dans le chapitre précédent, évoqué ce que fut la vie conjugale de Magdeleine à travers le regard de son mari et nous verrons le déroulement de l'enterrement dans le point suivant. Relevons simplement ici l'hommage que Julien rend à sa femme, mettant en exergue sa qualité principale : celle d'avoir été une bonne chrétienne.

L'hommage rendu à la bonne chrétienne

Julien, qui semble réduire la vie de Magdeleine à la maternité, relève aussi ce que fut sa conduite quotidienne : « *elle avoit de grandes vertus et perfections chrestiennes* » [f°152], et elle « *estoit grande aumosnière* » [f°152]. Furetière nous dit que cela signifie qu'elle est très charitable¹. L'épouse de l'avocat vient en aide aux pauvres et aux démunis de Saint-Benoît, sans doute fort nombreux dans cette paroisse située près des rives de la Sarthe où travaille un petit peuple de tisserands et de tanneurs, aux portes de la cité² où se réfugient les plus humbles des faubourgs quêtant un geste de pitié en ces "temps de misère" reconnus par de nombreux historiens. Or, étant admis que donner aux pauvres c'est donner à Dieu, l'aumône devient un geste essentiel au salut et, en cela, Magdeleine Berauld appartient pleinement au courant religieux de son siècle où « l'habitude se prend d'associer dans un ensemble complémentaire l'approfondissement individuel et la charité active »³. Si Julien remarque l'attitude exemplaire de la conduite adoptée par sa femme dans la vie quotidienne, il insiste également sur son attitude de bonne chrétienne devant la mort, et ne forme qu'un souhait : « *Dieu me face la grace de mourir comme elle* » [f°152]. Magdeleine a consacré les derniers jours de sa vie à la préparation religieuse de sa mort : « *elle receu deux foyz la s^{ce} communion mesme le jour qu'elle deceda* » [f°152]. La communion⁴ est un signe de faveur chrétienne et François de Sales en

¹ - A. Furetière, *op. cit.*, article « Aumosnière » : Furetière relie dévotion et charité en donnant cette phrase en guise d'explication : « cette femme est fort dévote qui donne souvent l'aumosne ».

² - La rue Dorée longe le mur sud de la ville et relie la Vieille Porte à la porte du Pont Perrin.

³ - R. Taveneaux, *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, Paris, SEDES, p. 215.

⁴ - F. de Sales, *Introduction à la vie dévote*, Paris, Impr. royale, 1641, p. 143. Dans le chapitre XX de la seconde partie, Saint François de Sales donne ce conseil : « pour communier tous les jours, il faut (...) avoir surmonté la

recommande la fréquence ; or, son ouvrage *La vie dévote* est bien diffusé au moment de la mort de Magdeleine et il a sans doute été lu dans cette maison dont les maîtres successifs se préoccupèrent de la canonisation¹ de l'auteur et où l'on conservera un petit tableau² du saint personnage. Le curé peut refuser la communion suivant la conduite de la personne ; la recevoir deux fois en peu de temps démontre en quelle estime est tenue la mourante. « *Trois jours auparavant, elle avoit eu le sacrement de l'extreme onction* » [f^o152v] ; Magdeleine était donc prête pour franchir « l'étape décisive sur la voie du salut »³ et son mari en ressent un immense soulagement, écrivant que tous la pleurent « *mais [qu'] elle nous apprend a bien mourir comme elle a bien vescu* » [f^o152v].

La mort de la mère

Seuls le notaire et l'avocat relatent le décès de leur mère dans le Livre de famille, mais les rédactions diffèrent beaucoup l'une de l'autre, contrairement à ce que nous avons remarqué au sujet d'événements similaires racontés par les deux auteurs. Le notaire retrace la mort de sa mère en quatorze lignes seulement, alors que l'avocat en écrit soixante-deux pour annoncer le deuil qui l'atteint.

Macée « mourut de peste »

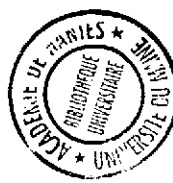
Julian note la mort de sa mère en 1596, douze ans après son décès et quatre ans après avoir entrepris la rédaction du Livre de famille. Il n'en fait donc pas, apparemment, un événement majeur de sa vie. Décrivant ses changements successifs de domicile, Julian éprouve le besoin d'expliquer pourquoi, en 1584, à douze ans, il logeait, avec son frère âgé de sept ans, chez les Ledru. C'est alors qu'il écrit que : « *deffuncte Macée Fardel ma mère [...] mourut de peste environ le moys d'aoust 1584* » [f^o17]. Se reprenant il raye cette date et inscrit : « *le 3 ou*

pluspart des mauvaises inclinations, et que ce soit par avis du père spirituel ».

¹ - Julien en 1662 au folio 221v et Charles en 1666 au folio 236v évoquent les cérémonies qui eurent lieu au Mans à l'occasion de la béatification puis de la canonisation de Saint-François de Sales.

² - En novembre 1684, lors de la vente des biens de la veuve de Charles, Marie Bodreau épouse de Mathieu Chesneau rachète pour 25 sols ce petit tableau qui était dans la maison de la rue Dorée.

³ - R. Taveneaux, *op. cit.*, p. 353. Dans un paragraphe intitulé « la mort ordonnée », René Taveneaux montre combien le chrétien est, tout au long de sa vie, préparé à l'idée de sa propre mort. Le spectacle des misères, l'avertissement divin personnel donné au travers des maladies font que « bien mourir est en effet essentiel pour le chrétien car il s'agit de l'étape décisive sur la voie du salut ».



4^e jour de septembre ». Lui, si précis quant aux dates pour tout le reste de son manuscrit, ne laisse pas de nous surprendre ici ! Mais il est vrai que, lors des épidémies de peste, bien peu de gens résistent à la panique et le relevé précis de la date des décès importe guère. Il n'est pas auprès de sa mère au moment de la mort de celle-ci puisque Macée, veuve depuis deux ans, désire se remarier et qu'elle demeure à Soulligné avec Jehan Charpentier, son fiancé. Son fils note qu'elle « mourut en la paroisse de Soulligne soubz Vallon au lieu de Chauflou » [f°17]. Julian s'est-il senti abandonné par sa mère avant de devenir un orphelin en charge de son frère cadet ? Nous ne pouvons répondre, mais nous constatons qu'il n'écrit aucune prière latine pour le repos de l'âme de sa mère, alors qu'il le fait pour son maître Jean Faissot [f°18v], pour la femme de celui-ci [f°26v], pour le couple Ledru [f°27] qui les a hébergés, son frère et lui, après le décès de leur mère, et pour tous les autres défunts qu'il notera sur son Livre.

Marguerite « regrettée de tous »

Il ne faut pas moins de quatre folios et soixante-deux lignes à Julien pour inscrire la mort de sa mère dans le Livre de famille. Nous y retrouvons le même souci de précision et la même rigueur de rédaction que pour toutes les informations données par l'avocat. De ce qui doit être gardé en mémoire, tout est dit dans les premières lignes : la date du décès, l'état civil, le temps et le lieu de l'inhumation de la défunte. Julien commet une erreur en donnant l'âge de sa mère : Marguerite « estoit née le 27 janvier 1576 » [112v] écrit-t-il en marge afin de préciser son calcul ; or, il la dit « agée de soixante huict ans » [f°112v] à sa mort en 1642 et se reprend pour écrire « soixante et sept ans dix mois » [f°112v], alors qu'elle n'a que soixante six ans... S'étant acquitté de ce devoir de témoignage, le fils parle de la personne que fut sa mère. Déjà, à la troisième ligne, perçoit son affection et son respect pour la disparue : « ma tres chere et tres honorée mère » [f°112v] ; puis à la dernière ligne, son chagrin transparaît dans l'emploi de l'adverbe « particulièrement » lorsque Julien écrit que sa mère est « regrett[ée] de tous et particulièrement de ceux de sa famille et de moy son fils unique » [f°113v]. Il avait d'abord écrit seulement : « de moy », puis il s'est repris pour associer « ceux de [la] famille » à sa peine. Vient ensuite la prière latine, celle que l'avocat n'emploie que trois fois¹, pour son père, sa mère et son beau-père : « Anima illius in pace aterna requiescat, amen », cet « illius » marquant peut-être la

¹ - f°96v pour son père, f°113v pour sa mère et f°168 pour son beau-père.

nuance de considération que ne comporte pas le « *ejus* » utilisé dans la prière écrite à la mort de sa femme et reprenant la même formule¹. Aux yeux de son fils, Marguerite Termeau ne semble exister qu'en tant qu'épouse puis veuve du notaire son père, en dehors de son rôle maternel. La vie de Marguerite a cessé à la mort de son mari ; Julien le montre en écrivant que ses parents « *ont veuscu ensemble [...] jusques au samedy 28 juin 1636 que Dieu apella [s]on pere le premier et la relaiss[a] en viduitté jusques audict jour qu'il l'appella a luy* » [f°113]. Veuve à soixante ans, son fils unique, avocat, assumant sa famille, Marguerite ne se remarie pas et semble même se tenir en retrait du monde pendant les six années qu'il lui reste à vivre. En effet, son fils écrit : « *et pendant sa viduitté elle s'est retirée en une petite maison [...] proche la grande maison laquelle mon pere avoit faict ediffier* » [f°113, f°113v]. Julien s'installe dans cette grande maison à la mort de son père et reste donc près de sa mère, mais ils ne vivent pas ensemble. Ce qu'il faut retenir de la vie de sa mère, il le dit clairement : « *son amitié conjugale* » [f°113] d'une part et « *sa bonté sa pieté et sa charité* » [f°113v] d'autre part. L'avocat insiste, nous l'avons vu, sur la « *parfaicte union* » [f°113] formée par le couple de ses parents et montre ainsi l'importance du mariage par delà la mort. Enfin, nous retrouvons la préoccupation essentielle des chrétiens : conduire sa vie terrestre en se préparant sans cesse à la vie éternelle par des actes de piété et de charité. Ayant mené une vie exemplaire sur ce plan, Marguerite passe ses années de veuvage « *en devotions et prieres* » [f°114] en compagnie d'« *une honneste veufve [...] laquelle estoit sa parfaicte amie* » [f°113v]. Julien tient à remarquer (c'est le terme qu'il emploie) que cette veuve étant décédée, sa mère « *dist qu'elle l'appelleroit bientost au ciel aveq elle* » [f°114] et la même année 1642 voit en effet la mort des deux amies. L'importance des liens amicaux ressort bien ici : les deux veuves se sont soutenues dans leur solitude et elles poursuivent leur relation amicale dans la vie éternelle, unies par l'amitié à l'image du lien créé par le mariage : rien, même la mort, ne peut anéantir l'amour. Ce mot n'est pourtant jamais écrit dans ce livre de famille où il apparaît si souvent en filigrane (avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui).

La mort du père

En cette année 1576 « *les guerres estoient* » [f°11v], s'excuse Jehan qui habite le

¹ - Cette nuance existe pendant la période classique du latin et pendant le Moyen-Âge où le pronom *ille* a une

faubourg Saint-Jehan occupé par les régiments royaux alors que les troupes des princes rebelles tiennent Soulligné-sous-Vallon où se meurt son père. Jehan va le « *veoir au lit de la mort* » [f°12] mais, les troubles de la Ligue lui faisant prendre trop de risques, il « *n'oze aller aux funerailles* » [f°12] le lendemain. Le plus important, à ses yeux, est peut-être d'avoir revu son père vivant et d'avoir pu l'assister dans ses derniers instants ; le curé et le reste de la famille¹ pourvoient au rituel de l'enterrement qui, aux yeux de Jehan, ne vaut pas la peine de prendre le même risque. Cependant, il note avec précision que « *le jeudy vingt sixiesme jour de apvril mil Vcs soixante seze sur les dix a unze heures du soir [son] père mourut* » [f°11v], corrigeant la date d'une rature énergique car il avait écrit : « *le seziesme* ». C'est alors pour lui l'opportunité d'inscrire sur le livre de famille le décès de sa mère « *qui est auparavant la mort de [son] dict père dix huit ans* » [f°11v], recréant par le biais de l'écriture le couple de ses parents réunis désormais dans la tombe. Il n'a pu rendre le dernier hommage à son père, mais il l'honore en le citant dans son Livre, là où il consigne ce qui doit demeurer dans la mémoire familiale.

Chaque chroniqueur, après Jehan, héritant du Livre à la mort de son père, consacre tout naturellement la première page de sa rédaction à relater ce deuil.

Jehan

« *Deffunct Jehan Bodreau est alle de vie a trepas puisqu'il plaist a Dieu le douziesme jour de juin l'an mil cinq cens quatre vingts deux* » [f°15v]. C'est par ces mots empreints de fatalisme, écrits d'une belle écriture appliquée, qu'est notée la mort du premier rédacteur. Est-ce la main de son fils Julian qui a tracé ces cinq lignes en 1582 ? Le paraphe qui les clôt ne ressemble guère à ceux que Julian notaire apposera ensuite sur les folios de son Livre et le trait paraît bien assuré pour un jeune enfant de dix ans venant de perdre son père. La première ligne attestée de la main de Julian est celle qu'il écrit en 1586 sur la page de garde du Livre de famille, marquant ainsi sa propriété, peut-être au moment où lui est remis cet héritage paternel qu'il enrichira avec tant de soin. Qui donc a noté le décès de Jehan Bodreau sur le Livre de famille ? Est-ce Macée Fardel, sa veuve ? Savait-elle écrire ? Est-ce le curé de la paroisse de Saint-Jehan où vient de mourir Jehan ? Est-ce un de ses nombreux amis notaires, avocats ou bourgeois,

connotation positive élogieuse qui se perd peu à peu.

¹ - Souvenons-nous que sa sœur Gillette demeure à Soulligné.

parrains de ses enfants ? Est-ce Jehan Ledru , l'ami du faubourg Saint -Jehan, qui recueillera les deux frères orphelins après le décès de Macée ? Nous ne pouvons apporter ici de réponse. Toujours est-il que rien de plus ne nous est connu sur la mort de Jehan.

Julian

Trente-trois lignes composant deux folios entiers sont nécessaires à l'avocat pour décrire le décès de son père. Unique fils survivant du notaire, ayant reçu trente-sept ans de tendresse paternelle intense, Julien sait trouver les mots simples et justes qui lui permettent de rendre hommage à son « *tres cher et honoré pere* » [f°96], rappelant l'orgueil de sa vie que fut « *sa maison qu'il avoit faict bastir* » [f°96], décrivant la longue maladie qui l'affligea « *par le temps de douze ans ou environ* » [f°96], et montrant le désespoir ressenti lorsqu'« *il a abandonné aux larmes sa tres chere espouse Margueritte Termeau et moy Julian Bodreau leur fils unique* » [f°96]. L'heure et la date de la mort et des obsèques sont indiquées précisément ainsi que le lieu de sépulture. Julien calcule l'âge de son père et il remarque qu'il naquit « *un jour de sapmedy comme celuy de son deces* », ne se trompant que de cinq jours dans son décompte. Nous savons, par la relation qu'en fait Henri Chardon, que Julien a également noté ce décès sur un autre manuscrit révélant alors que son père travaillait encore « un demi quart d'heure auparavant »¹. L'avocat rend hommage à la conscience professionnelle de son père qui a « attesté et signé »² le contrat qu'il dictait à son confrère³ avant de « décéder par l'espèce de syncope »⁴. Julian notaire, comme tous ceux qui meurent subitement, n'a pas eu le temps de recevoir les derniers sacrements et son fils tient à souligner qu'il a « toujours vescu en homme de bien et exerçant dignement sa charge, ayant l'esprit beau et l'âme bonne »⁵.

Julien

C'est bien évidemment Charles qui relate la mort de son père l'avocat dès qu'il reprend

¹ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre »

² - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre »

³ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ». Le notaire m^c Noël Rousseau rédigeait alors un « contrat de remboursement pour les chapelains de la confrayrye de l'Église du Mans ».

⁴ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre »

⁵ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre »

la rédaction du Livre de famille en 1663. En quatorze lignes tracées à la hâte, le fils du célèbre juriste manceau note que : « *en l'an 1662 le 13 juin est decede en bon chrestien et bon catholique et ayant receu tous les sacremens de l'eglise M. Julien Bodreau, mon cher pere* » [f°223] ; attitude qui, nous l'avons déjà souligné, est primordiale au XVII^e siècle. Rappelant brièvement les titres et l'œuvre de son père, Charles laisse transparaître un moment son émotion en ajoutant « *cher* » devant le mot « *père* » et en précisant « *a mon grand regret et a ma grande perte* » [f°223v]. Ces derniers termes peuvent cependant aussi bien concerner la suite du paragraphe au cours duquel il se plaint du fait que son beau-frère Mathieu Chesneau, exécuteur testamentaire de Julien, le « *persecutte journallement par ses proces pour [son] heredite et injustement* » [f°223v]. Le patriarche disparu, les dissensions familiales éclatent. Rien dans les écrits de son fils ne nous est révélé sur le mal qui emporta Julien. S'il s'agit bien de l'épidémie de pourpre dont nous parle Henri Chardon et qui décima « la six ou septième partie du monde »¹, Charles n'en souffle mot. À Saint-Benoît en juin 1662 on enregistre dix fois plus de décès que pour un mois de juin habituel² et il en est de même pour les autres paroisses mancelles³. Le registre paroissial des sépultures énumère alors quotidiennement les décès de façon hâtive et laconique. Julien avocat a-t-il été honoré par le présidial⁴ lors de ses funérailles comme l'écrit Henri Chardon⁵ sans révéler ses sources ? Ou peut-on penser qu'en ces temps d'épidémie l'heure n'était certes pas aux rassemblements dangereux et qu'il n'était « plus question de pompes funèbres pour les riches ou d'une cérémonie, même plus modeste, pour les pauvres »⁶ ainsi que l'écrit Jean Delumeau ? Charles ne dit rien des obsèques de son père, personnage célèbre de la ville ; il note simplement qu'il « *est mort a mesme age que [son] grandpère Bodreau il s'en fault quelques moys* » [f°223v], révélant ainsi qu'il a lu le Livre et qu'il le prend en référence. Non seulement il n'a pas oublié ce grand-père dont il porte le nom et dont il possède désormais la demeure, mais il montre, dès ses premières phrases, l'importance du rattachement à la lignée familiale.

¹ - Voir annexe n° 1 : « Les extraits du petit livre ».

² - Voir annexe n° 16 : « Tableau des sépultures mensuelles à Saint-Benoît (de 1606 à 1679) ».

³ - F. Domic, *op cit.*, p. 182.

⁴ - Les archives consultées ne nous ont rien livré à ce sujet. Cf. *Organisation judiciaire de la sénéchaussée et du présidial*. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 61 et 63. Et cote B 1283.

⁵ - H. Chardon, *op. cit.*, p. 34.

⁶ - J. Delumeau, *La peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 1978, p. 153.

Charles lui-même mourra trop tôt, laissant un fils de douze ans qui n'écrira rien de la mort de son père puisqu'il ne reprendra pas la rédaction du Livre.

Les beaux-parents de Julien : Pierre Berault et Magdeleine Poulard

Julien fait allusion de temps en temps à l'existence de ses beaux-parents : nous les voyons présents aux événements familiaux, aux baptêmes des petits-enfants qu'ils parrainent, au mariage de leur petite-fille Marie, fille aînée de Magdeleine et de Julien, et aux obsèques de leur propre fille Magdeleine Berault. Julien n'oublie pas de noter leurs décès dans son Livre de famille, marquant ainsi son attachement et son respect envers les parents de son épouse et les grands-parents de ses propres enfants.

« *Le samedi 17 decembre 1650* » [f°168] meurt le beau-père de Julien. Toute sa vie, Pierre Berault, sieur des Manières, exerce son métier d'avocat au siège présidial et devient « *antian consultant* » [f°168] en vieillissant ; à sa mort, « *age de soixante et dix huict ans* » [f°168], Julien son gendre relève qu'il était né la même année que Julian Bodreau. Il est enterré au couvent des Cordeliers alors que son épouse, Magdeleine Poulard, qui meurt deux ans plus tard « *le dimanche 19 jour de janvier 1653* » [f°178v], est « *inhumee en l'église de S^{ct} Nicolas* » [f°178v]. Julien note que Pierre Berault « *est mort en bonne reputation et estime d'homme de bien* » [f°168v], et, aux yeux de Julien, cette valeur morale compense l'absence d'héritage matériel que l'avocat ne manque cependant pas de souligner : « *il n'a point laisse de biens* » [f°168v]. Dix ans plus tard, le chapitre de Saint-Pierre la Cour enregistre « le remboursement de la somme principale de deux cens quarante livres deuebs par les heritiers du sieur Berault et les arrérages [...] deuebs par le sieur Julien Bodreau comme caution et heritier de feu sieur des Masnières »¹.

Martin Pelard

Julien considère comme son beau-père celui qui a recueilli Marguerite Termeau sa femme, devenue orpheline aux décès de ses parents Mathurin Termeau et Roberde Pelard. Demeurant à La Suze, « *sire Martin Pelard marchand* » [f°34] est le mari de Jehanne Roullin et le père de Anne Pelard, la première femme de Jacques Bodreau. Décédé dans « *la 81^e annee de*

¹ - Délibérations capitulaires de Saint-Pierre la Cour (1659-1668). Arch. dép. Sarthe cote G 493.

son aage » [f°66v], Martin est inhumé au grand cimetière de La Suze le jeudi 31 août 1617. Julian y assiste et relève que, « *en la croix estant sur ladite sepulture* » [f°66v], la date de 1525 rappelle le décès de l'aïeul Jehan Pelard. L'importance de la lignée et de la conservation de son souvenir sont un souci constant chez le notaire.

Les frères et sœurs

Le Livre, écrit par des adultes, ne nous montre que la mort de frères et de sœurs adultes, et seuls Julian et son petit-fils Charles éprouvent ces deuils.

Jacques

Bien sûr, Jacques est atteint « *d'une maladie d'hydropisie qui l'a tenu malade depuis le jour et feste de Toussaincts dernier* » [f°76], mais il n'est « *aage [que] de XLV ans quinze jours* » [f°76] ce jour de samedi 28 mai 1622 où la mort vient le soustraire à l'affection de son frère aîné. C'est un grand chagrin qui frappe celui-ci. Julian s'est toujours préoccupé de son cadet, remplaçant des parents disparus pendant l'enfance de Jacques. Les deux frères partagent le même logement et ne se quittent pas jusqu'aux noces de Jacques avec Anne, la cousine de la femme de Julian. La famille s'agrandit et les naissances advenues chez les deux couples sont saluées par Julian avec un enthousiasme identique. Lorsque Anne disparaît, Jacques se remarie avec Catherine Gilles, la fille d'amis et de voisins communs aux deux frères. Catherine meurt prématurément à son tour et Jacques, resté seul avec quatre jeunes enfants et bientôt malade, se tourne tout naturellement vers ce "frère paternel" pour remettre légalement¹ entre ses mains la charge de ses enfants. Dès « *le VI^e juin 1622* » [f°77], Julian est nommé curateur de Anne, Michel, René et Catherine, les orphelins de son petit frère au décès duquel il consacre trois folios entiers [f°76, f°76v, f°77] et cinquante-six lignes de son Livre. Les deux épouses de Jacques ont aussi leur place dans les deuils familiaux.

Anne Pelard et Catherine Gilles

Julian reprend les termes du testament qu'il « *a attesté* » [f°40] lui-même trois jours auparavant pour évoquer le décès de sa belle-sœur Anne Pelard. Il donne son état de santé

¹ - Testament de Jacques Bodreau du 27 janvier 1622. Arch. dép. Sarthe cote 111 AC Le Mans 157/8.

physique : elle est « *detenue en longueur de malladye* » [f°40], de santé spirituelle : elle a « *receu tous les sacrements de eglise* » [f°40], et de santé mentale : elle a gardé « *la mémoire et bon sens* » [f°40]. Puis il recopie ses dernières volontés qui indiquent le lieu de sa sépulture et les nombreux legs religieux qu'elle exige avec force détails. Julian a dû écrire un peu plus de trois folios [f°40, f°40v, f°41, et quelques lignes du f°41v] pour les reproduire, mais le folio 41 ayant été déchiré, nous ne pouvons en connaître le contenu. Son fils Julien fait référence au folio 41 dans sa rédaction, ce qui prouve que, près de soixante ans après le décès de Anne, il existait encore. Charles n'en dit rien, et c'est Marin Dominique Chesneau qui fera remarquer son absence en 1767. Qui a eu besoin de ce testament, pour quel motif et quand ? Nous ne pouvons répondre.

Mourant très jeune, « *le 8^e novembre 1607* » [f°40], dans la quatrième année de son mariage, Anne Pelard laisse son mari seul avec une fille de dix mois. Après dix-huit mois de veuvage, Jacques se remarie, mais Catherine, sa nouvelle épouse, meurt à peine onze ans plus tard.

« *Catherine Gilles ma belle-sœur et femme de mon frere est decedee [...] d'une malladye de mere* » [f°69v]. C'est ainsi que Julian note la disparition de la seconde épouse de Jacques le 22 avril 1620 et il plaint ses trois neveux « *Michel Rene et Catherinne les Bodreaux* » [f°70] qui viennent de perdre leur mère, demandant à Dieu de les bénir et de les conserver. Il ignore que, deux ans plus tard à la mort de son frère, c'est à lui que la tâche de les assumer incombera.

Pierre Morice et sa femme

L'année même de son mariage avec Marie Morice, Charles est parrain d'un « *enfant de M^r Morice* » [f°224v] le frère de sa femme, chez lequel a eu lieu la signature de son contrat de mariage. Charles a trouvé au sein de sa belle-famille la chaleur qui semble lui manquer dans la sienne. Mais, deux ans plus tard, l'avocat Pierre Morice meurt, vite suivi par « *sa femme Marie Pageot [qui] deceda six moys apres* » [f°227v]. Charles donne la date du 7 juillet pour le décès de Pierre, puis quelque temps plus tard il note le 8 juillet ; il dit que Marguerite est décédée le 26 décembre alors que le registre indique le 28 et il l'appelle Marie, puis Marguerite¹ lorsqu'il inscrit la mort de « *madame Pageot mere de ladicte Pageot* » [f°230v]. Sans doute Charles est-il

¹ - L'acte de sépulture du 28 décembre du registre paroissial la nomme Marguerite. Cf. Registre paroissial de

affecté par tous ces deuils qui se produisent en 1662, l'année même du décès de Julien son père. La mort de la grand-mère des enfants Morice engage Charles à prendre la curatelle des sept orphelins, mais il en obtient la décharge. Nous apprenons, par les actes notariaux, que M^c Louis Morice, aussi beau-frère de Charles, devient le « curateur des enfants mineurs de deffunt m^c Pierre Morice »¹.

Radegonde Morice

Le 20 octobre 1671, Radegonde Morice, belle-sœur de Charles, meurt à cinquante ans ; ce dernier assiste² à son enterrement en l'église Saint-Benoît. Depuis le 1^{er} juin, il est « *alle demeurer au Pré a La Corne* » [f^o248] et n'habite donc plus la paroisse de Saint-Benoît, mais il a emporté le Livre et continue de l'écrire. Il note le décès de Radegonde « *sur les 4 heures du soir* » [f^o250] et son inhumation qui a lieu le lendemain « *a S^t Benoist sous le banc de feu son pere* » [f^o250]. Or, dix folios en arrière, la même nouvelle a déjà été inscrite, sans doute sur une page restée vierge. En effet, après avoir noté la naissance de son fils en 1667 [f^o240], Charles relate, au verso de ce folio, un événement se déroulant en 1670. Sur le recto du folio suivant, il recopie l'acte de baptême³ de Radegonde Morice née « *le 29 juillet 1621* » [f^o241], allant même jusqu'à reproduire le "B" de la marge du registre. Au verso de sa page, il indique qu'elle « *est decedee a nostre grand regret le 20 octobre 1671* » [f^o241v], prouvant ainsi qu'il a noté le baptême de sa belle-sœur au moment de son enterrement. En signant l'acte de sépulture sur le registre de l'église, il a recherché celui du baptême de Radegonde et en a fait alors une copie qu'il s'est plu à inscrire sur les pages blanches de son Livre, sans se préoccuper de la chronologie. Lorsqu'il inscrit la mort de sa belle-sœur, Charles remarque amèrement qu'elle « *a faict un testament si excessif qu'il ne [lui] est pas bien demeure de biens outre que elle estoit bien endebtee* » [f^o250]. Les archives notariales conservent des comptes⁴ établis le 3 mars 1681

Saint-Benoît année 1662, cote 88-14-38 vol. 13b.

¹ - Compte sommaire de la succession de Radegonde Morice. Acte de m^c Bertrand Jarry du 12 août 1672. Arch. dép. Sarthe cote 108 J 167.

² - L'acte de sépulture de Radegonde le précise : l'enterrement a lieu « *es présences de m^{sr} Charles Bodreau advocat beaufrère deladite Morice et de Michel Ducleray son cousin et executeur testamentaire* » qui ont tous deux signé le registre. Cf. Registre paroissial de Saint-Benoît année 1671, cote 88-14-39 vol. 13c.

³ - Le texte de l'acte de baptême de Radegonde est rigoureusement le même que celui du folio de Charles. Cf. Registre paroissial de Saint-Benoît année 1621, cote 88-14-38 vol. 13b.

⁴ - Compte Marie Morice établi par m^c Pierre Gendrot le 3 mars 1681. Arch. dép. Sarthe cote 108 J 167.

entre Marie Morice, alors veuve de Charles, et son frère Louis Morice, tous deux étant héritiers de Radegonde. Ces actes attestent de la difficile succession de leur sœur, compliquée par la défense des droits des orphelins mineurs de Pierre Morice également héritiers de Radegonde.

LES OBSÈQUES

En écrivant qu'il « *n'oze aller aux funerailles* » [f°12] de son père, Jehan montre l'importance de cette cérémonie, même s'il n'y participe pas. La guerre l'empêche de s'y rendre, mais il en connaît le jour et le lieu ; il est indispensable pour lui de retenir et de noter cette date.

En 1601, Julian se contente d'écrire que Monseigneur Claude d'Angennes « *fut inhume en grande solennite* » [f°27] pour noter les obsèques de l'évêque, mais il n'explique pas ce que recouvre ce mot de "solennité". En 1607, s'il nomme les officiants et les personnalités qui assistent à l'enterrement de Jehan Faissot, Julian ne donne guère plus de détails et il résume les cérémonies de la même façon : « *il a este solennellement inhume* » [f°38]. Pour l'inhumation de l'abbesse du Pré en 1607, il ne fait aucune description et s'en tient à l'énumération des gens présents. Quant à Charles, lorsqu'il annonce « *la triste nouvelle de la mort de monseigneur evesque du Mans* » [f°249v], il n'a rien à raconter puisque ce dernier, M^{er} Philibert Emmanuel de Lavardin, « *est inhume au Mans sans ceremonie* » [f°249v], ainsi qu'il l'écrit en reprenant les mots du registre¹ de Saint-Benoît. Julien décrit six convois funèbres : l'enterrement de son épouse, de trois personnalités et les deux cérémonies organisées pour deux évêques du Mans.

Figure n° 59 : Tableau quantitatif des écrits de Julien sur les obsèques

Folio	Défunt	Cortège	Trajet	Cérémonie
98v-102	Charles de Beaumanoir	90 lignes	13 lignes	44 lignes
129v-131v	Émeric Marc de La Ferté	68 lignes		9 lignes
148-151	Magdeleine Bérault	13 lignes		29 lignes
155v-156v	Renée Vasse	6 lignes	4 lignes	11 lignes
157	François Le Vayer fils	18 lignes	1 ligne	3 lignes
216v	François Le Vayer	15 lignes		5 lignes

Les obsèques des évêques font l'objet d'un grand déploiement de faste que Julien décrit minutieusement. Ils sont enterrés plusieurs jours après leur décès et les cérémonies sont très

¹ - Décédé à Paris, l'évêque est « inhumé en la cathedrale du Mans avec flambeaux, sans ceremonie ». Cf. Registre paroissial de Saint-Benoît année 1671, cote 88-14-39 vol. 13c.

organisées et bien orchestrées, même s'il s'y produit parfois quelque querelle de préséance¹. Il est indéniable cependant que le récit de Julien est plus étoffé pour les obsèques de Charles de Beaumanoir que pour celles de son successeur. Deux raisons à ce fait : d'une part, Julien tient le Livre depuis un an seulement lorsqu'il rédige la première relation et il se complaît à n'omettre aucun détail ; d'autre part, l'évêque défunt appartient à l'une des plus grandes familles mancelles dont tous les membres, personnalités connues de tous, assistent aux funérailles.

Figure n° 60 : Tableau comparatif des écrits de Julien sur les convois de religieux

Deffunt	Le seigneur de Beaumanoir evesque du Mans	Messire Emery Marc de La Ferté evesque du Mans
Officiant	Messire Jacques d'Angennes Evesque de Bayeux	Messieurs de Sct Julian Le pere de La Barre jesuite fist l'oraison
Religieux	Les Capucins, Les Minimes, Les Cordeliers, Les Jacobins, l'Hostel dieu, Beaulieu, La Couture, S ^t Vincent, S ^t Piere et S ^t Julian Monsieur des Chapelles Grand doyen dudit St Julian	Les Capucins, Les Minimes, Les Cordeliers Les Jacobins l'Hostel Dieu, Beaulieu, La Coulture S ^{ct} Vincent et le bas chœur et chanoines de l'Eglise du Mans les deux aumosniers Le grand archidiacre Monsieur le doyen
Crieurs	Trente et six crieurs ou sonneurs de clochettes Trente et six porteurs de torches	
Povres		Quinze povres Trente et six torches portees par 36 povres
Assistance	Les gentilhommes et officiers domestiques Le vice gerant de M ^{sr} l'official du Mans, le sieur promoteur les greffiers et appariteur de l'officialité Le s ^r bailly de Thouvoye et procureur et aultres officiers Messeigneurs Messire le marquis de Lavardin , de Beaumanoir fils aisne de Mons ^r le marquis de Lavardin, Messire de St Jehan de Beaumanoir vicomte de Lavardin, Messire Jean Babtiste Louys de Beaumanoir seneschal du Maine, et le sieur Abbé de Beaulieu Messieurs du siege presidial et de la provoste aveq l'election Les advocats en corps jusques au nombre de quatre vingt six	Les officiers de l'officialité scavoir les appariteurs et les greffiers aveq les domestiques du deffunct Monsieur messire Scipion Marc chevalier seigneur de La Ferte maistre des requestres Mons ^r le lieutenant general Mess ^{rs} les conseillers du presidial de la provoste de l'election du grenier à sel et les advocats

[Nous avons choisi de colorer **en vert** les noms laissés en lacune par Julien au moment de sa rédaction et que nous avons relevés dans l'ouvrage² d'Antoine Le Corvaisier.]

¹ - Décédé le 17 novembre 1637, Charles de Beaumanoir est enterré le 6 février 1638.

 Décédé le 30 avril 1648, Émeric Marc de La Ferté est enterré le 16 mai 1648.

² - A. Le Corvaisier de Courteilles, *Histoire des evesques du Mans*, Paris, Cramoisy, 1648, p. 884.

Les personnalités civiles sont ensevelies le lendemain de leur mort et, même si le défunt en a prévu lui-même le déroulement dans son testament, leurs obsèques sont plus modestes que celles des évêques.

Les cortèges funéraires sont suivis par la foule des paroissiens qui emplit les étroites rues de la ville. Ceux des évêques sont composés par des centaines de personnes réunies autour du corps et les cortèges des personnalités civiles, quoique beaucoup moins imposants, rassemblent plusieurs dizaines de gens officiels.

Figure n° 61 : Tableau comparatif des écrits de Julien sur les convois de civils

Deffunt	Magdeleine Berault	Dame Renee Vasse	François Le Vayer	René Le Vayer
Officiant	M ^e Clottereau prebtre habitué dudict S ^t Benoist			Les srs de S ^t Pierre
Religieux	Vingt prestres tous habitués de S ^t Benoist que autres aveq les Cordeliers et Jacobins			Les peres Minimes les Cordeliers Et les Jacobins Aveq les chanoines et bas chœur de S ^t Pierre
Povres	Douze povres enfans de l'hostel dieu Quatre autres enfans povres		Vingt et six povres	
Assistance	Ses enfans, M ^e Pierre Berault s ^r de la Masniere et Magdeleine Poulard sa femme pere et mere de la deffuncte Messieurs Marest second president au siege presidial M. François Le Vayer lieutenant general Louis Le Corvaisier lieutenant general criminel Jacques Le Divin lieutenant particulier Thomas du Pont doyen des conseillers Nombre d'advocats M ^e Mathurin Louis syndiq des advocats	Les officiers du presidial Provosté Election Grenier a sel Aveq les advocats en corps	Messieurs les eschevins et procureur de ville Mons ^r Le Divin lieutenant particulier Les officiers du presidial et de l'Election et du grenier	Messieurs du siege presidial, De l'Election et le corps de la ville

Ce sont là de grands spectacles qui se déroulent sous les yeux des Manceaux parmi lesquels Julien se trouve. Ses écrits offrent en effet ici un témoignage direct qui permet de relever la présence des uns autant que l'absence des autres.

L'assistance

Les présents

Pour Charles de Beaumanoir, soixante douze hommes, la moitié agitant des clochettes et l'autre portant des torches ouvrent le cortège devant les dix ordres religieux dont Julien ne dénombre pas les membres. C'est le seul convoi qui comporte des « *crieurs ou sonneurs de clochettes* » [f°98v] et le récit de Julien vient étoffer celui d'Antoine Le Corvaisier qui se contente d'écrire « en premier lieu marchaient les sonneurs »¹. Dix ans plus tard, il y a beaucoup moins de bruit pour Émeric Marc de La Ferté car les crieurs ont disparu. Aucun des récits des autres enterrements n'en fait état alors que la tradition demeure. Magdeleine n'a pas de sonneurs, mais ses filles en demanderont pour leurs propres obsèques. En effet, dans son testament² de 1675, Louise dicte à son notaire de prévoir quatre sonneurs à ses obsèques ; en 1680, Marguerite³ souhaite être annoncée par deux sonneurs et, en 1683, son fils Julian Bourgault⁴ curé du Pré veut deux sonneurs.

Aux obsèques des évêques et de René Le Vayer comme à celles de Magdeleine Berault, le corps du défunt est précédé par les religieux respectant un ordre rigoureux et immuable, mais si les ordres religieux sont tous présents à celles des évêques, il ne sont que quelques-uns à celles du « *cy devant Lieutenant general au Mans et depuis intendant a Arras* » [f°216v].

Pour Émeric Marc de La Ferté, les pauvres remplacent les crieurs en nombre car son cercueil est porté par quinze d'entre eux et trente six autres tiennent des torches. Dans ces convois, les pauvres, dont l'intercession est importante pour l'obtention du salut, sont nombreux : quinze pour l'évêque de La Ferté, douze pour la femme de Julien et vingt-six pour François Le Vayer. Les trente-six torches, tenues par des porteurs de torches pour l'évêque M^{gr} de Beaumanoir en 1638, le sont par des pauvres en 1648 pour M^{gr} de La Ferté, ainsi qu'en 1649 pour François Le Vayer. Aux obsèques de ce dernier, ce sont « *les eschevins et procureur de ville qui port[ent] les quatre coins du drap mortuaire* » [f°157v et 158], représentant

¹ - A. Le Corvaisier de Courteilles, *Histoire des evesques du Mans*, Paris, Cramoisy, 1648, p. 883.

² - Testament de Louise Bodreau du 20 novembre 1675. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 222.

³ - Testament de Marguerite Bodreau du 15 août 1680. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 285.

⁴ - Testament de Julian Bourgault du 2 janvier 1683. Arch. dép. Sarthe cote 4 E XXXVII 288.

l'autorité municipale pour rendre hommage au lieutenant général. Tout naturellement, celui de M^{gr} de Beaumanoir est porté par des chanoines, mais ce sont des pauvres qui portent le corps de M^{gr} de La Ferté ainsi que celui de Magdeleine la « *grande ausmosniere* » [f^o152]. Julien ne précise pas si des pauvres assistent à la cérémonie de l'enterrement de René Le Vayer, mais il note que, le lendemain, son fils « *a faict donner aux povres suivant le testament* » [f^o217v] de son père.

Viennent ensuite les personnes civiles qui font partie de la maison du défunt, puis sa famille et les autorités. Les avocats assemblés en corps prennent part au cortège et sont nombreux : « *quatre vingt six* » [f^o101] pour Charles de Beaumanoir et « *nombre* » [f^o151v] pour Magdeleine Bérault. Julien ne les a pas comptés aux obsèques de Émeric Marc de la Ferté ni à celles de Renée Vasse, mais il les évoque. Aux obsèques de sa femme, il nomme les amis et les personnalités qui soutiennent les parents et les enfants de Magdeleine. Cette présence « *honore ses pompes funebres* » [f^o152], écrit-il, mais elle le reconforte également. La sollicitude montrée par les grands personnages manceaux le touche sans doute autant que la venue des nombreux avocats et de « *m^e Mathurin Louis [leur] syndic* » [f^o152] qui est aussi son ami.

Les absents

Les échevins n'assistent pas aux enterrements des évêques. En effet, pour M^{gr} de Beaumanoir « *attendu que Mess^r les chanoines de S^t Julian ne voulurent pas consentir qu'ils portassent les quatre bouts du drap* » [f^o101], ainsi que cela s'était fait pour son prédécesseur, les échevins n'assistèrent plus¹ aux obsèques des évêques à partir de cette date.

Le tableau des convois civils affiche l'absence de certaines autorités aux obsèques des membres de la famille Le Vayer. Pour François et sa mère, aucun religieux n'est présent. À l'enterrement de François, les officiers « *de la provosté n'y furent pas parce qu'il y eut de la dispute pour la preseance entre ceux de l'Electon et eulx* » [f^o158]. De même, le corps des avocats ne figure pas aux enterrements de François et de son père. C'est à la suite de la querelle² survenue aux obsèques de Renée Vasse, opposant « *mess^{rs} les officiers du presidial et le corps des advocats* » [f^o156], que les avocats n'assistent pas à celles de son fils quelques jours après ni

¹ - Voir 2^{ème} partie, « Les quatre bouts du drap », p. 255.

² - Voir 2^{ème} partie : « La baguette des sergents », p. 256.

à celles de son mari treize ans plus tard. Aux obsèques de François Le Vayer en 1649, « *il fut areste que les advocats n'assisteroient point aux pompes funèbres* » [f°159], mais qu'ils iraient « *le dimanche ensuivant en corps en la chapelle du grand cimetièrre faire celebrer une grande messe* » [f°159v]. Ce qui fut fait. À la mort de son père, René Le Vayer, en 1662, les avocats ont opéré de même et, n'ayant pas assisté la veille à l'enterrement, ils « *sont alez jusques en la chapelle du grand cimetièrre ou il a este celebre une grande messe de requiem en musique par le bas chœur de l'Eglise Royale et Collegiale de S^t Pierre* » [f°218v] à laquelle « *se sont trouvez mess^{rs} les parents de mondict s^r l'intendant* » [f°219].

Julien insiste pour montrer la dissension qui existe entre les avocats et le reste des notables de la ville. Il les oppose radicalement ici en notant à trois folios de distance que « *messieurs du siege presidial, de l'Election et le corps de la ville* » [f°217] ont assisté aux obsèques « *le jeudy 2 dudict mois de Mars* » [f°216v] et que le « *4 mars 1662 le corps des advocats* » [f°218v] s'est rendu au cimetière. Nous nous devons donc de relever l'hommage particulier réservé aux membres de la famille Le Vayer en 1649 comme en 1662, hommage rendu par le corps des avocats et que Julien décrit en détail dans son Livre désirant aussi montrer, au moment du dernier adieu, en quelle estime il tient ses grands amis.

Les couleurs

Pour Antoine Le Corvaisier, aux obsèques de Charles de Beaumanoir « certain nombre de pauvres couverts de bureaux portent des torches avec les armoiries »¹, alors que Julien détaille les crieurs vêtus « *de petites casaques de duoil* » [f°98v] et les porteurs de torches « *couverts de bureaux aveq les armes dudit seigneur à unze billetes d'argent autrement coups de marteau a fond d'azur timbrées d'un chapeau verd* » [f°98v]. Derrière les ordres religieux vient « *le seau a trente et six flambeaux de cire blanche et au milieu le portrait dudit seigneur evesque en medaille* » [f°99], puis suit le corps « *couvert d'un grand drap mortuaire de velours noir aveq ses armes* » [f°99v]. Aux obsèques d'Émeric Marc de La Ferté, les aumôniers portent l'un « *une mytre couverte de cresse en un bassin d'argent l'autre une crosse brisée aussi couverte de cresse en un bassin d'argent* » [f°129v et 130]. Son drap mortuaire est aussi de velours noir, mais il a « *une grande croix de satin blanc [et] aux quatre coins les armes du*

¹ - A. Le Corvaisier de Courteilles, *Histoire des evesques du Mans*, Paris, Cramoisy, 1648, p. 883.

deffunct relevees en broderye et orfrairyte » [f°130v]. Les « *enfans de l'hostel dieu [sont] vestus de robes bleues* » [f°148v] aux obsèques de Magdeleine, l'épouse de Julien.

Du monde et des couleurs, le son et la teinte du deuil, le luxe des étoffes et des armoiries nobiliaires, voilà ce qui frappe le souvenir de Julien : l'importance de la mise en scène et le sens du spectacle tiennent une grande place dans ces cérémonies.

La cérémonie funéraire

C'est à l'occasion des funérailles de Charles de Beaumanoir que Julien décrit le mieux l'organisation de la cérémonie funéraire. « *Depuis le milieu de la nef de ladite eglise jusques au hault contre le jubé, il y avoit autour des piliers une cloison de charpente pour recevoir toute la pompe funèbre et au milieu y avoit une chère ou la harangue funebre fut faicte* » [f°102]. Il est aisé de s'y retrouver dans un décor si bien planté et l'on tend l'oreille pour entendre la harangue funèbre qui n'a pas manqué d'intéresser la foule massée dans la cathédrale. Antoine Le Corvaisier¹ précise qu'elle fut prononcée par le père Grisel, jésuite, mais son récit détaille moins le décor de la cérémonie. La peinture soignée et la clarté de la description de Julien révèle sa grande capacité d'observation et fait ressortir l'aisance de son écriture.

Le Livre de famille décrit la mort des êtres chers s'attardant sur le chagrin éprouvé et accordant une place importante à cet ultime adieu. D'autres sources, tels les registres paroissiaux enregistrant les actes de sépultures, apportent à travers les siècles le compte de ces morts et permettent de jeter un regard plus scientifique et moins sentimental sur la saison des morts.

LA SAISON DES MORTS DANS LA PAROISSE DE SAINT-BENOÎT

À l'aide des relevés anonymes effectués à partir du dépouillement des registres paroissiaux des soixante-quatorze années du XVII^e siècle déjà évoquées, les décès mensuels ont été comptabilisés. Nous avons ainsi constaté que l'on enterre le plus souvent un ou deux paroissiens par mois à Saint-Benoît et qu'il est rare d'avoir plus de six sépultures dans le même mois. Nous avons relevé un maximum de décès en juin où une moyenne de trois décès est atteinte contre un en novembre qui est le mois le plus creux. En juin 1662, date de la mort de Julien avocat, trente personnes sont inscrites sur le registre des sépultures, dix fois plus qu'au

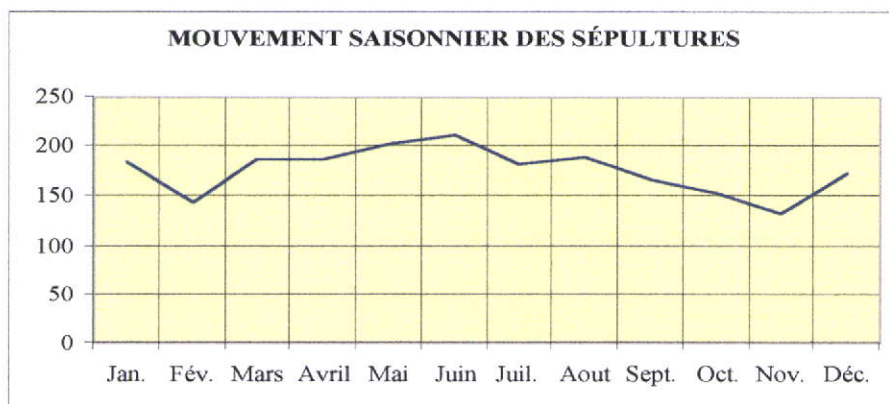
¹ - A. Le Corvaisier, *op. cit.*, p. 884.

cours d'un mois de juin habituel et six fois plus que les mois les plus chargés depuis 1651.

Les courbes conjuguées des naissances et des décès enregistrés pendant soixante-quatorze ans font apparaître deux clochers de mortalité¹ : le premier en 1649-1650 et le second en 1661-1662. D'après les relevés anonymes, nous comptabilisons en 1650 quatre vingt-neuf décès : ce qui représente une multiplication par deux et demi de la moyenne relevée entre 1640 et 1679 qui est de trente-cinq décès par an. Dans la paroisse de Saint-Pierre la Cour, nous relevons « quarante-trois décès cette même année pour douze à quinze les années suivantes »², ce qui donne une proportion au moins équivalente. En 1662, Le Crucifix, une paroisse proche de Saint-Benoît voit son nombre de décès quintupler³ alors que Saint-Benoît déplore trois fois plus de morts que d'habitude en enterrant cent seize personnes pour une moyenne de trente-cinq de 1640 à 1679. Magdeleine Bérault est décédée au cours de l'automne 1649, Julien avocat, son mari, disparaît pendant la seconde crise de mortalité en juin 1662 et bien peu de familles peuvent traverser ces périodes sans subir de cruels deuils.

Le relevé des sépultures mensuelles⁴ sur soixante-quatorze ans et le graphique qui en découle montrent que le printemps est la saison la plus meurtrière de l'année.

Figure n° 62 : Graphique du mouvement saisonnier des sépultures (1606-1679)



Nous notons une inégalité entre les sexes devant la mort : il meurt plus de femmes que

¹ - Voir figure n° 35 : « Graphique des baptêmes et des sépultures à Saint-Benoît (1606-1679) », p. 278.

² - F. Domic, sous la direction de, *Histoire du Mans et du pays manceau*, Toulouse, Privat, 1975, p. 180.

³ - F. Domic, *ibid.*, p. 180.

⁴ - Voir annexe n° 16 : « Tableau des sépultures mensuelles à Saint-Benoît (de 1606 à 1679) ».

d'hommes (1129 femmes contre 924 hommes, c'est-à-dire 55 % des morts) bien qu'il naisse moins de filles que de garçons (2587 filles contre 2784 garçons, c'est-à-dire 48 % des naissances). Les femmes meurent tout au long de l'année alors que la mortalité masculine s'accroît nettement en mai et juin. En l'absence de données suffisantes sur l'âge au décès, il est difficile de dire si la longévité masculine l'emporte sur la longévité féminine, mais il est certain que nombre de femmes meurent en couches ou dans les mois qui suivent leur dernier accouchement. Sur 144 fiches de famille pour lesquelles la date du décès de la femme est connue, 22 morts surviennent dans l'année qui suit la dernière naissance enregistrée, ce qui représente une mortalité post-accouchement de 6,5 %.

Pour ce qui concerne les membres de la famille Bodreau, nous n'avons pas l'âge de tous au moment de leur décès, mais on vit en moyenne une cinquantaine d'années dans la famille lorsqu'on a réussi à atteindre l'âge adulte. L'âge au décès des hommes se répartit entre quarante-cinq ans et soixante-trois ans et celui des femmes entre trente-quatre ans et soixante dix-sept ans.

Lors de la nouvelle d'un décès dans le Livre de famille, les quatre Bodreau n'omettent jamais de noter avec précision le jour de la mort, celui des obsèques et le lieu de la sépulture. De même, les registres paroissiaux comportent tous sans exception la mention du jour de l'enterrement et de celui du décès ainsi que l'indication du lieu de la sépulture : église, couvent ou cimetière.

Le temps de la sépulture

Les relevés anonymes permettent les calculs¹ regroupés dans le tableau ci-après qui montre que l'on enterre presque toujours le jour même du décès (93 %) et au plus tard le lendemain (7 %). En soixante-quatorze ans, sur 2115 décès, cinq personnes sont enterrées le surlendemain de leur mort ; ce sont deux nobles conseillers du roi, l'épouse d'un conseiller du roi, celle d'un avocat et l'épouse d'un archer huissier de la maréchaussée. Une seule sépulture² a lieu plus de deux mois après le décès, mais il s'agit là d'un noyé dont le corps n'avait pu être retrouvé le jour du drame. À propos des enterrements des évêques, Julian et Julien font

¹ - Voir annexe n° 17 : « Date et lieu des sépultures à Saint-Benoît (de 1606 à 1679) ».

² - Guillaume Compain, qui « se noya et na este retrieveu », est inscrit sur le registre des sépultures le 30 décembre 1641 et il bénéficie d'un second acte le 18 février 1642 car son « corps retrouve est ensepulture dans l'église ».

remarquer l'écart qui est laissé entre le décès et la sépulture. Une seule exception a lieu pour « dame Charlotte de Mice de Guepré abesse de l'abaye du Pré » [f°213v] en 1661 qui est enterrée le lendemain de son décès. Mais en 1607, relatant l'inhumation de dame Catherine de Chourses, Julian relève – et il l'écrit en marge de son folio – que l'abbesse du Pré « estoit decedee quinze jours avant et plus » [f°38v], remarquant ainsi la différence entre l'élite ecclésiastique et les civils.

Figure n° 63 : Tableau des dates et des lieux des sépultures à Saint-Benoît

	LIEUX				DATES				Total décès
	Église		Cimetière		Jour décès		le lendemain		
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	
De 1606 à 1615	121	56	95	44	172	79,60	44	20,30	216
De 1616 à 1625	111	66	57	34	153	91	15	9	168
De 1626 à 1635	93	42,85	124	57,15	209	96,30	8	3,60	217
De 1636 à 1645	186	57	140	43	297	91,10	29	8,90	326
De 1646 à 1655	177	47,30	197	52,70	340	90,90	34	9,10	374
De 1656 à 1665	176	47,50	194	52,50	366	98,90	4	1,10	370
De 1666 à 1675	144	51	139	49	270	95,40	13	4,60	283
De 1676 à 1679	85	52,80	76	47,20	161	100	0	0	161
Total	1093	51,70	1022	48,30	1968	93	147	7	2115

Si nous dressons un tableau analogue à partir des informations données par le Livre des Bodreau, nous remarquons qu'une grande différence apparaît dans les dates puisque les enterrements se déroulent, pour la famille¹ ou les amis², aussi bien le jour même que le lendemain du décès.

Figure n° 64 : Tableau des dates et des lieux des sépultures dans le Livre

	LIEUX		DATES	
	Église	Cimetière	Jour décès	Lendemain
Amis	68,75 %	31,25 %	43,75 %	56,25 %
Famille	67,45 %	32,55 %	50 %	50 %

Registre de Saint-Benoît coté 88-14-38 vol. 13 b.

¹ - Voir annexe n° 18 : « Date et lieu des sépultures de la famille ».

² - Voir annexe n° 19 : « Date et lieu des sépultures des amis ».

Le lieu de la sépulture

Les relevés anonymes montrent que l'église ou le couvent (51,70 %) constituent, aussi souvent que le cimetière (48,30 %), la dernière demeure des paroissiens de Saint-Benoît. Cette paroisse regroupe une population de petits artisans et sa situation aux portes de la cité favorise la présence de gens pauvres et miséreux venus des proches faubourgs et de la campagne. Nombre d'entre eux sont enterrés au cimetière alors que les familles plus aisées se font "ensépulturées" dans l'église même. En effet, l'église ou le couvent sont nettement préférés au cimetière par les amis (68,75 %) et les membres de la famille Bodreau (67,45 %). Malgré les nombreuses protestations de certains ecclésiastiques et les avis de quelques médecins, rappelons qu'il faudra attendre la fin du siècle des Lumières et l'édit royal de 1776 pour obtenir l'interdiction des sépultures dans les églises.

Deux amies de la famille se font enterrées dans un couvent et elles choisissent celui des Cordeliers. En 1603, Marie Thuaudet, tante de Jehan Faissot le grand ami de Julian, « *a este inhumee aux Cordeliers* » [f°33v] et son testament est conservé aujourd'hui encore dans les archives¹ du couvent. Lorsqu'elle meurt, la même année que Magdeleine Berault, Renée Vasse, l'épouse et la mère de lieutenants généraux du Mans qui ont eux-mêmes choisi le cimetière pour dernière demeure, est « *enterree en l'Eglise des Cordeliers* » [f°156].

Cependant, si des personnalités – les avocats Jehan Faissot en 1607, Claude Gilles en 1633, Mathieu Loys en 1660, Julien Bodreau en 1662, les notaires Noël Rousseau et Julian Bodreau père en 1636, le médecin Noël Péan en 1650, pour n'en citer que quelques-uns – sont inhumées sous les dalles de l'église Saint-Benoît, il faut noter que l'avocat Pierre Nicolle est enterré au grand cimetière en 1638 ainsi que François Le Vayer, décédé à trente-deux ans en 1649. Ce dernier, « demandant à être enterré sous le porche du grand cimetière S^{te} Croix afin que son corps puisse être piétiné par la foule »², fut enseveli dans le caveau où, depuis 1624, reposait son grand-père. Celui-ci y avait fait graver ces simples mots : « *cy gist un miserable pecheur* » [f°161], lui qui avait été, comme son petit-fils et son fils, lieutenant général de la province. Leur grand ami, l'avocat Julien Bodreau, témoignant de son admiration pour ces personnalités, écrivit alors sur son Livre : « *ce petit espace de terre enserre les corps de deux*

¹ - Testament de Marie Thuaudet épouse de m^e Denis Fricquet. Arch. dép. Sarthe cote H 1293.

² - A. Bouton, « Humilité chrétienne au XVII^e siècle », dans : SASAS, Le Mans, Martin, 1964, pp. 228-234.

hommes qui furent des lumieres de leur temps » [f°161]. Et c'est là également, « *au-dessous du ballet de la grande-porte de la chapelle du grand cimetièrre* » [f°216v], qu'un autre membre célèbre de cette grande famille mancelle, René Le Vayer, le père de François, se fera ensevelir à son tour en 1662.

Le choix des Bodreau : enterrés « pres des autres », « au mesme lieu »

Le lieu de la sépulture est choisi avec soin par les familles – si le disparu n'a pas pris la précaution de l'indiquer dans un testament – et les Bodreau font souvent remarquer que les défunts sont enterrés « *au mesme lieu* » (six fois) et surtout « *pres des autres* » (seize fois) membres de la famille qui les ont précédés dans la mort.

Jehan enterre ses enfants là où il demeure au moment de ces deuils : dans l'église de Saint-Pierre l'Enterré [f°5, f°9], dans le cimetière Saint-Jehan [f°11, f°15] et dans le cimetière de Souligné-sous-Vallon [f°5v] où son père sera enseveli en cette terrible année 1576. Mais il ne donne pas d'autre indication que le nom de l'église ou du cimetière et c'est son fils Julian qui, des années plus tard, précise, alors qu'il note le décès de sa mère, que la sépulture familiale de Souligné se situe « *pres la petite porte* » [f°17] du cimetière.

Julian et son fils Julien ne manquent jamais de décrire le lieu où ils déposent leurs morts avant d'y être eux-mêmes enterrés. Cette description précise revêt une telle importance à leurs yeux qu'elle constitue les premiers mots de leur rédaction du Livre. Si ce fait paraît logique pour Julien qui commence sa part du manuscrit le jour même du décès de son père, il l'est moins pour Julian qui n'entreprend sa rédaction que sept ans après la mort de Jehan. Le décès de ce dernier est inscrit sur le Livre [f°15v], au moment où il survient en 1582, par une main inconnue qui ne donne pas le lieu de la sépulture, et Julian comble cette lacune en 1589, précisant que « *en l'église S^{ct} Jehan au droict de l'autel S^t Sebastian y a une petite tombe et marque* » [f°15v]. Nul doute qu'il va alors s'y recueillir. Il insiste pour dire que Macée, mourant deux ans après son époux, ne sera pas enterrée près de lui, mais à Souligné-sous-Vallon « *pres la petite porte et la sepulture de deffunct Jehan Bodreau* » [f°17] son beau-père. C'est le seul couple de Bodreau qui n'est pas réuni dans la tombe.

Perdant six enfants sur sept, Julian les enterre au cimetière Saint-Jehan [f° 30, f°31, f°35v] et dans l'église Saint-Jehan [f°37, f°53] alors qu'il les baptise tous à Saint-Benoît, la paroisse où il demeure. Ses premiers nouveau-nés sont ensevelis « *pres le ballet de la grande porte au cimetièrre* » [f°31] rejoignant ainsi ses « *autres freres et seurs decedez audit*

S^t Jehan » [f°31] et les deux suivants sont enterrés au même endroit « *pres de [ses] autres enfants* » [f°35v]. Quant à ses filles, Marguerite décédée à sept ans et Catherine à deux ans, il les ensevelit dans l'église Saint-Jehan « *pres la sepulture de [son] deffunct pere* » [f°37, f°53]. La famille doit rester unie à travers la mort malgré le changement du lieu de vie de ses autres membres.

Anne Pelard, la première femme de Jacques Bodreau, quoique originaire de La Suze et habitant la paroisse Saint-Benoît, est enterrée elle aussi en l'église Saint-Jehan près de la sépulture des Bodreau [f°40]. Se remarquant en 1609 avec Catherine Gilles, Jacques fait ensevelir leur première fille dans l'église de Saint-Benoît près « *de la sepulture de feu M^r Gilles* » [f°52v], puis sa femme « *pres de ses deffuncts pere et mere* » [f°69v] avant d'être à son tour enterré en 1622 dans la même église. Sa sépulture se situe près de la chapelle Saint-Sébastien « *en proximite de la sepulture de deffuncte Catherine Gilles sa seconde femme plus bas que la sepulture de deffunct general de La Riviere proche le derriere de l'enclos du chœur* » [f°76v].

À partir de ce jour, les Bodreau seront tous réunis par la mort dans l'église de Saint-Benoît et, après le décès de Jacques, c'est Julien avocat qui, perdant son premier enfant en 1623, le fait enterrer dans l'église Saint-Benoît « *pres la chapelle Saint-Sebastian* » [f°77v]. La proximité de cette chapelle rappelle l'emplacement de la tombe de Jehan dans l'église Saint-Jehan, mais Julien ne donne pas la raison de ce choix. Peut-être désire-t-il simplement s'approcher du caveau de Jacques qui se situe également « *proche la chapelle S^t Sebastian* » [f°76] ? Hormis Pierre qui meurt en nourrice à Tranger [f°89v], cinq des six enfants décédés de Julien sont ensevelis dans le caveau familial de l'église Saint-Benoît avant que leur grand-père Julian ne les y rejoignent en 1636, suivi par sa femme Marguerite Termeau en 1642. Julien précise alors que ses parents sont inhumés « *affin que leurs corps demeurassent unis en mesme lieu en terre attendant la resurrection universelle comme leurs ames sont maintenant unies au ciel par la grace de Dieu* » [f°112v], mettant l'accent sur la nécessité de rester ensemble. Nécessité, mais aussi volonté car, au moment de déposer le corps de sa femme « *au mesme lieu où [son] pere et [sa] mere sont enterrés en attendant la resurrection generale* » [f°149], Julien demande à ses « *enfans qui [lui] survivront parens et amis de satisfaire à [son] désir et d'accomplir [sa] volonté* » [f°150] qui est de « *reposer aupres des corps [qu'il a] les plus chéris et honores en ce monde* » [f°149v]. Jamais, que ce soit à propos de la famille, des amis ou des personnalités dont il note les obsèques, Julien n'oublie de montrer l'importance de conserver l'unité familiale.

Le choix des autres

Quelques mois après le grand deuil subi par Julien au décès de sa femme, la famille Le Vayer, amie des Bodreau, est durement frappée par la mort. C'est d'abord Renée Vasse, épouse du conseiller d'État René Le Vayer, qui est enterrée dans l'abbaye des Cordeliers où son frère Jean Vasse repose depuis un an [f°155v]. Elle choisit de rejoindre sa famille maternelle ne désirant peut-être pas suivre les Le Vayer qui se font ensevelir au grand cimetière « *au derrière de l'enclos de l'abbaye de La Coulture* » [f°157]. En effet, trois jours après elle, son fils François Le Vayer y est enterré « *sous une tombe qui est sous le ballet de la grande porte de ladite chapelle du grand cimetière* » [f°160], à l'endroit même où, vingt-cinq ans plus tôt, son grand-père fut enterré [f°160v] et où, treize ans plus tard, son père sera inhumé [f°216v]. Trois générations de lieutenants généraux du Mans qui demeurent unies par leur fonction dans la vie et leur attitude dans la mort.

Suivant l'usage, les ecclésiastiques sont enterrés dans leur église, mais les Bodreau prennent le soin d'indiquer l'endroit exact où gisent les abbesses du Pré [f°38v et 213v] et les évêques [f°38v et 129]. Julien précise que l'évêque Charles de Beaumanoir rejoint « *les corps de messire le mareschal de Lavardin père et Madame la femme de Monsieur le marquis* » [f°102v] membres de sa famille, à l'image des chrétiens de son diocèse qui, même au cimetière, se font enterrer près des leurs, tels les époux Ledru [f°27] qui ont élevé Julian et Jacques. En 1601, Julian assiste à leurs funérailles à Saint-Jehan¹ et relève que le corps de Roberde Durand, veuve de Jehan Ledru, « *a este inhume le lendemain pres de celui de son deffunct mary* » [f°27].

Julian entretient la mémoire familiale en notant la présence des ancêtres dans le même lieu [f°17, 27, 31, 35v, 37, 40, 52v, 53, 66v, 69v, 75v, 76], même si celle-ci est très ancienne. Ainsi rappelle-t-il que Martin Pelard, l'oncle et le tuteur de sa femme, est enterré au grand cimetière de La Suze près de son propre grand-père qui mourut en 1525 [f°66v]. Manière aussi pour le notaire de dire qu'il a assisté aux obsèques et que l'on y a peut-être évoqué l'ancienneté rassurante de la famille. Les liens de solidarité restent très ténus non seulement tout au long de la vie, mais aussi au moment du trépas et au-delà lorsqu'il s'agit de garder le souvenir du disparu. Le besoin de connaître ses racines et de ressentir l'appartenance à une communauté transparait

¹ - Les registres paroissiaux de Saint-Jehan ne commençant qu'en 1606, nous n'avons pu retrouver les actes de sépultures.

également dans cette volonté constante de relier, d'une part les défunts au monde des vivants et, d'autre part les nouveaux morts à ceux qui les ont précédés. Julien éprouve ce même souci de relever l'union de tous [f°102v, 112v, 117, 149, 155v, 160v, 162v, 177] et à l'occasion des funérailles de la mère¹ de son voisin, il montre que, par delà la mort, les liens sociaux demeurent puisqu'elle est enterrée, écrit-il, « *proche la fosse de mes pere et mere et de ma femme* » [f°162v]. Les paroissiens restent des voisins pour l'éternité.

Charles montre moins l'importance qu'il attache au lieu de la sépulture. Il n'évoque le caveau paternel que lorsqu'il y conduit son fils de sept mois en 1664 et il remarque qu'il est proche du banc familial « *echeu en partage a m^r Bourgault* » [f°231v]. L'année suivante, enterrant son autre fils à Étival, il précise aussi qu'il est « *soubs le banc autrefois appartenant a la dame Piveron et ou nous nous mettons* » [f°236]. Charles met donc davantage l'accent sur les vivants qui utilisent ce banc que sur les morts qui y reposent déjà. En 1671 cependant, il désigne la sépulture de sa belle-sœur, Radegonde Morice, comme étant « *sous le banc de feu son père* » [f°250]. Cette localisation de tombes situées sous les bancs privés de l'église tend sans nul doute à relier fortement les vivants et leurs morts et tous se retrouvent réunis dans l'église pour la prière : les défunts auxquels on demande de prier pour les vivants et ces derniers qui viennent ici prier pour leurs morts.

L'existence de quatre générations d'une famille ne peut se résumer à une liste, même exhaustive, de tous les membres qui l'ont composée pendant un siècle. Le désir de laisser un souvenir vivant de cette existence a poussé les Bodreau à échafauder leur arbre généalogique à l'aide de la vigoureuse sève de leurs écrits. Copiant les inscriptions scrupuleuses des trois actes de la vie tels qu'ils sont contenus dans les registres paroissiaux, Jehan et ses descendants ont su mettre dans leurs pages toute l'humanité qui manque aux cahiers officiels. Au-delà des formules empruntées aux registres, chaque rédacteur du Livre a su trouver le mot juste et la petite phrase essentielle ; il a su montrer sa joie et sa détresse ; il a su personnaliser le récit de la vie des siens.

À l'instar des Bodreau eux-mêmes qui, au moment du décès de l'un des leurs, ont dressé un court bilan de sa vie, nous avons chiffré l'existence de chacun, décompté ses années, noté ses enfants, ses neveux, ses filleuls, ses amis, montrant ainsi son appartenance à la population

¹ - Décès « *de Renée Brebant veuve Pierre Broussin vivant droguiste de ceste ville pere et mere de François Broussin m^r apotiquere mon voisin* » [f°162v].

paroissiale. Les auteurs du Livre de famille ont consacré le tiers de leurs écrits à relater ce qui a fait la trame de leur existence, et c'est beaucoup plus le contenu qualitatif de leur vie qui ressort de ces pages que le calcul quantitatif qu'ils y ont mis. Ils n'ont pas accordé moins d'importance aux grandes étapes de la vie que leurs contemporains n'écrivant que leur généalogie ; ils ont simplement choisi de placer leur famille dans le contexte qui fut le leur à chaque génération, lui insufflant ainsi une vie éternelle que leur Livre conserve à jamais. Bien à leur place dans leur temps et dans leur espace, les Bodreau ont vécu une existence semblable à celle de milliers de leurs contemporains, mais ils ont su, par la rédaction consciencieuse et passionnée de leur Livre, la transformer en un témoignage unique et immortel.

CONCLUSION

Le 17 juin 1767, près d'un siècle s'est écoulé depuis l'année 1675 qui a vu Charles Bodreau refermer définitivement le « *Livre de [s]es Anciens Grands pères* » [page de titre] sur ces mots : « *Aynsy soit-il* » [f°256v]. Mots de dévotion, mais aussi mots de résignation, mots d'un pratiquant et mots qui témoignent cependant d'un lent désenchantement. À l'inverse, les derniers mots écrits par le père et le grand-père de Charles étaient emplis de l'espérance mise en une vie à la sociabilité constructive, en une vie tendant à l'image idéale de l'honnête homme, un « *homme de probite et de scavoir* » [f°208]. Dans ses derniers mots, Julien, son père, se réjouissait d'avoir assisté aux belles cérémonies religieuses de « *la canonisation de S^{ct} François de Salles* » [f°221v] et, dans les siens, Julian son grand-père, montrait le même enthousiasme pour l'installation des « *Religieuses de l'Ave Maria* » [f°95] dans sa ville. À peine cent ans avant le renoncement de Charles à sa rédaction, c'est aussi l'espérance qui décidait Jehan à prendre la plume une dernière fois, l'espérance en la perpétuité de la lignée familiale avec l'heureuse naissance « *d'un filz qui fut le lendemain baptisé* » [f°15], même si, une fois de plus, le destin l'obligeait à ajouter, en deux lignes brèves au bas du folio, l'annonce de la mort de son dernier-né.

Dans la façon de chacun de composer son récit se lit le chemin choisi et suivi dans la vie. Jehan commence le Livre l'année où le calendrier change. Pourvu d'un office de sergent royal, il oscille entre le village des terres et des racines et la grande ville. Malgré les conflits religieux, qu'il s'ingénie à taire, il installe sa jeune famille en ville où le collège détient l'avenir de ses fils. La mort l'emporte avant que ne s'organisent le pays et sa nouvelle existence, mais il a jeté les premières fondations de la famille et du Livre. Julian débute la rédaction du Livre alors que Henri IV rétablit l'ordre dans le royaume. Jeune notaire royal, il se construit une vie pleine de

Conclusion

promesses et se tourne résolument vers la modernité du nouveau siècle. Enthousiaste devant le renouveau catholique, il n'en montre pas les difficultés. Sévèrement atteint par les malheurs du temps qui déciment sa famille, il met tous ses espoirs dans la réussite de son fils unique et de ses neveux qu'il a conduits dans la vie. Enfin, il concrétise sa foi en l'avenir par l'édification de la demeure familiale, et il disparaît en ayant réalisé l'œuvre ébauchée par son père. Julien entreprend la suite du Livre alors que, brillant avocat du présidial, il a déjà pris sa place dans l'élite de sa ville. Il s'installe dans son rôle de patriarche respecté au moment où le gouvernement de Richelieu se stabilise et où naît Louis XIV. Julien met en ordre les Coutumes du Maine et organise le devenir familial, mais le décès de son épouse, la mort de Charles I^{er} d'Angleterre, les années difficiles de la Fronde viennent fissurer cet équilibre. Julien lègue à ses enfants une œuvre achevée à laquelle il n'y a rien à ajouter sinon la conservation. Et Charles, qui aspire à ressembler à ses pères, tente vainement de reprendre le Livre à l'aide de quelques remarques avant de se résoudre à le refermer.

Volonté de construire la famille et d'en inscrire la continuité dans des temps nouveaux, aspiration à bâtir durablement l'avenir de cette famille et à créer les conditions de sa pérennité, s'intégrer à un groupe social en pleine ascension et forger sa propre individualité à l'intérieur de ce groupe : voilà ce qui se lit en filigrane dans les pages du manuscrit des Bodreau. Leur Livre, rédigé à "l'âge viril" par des hommes mariés, pères de famille responsables, est le reflet d'un regard adulte. Mais cette famille n'aurait pu s'édifier sans le soutien indéfectible de l'épouse qui, choisie par les parents, est l'élément indispensable de sa réussite. Éduquée depuis la prime enfance dans le groupe social auquel on la destine, elle ne peut faillir dans le rôle qu'on lui assigne, mais elle sait créer les liens affectifs nécessaires à la bonne entente conjugale. Macée, Marguerite, Magdeleine et Marie ont tour à tour été l'âme de la maison Bodreau. Dissimulée par l'ombre de son mari, la femme apparaît dans les mots que ce dernier écrit à propos de leur mariage et des naissances de leurs enfants, et aussi, pour Magdeleine, dans ceux qu'il trace pour lui rendre un dernier hommage. C'est à cet ultime moment que la force des liens conjugaux, tissés avec respect et affection, se révèle pleinement. C'est à ce dernier instant, avec la certitude des retrouvailles outre tombe, que l'espoir renaît, offert par une pratique religieuse assidue. C'est cet espoir qui a guidé les années de solitude passées dans la maison familiale avant de rejoindre « *au mesme lieu* » [f^o149] tous ceux que l'on a « *le plus chers et honores en ce monde* » [f^o149v], tous ceux pour lesquels on n'a cessé de prier, ainsi que leur testament le dictait, sur le banc de l'église qui abrite leur dernière demeure.

Conclusion

Au seuil de l'étude du Livre de la famille Bodreau, nous nous interrogeons sur les raisons qui, dans le troisième quart du XVI^e siècle, avaient conduit le sergent et notaire royal manceau, Jehan Bodreau, à noter par écrit les événements de sa vie. Nous nous demandons pourquoi, tout au long du premier XVII^e siècle, ses descendants Julian et Julien avaient perpétué cette habitude avec beaucoup d'application et pourquoi, dans le troisième quart du XVII^e siècle, son arrière-petit-fils Charles y avait mis moins de zèle et s'était tu définitivement en 1675. Seule une lecture approfondie de leur Livre, reflet de la personnalité de chacun, pouvait permettre de comprendre à quel besoin les auteurs avaient pu répondre pour être amenés à témoigner ainsi de leur vie, et à livrer à ses pages le rapport qu'ils avaient eu avec leur temps.

Du trisaïeul à l'arrière-petit-fils, un siècle s'est écoulé au fil de la rédaction du manuscrit. Un siècle de grands changements pour le pays et ses habitants qui ont connu des époques troublées difficiles à vivre sur bien des plans, des époques qui ont exigé, de la part des élites du moment, l'obligation de laisser une trace de leur perception des événements. Cette tâche, ce devoir de mémoire, les chefs de la famille Bodreau s'y sont attelés avec plus ou moins de bonheur et leur Livre l'atteste. Il leur fallait d'abord témoigner de leur existence et, comme dans tout ouvrage de ce genre, leur souci premier a été d'établir scrupuleusement la généalogie familiale afin de marquer l'existence de chacun dans le souvenir de l'autre, mais ils ne se sont pas contentés d'inscrire les naissances, les mariages et les décès. Dès 1567, ayant perçu la précarité de son quotidien, Jehan, bousculé par les troubles des guerres de religion, a désiré, tout en construisant une famille, laisser à sa postérité quelques bribes de sa vie en ces années de lutte et de doute, et il a voulu les confier à son livre de comptes promu livre de raison. Plus tard, ne se séparant jamais du Livre de son père, qu'il signe plusieurs fois de son nom afin d'en marquer la propriété et de montrer sa filiation, Julian attend d'avoir terminé ses années de collège et d'être entré dans la vie adulte pour y consigner les événements importants de son existence, se réservant d'enregistrer ses comptes sur un autre livre où il ne dira sans doute rien de son quotidien. Son fils Julien, quoique déjà bien installé dans sa vie d'avocat réputé, se fera un devoir et une joie de continuer le Livre de famille sur le même schéma, l'enrichissant de nombreuses chroniques particulières à son époque, et lui donnant la forme d'un recueil de mémoire régionale. Mais Charles, son tour venu, ne saura pas reprendre vraiment le flambeau et aura seulement l'ambition de noter quelques « *remarques* » [f°223] sur son temps, ainsi qu'il l'annonce lui-même, privant le Livre à la fois de son rôle premier de livre de raison et de celui de gardien du souvenir ancestral. Un siècle s'est écoulé depuis la décision de Jehan de tenir son Livre, juste un siècle depuis la

décision de Charles IX de changer le calendrier et d'inscrire le pays dans une évolution résolument moderne du temps. Or, en 1667, voilà plusieurs années que Louis XIV a pris totalement en main les rênes du pouvoir ; lorsque l'ordre est établi, à quoi bon écrire ou témoigner ? Sinon pour dire les formalités de la vie privée, mais ne sont-elles pas, elles aussi, déjà prises en compte et enregistrées par un État fort qui tend à organiser l'existence de chaque sujet du royaume ? La codification complète des registres paroissiaux imposée à partir de 1667 et l'organisation relativement fiable de leur contrôle et de leur conservation réduisent l'intérêt premier du livre de raison. Quel besoin peut-on ressentir d'inscrire les baptêmes, les mariages et les sépultures de la famille si on ne le fait que de façon laconique à l'imitation des registres officiels ? Seule la rédaction de ses impressions personnelles, l'envie d'écrire son "moi", peuvent inciter à tenir un livre, mais il s'agit alors d'une autobiographie, d'un journal intime et non plus d'un livre de famille.

Que représente réellement le manuscrit des Bodreau ? Est-ce un livre de raison à l'image de quelques autres de ce même siècle ? Difficile à dire car seul le sergent Jehan tient un livre de raison en ce volume : il y note les prix du vin et des grains, prix de vente et d'achat ; il y note les naissances et les décès de chaque membre de la famille et il y rend compte de quelques-unes de ses actions, les replaçant dans le contexte de la vie quotidienne. Hormis ces quelques pages de Jehan, le Livre ne fait pratiquement jamais état de comptes, ces « *minses et despenses* » [f°65] que Julian inscrit justement sur un autre livre à part, avouant ainsi que son Livre n'est pas un livre de raison. Il tient un second livre pour ses comptes et utilise le premier en témoin de son existence propre, de celle de sa famille et de celle de sa cité. Julien en fait plutôt une chronique relatant, avec verve et talent, les faits et gestes des grands du royaume et de ses contemporains au milieu desquels sa famille et lui-même tiennent leur rôle. Charles, moins intéressé déjà par cette forme d'écriture, note ici et là quelques nouvelles, pêle-mêle, se référant aux pages de ses grands-pères. Il le dit bien lui-même : c'est là le « *livre de [ses] anciens grand pères* » [page de titre], ce n'est donc pas le sien. Cependant, il continue de le compléter pendant des années, s'accrochant aux feuillets rassurants emplis de la vie de ses pères, ne pouvant sans doute se décider à leur faire l'offense d'abandonner l'œuvre familiale, même s'il ne ressent plus le besoin de prendre la plume pour dire les grands faits de la vie du pays ou les petits faits de son propre quotidien. Charles a pourtant un fils qui va lui survivre plus de dix ans et auquel il aurait pu transmettre cette tradition. Mais son propre père, Julien, l'a-t-il réellement initié à prendre sa suite, lui qui parle si peu de son fils et qui, sa dernière heure venue, choisit le mari de sa fille

Conclusion

ainée pour exécuteur testamentaire ? La modestie de Charles l'empêche-t-elle de succéder à un père illustre ? Se juge-t-il indigne de ce lourd héritage ? A-t-il tout simplement d'autres priorités dans sa vie, d'autres idées que celles que son père professait ? « Les fils héritent très rarement du talent des pères »¹, jugeait sévèrement Henri Chardon au début du XX^e siècle en parlant de Charles. Mais, si ce dernier n'écrivit pas aussi facilement que son père, n'avait-il pas d'autres préoccupations, d'autres centres d'intérêt que ceux que son père lui avait imposés en lui laissant la succession de son état ? Cependant, en arrêtant la rédaction du Livre, Charles accréditait l'option prise par son père qui, occultant l'existence même des enfants de son fils tout en retenant celle des enfants de sa fille, choisissait la branche Chesneau pour porter les bourgeons futurs et désignait son gendre pour continuer l'ascension familiale.

Écrire, écrire sa vie, écrire son Livre. Ce fut vrai pour Jehan qui entreprit cette aventure, pour Julian qui attendit impatiemment d'être capable de poursuivre l'œuvre ébauchée, pour Julien qui y mit tout son talent de brillant magistrat érudit, mais ce ne le fut pas pour Charles qui ne se reconnut pas dans cette forme de transmission de la mémoire familiale et qui mena l'entreprise à sa fin en cessant d'écrire le Livre.

Le Livre des Bodreau doit toute sa richesse à deux de ses auteurs, les deux plus prolifiques bien sûr, mais aussi les deux plus inspirés, ceux qui ont réellement construit la famille et sa prospérité, ceux qui ont fait du Livre leur respiration. Julian et Julien, puisqu'il s'agit d'eux, ont su faire courir leur plume au rythme de leur existence.

Au début du siècle, Julian montre un esprit de fantaisie dans sa façon de s'enflammer pour certains sujets, de porter seul le flambeau familial, d'afficher son amour filial, de montrer sa satisfaction devant les nouvelles installations religieuses et de dire son admiration pour le roi. Dans sa vie, il se dirige à l'instinct, prenant des risques, acquérant ses terres ici et là, achetant un lot de galetas à raser pour construire et organiser l'aire familiale, allant jusqu'au bout de son ambition en donnant la meilleure éducation possible à la jeune génération de la famille et en décidant de son avenir matrimonial. Son écriture libre, au trait ample courant d'une page à l'autre au fil de l'inspiration, laisse glisser la plume en fin de mot. Julian use d'abréviations pour aller plus vite et revient en arrière pour réparer un oubli ; des années plus tard, il comble les marges des folios déjà rédigés en ajoutant précisions et conclusion à la nouvelle donnée jadis. En revanche, l'écriture fine et régulière de Julien, ordonne avec aisance les phrases bien cadrées dans

¹ - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, 1904, p 36.

la page et les mots écrits en entier. Julien sépare d'un trait certains paragraphes pour les distinguer et il n'utilise les marges que pour mettre des titres à de nombreux folios ; il ne s'accorde le droit de rayer un mot que pour en préciser le sens ou en corriger le manque de rigueur. Julien prend tout de suite le parti de l'ordre, de la mesure des sentiments, de la prise de recul nécessaire à l'objectivité et à la sagesse qu'il tente d'atteindre. Il calcule l'extension de son patrimoine ne laissant pas de part au hasard, il édifie peu à peu l'œuvre de sa vie en éclaircissant une à une pendant de longues années les coutumes de sa province, il participe pleinement à la vie citadine mancelle, il porte un intérêt certain aux observations et aux progrès médicaux et il est à l'affût des nouvelles du monde. Il devient "historien" au sens de la pensée grecque : « celui qui voit et qui raconte à partir de son regard »¹. Il se refuse la spontanéité et s'interdit les effusions, il laisse une grande place à la réflexion personnelle, il fait sien l'esprit classique. De 1589 à 1662, les folios du Livre marquent une progression vers la clarté et nous avons pu y discerner un possible parallèle entre l'évolution de l'État, pour lequel l'intérêt public devient peu à peu primordial, et l'objectif premier de Julien qui écrit l'ouvrage de sa vie « *pour l'utilité du public* » [f°124].

Une progressive ascension dans les écrits de ces deux auteurs laisse entrevoir une évolution de leur pensée, calquée sur les transformations du siècle et montrant une adhésion totale à leur temps. Le classement thématique adopté pour lire le manuscrit a permis de montrer cette progression qui, peu à peu, de père en fils, suit celle de leur siècle. Du chaos de la régence de Catherine de Médicis à l'État organisé du règne personnel de Louis XIV, les quatre générations de Bodreau vont des doutes et des hésitations de Jehan à la résignation de Charles en passant par les entreprises fructueuses de Julian et de son fils. Il y a, chez les quatre Bodreau, la même absence d'esprit critique envers les actions du roi et le même parti pris d'une obéissance totale au souverain que chez d'autres officiers royaux tels le notaire nîmois Borrelly. Le roi, père à la fois craint et aimé, n'a pas toujours permis aux Bodreau de mener l'existence sereine à laquelle ils aspiraient, mais ils ont attendu beaucoup des cinq monarques qu'ils ont accompagnés à travers le siècle. Des luttes religieuses sous les derniers Valois à la paix civile garantie par le Roi-Soleil, bien des guerres ont divisé les Manceaux et ravagé les campagnes du Maine, même si les faits et gestes du père du royaume ont aussi donné prétexte à de belles réjouissances dont le souvenir est gravé dans le Livre afin de demeurer aussi impérissable que l'existence même de la

¹ - M. Foucault, *Les mots et les choses*, p. 142.

Conclusion

famille. Il y a, entre eux, une commune dévotion à l'Église catholique, mais la religiosité de Charles, moins intellectuelle et plus concrète, diffère de celle de ses pères et cela perce dans ses lignes. Si les quatre auteurs du Livre de famille ont affiché des personnalités aux sensibilités spécifiques dans leur écrits, ils ont cependant cultivé un goût commun et identique pour les relations amicales. Par delà les générations, ils ont su entretenir les liens clientélistes qui étaient primordiaux dans leur quête d'ascension sociale, mais seuls Julian et Julien ont réellement réussi à renforcer les simples relations professionnelles par la puissance des nœuds matrimoniaux, forgeant ainsi les chaînes indissolubles qui se sont avérées être indispensables au devenir de la famille.

Bien intégrés dans leur espace et dans leur temps, les Bodreau font preuve d'originalité par la persévérance mise par quatre générations de la famille dans l'écriture de leur Livre, par la diversité des sujets abordés et par la densité de leurs écrits. Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, Jehan est le premier de la famille à sortir de son village pour s'installer en ville et, ressentant le besoin de témoigner du changement de son existence, il ne craint pas de commencer l'écriture d'un cahier de plus de trois cents pages. Un siècle et deux cent cinquante six folios plus tard, Charles est le premier qui ne succombe plus, ainsi que l'ont fait Julian et Julien, à l'attrait des feuillets vierges qui s'ouvrent encore devant lui. Les Bodreau ont écrit, non pas au jour le jour – ce qui aurait impliqué une notion de contrainte –, mais lorsqu'ils en ont éprouvé le besoin ou le désir, les événements marquants de leur existence. Ils ont écrit les choses familiales – celles qui tissent la trame du destin – et les choses de la vie quotidienne – celles qui naissent autour du clocher arbitre de la vie, de l'école au palais présidial –. Et cette écriture reflète leur existence de Manceaux à part entière se préoccupant de leurs voisins et de leurs pairs autant que de leur famille et de leur roi. Elle reflète aussi la réalisation du vœu tacite de son premier auteur, l'accomplissement de l'œuvre entreprise par Jehan et patiemment échafaudée par ses successeurs : faire de la modeste famille de marchands ruraux du XVI^e siècle la riche dynastie d'officiers royaux de la magistrature mancelle de la fin du XVII^e siècle.

Rien de commun entre le Livre des Bodreau et celui du Sire de Gouberville qui écrivait scrupuleusement au jour le jour le déroulement de sa quotidienneté et qui ne s'est jamais relu, à l'inverse de Jehan Bodreau, son contemporain, et des descendants de ce dernier. Rien de commun avec Samuel Pepys qui, outre Manche, décrivait l'intimité profonde de sa vie privée contrairement aux Bodreau, ou avec les Platter qui, outre Rhin, ont décidé sciemment d'écrire

Conclusion

“leur histoire”. Rien de commun non plus avec Marie Dubois qui ne rédige pas régulièrement son livre ou avec Pierre Chavatte qui n’écrit qu’à la fin de sa vie. Rien de commun avec les quelques pages laissées par les familles mancelles du XVII^e siècle telles les Lepeletier, Chenevières, Le Vayer, Legendre, Bellanger, Hoyau ou Le Divin qui se contentent souvent d’inscrire naissances, mariages et sépultures de la famille directe, sans autre forme de témoignage. En revanche, des analogies d’écriture se remarquent – et nous en avons relevé quelques-unes – entre le Livre des Bodreau et celui du notaire nîmois Étienne Borrelly, celui des notaires limougeaux de la famille Terrade ou bien encore ceux du Limousin lus par Michel Cassan, ceux des hommes de loi du Sud-Ouest lus par Jean Lecuir, ceux du Nord lus par Martine Allaire et ceux de l’Ouest lus par Guy Saupin, pour n’en citer que quelques-uns¹. Tous ont en commun, malgré des origines et des particularismes régionaux développés, la volonté de laisser trace de leur vie et de celle de leur famille. Officiers royaux ruraux ou citadins, ils ont en commun la même préoccupation pour l’instruction de leurs fils, pour leur devenir professionnel et matrimonial. Ils ont enfin une recherche identique de reconnaissance de leur état. Malgré leurs multiples spécificités, leur seul point commun indiscutable est bien que ce sont tous des officiers royaux, des agents de l’administration royale, dont la ligne de conduite se traduit par le travail, le talent et l’obéissance, et qu’il y a entre eux une unité d’esprit, une commune façon de voir et de penser le monde. Prenant la plume pour attester de leur identité, conscients du pouvoir de la chose écrite, ils ont tous poursuivi le même objectif en écrivant leur Livre : celui de laisser témoignage de leur vie.

La volonté de témoigner de leur vie a provoqué, pour les uns comme pour les autres, la nécessité de communiquer ce vécu à leurs descendants. Cette volonté répondait au besoin de la quête identitaire du groupe social d’hommes de loi auquel ils se rattachaient. Il leur était indispensable pour exister, aux yeux de tous et surtout à leurs propres yeux, de s’intégrer à un ensemble reconnu. En cela, les Bodreau ont su montrer qu’ils avaient pleinement conscience de leur appartenance à cet ensemble de familles d’officiers royaux qui ne cessera, au cours du siècle, de croître, d’imposer un regard particulier sur son époque et de former les agents compétents d’un pouvoir royal renforcé. L’ascension relevée dans l’écriture de leur Livre n’est autre que le reflet de leur ascension sociale. Du sergent royal Bodreau, fils d’un marchand rural du XVI^e siècle, aux riches magistrats de l’élite citadine que sont les Chesneau à la fin du XVII^e siècle, les membres de cette famille mancelle ont forgé l’un des indispensables maillon de l’État moderne. L’achat de

¹ - Voir la bibliographie : « Littérature et livres de familles » dans les sources imprimées, les séries 111 AC Le Mans,

Conclusion

l'office, si modeste soit-il, l'accès à l'éducation et aux diplômes, le statut de propriétaire à la ville et à la campagne, les réseaux d'amitié clientélistes, la réception au présidial, les unions matrimoniales réfléchies, la force des liens familiaux, voilà leur chemin ascensionnel.

Les Bodreau étaient également conscients de la valeur de leur pensée propre, tout autant que de l'importance de leur rôle d'ancêtre, de leur devoir de conservation de la mémoire familiale et de sa transmission, même si elle ne s'adressait qu'aux leurs. En ce temps du premier XVII^e siècle, ils connaissaient leur véritable place dans la société, une place où chaque membre du groupe tient un rôle primordial. Ils ont su affirmer leur existence, ils ont su prendre et tenir leur rang. Et ce rôle fut pour eux de témoigner et de transmettre tout simplement ce qu'ils furent et ce qu'ils ont tenté d'être en traversant leur époque.

Il nous faut aujourd'hui refermer le Livre des Bodreau, écrin de quatre récits de vie, joyau du patrimoine manceau de l'époque moderne, et il nous faut reconnaître que, à l'issue de la lecture passionnée de ses pages, notre émotion demeure telle qu'au premier jour de notre rencontre.

4 E, F et J des archives de la Sarthe, et « L'Écriture privée » en bibliographie générale.

SOURCES

ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

LA SOURCE PRINCIPALE :

Le manuscrit de la famille Bodreau est un volume de 257 folios conservé aux archives départementales de la Sarthe sous la cote :

Arch. dép. Sarthe : **1 J 364**.

Le microfilm qui en a été effectué y est disponible sous la cote :

Arch. dép. Sarthe : **2 Mi 43**.

SOURCES ARCHIVISTIQUES MANUSCRITES ET IMPRIMÉES

Archives municipales du Mans

Les registres paroissiaux ont été étudiés en différents lieux cités ci-après.

Conservés à la Médiathèque du Mans, les microfilms des registres des paroisses mancelles ont été donnés aux Archives Municipales le 20 octobre 1993.

Consultés sous les mêmes cotes à la Médiathèque puis aux Archives municipales :

- cote 88-14-38 vol. 13 a et vol. 13 b : Saint-Benoît : années 1600-1662.
- cote 88-14-39 vol. 13 c : Saint-Benoît : années 1663-1692.
- cote 88-14-15 : Le Crucifix : recherches ponctuelles.
- cote 89-05-72 vol. 22 a : Saint-Pavin de la Cité : années 1567-1685.
- cote 89-05-81 vol. 25 a : Saint-Pierre Le Réitéré : année 1706.
- cote 88-14-29 : Notre-Dame du Pré : recherches ponctuelles.
- cote 88-14-30 vol. 11 b : Notre-Dame du Pré : année 1681.
- cote 89-05-64 : Saint-Nicolas : année 1620.
- cote 89-05-69 : Saint-Ouen : recherches ponctuelles.
- cote 89-05-58 : Saint-Jehan : année 1660.

- Le plan cadastral de 1812 : le plan que nous reproduisons en annexe n° 6 est conservé à la Médiathèque du Mans et a été photographié par ses services en 1990.
Le Mans. Vieux plan. 38^{ème} feuille. Section L 109 feuille 2^{ème} : Saint-Benoît et Gourdain.

Archives départementales de la Sarthe

1 BG 608 : répertoire bibliographique des livres du XVII^e siècle.

Les microfilms des registres paroissiaux de toutes les paroisses de la Sarthe sont consultables aux Archives départementales.

SÉRIE Mi :

- **IMi** : microfilms des registres paroissiaux
 - 1 Mi 831 (R1) : La Suze : année 1598.
 - 1 Mi 177 (R2) : Étival : années 1660 et 1680.
 - 1 Mi 439 vol. 13 d : Saint-Benoît : années 1692-1702.
 - 1 Mi 440 vol. 13 c : Saint-Benoît : années 1702-1720.
 - 1 Mi 430 vol. 11 b : Notre-Dame du Pré : années 1681-1709.
 - 1 Mi 465 vol. 20 c : Saint-Nicolas : année 1684.

SÉRIE AC : Archives communales

- 111 AC Le Mans 32 : assemblée des trois ordres du Maine : 1576, 1614, 1651.
- 111 AC Le Mans 61 : états des paroisses et des juridictions au XVII^e siècle. Arrêts du roi pour les notaires et les avocats. Délibérations du présidial.
- 111 AC Le Mans 62 : organisation de la prévôté et du présidial. Les préséances.
- 111 AC Le Mans 63 : pièces diverses concernant le présidial au XVII^e siècle.
- 111 AC Le Mans 117 / 4 : minutes de notaires 1636-1674.
- 111 AC Le Mans 149 : soldats espagnols 1643 et 1712.
- 111 AC Le Mans 150 : population, statistique générale 1763-1764.
- 111 AC Le Mans 157 / 8 : papiers Bodreau 1604-1657.
Et arbre généalogique des Belin de Béru (1 FP 25). Les familles Pelard et Piveron, liées aux Bodreau en sont issues.
- 111 AC Le Mans 196 : mémoires et règlements sur les préséances XVII^e et XVIII^e siècles. Pour le XVII^e s. : Une lettre du maire d'Angers aux échevins du Mans le 26 novembre 1632. Une lettre des échevins de Reims aux échevins du Mans le 27 juillet 1688. Arrêt du Conseil d'État du Roy du 1^{er} mai 1696.
- 111 AC Le Mans 232 : registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, 1614-1619.
- 111 AC Le Mans 233 : registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, 1649-1650.
- 111 AC Le Mans 242 : registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, 1553-1690.
- 111 AC Le Mans 243 : registre des délibérations de l'Hôtel de Ville, 1553-1784.
- 111 AC Le Mans 244 : table alphabétique des délibérations de l'Hôtel de Ville : édits, arrêts, règlements et ordonnances (seuls 6 registres sont consultables : 14^e, 29^e, 32^e, 40^e, 41^e, 49^e).
- 111 AC Le Mans 245 : actes divers de comptes et de frais de l'Hôtel de Ville au XVII^e siècle.
- 111 AC Le Mans 433 : registre par ordre de quartiers des copies d'un grand nombre de baux et de concessions anciennes.

Sources

- 111 AC Le Mans 442-458 : entretien des ponts, des portes et des murailles, démolition d'immeubles.
442 : inspection des murs d'enceinte, 1633 et 1671.
- 111 AC Le Mans 460 : mesures contre la contagion XVI^e et XVII^e siècle.
- 111 AC Le Mans 465 : approvisionnement de blé en 1662. Laissez-passer de 1662.
- 111 AC Le Mans 473 : Arrest sur la qualité et le prix du pain. Extraits des registres de la Sénéchaussée et Siège Présidial du Mans : années 1634, 1638, 1641.
- 111 AC Le Mans 477-511 : population
477 : rôle de Saint-Benoît, relevé des immeubles bâtis. 1694.
498 : rôle des tailles à Saint-Benoît, 1709-1783.
483 : états des maisons des privilégiés.
- 111 AC Le Mans 613 : ordonnances de police pour la ville du Mans : 9 juin 1677 pour le port d'armes, règlements généraux de police pour 1702.
- 111 AC Le Mans 614 : ordonnances de police pour la ville du Mans : 6 juillet 1655 pour le charroi de bois de chauffage, 13 novembre 1666 pour le délit de blasphème.
- 111 AC Le Mans 623 : affaires diverses, paroisse de Saint-Benoît. (dont 5 actes notariés de m^e Julian Bodreau).
- 111 AC Le Mans 802 : pièces diverses des paroisses - 802 / 218 : Saint-Jean de la Chèvrerie.
- 111 AC Le Mans 881 : papiers de la confrérie de Saint-Michel du Cloistre.
- 111 AC Le Mans 996 : Capitulation de M^{gr} de Boisdauphin en 1589.

SÉRIE B : Archives judiciaires

Après l'incendie de 1720, la plupart de ces documents est à l'état d'épaves et très peu d'entre eux subsistent antérieurement à 1677.

- B 537 : procédures et actes divers 1630-1664. L'avocat Mathieu Chesneau intervient souvent en tant que conseiller dans les affaires traitées.
- B 543 : procédures et actes divers 1662-1664.
- B 1283 : sénéchaussée et présidial du Maine 1665-1681. 34 pièces sur papier.
- B 1500 : Pièces de la fin du XVI^e siècle.
- B 2340-2344 : procédures et actes divers 1608-1696.
- B 2364-2367 : titres divers concernant les particuliers 1556-1784.

SÉRIE E :

4 E : Actes des notaires

- 4 E XIV 40 : m^e Luc Hatton. Répertoire. 1689-1743.
- 4 E XIV 98 : m^e Pierre Texier. La Suze. 1676-1683. Entièrement dépouillés.
- 4 E XVI 1 : m^e Michel Pageot 1631, 1656. Entièrement dépouillés.
- 4 E XVI 92 : m^e Mathurin Dalmoustier 1628. Entièrement dépouillés.
- 4 E XVI 93 : m^e Louis Piveron. La Suze. 1629, 1635, 1644, 1645. Entièrement dépouillés.
- 4 E XVI 94 : m^e Patry Bruneau. 1645. Entièrement dépouillés.
- 4 E XVI 96 : m^e Michel Roullin. La Suze. 1642. Entièrement dépouillés.
- 4 E XVI 97 : m^e Joachim Bellanger. La Suze. 1672, 1673. Entièrement dépouillés.
- 4 E XVI 271 : plusieurs notaires de La Suze. XVII^e et surtout XVIII^e siècles.
- 4 E XIX 26 : m^e Michel Bugleau 1617-1670 et, datés de 1633 à 1670, quelques actes « paraissant avoir servi à Henri Chardon pour son livre sur Scarron (fin XIX^e s.) » d'après M. Lemoine.
- 4 E XIX 27 : m^e Anthoine Foureau 1640-1662. Entièrement dépouillés.

Sources

- 4 E XIX de 28 à 32 : m^e Sébastien Bellanger 1641-1645. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXV de 1 à 5 : m^e Louis Hodebourg 1679-1683. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXV 102 : m^e Louis Hodebourg 1706-1709 . Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXXVII de 1 à 7 : m^e Jean Fréart 1561-1584. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXXVII de 8 à 29 : m^e Jean Fréart 1585-1587
m^e Simon Fréart 1591-1637. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXXVII de 30 à 32 : m^e Marin Pingault 1620-1643. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXXVII de 203 à 205 : m^e Jean Loyseau 1655-1657. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXXVII de 222 et 223 : m^e Jean Loyseau 1675-1677. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXXVII de 260 à 290 : m^e Pierre Gendrot 1656-1685. Entièrement dépouillés.
 - 4 E XXXVII 296 : m^e Pierre Gendrot 1691.
 - 4 E XXXVII de 465 à 467 : m^e François Gendrot 1700-1702. Entièrement dépouillés.
- 5 E** : lieutenance de police
- 5 E 235 : recueil de taxes royales.

SÉRIE F : Collections d'érudits. Souvent constitués de notes manuscrites sans référence, ces papiers permettent néanmoins de trouver des pistes de recherche.

2 F : Collection de Julien Chappée

- 2 F 60 : famille Trouillart.
- 2 F 154 : paroisse Saint-Benoît.

4 F : Cartes et plans

- 4F 42 : carte du diocèse du Mans, dessinée par le sieur Janvier.

6 F : Collection de Gustave-René Esnault

- 6 F 3 : famille Bérault.
- 6 F 4 et 64 : famille Bodreau.
- 6 F 5 : famille Bourgault.
- 6 F 9 et 65 : famille Chesneau.
- 6 F 25 : famille Morice.
- 6 F 27 : famille Pelard.
- 6 F 36 : paroisses.
- 6 F 39 : Souigné-sous-Vallon et La Suze.

12 F :

- 12 F 9 : paroisse Saint-Benoît.

13 F :

- 13 F 461 : Notes sur la convocation des États Généraux de 1651.
- 13 F 640 : paroisse Saint-Benoît.
- 13 F 642 : paroisse Saint-Benoît.
- 13 F 705 : patrons des paroisses.
- 13 F 760-766 : guides, plans.
- 13 F 2292-2293 : paroisse Saint-Benoît.
- 13 F 2306 : paroisse Saint-Benoît.

SÉRIE Fi :

1 Fi : plans

- 1 Fi 10 : *Plan Le Maine* début XVII^e siècle, Hondius, Amsterdam, Ianssonius, 37,5 x 49,3 cm.
- 1 Fi 32 : *Carte de Cassini* fin XVIII^e siècle, feuille 64 : de Brûlon à Saint-Calais et de Conlie à La Chartre, 57,6 x 91,6 cm.

Sources

- 1 Fi 39 : *Carte du diocèse du Mans ancien et moderne comprenant la Sarthe et la Mayenne, partie de l'Orne, Loir et Cher, Indre et Loire*, de Duperray, Le Mans, Pesche, 54 x 70,6 cm.
- 1 Fi 132 : *Plan des anciennes enceintes (vers 1500-1550)*, par Landel et Hucher, édition Monnoyer, 1852, au 1 / 2000. 45 x 63 cm.
- 1 Fi 133 : Plan de la ville du Mans. *Urbs rubra Cenomanum Ludovico subdita vivo quæ minor excussi Cæsaris imperium. Commentariorum folio 125*, 1696, 31 x 45 cm. Certifié conforme au Mans le 24 mai 1854 par Monnoyer.
- 1 Fi 193 : *Plan de la ville du Mans*, par César Aubry, 1736, Lithographie par Ed. Monnoyer, 1884, extraite de G. Esnault « Le Mans en 1736 d'après le plan de César Aubry », RHAM, tome 15, 1884, pp. 242-250. 50 x 65 cm.
- 1 Fi 202 : Plan cadastral Le Mans 1812. Redessiné d'après les originaux par MM. Lorgeoux et Guilleux, 1990, 74 x 93 cm.
Section L2 : Pont Perrin.
voir sur microfiche : Plan primitif, feuille de 1812, section L2 de Saint-Benoît et Gourdain, cote : PC / 183 / 037.
- 1 Fi 203 : Plan cadastral Le Mans 1846. Section E.
voir sur microfiche : Plan Napoléonien de 1846, section E1 de Saint-Benoît, parcelles 1-371, cote : PC / 183 / 232.
- 2 PP 181 : Registre du plan cadastral de 1812 L.
- 1002 W 12 et 13 : Registres du plan cadastral de 1846 E.

SÉRIE G : Archives du clergé séculier

- G 491 : chapitre de Saint-Pierre la Cour. Cérémonies de la sépulture de M^{gr} Charles de Beaumanoir en 1638. 349 feuillets.
- G 492 : chapitre de Saint-Pierre la Cour. Processions de la châsse de sainte Scolastique pour la pluie. 377 feuillets.
- G 493 : chapitre de Saint-Pierre la Cour 1659-1668. Livre du secrétariat. 473 feuillets.

SÉRIE H : Archives du clergé régulier

- H 411 : documents sur l'abbaye de Beaulieu. Transaction passée au Mans entre les religieux et m^e Georges Guilloiseau en 1618, devant m^e Julian Bodreau notaire au Mans. 13 pièces sur parchemin. 15 pièces sur papier.
- H 1153 : documents sur le couvent des Jacobins. XVII^e siècle. Historique du couvent. 6 cahiers petit in 4°. 99 feuillets sur papier.
- H 1154 : documents sur le couvent des Jacobins. XVII^e siècle. Œuvres de Nicolas Coëffeteau. Relation de l'entrée du roi Louis XIII au Mans. 21 pièces sur papier.
- H 1247 : documents sur le couvent des Cordeliers. Testament de Marie Thuault épouse de m^e Denis Fricquet. 1603.
- H 1293 : documents sur le couvent des Cordeliers et Récollets de La Flèche. Lettres patentes de Henri IV du 28 février 1603 par lesquelles « il ordonne que le couvent des Cordeliers de La Flèche soit affecté aux Récollets ». 1 pièce sur parchemin. 12 pièces sur papier.
- H 1735 : documents sur le couvent de la Visitation. Déclaration de 1680 pour le terrain acquis le 26 juillet 1641. 1 pièce sur parchemin.
- H 1964 : Hôpital général du Mans. « Memoire de la qualité et quantité des aumosnes que l'abbaye de Saint-Vincent du Mans avoit pour accoustume de faire auparavant

Sources

l'établissement des religieux de la congrégation de Saint-Benoist dite de Cluny et de Saint-Maur ». 1641. 1 pièce sur parchemin. 19 pièces sur papier dont 5 imprimées.

SÉRIE I :

- 134 : Minutes anciennes des notaires classées par les noms des familles. M^{TS} Esnault et Chambois.

SÉRIE J : État des fonds des archives

1 J : documents isolés et petits fonds

- 1 J 364 microfilmé 2 Mi 43 : Manuscrit de la famille Bodreau (réintégration des Archives du Calvados en juillet 1972).
- 1 J 59 : Plusieurs papiers provenant des Archives de l'Orne dont un acte de constitution de rente au bénéfice de « noble René Bodreau, docteur en médecine », passé devant m^e Ambroise Bommer du Mans, daté du 7 juin 1630.
- 1 J 83 : Livre de raison de Guyot, sieur de l'Hommaie 1697-1722.
- 1 J 116 : Vie du curé de La Couture M^r Ragot, par Claude de la Ronchère.
- 1 J 192 : Documents de la collection d'autographes de Léon de la Sicotière : 53 pièces de 1603 à 1860.
- 1 J 201 : 12 titres de maisons sises paroisse Saint-Benoît.
- 1 J 273 : deux actes notariés concernant la maison Bodreau.
- 1 J 274 : Table du prix du pain 1661.
- 1 J 438 : Péan du Chesnay.
- 1 J 469 : Chroniques de la paroisse de Souigné-sous-Vallon : livre manuscrit écrit par le curé au début du XIX^e siècle relatant quelques faits du XVII^e siècle et surtout les listes des curés.
- 1 J 688 : Couvent de la Visitation 1634-1778.
- 1 J 784 : famille Chesneau
- 1 J 794 : paroisse Saint-Benoît.
- 6 J** : collection de Julien Chappée
- 6 J 153 : Catalogue des livres de Michel Le Vayer. Papiers des Le Vayer (1616-1733).
- 6 J 167 : Arrêt du Conseil Privé concernant les gens de guerre au Mans en 1649.
- 6 J 174 : Contrats, baux et documents sur Souigné-sous-Vallon (1650).
- 7 J** : collection d'Emmanuel-Louis Chambois
- 7 J 10 : Notes généalogiques sur des familles du Maine. 109 pièces.
- 7 J 18 : Nouvelle table des minutes anciennes des notaires du Mans (1944-45).
- 7 J 33 : « Papier-journal de Charles de Chenevièvres (1591-1598) où il est parlé de ses services et de la naissance de ses enfants et de la noblesse de sa maison de la Chastelière ». 10 pages en très mauvais état.
- 8 J** : collection de Paul Delaunay
- 8 J 2 : Registre de formules empiriques thérapeutiques et ménagères et recettes de sorciers du XVII^e siècle. 34 feuillets.
- 9 J** : fonds André Pioger
- 9 J 4 : Titres, contrats, procédures des Chesneau (1665-1778).
-
- 18 J** : collection de Paul Cordonnier
- 18 J 767 : portraits divers dont une gravure de celui de l'avocat Julien Bodreau.

108 J 167 : pièces retirées des minutes notariales
- 12 concernent la famille Bodreau de 1638 à 1695.

Archives départementales de la Mayenne

- 5 Mi 250 copie 2 : registre paroissial de Lassay : années 1581-1691.

Archives municipales de Tours

SÉRIE BB :

- BB 63 : Registres des délibérations, décisions et ordonnances du Conseil de Ville.
52^e registre : de 1659 à 1663.
53^e registre : du 16 novembre 1664 au 29 novembre 1669. 447 feuillets papier *in 4°*.

Archives départementales d'Indre et Loire

SÉRIE G : Clergé séculier

- G 360 : 13 pièces. L'une d'elles relate la « visite des futaies à abattre et des réparations à faire aux bâtiments de la ferme du Huvet paroisse de Souvigny ruinés par les pluies vents et grêles extraordinaires survenus en 1661 et 1662 ».

Archives Nationales

SÉRIE M :

- 1049 à 1058 : Archives de la Faculté de Droit de Paris.

SÉRIE MM :

- titre IV : Manuscrits et pièces diverses
- MM articles 1112 à 1141 : Résultats des examens 1632-1792.
- MM article 1119 cote 64 : *Catalogus graduatorum in jure canonico* (1651-1662).

SÉRIE E : Conseil du Roi

- E 1708, fol. 73-74 : *Arrêt assignant au Conseil* les parties pour être ouïes par le commissaire député à cet effet et ce pendant, surséant toutes les poursuites faites au parlement de Paris par l'évêque et le chapitre du Mans à propos de l'établissement d'un hôpital général. Vendredi 22 février 1658 à Paris.
- E 1709, fol. 66-67 : *Arrêt cassant les lettres en forme de requête civile* expédiées en la chancellerie le 29 mai 1659 ; ordonnant aux maires et échevins du Mans, d'Angers et autres villes de les remettre dans trois jours aux mains du contrôleur du sceau et, conformément à la déclaration du 27 août 1657 et aux arrêts du parlement de Paris des 14 mars et 27 mai 1659, de procéder en la chambre souveraine des francs-fiefs. Mercredi 18 juin 1659 à Paris.

SOURCES NON ARCHIVISTIQUES MANUSCRITES ET IMPRIMÉES

La Coutume

Les ouvrages relatifs à la Coutume du Maine sont classés ci-après par ordre de publication.

BAILLET (Thibault) et LE LIÈVRE (Jehan), *Coustumes du pays et conté du Maine*, Paris chez Gillet Couteau, Au Mans chez Martin Le Saige, 1509, *in 8°*, car. goth., 184 f. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 703.

- BAILLET (Thibault) et LE LIÈVRE (Jehan), *Coustumes du pays et conté du Maine*, Paris par commission et mandement du roy nostre sire, on les vend au mans chez Denis Gaignot, Francoys Cocheri, Alexandre Chouen libraires au Mans, 1554, 1 vol. in 12. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 704.
Plusieurs éditions de 1516 à 1567 sont conservées au Mans. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 704-723.
- LE ROUILLE (Guillaume), *Le Grant coustumier du pays et conté du Maine très utile et prouffitable à tous praticiens. auquel est le texte d'iceluy en françoys, avec la glose, additions, allégations et concordances tant du droict canon que civil, composées par scientifique personne maistre Guillaume Le Rouille d'Alençon, licencié ès droicts, insérées et scittuées en la fin d'ung article*, Paris, François Regnault, 1536, in fol., car. goth., 27 f., 137 f., 5 f.
- AMELLON (Marin), *Coustumes du païs et comté du Maine, illustrées sur quelques articles des notes de M. Charles Du Molin, avec les sommaires épigraphes sur chacun des articles, et une table très ample servant de conférence aux coustumes de Paris et d'Anjou*, Au Mans, chez Gervais Olivier, 1623, in 16.
Cette table de Marin Amellon établie en 1607 (conservée dans le « dossier Desportes » de la Bibliothèque de la SASAS : un vol. petit in 8) est réimprimée dans plusieurs coutumiers dont l'ouvrage de Julien Bodreau de 1645 et celui de Mathurin Louis des Malicottes de 1657 cités ci-après.
- BODREAU (Julien), *Les Coustumes du païs et comté du Maine avec les commentaires de Maître Julien Bodreau avocat, illustrées de plusieurs arrests de la Cour et jugemens rendus audit siège sur l'interprétation de ladite coustume*, Paris, Gervais Alliot, 1645, 1 vol. in fol., 734 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 716. Un volume identique est conservé depuis 1990 (date de son acquisition) sous la cote Maine / 6116. Le volume de la Bibliothèque Nationale est conservé sous la cote B.N.F. / F 2359.
- BODREAU (Julien), *Illustrations et remarques sur les coutumes du Maine, revues, corrigées et augmentées de plusieurs décisions, sentences et arrests, par Maître Julien Bodreau avocat au siège présidial du Mans depuis son premier commentaire*, Le Mans, Hierôme Olivier, 1658, 1 gros volume comprenant 16 parties de 1048 p. + table des matières de 99 p. et un second volume, deux fois moins épais que le premier, numéroté de la p. 595 à la p. 1048 reprenant de la 12^{ème} partie à la 16^{ème} sans la table : ce volume constitue l'abrégé des « Coustumes du païs et comté du Maine ». Cote Arch. dép. Sarthe K 4.
- BODREAU (Julien), *Illustrations et remarques sur les coutumes du Maine*, Le Mans, 1658, 2 volumes identiques : le 1^{er} comprend 12 parties et le second comprend les parties de 12 à 16 incluses + la table. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 714. À la Bibliothèque Nationale 1 volume en 2 tomes est conservé sous la cote B.N.F. / F 26567 et un exemplaire en 2 volumes sous les cotes F 29642 et F 29643.
- BODREAU (Julien), *Coustumes du païs et comté du Maine avec les commentaires de Maître Julien Bodreau avocat en la Senechaussée et siège présidial du Mans, augmentées de plusieurs arrests de la Cour et jugemens rendus audit siège sur l'interprétation de ladite coustume. Plus les sommaires des articles et deux tables, l'une servant de Conférence aux Coustumes du Maine, de Paris, et d'Anjou. L'autre des matières principales contenues en ce volume*, Paris, Martin Coustelier, 1675, 734 p. + table. Cote Arch. dép. Sarthe 4 K 13.
- LOUIS (Mathurin), sieur des Malicottes, *Remarques et notes sommaires sur la Coutume du Maine, avec un recueil des jugemens et sentences rendues au siège présidial et*

sénéchaussée du Mans, et des arrests de la Cour intervenuz sur l'interprétation d'aucuns articles. Enrichy des sommaires sur chaque article, avec chiffres à côté qui marquent ceux qui sont conformes ou contraires les uns aux autres, et une table des articles de cette Coutume servant de conférence d'icelle avec celles de Paris et d'Anjou. Au Mans, chez Hiérôme Olivier, 1657, in fol., XII-420 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 719.

Les sources suivantes sont classées par ordre chronologique des faits traités, à l'intérieur de chaque rubrique.

Administration, Justice, Finance

Antian stille et reiglement baillé aux advocats et praticians, tant du siège presidial que de la senechaussee du Maine, delibérée au Conseil avec le sénéchal, lieutenant general, et particulier, et conseillers dud. siège, et ouy sur ce les gens du Roy, pour estre observé et gardé par provision jusques à ce que autrement par le Roy nostre Sire, ou noz sieurs de la Cour de Parlement en ayt esté ordonné. 29 septembre 1561, in 12. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 758 et Histoire / 1824.

Reiglement pour le fait de la justice et expedition des causes de la seneschaussee du Maine et siège presidial de la ville du Mans, Au Mans, Hierosme Olivier, 1578, 1 vol. in 8°. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 770.

Reiglement pour le fait de la justice et expedition des causes de la seneschaussee du Maine et siège presidial de la ville du Mans, tant ce que cy-devant estoit obtenue, que ce qui a esté adjousté aud. stil et reiglement, Au Mans, Hierosme Olivier, 1606, 1 vol. in 12. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 758.

Reiglement pour le fait de la justice et expedition des causes de la seneschaussee du Maine et siège presidial de la ville du Mans, tant ce que cy-devant estoit observe, que ce qui a esté adjousté aud. stil et reiglement, Au Mans, Gervais Olivier, 1636, 1 vol. in 12. Cote Médiathèque Le Mans Maine 2° suppl. / 6.

LE BOURDAYS (Hardouin), *clerc commis au greffe de la sénéchaussée et siège presidial du Mans, Libre discours de l'origine des procez et du moyen de retrancher les abus et chiquanneries des Palais, Au Mans, François Olivier, 1610, 1 vol. in 8°. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 759.*

LOYSEAU (Charles), *Les œuvres de M. Charles Loyseau Parisien, contenant les cinq livres du droit des Offices, avec autres Livres tant des Seigneuries, des Ordres, du Déguerpissement et Délaissement par Hypothèque, que de la Garantie des Rentes et des abus des Justices de Village, Paris, Robert Fouët, Nouvelle édition suivant la correction et augmentation de l'Autheur, 1640, 1^{er} vol. in fol., 602 p. ; 2^{ème} vol. in fol., plusieurs livres. Cote Médiathèque Le Mans Jurisprudence F° / 869.*

BRODEAU (Julien), *Commentaire sur la Coustume de la Prévosté et vicomté de Paris, Paris, P ; Rocolet, 1658, 2 vol. in fol. Cote B.N.F. / F 2472 et 2473. L'œuvre de cet avocat tourangeau fut parfois confondue avec celle de son contemporain : Julien Bodreau.*

Style du palais royal du Mans, Au Mans, Péguineau, 1662, pet. in 4°. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 769.

Arrêts, édits et lettres royaux :

- Extraits des registres de la chambre souveraine des Francs-fiefs, nouveaux acquets, et amortissements*, 10 avril 1658 suivant la déclaration du 27 août 1657, 3 p. Cote Médiathèque Le Mans Jurisprudence F° / 479.
- Abrege exact de ce qui s'est passé dans l'affaire qui est à juger, entre M^r Claude Blondeau avocat et les consorts, demandeurs, et incidemment défendeurs. Et les religieux, prieur et convent de l'abbaye de La Coulture, de la Congrégation de Saint-Maur, défendeurs, et incidemment demandeurs en dommages et interests*, 28 p. Cote Médiathèque Le Mans Jurisprudence 4° / 338 et Maine / 826.
- Arrest et édicts du roy reliés ensemble :*
- Mémoire pour le Collège des Avocats de la Sénéchaussée et siège présidial du Mans*, Paris, chez P. G. Simon, 1779, 25 p.
- Statuts et reglemens accordés par les notaires royaux du Mans, avec les Extraits des Patentes du Roy, de confirmation, arrests du Conseil et du Parlement*, Le Mans, Ambroise Isambart, 1686, 11 p.
- Arrest du conseil royal donné à Paris le 31 décembre 1664*, Le Mans, Louis Peguineau, 1665, 47 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 798, 799, 800.
- Arrest de la cour du Parlement de Paris portant défenses à maistre Adam Drouet de s'immiscer en la fonction de substitut du procureur du Roi au présidial du Mans, à peine de cinq cens livres d'amende*, du 5 janvier 1674. 4 p. in 4°. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 761.
- Arrest de la cour du Parlement de Paris du 26 juillet 1674, Entre maître Jacques Le Jarriel sieur de Barry, conseiller au présidial du Mans, et substitut de Mr. le procureur général aud. siège. Et maître Adam Drouet, sieur de Valentin, avocat du Roi aud. siège. Au Mans, Péguineau, 4 p. in 4°. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 761.*
- Hospitaux generaux sous la protection de la Vierge. Comme le feu Roy y a mis le Royaume. Memoires de Monsieur de Morangis, cet illustre, ce charitable et intelligent conseiller d'Estat, mort l'an 1672. Adressez en forme de lettre, par luy écrite, 3 mois avant son decez, à un sien amy, qui a esté advocat general, pour le convier à continuer ses soins, pour l'establissement de ces Hospitaux Generaux dans toutes les villes du royaume, suivant l'Edict verifié de 1662 ; 1675*, 90 p. Cote Bibliothèque SASAS 4° / 1005.
- Lettres patentes du Roy pour l'establissement de l'Hospital General du Mans*, Le Mans, Hierosme Olivier, 1668, 12 p. Cote Bibliothèque SASAS 4° / 1005.
- *Lettre pastorale de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque du Mans avec la lettre du Roy pour l'establissement et l'augmentation des Hôpitaux Generaux des pauvres renfermez dans toutes les villes de son Diocèse*, le Mans, Hiérôme Olivier, lettre du 15 novembre 1676, pp. 1-9.
 - *Lettre du Roy envoyée à Monseigneur*, pp. 9-12.
 - *Estat et memoire des hospitaux de la ville du Mans qui ont este reuniz a l'hospital general par declaration du Roy au mois de Septembre 1658. Veriffiée au parlement le 7 juillet 1659, et confirmée par autre declaration du mois d'avril 1668, veriffiée le 15 octobre ensuivant*. Manuscrit anonyme de 6 p.
- Arrest du Conseil d'Estat portant confirmation des privilèges, exemptions et franchises des Habitans de la Ville du Mans, des droits de Francs-fiefs, Ban et Arrièreban, pour tous leurs fiefs, Terres, Alleux, Héritages, Rentes, Dixmes inféodées, et autres biens et Droits Nobles et Féodaux qu'ils possèdent, de quelque qualité, condition et mouvance qu'ils puissent être, et lieux qu'ils soient situez, et les Abbayes, Chapitres et Communautés de*

ladite Ville et Forsbourgs, des Droits de nouveaux Acquets et d'amortissement, 6 janvier 1674, 4 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 2068.

Histoire

- Édict et articles accordez par le roy sur la reünion du Sieur de Bois-Dauphin au service de sa Majesté*, publié en Parlement le 12 septembre 1595, Paris, Claude de Monstr'œil, 1596, 24 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 1940-1941-1942.
- PARADINI (Gulielmi), *Memoriae nostræ*, Lugduni, apud Ioan Tornæsium, 1548, libri quatuor, 182 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire F° / 1729.
- PARADIN (Guillaume), *Histoire de nostre temps faite en latin par maistre Guillaume Paradin et par luy mise en françois* (continuation de l'Histoire de nostre temps jusques à l'an 1556), Lyon, J. de Tournus et G. Gazeau (Guillaume Rouille), 1550-1556, 2 tomes en 1 vol. in fol. Cote B.N.F. Fol. La²⁰ 2 et Fol. La²⁰ 3.
- PARADIN (Guillaume), *Continuation de l'histoire de nostre temps depuis l'an 1550 jusqu'en 1556*, Paris, Jean Poupy, 1575, 1 vol. in 8°, 327 p. Bibliothèque SASAS cote / 296.
- THOU (Jacques-Auguste de), *Histoire Universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, traduction de l'édition latine de Londres, Londres, 1734, 16 vol. in 4°. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 1747.
- THOU (Jacques-Auguste de), *Histoire Universelle avec la suite par Nicolas Rigaud, les mémoires de la vie de l'auteur, et augmentée de remarques historiques et critiques de Casaubon, de Duplessis-Mornay, G. Laurent, etc.*, La Haye, Henri Scheurler, 1740, 11 vol. in 4°. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 1748.
- BASTARD D'ESTANG (vicomte), *Mariage de Christophlette de la Rouvraye le 3 juillet 1575, fragment pour servir à l'histoire des guerres de religion*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1883, 49 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 1940-1941-1942.
- BASTARD D'ESTANG (vicomte), *Une lettre sur la bataille de Craon le 23 mai 1592, fragment pour servir à l'histoire des guerres de religion*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1884, 32 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 1940-1941-1942.
- RIGAUD (Benoist), *Sommaire discours sur la vision et présage du comete qui premièrement s'apparut environ le commencement du mois de novembre 1577, que l'on voit encores à present*, Lyon, 1577, in 8°, 13 p. Cote B.N.F. Res p. V 202.
- RIGAUD (Benoist), *Copie d'une lettre missive envoyée du Mans, sur les désastres qui sont advenus le cinquiesme iour du mois de May veille de Sainct Iehan l'evangeliste 1583, avec la declaration des hommes qui y ont esté tuez et blessez en allant au secours dudict desastre*, Lyon, 1583, 10 p. Rééditée par l'imprimerie A. Goupil à Laval le 20 juin 1892. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 2^{ème} supplément 68.
- ESTOILLE (Pierre de l'), *Journal des choses memorables advenuës durant tout le regne de Henry III, roy de France et de Pologne*, 1621, 92 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 8° / 1811.
- ESTOILLE (Pierre de l'), *Journal de Henri III roy de France et de Pologne ou Memoires pour servir à l'histoire de France*, nouvelle édition accompagnée de remarques historiques et des pièces manuscrites les plus curieuses de ce Regne, La Haye, Paris, chez la veuve de Pierre Gandouin, 1744, 4 tomes, I : 624 p ; III : 642 p., IV : 600 p., V : 636 p. Le tome II est manquant. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 8° / 1814.
- AMOUR (frère Pierre d'), *Oraison funebre sur le Trespas de Henry le Grand IIII du nom, Roy de France et de Navarre, Tres Chrestien et Tres-Victorieux, Tres Auguste, et pere du Peuple, prononcée en l'Église Royale de S. Aignan à Orléans, le samedi 12 iour de Juin*

- 1610, par Frere Pierre d'Amour, Docteur en Théologie, Prieur des Frères Prescheurs d'Orléans, esleu Provincial dudit Ordre en la Province de France, Paris, Rolin Thierry, 1610, 14 folios. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 8° / 1097.
- CŒFFETEAU (frère Nicolas), *Harangue funebre prononcée à Paris en l'Église de Saint Benoist, au service fait pour le repos de l'ame de Henry III Roy de France et de Navarre toujours auguste, Pere de la Patrie*, par F. N. Cœffeteau, docteur en théologie, de l'ordre des Frères Prescheurs, Prédicateur ordinaire du Roy, Paris, François Huby, 1610, 51 folios. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 8° / 1097.
- FENOLLIET (Pierre), *Discours funebre sur la mort de Henry le Grand, Roy de France et de Navarre* par messire Pierre Fenolliet evesque de Montpellier, Predicateur ordinaire de sa Majesté, Paris, Rolin Thierry, 1610, 131 p. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 8° / 1097.
- LE BOURDAYS (Hardouin), *Regrets sur la mort de Henry III d'Heureuse mémoire, Roy de France et de Navarre*, Le Mans, François Olivier, 1610, 38 p. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 8° / 1097.
- PETRINY (frère Jean), *Harangue funebre sur le trespas du Grand Henry III du nom, Roy de France et de Navarre*, prononcée dans l'Église de S. Estienne du mont le 22 de Juin 1610 par Frere Jean Petriny Religieux de Nostre-Dame des Carmes, prédicateur ordinaire de la Royne Marguerite, Paris, Michel Sonnius, 1610, 88 p. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 8° / 1097.
- THIBAUT (R. P. Dominique), *Oraison funebre faite et prononcée à Paris ne l'Église de S. Germain de l'Auxerrois, au service de Henry III, Roy de France et de Navarre, Prince incomparable, par le Reverend P. F. Dominique Thibault, Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs*, Paris, François Huby, 1610, 48 folios. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 8° / 1097.
- BENEVENT (Hierosme de), *Discours des faicts héroïques de Henry le Grand dédié au roy Louis XIII son fils*, par Hierosme de Benevent thresorier general de France en Berry, Paris, chez Jean de Henqueville, 1611, 352 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire / 8° 1891.
- BETHUNE (Maximilian de), *Memoires ou œconomies royales d'estat, domestiques, politiques, et militaires de Henry le Grand*, Paris, chez Thomas Jolly, 1664, tomes 1 et 2 : 587 p. et 623 p. ; et chez Augustin Courbe, 1662, tomes 3 et 4 : 481 p. et 313 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire F° / 1875.
- ESTOILE (Pierre de l'), *Journal du règne de Henri IV roi de France et de Navarre, avec des remarques historiques et politiques du chevalier C.B.A. et plusieurs pièces historiques du mesme tems*, La Haye, chez les frères Vaillant, 1741, 4 tomes : 502 p., 587 p., 552 p., 534 p. + Tables. Cote Médiathèque Le Mans Histoire / 8° 1874.
- MATTHIEU (Pierre), *Histoire de la mort déplorable de Henri III roy de France et de Navarre : ensemble un poeme, un panegyrique et un discours funebre dressé à sa mémoire immortelle*, Paris, Veuve Guillemot, et S. Thiboust, 1611, 144 p. et 124 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire F° / 1867.
- LE BOURDAIS (Hardouin), *Entrée solennelle du roi Louis XIII et de Marie de Médicis en la ville du Mans le 5 septembre 1614*, nouvelle édition publiée et annotée par l'abbé Gustave Esnault, Le Mans, Monnoyer, 1880, 78 p. Cote Médiathèque Le Mans 2^{ème} supplément Maine / 68.
- CHESNEAU-DESORTES (Conseiller de Préfecture, Président de la Société des Arts), *Discours adressé à Mgr Louis Antoine de Bourbon duc d'Angoulême le 10 Août 1814, jour de son*

entrée dans la ville du Mans, conservé au siège de la SASAS, archives XIV, C, 24-44. Ce texte évoque l'entrée de Louis XIII en 1614.

BERNARD (Charles), *Histoire de Louis XIII*, sans page de titre, achevé d'imprimé pour la première fois le dernier avril 1646, s. éd., 1 tome, 20 livres, du livre I au livre X : 504 p., du livre XI au livre XX : 477 p. + Table des Matières de p. 1 à p. 59.

SIRMOND (Jean), *Le coup d'Etat de Louys XIII*, s.l., s.d., 34 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 8° / 1977.

De nombreuses feuilles, imprimées en 1617 à Paris, ont circulé sur la mort de Concini et la condamnation de sa femme. Citons en exemple quelques titres de la trentaine qui est conservée à la Bibliothèque de la SASAS sous la cote 202 II / 35 à 61 : sur 3 p. chacun, sont imprimés :

-*La Médée de la France dépeinte en la personne de la marquise d'Ancre*, Paris, Fleury Bourriquant.

-*Destinée du mareschal d'Ancre par Pub. Virgile de Mantoue au 9^e de L'Énéide*, Paris, Fleury Bourriquant.

-*Le tombeau du marquis d'Ancre*, Paris, Fleury Bourriquant.

-*La divine vengeance sur la mort du marquis d'Ancre pour servir d'exemple à tous ceux qui entreprennent contre l'autorité des roys*, Paris, Thomas Ménard, 1617.

Recueil de diverses pièces sur le règne de Louis XIII : la prise du Pont-de-Cé en 1620, les sièges de Montauban et de La Rochelle en 1621 et 1622. Cote Bibliothèque de la SASAS 202 III / recueil VIII.

TROUILLART (Pierre), sieur de Montferré, *Mémoires des comtes du Maine*, au Mans, Hierosme Olivier, 1643, in 16, 197 p. Cote Arch. dép. Sarthe 13 F 189.

La véritable relation de la mort du Roy d'Angleterre ensemble le procès, l'adjournement, l'interrogatoire et l'arrêt de mort dudit Roy, avec le procédé dont il a esté mis à mort et la harangue qu'il fit sur l'échaffaut, traduite de l'anglais par le sieur de Marsys, Tours, Jacques Poinsoy, in 4°, 12 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire / 3301.

Relation véritable de la mort barbare et cruelle du Roy d'Angleterre arrivée à Londres le huictesme fevrier mil six cens quarente neuf, Paris, chez François Preuveray, 1649, 8 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 2134.

Relation véritable de la mort cruelle et barbare de Charles I^{er}, roi d'Angleterre ; arrivée à Londres le huitième février 1649, avec la harangue faite par sa Majesté sur l'échafaud, traduite de l'Anglois en François par J. Anjo, sur l'imprimé à Londres chez F. Coles, 3^{ème} édition. Réimprimé à Paris, par Lepetit, commissaire en librairie, 1792, 154 p. Cote Médiathèque Le Mans 2^{ème} supplément Histoire / 342.

L'entrée de m^r le marquis de La Boulaye dans la ville et de la fuite des Mazarinistes en 1649, in 8°. Cote Arch. dép. Sarthe N 62.

Le Courier françois apportant les nouvelles véritables de ce qui s'est passé depuis l'enlèvement du roy tant à Paris qu'à St Germain en Laye, Paris, Rollin de La Haye, 1649, 8 p. pour chaque arrivée ; 12 arrivées jusqu'au 30 mars 1649. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 2134.

Déclaration du roy pour faire cesser les mouvements et restablir le repos et la tranquillité en son royaume, vérifiée en Parlement le 1^{er} avril 1649, 15 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 2134.

Arrêt de la cour de parlement de Rennes en Bretagne contre le nommé Julles Mazarin, et ses auteurs et adherans, par lequel ils sont tous declarez criminels de leze Majesté, tous

- leurs biens acquis et confisquez*, Paris, veufve Theod. Pepingue, et Est. Maucroy, 1649, 4 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 2134.
- Lettre d'un religieux envoyée a Monseigneur le prince de Condé à St Germain en Laye, contenant la vérité de la vie et meurs du Cardinal Mazarin, avec exhortation audit Seigneur Prince d'abandonner son party*, Paris, Rolin de La Haye, 1649, 8 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 2169.
- L'Histoire du temps ou le veritable récit de ce qui s'est passé dans le Parlement de Paris, avec les Harangues et les advis differends, qui ont esté proposez dans les affaires qu'on y a solennellement traitées*, Rouen, David du Petit Val et Jean Viret, Jean Berthelin et Jacques Cailloué, Jacques Besongne et Robert Daré, 1649, 240 p. Cote Médiathèque Le Mans Jurisprudence 4° / 631.
- Le Mercure françois, ou la suite de l'histoire de la paix, commençant l'an 1605*, Paris, Jean Richer, 1619-1648, 25 vol. in 8°, seulement à partir de 1612. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 8° / 7195.
- Gazette de France*, (journal commencé sous le titre de nouvelles ordinaires) depuis 1631 jusqu'en 1792, par Théoph. Eusèbe et Isaac Renaudot, etc., seulement 21 vol. sur les 163 vol. in 4°, 1706. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 7205.
- VALLIER (Jean), *Remarques journallières et veritables de ce qui s'est passé dans Paris et en quelques aultres endroiets du Royaume et ailleurs. Plus quelques feuillets bis contenant des portraits ou des cartes*, 5 tomes manuscrits, 30 mars 1678. Années 1648-1649. Cote B.N.F. Ms 10273 à 10277.
- Tome I : 623 p. dont les pages 524 à 528 et les pages 606 à 608 sont blanches. Cote B.N.F. Ms 10273
 - Tome II : 538 p. 7 portraits et 1 plan. Cote B.N.F. Ms 10274
 - Tome III : 647 p. avec le portrait d'Omer Talon entre les pages 308 et 309. Cote B.N.F. Ms 10275
- ESNAULT (Gustave), « Copie de l'ordre de convocation transmis en 1651 par le bailli du siège royal de Fresnay aux Paroisses de son ressort », dans : *RHAM*, 1881, pp. 375, 376.
- LE BRUN (Charles), *Entrevue de Louis XIV et de Philippe IV dans l'Isle des Faisans, en l'année MDCLX, pour la ratification de la paix et la ratification du mariage de S. M. avec Marie-Thérèse*, Grav. in fol. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 21
- Recueil de pièces. Cote Médiathèque Le Mans Histoire Fol. / 2046.
- *Journal contenant la relation véritable et fidelle du Voyage du Roy, et de son Eminence, pour le traité du mariage de sa Majesté, et de la Paix Generale*, 36 p.
 - *Discours curieux du Bien de la Paix. Ou l'on void combien la paix est utile à la France et à l'Espagne ; et que les humeurs diverses des François et des Espagnols ne luy sçauoient nuire*, 15 p.
 - *Traité de paix entre les couronnes de France et d'Espagne : avec le contrat de mariage du roy très-chrestien et de la serenissime infante fille aisnée du Roy Catholique, le 7 novembre 1659, avec l'explication de l'article XLII dusdit Traité, concernant le Roussillon du 31 may 1660, Lens, publiez et registrez en Parlement, Chambre des Comptes, et Cour des Aides, ès mois de juillet et d'aoust ensuivans, Paris, imprimerie et librairie du Roy, 1660, 88 p.*
 - *Nouvelle relation contenant l'entrevue et serments des roys pour l'entière exécution de la paix ensemble toutes les particularitez et Ceremonies qui se sont faites au mariage du Roy et de l'Infante d'Espagne. Avec tout ce qui s'est passé de plus remarquable entre ces deux puissants monarques jusqu'à leur départ*, Paris, J. B. Loyson, 1660, 16 p.

Sources

- *Le mariage du Roy, célébré à S. Jean de Luz le 9 de ce mois : avec toutes les particularitez de cette grande solennité*, 12 p.
- *La pompe et magnificence faite au mariage du roy et de l'infante d'Espagne. Ensemble les entretiens qui ont esté faits entre les deux Roys, les deux Reynes, dans l'Isle de la Conférence. Et relation de ce qui s'est passé mesmes apres la Consommation*, Paris, Jean Promé, 1660, juxta la copie imprimée à Tholose, 15 p.
- *Description de l'arc de la place Dauphine présenté à son Eminence*, Paris, Pierre Le Petit, 1660, 11 p.
- *Journal pour servir à l'Histoire contenant ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la guerre déclarée entre la France et l'Espagne, jusques à la conclusion de la paix et mariage de leurs majestez*, Paris, Marin Leche, 1660, 60 p.

MORANT (chanoine Claude), *Histoire de la province du Maine par un chanoine de l'Église du Mans*, manuscrit écrit à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, recopié par Julien Chappée « le 7 mai 1925 d'après le manuscrit de la bibliothèque du château de la Groirie près Le Mans. Il porte l'ex-libris de Mr Sanson de Lorchère ». Il fut acquis en décembre 1997 par la Médiathèque du Mans (coté B 709) ; il y est inscrit : « bibliothèque du Cognier Julien Chappée, don de Mr. Chappée à Paul Cordonnier en 1931 », 2 tomes : I : pp. 1-476 et II : pp. 477-910 mais il y a des erreurs dans la pagination car quelques pages sont bissées et la page 814 suit la page 873 (le 7 étant mal écrit).

NÉGRIER de la CROCHARDIÈRE (René-Anselme), *Observations sur la ville du Mans et sur la province du Maine* recueillies et mises en ordre par M^o René-Anselme Négrier de la Crochardière ci-devant conseiller au présidial du Maine et tirées d'anciens auteurs et manuscrits, 1799, manuscrit microfilmé. Cote Médiathèque Le Mans / ms B 21 A et Mi 55.

NÉGRIER de La CROCHARDIÈRE (abbé Gilles), *Mémoires*, manuscrit XVIII^e siècle, 426 p. Cote Médiathèque Le Mans / B 351.

Le rôle d'armes BIGOT d'après le manuscrit Fr. 18648 (f^o 32-39) conservé à la BNF, publié par le colonel Robert Nussard, Paris, Le Léopard d'Or, 1985, 139 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4^o / 8002.

Littérature

Les ouvrages sont classés dans l'ordre chronologique de leur rédaction.

Guidonis Iuvenalis natione Cenomani in Terentium familiarissima interpretatio cum figuris unicuique scænae præpositis, impressum est hoc opus cura atque impensis Magistri Iohannis Trechsel, in civitate Lugdunensi, anno 1493, 1 vol. in 4^o relié. Cote Bibliothèque de la SASAS / 890. Cet incunable a appartenu à l'avocat Julien Bodreau qui, sur la page de titre, a écrit et signé une note autobiographique sur l'auteur.

Joan-PORTERII Nivernatis, *Pantægle, tragœdia, Cenomanis*, ap. François Olivier, 1619, in 8^o. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 8^o / 2550. Jean Portier fut un grand ami de l'avocat Julien Bodreau après avoir été son professeur au collège Saint-Benoît.

Joannis PORTERII Nivernatis, *Tenues tragœdia, Cenomanis*, apud. Vidvam F. Olivier, 1624, in 8^o, XVI-138 p. Cote Bibliothèque de la SASAS / 749-4.

LE BOURDAIS (Hardouin), *La Concorde en l'estat ecclésiastique*, Le Mans, Aymé Huot, 20 juin 1624. Cote Bibliothèque de la SASAS / 690. Des poésies signées de l'avocat Julien Bodreau y figurent.

Sources

- SCARRON, *Le Romant comique*, Leiden, Jean Sambix, 1655, 400 p. Cote Médiathèque Le Mans Belles Lettres 8° / 3302.
- FRANÇOIS DE SALES (Bien Heureux, evesque de Geneve), *Introduction à la vie dévotte*, Paris, impr. royale du Louvre, 1641, 467 p. et 9 p. de table, in fol. Cote Médiathèque Le Mans Théologie F° / 4669.
- COSTAR (chanoine Pierre), *Correspondance*, Paris, Augustin Courbé, 1669, 917 p. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres 4° / 2936.
- FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts, recueilli et compilé par feu messire Antoine Furetière abbé de Chalivoy, de l'Académie françoise*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, 2 vol. La réédition de 1978 Le Robert comporte 3 vol. Cote Médiathèque Le Mans Fonds Patrimoine / Usuel.
- RICHELET (Pierre), *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne, de Pierre Richelet, augm. de plusieurs additions d'histoire, de grammaire, de critique, de jurisprudence, etc.*, Lyon, Bruyset, 1728, 3 vol. in fol. Cote Médiathèque Le Mans Belles-Lettres / 640.

Vie quotidienne

- CORROZET (G.), *Blasons domestiques contenant la décoration d'une maison honneste et du mesnage estant en icelle*, Paris, 1534.
- DU CHESNE (Jean), *Pourtraict de la Santé*, Paris, 1606.
- Dialogue de trois vigneronns du pays du Maine sur les misères de ce temps*, s. l., s. d., petit in 8°, 133 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 990.
- L'Eschole paroissiale, ou la manière de bien instruire les petits enfans dans les petites escholes*, Paris, P. Targa, 1654, in 8°, 335 p. Cote Médiathèque Le Mans Théologie / 4463.
- FÉNELON (M. abbé de), *Éducation des filles*, Paris, Pierre Aubouin, Pierre Émery, Charles Clousier, 1687, in 12, 275 p. Cote Médiathèque Le Mans SASAS / 726.

Religion

- FLACÉ (René), *Catechismus catholicus, in quo puer magistrum interrogat de rebus ad fidei Catholicæ professionem pertinentibus*, 2^{ème} édition, Le Mans, Hieronymi Olivier, 1595, XVI-48p., in 8°. Cote Bibliothèque de la SASAS / 686-4.
- CŒFFETEAU (R. P. Nicolas), *Œuvres*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1622, 1 vol. in fol., 960 p. Cote Bibliothèque de la SASAS / 910.
- ORLÉANS (RPF François d'), *Les divins trophées de la Croix du Sauveur, plantés sur les ruines de l'Idolatrie de l'Empire Japonais par les Proto-Martyrs Seraphiques de l'Ordre du grand S-François depuis peu crucifié en la celebre ville de Nangazaqui*, Le Mans, Gervais Olivier, 1633, 576 p. + table. Cote Bibliothèque de la SASAS / 757.
- HAY (Simon), *Stil et reglement pour la cour episcopal et officialité de la ville du Mans*, 18 décembre 1645. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 340.
- BARRE (R. P. Jean-Baptiste de la), de la compagnie de Jésus, *Oraison funèbre de Mgr Emery Marc de La Ferté, evesque du Mans*, Au Mans, Hierosme Olivier, 1648, 32 p. in 4°. Cotes Médiathèque Le Mans Maine / 541 et Histoire / 1991.
- LE CORVAISIER de COURTEILLES (Antoine), *Histoire des évesques du Mans et de ce qui s'est passé de plus mémorable dans le diocèse pendant leur pontificat*, Paris, Sebastien Cramoisy et Gabriel Cramoisy, 1648, 1 vol. petit in 4°, 888 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 511.

Sources

- BONDONNET (dom Jean), bénédictin de Saint-Vincent du Mans et prieur de Sarcé, *Les vies des evesques du Mans restituées et corrigées avec plusieurs belles remarques sur la chronologie*, Paris, Edme Martin, 1651, 1 vol. petit in 4°, 740 p. À la suite : *Responce sommaire à la defense anticipée du sieur de Courteilles*, 31 p. in 4°. Et *Refutation des trois dissertations de m^e Jean Delaunoy docteur en la sacrée faculté de theologie de Paris contre les missions apostoliques dans les Gaules au premier siècle*, Paris, Jean Piot, 1653, 388 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 514.
- Règlement de Mgr l'Illust. et Reverend. evêque du Mans Philibert-Emmanuel de Beaumanoir pour la solennité des fêtes de son diocèse*, Le Mans, 1653, 8 p. in 4°. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 376.
- Suivi d'une *Bulle du pape Urbain VIII contenant quelles festes doivent estre gardées de commandement*, Au Mans, Hierosme Olivier, 1642. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 375.
- Ordonnances de Mgr l'Illustrissime et Reverendissime evesque du Mans faite au Synode, tenu le 29 avril 1654*, Au Mans, Hierosme Olivier, 1654, 20 p. in 4°. Cotes Médiathèque Le Mans Maine / 538 et Jurisprudence / 1469.
- Missale ad usum Ecclesie Cenomanensis juxta breviarii novissime reformati, et missalis romani ordinem dispositum*. Et Illustriss. Ac Reverendiss. dd Philib Emmanuelis de Beaumanoir opera et jussu editum. Parsiis ap. Dionysium Bechet, et Cenomanis Ap. Hieronymum Olivier, 1655, 1 vol., in fol., 600 p. + CXXXII + III (ff.) + table + 55 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 57.
- Arrest de la Cour de Parlement, pour les religieux de la Congregation de S. Maur, ordre de S. Benoist portant leur réintégrand et restablisement dans l'abbaye de La Coulture du Mans. Collationné à l'Original, par moy conseiller Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, et de ses Finances*, 26 février 1661, 11 p. Cote Médiathèque Le Mans Théologie 4° / 1000. Également sous la cote Maine / 466 et 467, sous la cote Jurisprudence 4° / 389 et Théologie 4° / 3165.
- *Factum pour m^e Jacques Le Jariel s^r du Barry magistrat en la sénéchaussée et siège présidial Le Mans et dame Anne Masse son épouse contre Pierre-François Le Jariel leur fils religieux profex de l'abbaye de La Cousture*, 10 p. in 4°. Cote Médiathèque Le Mans Théologie 4° / 1000. Également sous la cote Maine / 468.
- *Arrest notable de la Cour de Parlement en faveur des curez contre les abbez et religieux de Saint-Benoist de 1668. Requeste présentée par M^e Michel Le Vayer prebtre conseiller prédicateur du roy, aumosnier ordinaire de la Reyne mère de sa Majesté, et doyen de l'Église Royale et Collegiale de S^t Pierre de la Cour du Mans*, du 7 mars 1663. Cote Médiathèque Le Mans Théologie 4° / 1000.
- Ordonnance de monseigneur l'evesque du Mans avec la bulle de NSP le pape Alexandre VII pour la signature du formulaire envoyé par sa sainteté*, Le Mans, Hiérosme Olivier, 1665, 8 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 376.
- Extrait des registres de la juridiction épiscopale du Mans, portant règlement des honoraires de messieurs les curez, pour les sépultures de leurs paroissiens : ensemble les salaires des prêtres et autres gens d'église, pour les convois, enterremens, messes, vigiles, fiançailles, mariages, monitoires, testaments, et autres droits d'église*, Au Mans, chez Hiérosme Olivier, 1670, in 4°, 4 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 340.
- Affiches : Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 102
- Jubilé du pape Clément IX le 4 février 1669
- Jubilé du pape Clément X le 16 juin 1670

Jubilé du pape Innocent XI le 23 janvier 1684

Prières pour le jubilé universel octroyé par nostre S. Père le Pape Clément X. Pour implorer l'assistance Divine, contre les Ennemys de la Foy Cotholique, Par commandement et ordre de Monseigneur l'Illustrissime et révérendissime Évêque du Mans, Appropriés et Ordonnés pour tout ce Diocese, Au Mans, Hierome Olivier, 20 avril 1673, 16 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 8° / 102.

Les chroniques de l'ordre des Ursulines recueillies pour l'usage des religieuses du mesme ordre par M.D.P.V., Paris, Jean Henault, 1673, 1^{ère} partie : p. 1 à 124 +2 p. de table ; 2^{ème} partie : pp. 127 à 470 + 4 p. de table + 6 p. de table des monastères ; 3^{ème} partie : pp. 1 à 254 + 1 p. de table des vies des religieuses. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 5249.

ABBÉ de VENDÔME, *Histoire de la Sainte Larme den. Seigneur Jésus-Christ*, Vendosme, Henry Hyp, s. d., 63 p. Cote Bibliothèque de la SASAS / 723.

LE MERCIER (R. P. Jacques), chanoine régulier profez de ladite abbaye et prieur-curé de la Maronde, *Histoire de la Larme Sainte de N. S. Jésus-Christ, révéree dans l'Abbaye de Saint-Pierre lès Selincourt, Ordre de Prémontré, au diocèse d'Amiens, avec une instruction pour faire un bon usage des larmes et quelques oraisons propres à s'exciter à la pénitence. Et à la fin sont plusieurs Miracles operez de Dieu en faveur de cette Larme adorable. Amiens, Charles Caron-Hubault, 1707, 67 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 8° / 4584.*

Lettre d'un bénédictin à M^{sr} l'évêque de Blois touchant le discernement des anciennes reliques au sujet d'une dissertation de M^r Thiers contre la S^e Larme de Vendôme, Paris, chez Pierre de Bats à l'Image S^t François, chez Imbert de Bats à l'Image S^t Benoist, 1700, 79 p. Cote Bibliothèque de la SASAS / 3606.

CHAVIN DE MALAN (abbé François-Émile), *Histoire de Dom Mabillon et de la congrégation de St Maur*, Paris, Debécourt, 1843, 538 p., in 12. Cote B.N.F. / Ln²⁷ 13110.

THIERS (Jean-Baptiste), docteur en théologie et curé de Vibraie, *Reponse à la lettre du père Mabillon touchant la pretendue S^e Larme de Vendôme*, Cologne, héritiers de Corneille d'Egmond, 1700, 156 p.

THIERS (Jean-Baptiste), sous le pseudonyme de S^t Sauveur, *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme*, Paris, veuve de C. Thiboust et P. Esclassan, 1699, in 12, pièces liminaires, 184 p. Cote B.N.F. / Lk⁷ 10132.

THIERS (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions selon l'Écriture Sainte, les décrets des conciles, et les sentiments des saints pères, et des théologiens*, Paris, Antoine Dezallier, 1697, 2 tomes, 532 p., 520 p. ; et 2 tomes, Paris, chez Jean de Nully, tome 3 de 1703, 467 p. et tome 4 de 1704, 600 p. Cote Médiathèque Le Mans Théologie / 8° 4370.

THIERS (Jean-Baptiste), docteur en théologie et curé de Vibraye, *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme avec la réponse à la lettre du Père Mabillon touchant la prétendue Sainte Larme et la lettre d'un bénédictin à M^{sr} l'évêque de Blois touchant le discernement des anciennes reliques au sujet d'une Dissertation de M. Thiers contre la Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, 431 p. Cote B.N.F. / 8° L⁷ k 10132 A.

SOURCES PUBLIÉES

Les livres de famille et les mémoires publiés – qui sont ceux du XVI^e et du XVII^e siècles auxquels nous nous sommes référée – sont classés dans l'ordre chronologique de leur rédaction.

Les livres de famille

- BROUSSILLON (Bertrand de), *Le livre de raison des Laval la Faigne (1452-1533)* copié sur le manuscrit conservé à BNF fonds français 11557, fol. 54-64.
- TROLIN (C. G.), *Le livre de raison des Daurée (1491-1671)*, Agen, in 8°, 1880.
- LEROUX (Alfred), et alii éditeurs, « Registres de famille des sieurs Isaac, Alexis I et Alexis II Chorillon, de Guéret (1628-1709) », dans : *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome VIII, 1886, pp. 611-671.
- ESNAULT (abbé Gustave), « Livre de famille de Pierre et Victeur Le Peletier (1499-1556) », dans : *RHAM*, Le Mans, Pellechat, 1888, p. 20.
- TAMIZEY de LARROQUE (Philippe), *Le livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc (1522-1675)*, Paris, in 8°, 1893.
- CHAPPÉE (Julien), « Un livre de famille manseau : les familles Bellanger, Hoyau, Le Divin (1533-1667) », dans : *La Province du Maine*, Laval, A. Goupil, 1903, tome : 11 pp. 354-359 et 1904, tome : 12 pp. 31-38.
- BLANGY (Auguste de), *Journal de Gilles de Gouberville*, publié d'après le manuscrit original (1549-1552), Caen, 1895, in 4°, VII-355 p.
- ROBILLARD de BEAUREPAIRE (Eugène), *Le Journal du sire de Gouberville*, publié sur la copie du manuscrit original (1553-1562) faite par l'abbé Tollemer, avec une introduction et un appendice, Caen, 1894, pp. 97-891.
- CHARDON (Henri), « Mémoires de Julien Bodreau, avocat, jurisconsulte au Mans et de sa famille, 1567-1675 », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1904, 43 p., 1905, pp. 73-108, 1906, pp. 109-144, 1907, pp. 145-180.
- OURSSEL (M.C.), « Le livre de raison de Dominique de Cuny, avocat bourguignon (fin XVI^e siècle-1620) », dans : *Mémoires de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, 1908, tome 24.
- LEMAÎTRE (Nicole), « Le livre de raison de Pierre et Michel Terrade », dans : *Le scribe et le mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, Paris, diffusion de Boccard, 2000, pp. 305-372.
- PEYROCHE (L.), *Extraits d'un livre de famille d'Artensec (1594-1794)*, Saint-Dizier, in 12, 1831.
- LESTANG (Gustave de), « Extraits du journal de Jean Bougard », dans : *SASAS*, Le Mans, 1857-58.
- BARTHÉLEMY (E. de), *Journal d'un curé ligueur Jehan de La Fosse*, Paris, Didier, 1865.
- TAMIZEY de LARROQUE (Philippe), *Livre-journal de Pierre de Bessot (1609-1652)*, Paris, in 8°, 1893.
- PORT (Célestin), « Journal de Jacques Valuche », dans : *Revue Historique Littéraire et Archéologique de l'Anjou*, Angers, E. Barassé, 1870, 3^{ème} année, tome 6, mai pp. 331-341, juin pp. 387-400. Et août 1872, 4^{ème} année, tome 7, pp. 122-133. Cote Médiathèque Le Mans Histoire / 7266.
- LEDIEU (Alcius), « Le livre de raison d'un magistrat picard : Philippe de Lavernot (1601-1602) », dans : *Mélanges et fragments d'Histoire*, 1894.
- ESNAULT (abbé Gustave), *Les livres de famille dans le Maine*, Le Mans, Pellechat, 1883, 31 p.
- MOULARD (Pierre), « La famille Legendre », dans : *RHAM*, Le Mans, Pellechat, 1888, pp. 114-154.
- TAMIZEY de LARROQUE (Philippe), *Le livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774)*, Agen, in 8°, 1889.
- TAMIZEY de LARROQUE (Philippe), *Deux livres de raison de l'Agenais : « le livre de raison de la famille de Boisvert » et « le livre de raison de Dame Boucharel »*, Auch-Paris, 1893.

Sources

- TAMIZEY de LARROQUE (Philippe), *Le livre de raison de N. Lidon sieur de Savignac*, Auch-Paris, 1893.
- TAMIZEY de LARROQUE (Philippe), *Extraits du livre de raison de Bertrand Nogueres*, Auch-Paris, 1893.
- BARET (chanoine René), *Le Livre de raison de Michel Le Vayer « grand doyen » du Mans, prédicateur et aumônier de la Cour (1620-1691)*, Laval, Madiot, 1971, 38 p.
- LEDIEU (Alcius), « Le livre de raison de deux seigneurs picards : Jean et François d'Aguesseau (François : 1650-1680) », 1894.
- GUIBERT (Louis), *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois*, Limoges-Paris, 1895.
- PAUMIER (J.), « Le livre de raison de Marguerite Mercier (1650-1661) », dans : *Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français*, tome 54, 1905.
- LELEU (Michèle), « Journal de Charles de Bos », dans : *Cahiers de l'Association des Études Françaises*, n° 17, mars 1965, p. 139.
- PLATELLE (Henri), *Journal d'un curé de campagne au XVII^e siècle*, Paris, Le Cerf, 1965, 208 p.
- PLATTER (Thomas), *Ma vie*, traduction d'Édouard Fick et préface de P. O. Walzer, Lausanne, L'âge d'homme, 1982, 142 p.
- CROIX (Alain), « Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec », dans : *Les curés "journalistes", de la Renaissance au XVII^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993, p. 65 et 66.
- ISBLED (Bruno), *Moi, Claude Bordeaux. Journal d'un bourgeois de Rennes au XVII^e siècle*, présenté et annoté par, Rennes, Apogée, 1993.
- LEBRUN (François), *Moi, Marie Dubois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV*, Rennes, Apogée, 1994, 188 p.
- PEPYS (Samuel), *Journal (1660-1669)*, traduction de l'anglais, Édition établie par André DOMMERGUES, Paris, Laffont, 2 vol., tome I : 1660-1664 1560 p., tome II : 1665-1669 1760 p.

Les Mémoires

- ROHAN (duc de), *Mémoires et discours de 1600 à 1628*, reliés ensemble, 382 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire / 1938.
- BASSOMPIERRE (François de), *Mémoires contenant l'histoire de sa vie et de ce qui s'est fait de plus remarquable à la Cour de France pendant quelques années*, Cologne, Jean Sambix le Jeune, 1703, 2 tomes, 412 p. et 534 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 8° / 1901.
- COSNAC (Jules comte de), *Mémoires de Daniel de Cosnac*, Paris, Jules Renouard et c^{ie}, 1852, 2 vol. 447 p. et 536 p. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 2099.
- NEPVEU de la MANOUILLÈRE (René-Pierre), chanoine de l'Église du Mans, *Mémoires*, publiés et annotés par l'abbé Gustave Esnault, Le Mans, Pellechat, 1877-1878, 2 tomes : 378 p., 436 p. et 1 vol. de tables, 1879, 124 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 8494.
- HEYLLI (Georges d'), *Véritables mémoires de Marie Mancini princesse Colonna*, réimprimés pour la première fois avec notices et notes, Paris, E. Hilaire, 1881, 210 p. La première parution est de 1678. Cote Médiathèque Le Mans 1^{er} supplément Maine 8° / 1714.
- LOUVET (Jean), « Journal ou Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire tant en la ville d'Angers, pays d'Anjou et autres lieux (depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1634) », dans : *Revue de l'Anjou et du Maine et Loire*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1854, tome 1 : pp. 257-304, tome 2 : pp. 1-64. Et année 1856, tome 1 : pp. 1-64, pp. 129-192

Sources

et pp. 288-332, et tome 2 : pp. 1-64, pp. 133-196 et pp. 281-370.
Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 7268 (il manque l'année 1855).
RETZ (monsieur le cardinal de), *Mémoires de*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1717,
4 tomes : 650 p. (en 2 vol.), 595 p., 558 p., 550 p. Cote Médiathèque
Le Mans Histoire 8° / 2073.

BIBLIOGRAPHIE

MÉTHODOLOGIE ET RÉFLEXION SUR L'HISTOIRE

- CHAULEUR (Andrée), *Bibliothèques et archives, comment se documenter ?*, Paris, Economica, 1980, 334 p.
- CHAUNU (Pierre), *Histoire quantitative, histoire sérielle*, Paris, A. Colin, 1978, 304 p.
- CHAUNU (Pierre), *Histoire Science Sociale : la durée, l'espace et l'homme à l'époque moderne*, Paris, CDU et SEDES, [1974] 1983, 437 p.
- CHAUNU (Pierre), *L'axe du temps*, Paris, Julliard, 1994, 289 p.
- CORVISIER (André), *Précis d'histoire moderne*, Paris, 1971, 478 p.
- CROIX (Alain) et GUYVARC'H (Didier), *Guide de l'histoire locale*, Paris, Seuil, 1990, 347 p.
- DUBY (Georges) *L'Histoire et ses méthodes*, Gallimard [La Pléiade], 1961, pp. 937-966.
- GILDAS (Bernard), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives Nationales, 1981, 335 p.
- GOUBERT (Pierre), « Un XVII^e siècle d'historien », dans : *Clio parmi les hommes*, La Haye, Paris, EHESS et Mouton, 1976, pp. 243-264.
- FOUCAULT (Michel), *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, 400 p., 1 ill. hors texte.
- LEGOFF (Jacques) et NORA (Pierre), sous la direction de, *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1974, 3 vol., 230 p., 252 p., 281 p.
- LOUIS (André), *Les sources de l'histoire de France*, Paris, 1913-1935, pour le XVII^e siècle (1610-1719, tome II : « Mémoires et Lettres », tome VIII : « Histoire provinciale et locale ».
- MAIRET (Gérard), *Le discours et l'historique. Essai sur la représentation historique du temps*, Mame, 1974, 168 p.
- MARROU (Henri-Irénée), *L'Histoire et ses méthodes*, Gallimard [La Pléiade], 1961, pp. 1494-1500.
- PLONGERON (Bernard) et LEROU (Paule), sous la direction de, *La piété populaire en France, répertoire bibliographique*, tome IV : Bretagne, Maine-Touraine, Anjou-Poitou, CNRS-GRECO n° 2, Brepols, Turnhout, 230 p. Voir 2^{ème} partie : Maine-Touraine par Paule LEROU, Michèle MÉNARD et Madeleine SAUZET, pp. 109-157.
- SOLNON (Jean-François), sous la direction de, *Sources d'histoire de la France moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Larousse, 1994, 863 p.
- STORKA, *Une minute pour l'éternité, Guide des archives notariales*, Tours, département d'Indre et Loire, 1988.

Bibliographie

VIET (Jean), *Les sciences de l'homme en France*, Mouton, 1966, pp. 163-175 : types d'analyses.
Les Actes notariés, source de l'Histoire sociale, XVI^e-XIX^e siècles, Strasbourg, Istra, 1979, 342 p.

DICTIONNAIRES

BÉLY (Lucien), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, 1384 p.

BLUCHE (François), sous la direction de, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, 1640 p.

EXPILLY (abbé Jean-Joseph d'), *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, Amsterdam, 1762-1770, 6 vol. Cote Médiathèque Le Mans Histoire / 186.

Encyclopædia Universalis, Paris, France S.A., 1968, 12^{ème} éd. 1976, 20 vol.

GAFFIOT (Félix), *Dictionnaire abrégé Latin-Français*, Paris, Hachette, 1936, 720p.

GODEFROY (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e siècle à nos jours*, Paris, 1881-1903, 11 vol.

GRENTE (cardinal Georges), sous la direction de, *Dictionnaire des Lettres françaises. Le dix-septième siècle*, Paris, A. Fayard, 1954, 1030 p.

HATZFELD-DARMESTETER, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Ch. Delagrave.

HUGUET (Edmond), *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Didier, 1925-1967, 7 vol.

LA CURNE de SAINTE PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Paris, Champion, 1875-82, 10 vol.

MAIGNE (W.), *Abrégé méthodique de la science des armoiries*, Puiseaux, Pardès, pour la présentation de Pierre Girard-Augry, 1991, 508 p.

MARION (Marcel), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, A. et J. Picard et C^{ie}, [1923], 1972, 564 p.

MORLET (Marie-Thérèse), *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Paris, Perrin, 1991, 1 vol.

MOURRE (Michel), *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1978, 8 vol.

REY (Alain), sous la direction de, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, [1992], 1995, 2 vol.

WALTER (Henriette) et MARTINET (André), *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion, 1973, 932 p.

HISTOIRE GÉNÉRALE XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Ouvrages généraux

ASHLEY (M.), *Le grand siècle : l'Europe de 1598 à 1715*, Paris, 1973, 293 p.

BABELON (Jean-Pierre), *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.

BÉLY (Lucien), *La France moderne (1498-1789)*, Paris, PUF, 1996.

BENNASSAR (Bartolomé) et JACQUART (Jean), *Le XVI^e siècle*, Paris, A. Colin, 1972, 360 p.

BERCÉ (Yves-Marie), *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992, 278 p.

BERCÉ (Yves-Marie), « Le père de tous les Français [le roi de France] », dans : *Histoire*, Paris, 1995, n° 184, pp. 76-80.

Bibliographie

- BLUCHE (François), *Au temps de Louis XIV : le Roi-Soleil et son siècle*, Paris, Hachette, [1984] 1994, 363 p.
- BRAUDEL (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1979, 3 tomes : tome I : « Les structures du quotidien : le possible et l'impossible » 544 p., tome II : « Les jeux de l'échange » 599 p., tome III : « Le temps du monde » 606 p.
- BRAUDEL (Fernand), *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, 2 parties. : « Espace et Histoire » 368 p., « Les hommes et les choses » 222 p. et 477 p. Les 3^{ème} et 4^{ème} parties sont restées inachevées.
- BURGUIÈRES (André), GOY (Joseph) et TITS-DICNAIDE (Marie-Jeanne), sous la direction de, *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, 575 p.
- CARRÉ (Henri), *Sully, sa vie et son œuvre (1559-1641)*, Paris, 1^{ère} édition Payot, 1932, 1980, Payot et Rivages, 1998, 402 p.
- CHAUNU (Pierre), *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1966, 706 p.
- CHAUNU (Pierre), *Le temps des réformes : la crise de la chrétienté, l'éclatement*, Paris, Fayard, 1975, 572 p.
- CONSTANT (Jean-Marie), *Les conjurateurs, le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Hachette, 1987, 286 p.
- CONSTANT (Jean-Marie), *Les Guises*, Paris, Hachette, 1984.
- CONSTANT (Jean-Marie), *Naissance des États modernes*, Paris, Belin, 2000, 223 p.
- CORNETTE (Joël), *Chronique de la France moderne*, Paris, CDU et SEDES, 1995, 2 vol. : « Le XVI^e siècle » 325 p., « De la Ligue à la Fronde » 425 p.
- CORNETTE (Joël), *Chronique du règne de Louis XIV*, Paris, SEDES, 1997, 579 p.
- CORNETTE (Joël), *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 1993, 488 p.
- CORNETTE (Joël) et MÉROT (Alain), *Le XVII^e siècle*, Paris, Seuil [coll. Histoire artistique de l'Europe sous la direction de Georges Duby], 1999, 395 p.
- CORVISIER (André), *La France de Louis XIV (1643-1715)*, Paris, 1973.
- COTTRET (Bernard), *Histoire d'Angleterre XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1994.
- CROIX (Alain) et QUÉNIART (Jean), *Histoire culturelle de la France*, sous la direction de Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, t. 2 : « De la Renaissance à l'époque des Lumières », Paris, Seuil, 1997, 418 p. ill.
- CROUZET (Denis), *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, avec préface de Pierre Chaunu et avant-propos de Denis Richet, Paris, Champ Vallon, 1990, 2 tomes.
- DELACOMPTÉE (Jean-Michel), *Madame, la Cour, la mort*, Paris, Gallimard, 1992, 174 p.
- DELSALLE (Paul), *Le cadre de vie en France aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1995, 203 p.
- DERVEAUX (Pierre), *Blasons et armoiries, témoins de notre histoire*, illustrations et calligraphie de l'auteur, Saint-Malo, Derveaux, 1987, 32 p.
- DESSERT (Daniel), 1661, *Louis XIV prend le pouvoir. Naissance d'un mythe ?*, Paris, Complexe, 1984, 148 p.
- DESSERT (Daniel), « Pouvoir et finance au XVII^e siècle : la fortune du cardinal Mazarin », dans : *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Paris, Société d'Histoire Moderne, avril-juin 1976, pp. 161-181.

Bibliographie

- DUBY (Georges), sous la direction de, *Histoire de la France urbaine*, tome 3 : LE ROY LADURIE (Emmanuel) et alii, « La Ville classique. De la Renaissance aux Révolutions », Paris, Seuil, 1981.
- DUCHÊNE (Jacqueline), *Henriette d'Angleterre*, Paris, Fayard, 1995, 488 p.
- DULONG (Claude), *Mazarin*, Paris, Perrin, 1999, 417 p.
- ESMONIN (Edmond), *Études sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1964, 540 p.
- GARRISSON (Janine), *Royauté, Renaissance et Réforme 1483-1559*, Paris, Seuil, 1991, 215 p.
- GARRISSON (Janine), *Guerre civile et compromis 1559-1598*, Paris, Seuil, 1991, 257 p.
- GOUBERT (Pierre) et ROCHE (Daniel), *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, [1984] 1991, t. I : « La société et l'État », 384 p. ; t. II : « Culture et société », 392 p.
- GOUBERT (Pierre), *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, 1966, 252 p.
- GOUBERT (Pierre), présenté par, *L'avènement du Roi-Soleil*, Paris, Gallimard-Julliard, 1967, 298 p.
- GOUBERT (Pierre), *Clio parmi les hommes*, La Haye Paris, EHESS et Mouton, 1976, 310 p.
- GOUBERT (Pierre), *Mazarin*, Paris, Fayard, 1990, 477 p.
- HENNEQUIN (Jacques), *Henri IV dans ses oraisons funèbres ou la naissance d'une légende*, Paris, 1975, 340 p.
- HILDESHEIMER (Françoise), *Richelieu, une certaine idée de l'État*, Paris, Publisud, 1985, 144 p.
- HILDESHEIMER (Françoise), *Du Siècle d'or au Grand Siècle. L'État en France et en Espagne XVI^e-XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 2000, 355 p.
- JOUANNA (Arlette), *La France du XVI^e siècle (1483-1598)*, Paris, PUF, 1996.
- KOYRE (Alexandre), *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, PUF, 1962, 349 p.
- LABATUT (Jean-Pierre), *Louis XIV roi de gloire*, Paris, 1984.
- LAVISSE (Ernest), *Louis XIV, histoire d'un grand règne 1643-1715*, Paris, Laffont, 1989, 1222 p., Hachette 1908 pour la partie 1685-1715.
- LEBRUN (François), *Le XVII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1967, 375 p.
- MANDROU (Robert), *Introduction à la France moderne, 1500-1640. Essai de psychologie historique*, Paris, Albin Michel, 1961, 400 p.
- MANDROU (Robert), *La France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, [1967], 4^e édition augmentée par Monique Cottret 1987, 470 p.
- MANDROU (Robert), *Louis XIV et son temps, 1661-1715*, Paris, PUF, 1973, 579 p.
- MANDROU (Robert), *L'Europe « absolutiste », Raison et raison d'État, 1649-1775*, Paris, Fayard, rééd. 1997.
- MÉTHIVIER (Hubert), *Le siècle de Louis XIII*, 9^e édition corrigée par Pierre Thibault, Paris, PUF, 1994, 127 p.
- MEYER (Jean), *La France moderne*, Paris, 1985, 536 p.
- MEYER (Jean), *Le Poids de l'État*, Paris, 1982.
- MINOIS (Georges), *Le couteau et le poison, L'assassinat politique en Europe (1400-1800)*, Paris, Fayard, 1997, 445 p.
- MOUSNIER (Roland), *L'assassinat d'Henri IV*, Paris, Gallimard, 1964.
- MOUSNIER (Roland), *La plume, la faucille et le marteau*, Paris, PUF, 1970, 405 p.
- MOUSNIER (Roland), « Les XVI^e et XVII^e siècles. Les progrès de la civilisation occidentale et le déclin de l'Orient », dans : CROUZET (Maurice), *Histoire générale des Civilisations*, Paris, PUF, 1993, Tome 4.
- MOUSNIER (Roland), « Henri IV, vainqueur », dans : *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1980, tome II, pp. 561-568.

Bibliographie

- MUCHEMBLED (Robert), *Le temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus. XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Colin, 1992, 259 p.
- NAGLE (Jean), *La civilisation du cœur. Histoire du sentiment politique en France du XII^e au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1998, 413 p.
- NASSIET (Michel), *La France du second XVII^e siècle, 1661-1715*, Paris, Belin, 1997.
- PILLORGET (Suzanne et René), *France baroque, France classique*, Paris, R. Laffont, 1995.
- PONCET (Olivier), *Pomponne de Bellièvre (1529-1607). Un homme d'État au temps des guerres de Religion*, Genève, Droz (Mémoires et documents de l'École des Chartes), 1998, 490 p.
- RICHELIEU (Armand-Jean du Plessis, cardinal de), *Testament politique*, édité par Françoise Hildesheimer, Paris, H. Champion, 1994, 382 p.
- RICHE (Denis), *De la Réforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Flammarion, 1991.
- SOLNON (Jean-François), sous la direction de, *Sources d'histoire de la France moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Larousse, 1994, 863 p.
- TAPIÉ (Victor-Lucien), *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1967, 461 p.
- TRUCHET (Jacques), *Le XVII^e siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1992, 453 p.

Les institutions

- BULST (Neithard), DESCIMON (Robert), GUERREAU (Alain), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Éd. de la MSH, 1996, 169 p.
- COSANDEY (Fanny), « "La blancheur de nos lys". La reine de France au cœur de l'État royal », dans : *Revue d'histoire moderne*, 1997, t. 44, juill. sept., pp. 387-403.
- DURAND (G.), *États et institutions (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, 1969, 310 p.
- ESPINAS (Georges), *Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France, des origines à la Révolution*, Paris, Société Histoire Droit, 1934-1943, 3 vol., 605 p, 684 p, 741 p.
- FAUCHOIS (Yann), « L'absolutisme : un colosse aux pieds d'argile », dans : A. BURGUIÈRE, *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, pp. 139-147.
- FLANDROIS (Isabelle), *L'institution du prince au début du XVII^e siècle*, Paris, PUF, 1992, 230 p.
- ISAMBERT (François-André), *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Belin-Leprieur, 1821-33, 29 vol.
- LEBIGRE (Arlette), *La Justice du roi. La vie judiciaire dans l'ancienne France*, Paris, Albin Michel, 1988.
- LE PESANT (M.), *Arrêts du conseil du Roi. Règne de Louis XIV, Inventaire analytique des arrêts en commandement*, tome 1 : du 20 mai 1643 au 8 mars 1661, Paris, 1976, 365 p.
- MAZARIN (Jules) Cardinal, présenté par Umberto Eco, *Bréviaire des politiciens*, Paris, Arléa, 128 p.
- MOUSNIER (Roland), « Le Conseil du Roi, de la mort de Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », dans : *Études d'histoire moderne et contemporaine*, publié par la Société d'Histoire Moderne, tome 1, 1947.
- MOUSNIER (Roland), *L'assassinat d'Henri IV. 14 mai 1610, Le problème du tyrannicide et l'affermissement de la monarchie absolue*, Paris, Gallimard, 1964, 410 p.
- MOUSNIER (Roland), *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 2 vol. : tome I, 1974, 586 p. ; tome II, 1980, 670 p.

- NAGLE (Jean), *Le droit de marc d'or des offices, Tarifs de 1583, 1704, 1748, Reconnaissance, fidélité, noblesse*, Genève, Droz, 1992, 277 p.
- NASSIET (Michel), « Noblesse et offices de justice en Bretagne au XVI^e siècle », dans : *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, Paris, 1994, n° 3 et 4, pp. 9-16.
- QUETEL (Claude), *De par le Roy, essai sur les lettres de cachet*, Paris, Privat, 1981, 242 p.
- RICHET (Denis), *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris, Champs, Flammarion, [1973], 1980, 188 p.
- SUEUR (Philippe), *Histoire du droit public français. XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF « Thémis », 1989, 2 vol., tome 2 : « Affirmation et crise de l'État sous l'Ancien Régime ».
- THIREAU (Jean-Louis), « Le Jurisconsulte », dans : *Droits*, Paris, 1994, n°20, pp. 21-30.

Les guerres

- BERCÉ (Yves-Marie), « Retour à la Fronde », dans : *Revue XVII^e siècle*, Paris, PUF, n° 145, pp. 299-304.
- CASSAN (Michel), *Les temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Éd. Publisud, 1996, 463 p. Édition de la thèse de 1993 sous la direction de Yves-Marie Bercé.
- CHAUNU (Pierre), « Le tournant des années 1630-1650 », dans : *Cahiers d'histoire*, n° 2, 1967, p. 255.
- CONSTANT (Jean-Marie), « La troisième Fronde : les gentilhommes et les libertés nobiliaires », dans : *Revue XVII^e siècle*, n° 145, Paris, PUF, 1984, pp. 341-354.
- CONSTANT (Jean-Marie), « L'État à l'épreuve des guerres civiles (seconde moitié du XVI^e siècle) », dans : SOLNON (Jean-François), sous la direction de, *Sources d'histoire de la France moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Larousse, 1994, pp. 143-158.
- CONSTANT (Jean-Marie), « Les contestations de l'État moderne (1635-1659) », dans SOLNON (Jean-François), sous la direction de, *Sources d'histoire de la France moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Larousse, 1994, pp. 249-264.
- CONSTANT (Jean-Marie), *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, 520 p.
- CORVISIER (André), « Guerre et mentalités au XVII^e siècle », dans : *Revue XVII^e siècle*, Paris, PUF, n° 148, juillet-septembre 1985, pp. 219-231.
- CORVISIER (André), *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, PUF, 1976, 222 p.
- DESCIMON (Robert) et JOUHAUD (Christian), « De Paris à Bordeaux : pour qui court le peuple pendant la Fronde ? », dans : *Mouvements populaires et conscience sociale XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Jean Nicolas, 1985, pp. 31-42.
- DUCASSE (André), *La guerre des Camisards : la résistance huguenote sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1970.
- DUCHÊNE (Roger) et RONZEAUD (Pierre), « La Fronde en question », *acte du dix-huitième colloque du centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle*, Marseille 28-29, Cassis 30-31 janvier 1988, Université de Provence, 1989, 416 p.
- GARRISSON (Janine), *La Saint-Barthélemy*, Bruxelles, Complexe, 1987, 219 p.
- GOUBERT (Pierre), « Ernst Kossman et l'énigme de la Fronde », dans : *Clio parmi les hommes*, La Haye, Paris, EHESS et Mouton, 1976, 310 p.
- GRAND-MESNIL (Marie-Noëlle), *Mazarin, la Fronde et la presse (1647-1649)*, Paris, Armand Colin, 1967, 307 p.
- JACQUART (Jean), « La Fronde des princes dans la région parisienne et ses conséquences matérielles », dans : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1960, pp. 257-290.
- JOUHAUD (Christian), *Les mazarinades : la fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, 287 p.

Bibliographie

- LANDIER (Patrick), « Années de violence en France pendant la Guerre de Trente ans », dans : *Histoire, Économie et société*, Paris, SEDES, 1982.
- LEBRUN (François), *La puissance et la guerre 1661-1715*, Paris, Seuil, 1997, 305 p.
- MÉTHIVIER (Hubert), *La Fronde*, Paris, PUF, 1984, 194 p.
- MOUSNIER (Roland), « La Fronde et son échec », dans : *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, tome II : chapitre III du livre VIII : pp. 587-605.
- MOUSNIER (Roland), « Quelques raisons de la Fronde. Les causes des journées révolutionnaires parisiennes de 1648 », dans : *Bulletin de la Société d'Études du XVIII^e siècle*, n° 2, 1949.
- PERNOT (Michel), *Les guerres de religion en France 1559-1598*, Paris, SEDES, 1987, 420 p.
- PERNOT (Michel), *La Fronde*, Paris, Fallois, 1994, 475 p.
- POUSSOU (Jean-Pierre), *Cromwell : la révolution d'Angleterre et la guerre civile*, Paris, PUF, 1993.
- RANUM (Orest), *La Fronde*, traduit de l'anglais, Paris, Seuil, 1995, 435 p. édition originale : New York ; Londres, W.W. Norton, 1993, 386 p.
- VAUX de FOLETIER (François de), *Le siège de La Rochelle*, La Rochelle, Quartier Latin, Rupella, 1978, 301 p.
- WICQUEFORT (Abraham de), *Chronique discontinuée de la Fronde, 1648-1652*, choix de textes, introduction et présentation par Robert MANDROU, Paris, Fayard, 1978, 222 p.

La langue, la littérature, le vocabulaire

- ADAM (Antoine), *Le roman français au XVIII^e siècle, Sorel, Scarron, Furetière, Mme de La Fayette*, textes présentés et annotés par Antoine Adam, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1958, 1508 p. Essentiellement :
SCARRON (Paul), *Le Roman comique*, pp. 531-897.
FURETIÈRE (Antoine), *Le Roman bourgeois*, pp. 900-1104. La première édition eut lieu à Paris chez Barbin en 1666.
- BÉNICHOU (Paul), *Morales du grand siècle*, Paris, Gallimard, 1948, 313 p.
- BRIOT (Frédéric), *Les mémoires du cardinal de Retz : autobiographie et augustinisme au XVIII^e siècle*. Thèse de Doctorat de Littérature française, Paris IV, Paris, 1990.
- BRIOT (Frédéric), *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994, 297 p.
- BRIOT (Frédéric), « Comment croire les mémorialistes sur parole », dans : *Revue Sciences Humaines*, Paris, 1995, n° 238, pp. 53-64.
- BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, A. Colin, 1905, 13 vol. Voir le tome III : « La formation de la Langue classique (1600-1660) » 733 p., le tome IV : « La Langue classique (1660-1715) » 1215 p., le tome V : « Le Français en France et hors de France au XVIII^e siècle » 443 p.
- CABOURDIN (Guy) VIARD (Georges), *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1978.
- CHAILLOU (Michèle et Michel), *Petit guide pédestre de la littérature française au XVIII^e siècle 1600-1660*, Paris, Hatier, 1990, 261 p.
- CHOISY (Abbé de), *Mémoires*, « Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme », édition présentée et annotée par Georges MONGRÉDIEN, Paris, Mercure de France, 1966, 533 p.
- CORDELIER (Jean), *Mme de Sévigné par elle-même*, Paris, Seuil, 1967, 187 p.
- CUCHE (François-Xavier), *Une pensée sociale catholique, Fleury, La Bruyère, Fénelon*, avec préface de Jacques TRUCHET, Paris, Le Cerf, 1991, 612 p.

Bibliographie

- DUCHÈNE (Roger), *Chère Madame de Sévigné*, Paris, Gallimard, 1995, 112 p.
- DUMAS (J.L.), *Vivre et philosopher au Grand Siècle*, Toulouse, 1984, 244 p.
- FUMAROLI (Marc), *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res litteraria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, 1980, 82 p.
- GOUBERT (Pierre), « Remarques sur le vocabulaire social de l'Ancien Régime », dans : *Clio parmi les hommes*, La Haye, Paris, EHESS et Mouton, 1976, pp. 287-293.
- HENNEQUIN (Jacques), « Père et fils dans les mémoires », dans : *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, Klincksieck, 1979.
- HIPP (Marie-Thérèse), *Mythes et réalités, enquête sur le roman et mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976, 585 p.
- HOLMÈS (Catherine), *L'éloquence judiciaire de 1620 à 1662, reflet des problèmes sociaux, religieux et politiques de l'époque*, Paris, 1967, 318 p.
- LAFOND (Jean), « L'imaginaire de la conjuration dans la littérature française du XVII^e siècle », dans : *Lire, vivre où mènent les mots : de Rabelais aux formes brèves de la prose*, Paris, pp. 99-280.
- LA GUETTE (Catherine Meurdrac, Madame de), *Mémoires écrits par elle-même (1613-1676)*, La Haye, 1681, édition établie, présentée et annotée par Micheline CUÉNIN, Paris, Mercure de France, 1982, 195 p.
- LANDY-HOUILLOIN (Isabelle), « Usage et raison aux siècles classiques », dans : *Revue XVII^e siècle*, n° 173, déc. 1991, pp. 359-373.
- LA ROCHEFOUCAULD (François duc de), *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard [La Pléiade], 1964, 996 p. *Mémoires* : pp.13-213.
- LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, présentation de Pierre GOUBERT, Paris, imprimerie nationale, 1992, 281 p.
- MADAME (Duchesse d'ORLÉANS née Princesse Palatine), *Lettres*, préface de Pierre GASCAR, édition établie et annotée par Olivier AMIEL, Paris, Mercure de France, 1981, 1985, 733 p.
- MATORÉ (Georges), *Le vocabulaire et la société du XVI^e siècle*, Paris, PUF, 1988, pp. 216-218.
- MERLIN (Hélène), *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, 476 p.
- MICHAUD et POUJOLAT, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, précédés de notices pour caractériser chaque auteur des mémoires et son époque, suivis de l'analyse des documents historiques qui s'y rapportent, chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1836-1839, 32 vol. gr. in 8°. Cote Médiathèque Le Mans Histoire / 1551.*
Essentiellement :
- Tome I^{er}, 2^{ème} partie : *Registre-Journal* de Pierre de LESTOILE, 672 p.
- Tome 12^{ème}, 2^{ème} partie : *Chronologie septenaire* de Pierre Victor PALMA CAYET, 336 p.
- Tome 12^{ème}, 1^{ère} partie : *Chronologie novenaire* de Pierre Victor PALMA CAYET, 330 p.
- 2^{ème} série, tome 10^{ème} : *Mémoires pour servir à l'histoire de la reine Anne d'Autriche* de Mme de MOTTEVILLE (Françoise Bertaut), pp. 1-572.
- MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, Paris, Gallimard, 1965, 3 Livres, 502 p., 638 p., 501 p.
- MOREL (Jacques), *Littérature française. De Montaigne à Corneille 1572-1660*, Paris, Arthaud, 1991, 408 p.

Bibliographie

- PICHOIS (Claude), collection dirigée par, *Littérature française*, Paris, Arthaud, 1973. Voir Jacques MOREL pour le volume « La Renaissance III (1570-1624) » de 307 p., Antoine ADAM pour le volume « L'âge classique I (1624-1660) » de 367 p. et Pierre CLARAC pour le volume « L'âge classique II (1660-1680) » de 324 p.
- PIERLOT (Nadine), « L'assassinat d'Henri IV à travers les écrits du XVII^e siècle », dans : *Bulletin de la Société des Amis du Château de Pau*, 1995, n° 130, pp. 12-85.
- PINTARD (René), *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, [Paris, Boivin, 1943], Genève, Paris, Slatkine, 1983, 765 p.
- RETZ (Cardinal de), *Mémoires précédés de La conjuration du Comte de Fiesque*, Texte établi, présenté et annoté par Simone BERTIÈRE, Paris, Classique Garnier Multimédia, 1998, 1358 p.
- ROUSSET (Jean), *La littérature de l'âge baroque en France, Circé et le paon*, Paris, 1954, 310 p.
- SAINT-SIMON (duc de), *Mémoires (1711-1714), Additions au Journal de Dangeau*, édition établie par Yves Coirault, Paris, Gallimard [coll. La Pléiade], 1985, tome IV, 1545 p.
- SOURCHES (Louis-François du Bouchet marquis de), *Mémoires secrets et inédits de la Cour de France*, Paris, Beauvais aîné, 1836, 2 vol. 403 p. et 409 p. avec une introduction de I à XLVI, publiés pour la première fois et conformément au manuscrit du XVII^e siècle nouvellement découvert, suivis de documents inédits relatifs à la révocation de l'Edit de Nantes, avec une introduction et des notes par Adhelm BERNIER, avocat à Paris. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 4° / 2098.
- TALLEMANT des RÉAUX (Gédéon), *Historiettes*, Paris, Gallimard, [coll. La Pléiade], édition établie et annotée par Antoine ADAM, tome I : 1960, 1374 p., tome II : 1961, 1725 p.
- WALTER (Henriette), *Le Français dans tous les sens*, Paris, Laffont, 1988, 416 p.
- YATES (Frances A.), *Astrée, le symbolisme impérial au XVI^e siècle*, édition anglaise 1975, traduction française par J. Y. Pouilloux et A. Huraut, Paris, Belin, 1989, 427 p.
- ZUBER (Roger) et GUÉRIN (Micheline), *Littérature française. Le classicisme 1660-1680*, Paris, Arthaud, 1991, 408 p.

L'écriture privée

- ALLAIRE (Martine), « La qualité de la vie à travers quelques livres de raison du nord de la France », dans : *La qualité de la vie au XVII^e siècle*, 7^{ème} colloque de Marseille, Marseille, 1977, pp. 137-142.
- BOURCIER (Elisabeth), *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Lille 3, service de reproduction des thèses universitaires, 1977, 495 p.
- CHARTIER (Roger), « Le manuscrit à l'âge de l'imprimé (XV^e-XVIII^e siècles). Lectures et réflexions », dans : *La Lettre Clandestine*, t. 7, Paris, 1998, pp. 175-193.
- CHATELAIN (Claire), « L'inventaire du quotidien : le "papier-journal" d'un marchand angevin et de sa femme au XVII^e siècle », dans : *Revue Histoire Moderne et Contemporaine*, Paris, CNRS, juillet-septembre 2000, pp. 429-457.
- FOISIL (Madeleine), *Le Sire de Gouberville, un gentilhomme normand au XVI^e siècle*, avec préface de Pierre CHAUNU, Paris, Aubier Montaigne Flammarion, 1981, 284 p.
- FOISIL (Madeleine), « L'écriture du for privé », dans : DUBY (Georges), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1985, tome III, pp. 331-369.
- FOISIL (Madeleine), sous la direction de, *Journal de Jean Héroard médecin de Louis XIII*, Paris, Fayard, 1989, 3123 p.
- LANDY-HOUILLON (Isabelle), « Lettre et oralité », dans : *Art de la lettre, art de la conversation à l'époque classique en France*, Paris, 1995, pp. 81-91.

Bibliographie

- LEBRUN (François), « Le journal d'un valet de chambre de Louis XIV », dans : *L'Histoire*, n° 147, sept. 1991.
- LECUIR (Jean), « La qualité de la vie selon des livres de raison du sud-ouest de la France », dans : *La qualité de la vie au XVII^e siècle*, 7^{ème} colloque de Marseille, Marseille, 1977, pp. 143-150.
- LÉCUYER-CHAMPAGNE (Françoise), sous la direction de, « Les mots et les choses. Chroniques d'un village percheron [La Bazoches-Gouet Eure et Loir], d'après le manuscrit d'Edmond Brière », dans : *Cahiers perchérons*, n° 4, 1995, pp. 1-104.
- LEJEUNE (Philippe), *L'Autobiographie en France*, Paris, A. Colin, 1971, 272 p.
- LEMAÎTRE (Nicole), *Le scribe et le mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, Paris, diffusion de Boccard, 2000, XII et 410 p.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Le siècle des Platter 1499-1628*, tome I : « Le mendiant et le professeur », Paris, A. Fayard, 1995, 527 p. ; tome II : « Le voyage de Thomas Platter 1595-1599 », Paris, A. Fayard, 2000, 703 p.
- LOTTIN (Alain), « La qualité de la vie chez l'ouvrier Lillois du textile au XVII^e siècle », dans : *La qualité de la vie au XVII^e siècle*, 7^{ème} colloque de Marseille, Marseille, 1977, pp. 155-158.
- LOTTIN (Alain), *Chavatte ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979, 437 p.
- MANDROU (Robert), « La qualité de la vie d'après les livres de raison et Mémoires », dans : *La qualité de la vie au XVII^e siècle*, 7^{ème} colloque de Marseille, Marseille, 1977, pp. 135-164.
- SAUVAGE (Jean-Pierre), « Les Richard de la Pervençère : deux siècles de promotion », dans : *Histoire Mémoires locales*, Saint-Herblain, 1995, a. 2, n° 3, pp. 11-28.
- SAUZET (Robert), « La qualité de la vie à travers quelques registres de délibérations capitulaires du Bas-Languedoc », dans : *La qualité de la vie au XVII^e siècle*, 7^{ème} colloque de Marseille, Marseille, 1977, pp. 151-154.
- SAUZET (Robert), *Le notaire et son roi. Étienne Borrelly (1633-1718) un Nîmois sous Louis XIV*, Paris, Plon, 1998, 355 p.

HISTOIRE DÉMOGRAPHIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

La démographie

- ARIÈS (Philippe), *Histoire de la population française*, Paris, Seuil, 1971, 412 p.
- ARIÈS (Philippe), *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie*, Paris, [Spes, 1948], Seuil, 1971, 414 p.
- BAEHREL (René), « Statistique et démographie historique : la mortalité sous l'Ancien Régime, remarques inquiètes », dans : *Annales ESC*, Paris, A. Colin, EHESS, 1957, pp. 85-98.
- BARDET (Jean-Pierre), « La Démographie des villes de la modernité (XVI^e-XVIII^e s.), mythes et réalités », dans : *Annales de démographie historique*, Paris, 1974, pp. 101-126.
- CHARBONNEAU (H.), « Tourouvre-au-Perche aux XVII^e et XVIII^e siècles. Étude de démographie historique », *INED* n° 55, Paris, PUF, 1970, XIV-424 p.
- CROIX (Alain), *Nantes et le pays nantais au XVI^e siècle, étude démographique*, Paris, Sepven, 1974, 356 p.

Bibliographie

- DUPÂQUIER (Jacques), « Sur la population française aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans : *Revue Historique*, Paris, CNRS, n° 485, janvier-mars 1968, pp 43-79.
- DUPÂQUIER (Jacques), *Introduction à la démographie historique*, Paris, Tournai, Montréal, 1974.
- DUPÂQUIER (Jacques), *La population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1979, 127 p.
- FLEURY (Michel), HENRY (Louis), *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, [1956], Nouveau manuel, [1965], 1976, 182 p.
- GOUBERT (Pierre), « Une richesse historique en cours d'exploitation : les registres paroissiaux », dans : *Annales ESC*, Paris, A. Colin, EHESS, 1954, pp. 83-93.
- GOUBERT (Pierre), « Registres paroissiaux et démographie dans la France du XVI^e siècle », dans : *Annales de Démographie historique*, 1965, pp. 43-48.
- GOUBERT (Pierre), *100 000 provinciaux au XVII^e siècle, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, Flammarion, 1968, 439 p.
- GOUBERT (Pierre), « La mortalité en France sous l'Ancien Régime : problèmes et hypothèses », dans : *Clio parmi les hommes*, La Haye, Paris, EHESS et Mouton, 1976, pp. 160-170.
- GUILLAUME (P.), POUSSOU (Jean-Pierre), *Démographie historique*, Paris, Armand Colin, 1970.
- HENRY (Louis), « Étude de la fécondité à partir de la reconstitution des familles », dans : *Bulletin d'information de la Société de Démographie Historique*, oct. 1976, pp. 2-25.
- HENRY (Louis), *Manuel de démographie historique*, Genève Paris, Droz, 1970, 146 p.
- HENRY (Louis), « Étude de la mortalité à partir de la reconstitution des familles », dans : *Bulletin d'information de la Société de Démographie Historique*, avril 1976, pp 4-20.
- LEBRUN (François), « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans : *Annales ESC*, n° 2, 1980, pp. 208-234.
- LEBRUN (François), *La vie et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles : essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris, [Mouton, 1971, 562 p.], Flammarion, 1975, 382 p.
- MEUVRET (Jean), « Les crises de subsistance et la démographie de la France d'Ancien Régime », dans : *Population*, octobre-décembre 1946, pp. 643-650.
- MEUVRET (Jean), « Population et subsistance au XVII^e siècle », dans : *Revue XVII^e siècle*, n° 15, Paris, PUF, 1952, pp. 454-455.
- MOLS (Roger), *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Louvain, 1955, 3 vol. : 303 p., 558 p. et 354 p.
- MOUSNIER (Roland), « Études sur la population de la France au XVII^e siècle, XVIII^e siècle », dans : *Bulletin de la Société d'Études du XVII^e siècle*, Paris, PUF, 1952, n° 16, pp. 527-543.
- REINHARD (Marcel), ARMENGAUD (André), DUPÂQUIER (Jacques), *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Monchrestien, 1968, 708 p.
- ROLLET (Catherine), « La mortalité des enfants dans le passé : au delà des apparences », Société de démographie Historique, dans : *Annales de démographie historique*, Paris, EHESS, 1994, pp. 7-22.

La famille

- « Le Dix-septième siècle et la famille », dans : *Revue XVII^e siècle*, Paris, Puf, 1974, n° 102-103 : 102 p.
- ARIÈS (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, [1960], Seuil, 1973, XX-503 p., édition abrégée 1975.

Bibliographie

- ARIÈS (Philippe) et DUBY (Georges), sous la direction de, *Histoire de la vie privée*, tome I : « De l'Empire romain à l'an mil », 635 p. ; tome II : « De l'Europe féodale à la Renaissance », 638 p. ; tome IV : « De la Révolution à la Grande Guerre », 637 p. ; tome V : « De la Première guerre mondiale à nos jours », 635 p. ; Paris, Seuil, 1985-86. Voir plus particulièrement le tome III : « De la Renaissance aux Lumières », vol. dirigé par CHARTIER (Roger), Paris, Seuil, 1986, 634 p.
- ARMENGAUD (André), *La Famille et l'Enfant en France et en Angleterre du XVI^e au XVIII^e siècle, aspects démographiques*, Paris, SEDES, 1975, 193 p.
- BERNOS (Marcel), « De l'influence salutaire ou pernicieuse de la femme dans la famille et la société », dans : *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Paris, CNRS, 1982, pp. 453-461.
- BOIS (Jean-Pierre), « Le vieillard dans la France moderne, XVII^e-XVIII^e siècle, essai de problématique pour une histoire de la vieillesse », dans : *Histoire, Économie, et Société*, 1984, n° 1, pp. 67-94.
- BOIS (Jean-Pierre), *Les vieux, de Montaigne aux premières retraites*, Paris, 1989, Fayard, 446 p.
- BOLOGNE (Jean-Claude), *Histoire du mariage en Occident*, Paris, J.C. Lattès, 1995, 478 p.
- BOURDELAIS (Patrice), « Les vieux », dans : *Annales ESC*, A. Colin, EHESS, 1990, n° 3, pp. 708-710.
- BURGUIÈRE (André), « Le rituel du mariage en France : pratiques ecclésiastiques et pratiques populaires (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans : *Annales ESC*, A. Colin, EHESS, 1978, n° 3, pp. 637-649.
- BURGUIÈRE (André), KLAPISCH-ZUBER (Christiane), SEGALIN (Martine), ZONABEND (Françoise), sous la direction de, *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986, tome 2 : « Le choc des modernités », 559 p.
- CHARBONNEAU (H.), « Jeunes femmes et vieux maris : la fécondité des mariages précoces », dans : *Populations*, 1980, pp. 1101-1120.
- DELUMEAU (Jean), ROCHE (Daniel), *Histoire des pères et de la parenté*, Paris, Larousse, 1990.
- FLANDRIN (Jean-Louis), « Enfance et société », dans : *Annales ESC*, A. Colin, EHESS, mars-avril 1964, pp. 322-329.
- FLANDRIN (Jean-Louis), *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, [Hachette, 1976], Paris, Seuil, 1984, 285 p.
- FRANKLIN (Alfred), *La vie privée d'autrefois, arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XI^e au XVIII^e siècle d'après des documents originaux ou inédits*, Paris, Plon, Nourrit et c^{ie}, 1887, 14 vol., 240 p., 220 p., 336 p., 305 p., 307 p., 356 p., 375 p., 347 p., 339 p., 314 p., 305 p., 301 p., 244 p. + 41 p., 335 p. Cote Médiathèque Le Mans 1^{er} supplément Histoire 8° / 1536.
- GÉLIS (Jacques), LAGET (Mireille), MOREL (M.F.), *Entrer dans la vie, naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, 1978, 253 p.
- GÉLIS (Jacques), *Accoucheur de campagne sous le roi Soleil. Le traité d'accouchement de G. Mauquest de La Motte*, Toulouse, Privat, 1979, 150 p.
- GUTTON (Jean-Pierre), *Naissance du vieillard. Essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la Société en France*, Paris, 1988, Aubier, 281 p.
- KNIBIEHLER (Y.) et FOUQUET (C.), *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980, 367 p.
- LAGET (Mireille), *Naissance, l'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Seuil, 1982, 351 p.
- LEBRUN (François), *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1975, 179 p.

Bibliographie

- LOTTIN (Alain), « Vie et mort du couple ; difficultés conjugales et divorces dans le nord de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans : *Revue XVII^e siècle*, n° 102-103, Paris, PUF, 1974, pp. 59-78.
- PARDAILHE-GALABRUN (Annik), *La naissance de l'intime. 3.000 foyers parisiens. XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1988, 523p.
- PERRENOUD (A.), « Surmortalité féminine et condition de la femme (XVII^e-XVIII^e siècle), une vérification empirique », dans : *Annales de démographie historique*, 1981, p. 89-104.
- PILLORGET (René), *La Tige et le Rameau. Familles anglaise et française, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1979, 325 p.
- RIBBE (Charles de), *Familles et société en France avant la Révolution*, Paris, Joseph Albanet, 1873, in 12, VII-564 p.
- SÉGALEN (Martine), *Amours et mariages de l'ancienne France*, Paris, 1981, 180 p.
- SÉGALEN (Martine), *Sociologie de la famille*, Paris, Colin, 1981, 374 p.
- SOLÉ (Jacques), *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Paris, Albin-Michel, 1976, 321 p.

La maladie et la mort

- ARIÈS (Philippe), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, 226 p.
- ARIÈS (Philippe), *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, 642 p.
- BAEHREL (René), « La haine de classe en temps d'épidémie », dans : *Annales ESC*, A. Colin, EHESS, Paris, 1953, pp. 351-360.
- BARDET (Jean-Pierre), BOURDELAIS (Patrice), GUILLAUME (P.), LEBRUN (François), QUETEL (Claude) directeur, *Peurs et terreurs face à la contagion*, Paris, 1988, Fayard, 442 p.
- BIRABEN (Jean-Noël), *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris, Mouton, 1975-76, 2 vol.
- CHAUNU (Pierre), « Mourir à Paris (XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles) », dans : *Annales ESC*, 1976-1, pp. 29-50.
- CHAUNU (Pierre), *La mort à Paris, XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, [1977, 550 p.], 1978, 543 p.
- CONSTANT (Jean-Marie), « L'expression du sentiment de la douleur face à la mort dans les Mémoires des gentilhommes, XVI^e et XVII^e siècles : une piste de recherche dans l'histoire des sensibilités », dans : BARDET (Jean-Pierre) et FOISIL (Madeleine), *La vie, la mort, la foi, le temps*, Mélanges offerts à Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1993, pp. 277-284.
- HÉMARDINQUER (Jean-Jacques), « L'«essai de peste» au XVII^e siècle », dans : *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Paris, CNRS, avril-juin 1976, pp. 278-290.
- HILDESHEIMER (Françoise), *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV^e-XIX^e siècles*, Paris, Hachette, 1993.
- LEBRUN (François), *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Temps Actuels Messidor, 1983, 207 p.
- LEMAÎTRE (Nicole), « Médecine familiale et désenchantement du monde en Bas-Limousin (fin XVI^e-début XVII^e s.), dans : *Comptes rendus des séances de l'année 1999, avril-juin, Académie des Belles-Lettres*, Paris, De Boccard, 1999, pp. 615-645.
- MANDROU (Robert), « Trois clefs pour comprendre la folie à l'époque classique », dans : *Annales ESC*, Paris, A. Colin, éd. EHESS, p.761-771.

Bibliographie

- PIERRER (Janine), « La contagion » dans : *Annales ESC*, Paris, A. Colin, éd. EHESS, 1990 (3), pp. 707-708.
- ROCHE (Daniel), « La mémoire de la mort : recherche sur la place des arts de mourir dans la librairie et la lecture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans : *Annales ESC*, Paris, A. Colin, éd. EHESS, 1976, n° 2, pp. 76-119.
- THOMAS (Louis-Vincent), *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 1975, 540 p.
- VOVELLE (Michel), *Mourir autrefois, attitudes collectives devant la mort aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Gallimard/Julliard, 1974, 252 p.
- ZIEGLER (Jean), *Les vivants et la mort*, Paris, Seuil, 1976, 318 p.

La société

- ABEL (W.), *Crises agraires en Europe (XIII^e-XX^e siècles)*, Paris, 1973, 460 p.
- ACERRA (Martine), « Les avocats du Parlement de Paris 1661-1715 », dans : *Histoire, Economie, Société*, Paris, SEDES, 2^{ème} trimestre 1982.
- BARBICHE (Bernard), « La hiérarchie des dignités et des charges au début du XVII^e siècle d'après l'«État des taxes des voyages» du 25 août 1601 », dans : *Revue XVII^e siècle*, Paris, PUF, n° 157, décembre 1987, pp. 359-370.
- BARDET (Jean-Pierre) et FOISIL (Madeleine), *La vie, la mort, la foi, le temps*, Mélanges offerts à Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1993, XXIV-760 p., ill.
- BAYARD (Françoise), *Le monde des financiers du XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1988.
- BERCÉ (Yves-Marie), *Fête et révolte. Des mentalités populaires du XVI^e au XVII^e siècle*, Paris, 1976, 253 p.
- BLUCHE (François) et SOLNON (Jean-François), *La Véritable Hiérarchie sociale de l'ancienne France. Le tarif de la première capitation (1695)*, Droz, 1983.
- BOLOGNE (Jean-Claude), *Histoire de la pudeur*, Paris, Olivier Orban, 1986, 391 p.
- CASSAN (Michel), « Les cultures urbaines aux XVI^e-XVII^e siècles », dans : *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, Paris, n°1 et 2, pp. 75-85.
- CASSAN (Michel), études réunies par, *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, colloque de Limoges 11-12 avril 1997, Limoges, PULIM, 1998, 399 p.
- CHALINE (Olivier), *L'aristocratie parlementaire normande au XVIII^e siècle : un système de représentations. Godart de Belbeuf ou le parfait magistrat*, thèse EHESS, Paris, 1992.
- CHAMPION (Maurice), *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Dunod, 1864, 6 tomes, tome VI : tableaux et tables, 282 p. Cote B.N.F./V 34352-34357.
- CHAUNU (Pierre), *Collaboration au Bâtiment : enquête d'histoire économique (XIV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Mouton, 1971, 550 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), sous la direction de, CONSTANT (Jean-Marie), DURANDIN Catherine, JOUANNA Arlette, *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle, l'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991, 478 p.
- CONSTANT (Jean-Marie), *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Hachette, [1985], 1994, 277 p.
- CONSTANT (Jean-Marie), *La Société française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Gap, Ophrys, 1994.
- CONSTANT (Jean-Marie), *La noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Hachette, [1985], 1994, 277 p.

- CONSTANT (Jean-Marie), « Un modèle de "noblesse seconde" des pays ligériens : les Du Bueil (Racan) », dans : *Regards sur les sociétés modernes (XVI^e-XVIII^e s). Mélanges offerts à Claude Petitfrère*, Paris, 1997, pp. 357-363.
- CONSTANT (Jean-Marie), « L'amitié : le moteur de la mobilisation politique dans la noblesse de la première moitié du XVII^e siècle », dans : *Revue XVII^e siècle*, n° 205, Paris, PUF, oct-déc. 1999, pp. 593-608.
- CORNETTE (Joël), *La mélancolie du pouvoir. Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998, 442 p.
- CROIX (Alain), *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, 2 vol., 1571 p., ill.
- DELUMEAU (Jean), sous la direction de, *La mort des pays de cocagne. Comportements collectifs de la Renaissance à l'âge classique*, Paris, 1976, 214 p.
- DELUMEAU (Jean), *La peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles) une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978, 607 p.
- DELUMEAU (Jean), *Le péché et la peur : la culpabilisation en Occident, XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1983, 741 p.
- DELUMEAU (Jean), *Rassurer et protéger : le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989, 667 p.
- DELUMEAU (Jean) et LEQUIN (Yves), *Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987.
- DESSERT (Daniel), *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.
- DEYON (Pierre), *Amiens capitale provinciale. Étude sur la société urbaine au XVII^e siècle*, Paris, Mouton, 1967, 606 p.
- ELIAS (Norbert), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.
- FEBVRE (Lucien), *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle : la religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, [1942] 1947, 549 p.
- FILLON (Anne), « Les notaires royaux, auxiliaires de l'histoire ? », dans : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1989, pp. 3-13.
- FILLON (Anne), « Sociétés villageoise et urbaine (XVII^e siècle) », dans : SOLNON (Jean-François), sous la direction de, *Sources d'histoire de la France moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Larousse, 1994, pp. 403-418.
- FLANDRIN (Jean-Louis), *Le Sexe et l'Occident. Évolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981, 380 p.
- FOISIL (Madeleine), *La vie quotidienne au temps de Louis XIII*, Paris, Hachette, 1992, 373 p.
- GALLAIS (Vincent), *Ascension sociale et service de l'État dans la magistrature nantaise : la famille Blanchard de la Musse (1602-1671)*, DEA d'histoire, Université de Nantes, 1996, 147 p.
- GALLAIS (Vincent), « Entre apprentissage et ambition : la culture politique d'un procureur du roi au présidial de Nantes, Jean Blanchard de Lessongère (1602-1612) », dans : CASSAN (Michel) études réunies par, *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, colloque de Limoges 11-12 avril 1997, Limoges, PULIM, 1998, pp. 367-386.
- GARNOT (Benoît), *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1991, 187 p.
- GÉLIS (Jacques), « L'homme "dépouillé". Pour une anthropologie de la peau », dans : BURGUIÈRE (André), *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, pp. 326-337.

Bibliographie

- GOODY (Jack), *La raison graphique, la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Édition de Minuit, 1979, 274 p.
- GOUBERT (Pierre), « Économie et urbanisme dans la 1^{ère} moitié du XVII^e siècle », dans : *Clio parmi les hommes*, La Haye, Paris, EHESS et Mouton, 1976, pp. 219-226.
- GOUBERT (Pierre), « Les officiers royaux des présidiaux, baillages et élections dans la société française du XVII^e siècle », dans : *Clio parmi les hommes*, La Haye, Paris, EHESS et Mouton, 1976, pp. 123-137.
- GUERREAU (Alain), « Climat et vendanges (XIV^e-XIX^e siècles) révisions et compléments », dans : *Histoire et mesure*, Paris, 1995, vol. 10 n° 1 et 2, pp. 89-147.
- GUTTON (Jean-Pierre), *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France. Solidarités et voisinages du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1979, 295 p.
- GUTTON (Jean-Pierre), *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier Montaigne, 1981, 252 p.
- KARPIK (Lucien), *Les avocats - Entre l'État, le public et le marché XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1995, 482 p.
- LAMARCHE-VADEL (Gaëtane), *De la duplicité. Les figures du secret au XVII^e siècle*, Paris, Ela La Différence, 1994, 137 p.
- LANDOU (Noël), « Le marché de l'office au XVII^e siècle dans la Haute Marche d'après les écrits du président au présidial de Guéret, Jean-Baptiste Alexis Chorllon », dans : CASSAN (Michel) études réunies par, *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, colloque de Limoges 11-12 avril 1997, Limoges, PULIM, 1998, pp. 63-94.
- LASLETT (Peter), *Un monde que nous avons perdu : les structures sociales pré-industrielles*, Paris, Flammarion, 1969, 297 p.
- LEMARCHAND (G.), « Crises économiques et atmosphère sociale en milieu urbain sous Louis XIV », dans : *Revue Histoire Moderne et Contemporaine*, Paris, CNRS, 1967.
- LEMOINE (Yves), *La grande robe, le mariage et l'argent. Histoire d'une grande famille parlementaire (1560-1660)*, Paris, Michel de Maule, 2000, 298 p.
- LEPRADO-MADAULE (Danielle), « L'astrométéorologie. Influence et évolution en France 1520-1640 », dans : *Histoire, Économie, Sociétés*, 1996.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire du climat depuis l'An Mil*, Paris, Flammarion, 1983, 2 tomes : 287 p., 254 p.
- MANDROU (Robert), « Le baroque européen : mentalité pathétique et révolution sociale », dans : *Annales ESC*, Paris, pp. 898-914.
- MANDROU (Robert), « Tragique XVII^e siècle », dans : *Annales esc*, Paris, A. Colin, EHESS, 1957, p 305-313.
- MANDROU (Robert), *Mélanges. Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités*, Paris, 1985, 580 p.
- MARENCO (Claudine), *Manières de table, modèles de mœurs, 17^e-20^e siècle*, E.N.S.-Cachan, 1992, 308 p.
- MOUSNIER (Roland), « Comment les Français voyaient la France au XVII^e siècle », dans : *Bulletin de la Société d'Études du XVII^e siècle*, Paris, 1955, n° 25 et n° 26.
- MOUSNIER (Roland), « Note sur les rapports entre les gouverneurs de provinces et les intendants dans la première moitié du XVII^e siècle », dans : *Revue Historique Moderne et Contemporaine*, Paris, CNRS, 1962 (octobre-décembre), pp. 339-350.

Bibliographie

- MOUSNIER (Roland), *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, réédition, Paris, PUF, 1971.
- MOUSNIER (Roland), « Le personnel. Hiérarchie professionnelle et hiérarchie sociale », dans : *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1980, tome II, chapitre II du livre IV, pp. 297-366.
- MOUSNIER (Roland), « Les officiers », dans : *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1980, tome II, pp. 37-66.
- MUCHEMBLED (Robert), *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Flammarion, [1978], 1991, avec préface de l'auteur, 398 p.
- MUCHEMBLED (Robert), *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XV^e au XVIII^e siècle*, édition enrichie. Paris, Hachette, 1994, 517 p.
- MUCHEMBLED (Robert), *Société et mentalités dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1990.
- PETITFRÈRE (Claude), « Les officiers dans le corps de ville de Tours aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans : CASSAN (Michel) études réunies par, *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, colloque de Limoges 11-12 avril 1997, Limoges, PULIM, 1998, pp. 121-138.
- POISSON (Jean Paul), *Notaires et Sociétés. Travaux d'histoire et de sociologie notariale*, Paris, Economica, 1985, 736 p.
- POISSON (Jean Paul), « *Le parfait praticien françois* de Gabriel Cayron (XVII^e s) : introduction à une analyse de son contenu et plaidoyer pour l'étude des ouvrages de pratique juridique », dans : *Visages du notariat dans l'histoire du Midi toulousain, XIV^e-XIX^e siècles*, 1992, pp. 163-205.
- PRESSOUYRE (Sylvia), « L'image de la maison dans la littérature au XVI^e siècle », dans : *La maison de ville à la Renaissance*, Condé/Noireau, Architectura, Picard, 1983.
- QUÉNIART (Jean), *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Lille, 1977, 2 tomes, 1161 p., ill.
- ROCHE (Daniel), *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement, (XVII^e et XVIII^e siècles)*, 1989.
- ROUSSEAU (Raymond), « Une ancienne coutume : la bénédiction du lit nuptial », dans : *Revue de la société d'études folcloriques du Centre-Ouest*, t. IX, 1975, pp. 400-404.
- SAUPIN (Guy), *Nantes au XVII^e siècle : vie politique et société urbaine, 1598-1720*, thèse d'État Histoire à Paris IV, Paris, 1992, Rennes, 1996, 523 p.
- SAUPIN (Guy), « comportements économiques des officiers "moyens" à Nantes 1661-1789 », dans : CASSAN (Michel) études réunies par, *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, colloque de Limoges 11-12 avril 1997, Limoges, PULIM, 1998, pp. 43-61.
- SCHNAPPER (Antoine), *Curieux du Grand Siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1994, 575 p.
- VIGARELLO (Georges), *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985, 283 p.
- VOVELLE (Michel), *Idéologies et mentalités*, Paris, [Maspero 1982], Gallimard 1992, 358 p.

L'éducation

- BOUILLE (M.), *L'école. Histoire d'une utopie ? XVII^e-début XX^e siècle*, Paris, Marseille, 1989.

Bibliographie

- CHARTIER (Roger), COMPÈRE (Marie-Madeleine), JULIA (Dominique), *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1976.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine) et JULIA (Dominique), *Les collèges français XVI^e XVIII^e siècle*, Répertoire, 1984.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine), *Du collège au lycée (1500-1850), généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Gallimard-Juliard, 1985, 285 p.
- DAINVILLE (François de), « Collèges et fréquentation scolaire au XVII^e siècle », dans : *Population*, 1957, pp. 467-495.
- DAINVILLE (François de), *Les Jésuites et l'éducation de la Société française. La naissance de l'humanisme moderne*, Paris, 1940, 392 p.
- JULIA (Dominique) et REVEL (Jacques), *Les Universités européennes du XVI^e siècle au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, EHESS, 1989.
- JULIA (Dominique), FRIJHOFF (Willem), « École et société dans la France d'Ancien Régime », dans : *Cahier des annales* n° 35, Paris, Armand Colin, éd. EHESS, 1975.
- FURET (François) et OZOUF (Jacques), *Lire et écrire*, Paris, 1977, 2 tomes : 390 p. et 379 p.
- POUTET (Yves), *Le XVII^e siècle et les origines lassaliennes*, Rennes, 1970, 1234 p.
- SNYDERS (Georges), *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1965, 460 p.
- VIGUERIE (Jean de), *L'institution des enfants. L'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, 331 p.

LES MENTALITÉS

Les images, les représentations

- BERTIN (J.), *Sémiologie graphique*, Paris, La Haye, Gauthier-Villars / Mouton, 1967, 431 p.
- BLANCHARD (Joël), *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge*, Actes du colloque organisé par l'Université du Maine les 25 et 26 mars 1994, édités par Joël Blanchard, postface de Philippe Contamine, Paris, Picard, 1995, 340 p.
- BOULLIER (Grégoire), « L'homme qui signe », dans : *Autrement*, n° 147, septembre 1994, *Nom et Prénom*, pp. 134-153.
- BRÈME (Dominique), « Fards et codes du Grand Siècle », dans : *Beaux-Arts magazine*, juillet 1997 n° 158, pp. 52-61.
- FRAENKEL (Béatrice), *La signature, genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992, 319 p.
- FUMAROLI (Marc), *L'école du silence. le sentiment des images au XVII^e siècle*, Paris, 1994.
- HASKELL (Francis), *L'historien et les images*, Yale University, 1993, Paris, 1995.
- LEBRUN (Charles), *L'Expression des passions, et autres conférences, Correspondance*, Paris, Dédale, Maisonneuve et Larosc, 1994, 281 p.
- MÉNARD (Michèle), « Unique en ses images, Le miroir brisé », dans : DELUMEAU (Jean) et ROCHE (Daniel), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990, pp. 201-224.
- MÉNARD (Michèle), « Regards sur le visage du Christ », dans : BARDET (Jean-Pierre) et FOISIL (Madeleine), *La vie, la mort, la foi, le temps*, Mélanges offerts à Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1993, XXIV-760 p., ill., pp. 349-372
- MÉNARD (Michèle), « Si l'histoire m'était montrée », dans : *L'Art est-il une connaissance ?*, 4^e forum Le Monde / Le Mans 1993, sous la direction de Roger-Pol Droit, Paris, Le Monde éditions, pp. 258-277.

Bibliographie

- MÉNARD (Michèle) et DUPRAT (Annie), *Histoire, Images, Imaginaires (l'in XV^e Siècle-début XX^e Siècle)*, Colloque international des 21-22-23 mars 1996 tenu à l'Université du Maine (Le Mans), Laboratoire d'Histoire anthropologique du Mans UPRES A 6092, 1998, 507 p.
- MÉNARD (Michèle), « Une problématique du XX^e siècle. Faire de l'histoire religieuse avec des images », dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*, Paris, Société d'histoire religieuse de la France, juillet-décembre 2000, pp. 573-587.
- MÉROT (Alain), « Le cabinet, décor et espace d'illusion », dans : *Revue XVII^e siècle*, Paris, PUF, n° 162, 1989, pp. 37-51.
- PASTOUREAU (Michel), *L'étoffe du diable, une histoire des rayures et des tissus rayés*, Paris, Seuil, 1991, 187 p.
- RENSELAER (W.Lee), *Ut pictura poesis, Humanisme et théorie de la peinture XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Macula, 1991, 215 p.

L'imprimé

- AQUILON (P.), « Quatre avocats angevins dans leur librairie », dans : *Le Livre de l'Europe à la Renaissance (1455-1620)*, Actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes, Tours, 1^{er}-11 juillet 1985, Paris, 1988.
- CHARTIER (Roger), *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 359 p.
- FEYEL (G.), *La «Gazette» en province à travers ses réimpressions 1631-1752*, Amsterdam et Maarsen, 1982, X + 454 p.
- FOGEZ (Michèle), *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1989.
- PÉROUAS (Louis), « La bibliothèque de Pierre Robert (1589-1658). Une première approche », dans : *Actes du 55^e congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France. Bibliothèque de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1997, t. 125, pp. 63-69.
- SEGUIN (J.P.), *L'information en France avant le périodique, (517 canards imprimés entre 1529 et 1631)*, Paris, 1964, 132 p.
- SGARD (J.), *Bibliographie de la presse classique (1600-1789)*, Genève, 1984, 226 p.
- STEGMAN (A.), « Les lectures d'un avocat manceau en 1579 : la "Démonologie" de Pierre Massé », dans : *Actes du colloque Renaissance-Classicisme du Maine*, Le Mans, [1971], 1975, pp. 77-89.

La religion

- La Bible de Jérusalem*, Le Cerf, 1973, 4^{ème} éd. 1978, 1855 p.
- BARBIN (H.) et DUTEIL (J-P.), « Miracle et pèlerinage au XVII^e siècle », dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 167, juillet-décembre 1975, pp. 246-256.
- BAUDOT et CHAUSSIN (RR-PP) ; O.S.B., *Vie des Saints et des bienheureux*, librairie Letouzey et Ané, Paris, 1936, 12 tomes.
- BRÉMOND (Henri), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, 1923-1933, 12 vol. dont 1 index (cf. notamment tome IX : « La vie Chrétienne sous l'ancien régime », 1932), rééd. 1967-1971.
- CASSAN (Michel), BOUTIER (Jean), LEMAÎTRE (Nicole), études réunies par, *Croyances, pouvoirs et société*. Études offertes à Louis PÉROUAS, Treignac, Éd. les Monédières, 1998, 345 p.

Bibliographie

- CERTEAU (Michel de), « Mystique au XVII^e siècle », dans : *L'Homme devant Dieu*, tome 2, Paris, 1964.
- CHATELLIER (Louis), *Le catholicisme en France, 1500-1650, (limites actuelles)* : tome 2, « Le XVII^e siècle 1600-1650, Paris », SEDES, 1995, 311 p.
- CHATELLIER (Louis), *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, 1987, 315 p.
- CHAUNU (Pierre), *Au cœur religieux de l'histoire*, Paris, 1986, 599 p.
- CHÉLINI (Jean) et BRANTHOMME (Henry), *Les chemins de Dieu, (Histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours)*, Paris, Hachette, 1982, 493 p.
- DARRICAU (R.), « La sainteté en France au XVII^e siècle (1590-1715) », dans : *Histoire de la sainteté*, Angers, Publications du Centre de Recherches d'Histoire religieuse de l'université d'Angers, 1982, tome 5, pp. 65-94.
- DELUMEAU (Jean), *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, [1971], 1978, 374 p.
- DELUMEAU (Jean), *Naissance et affirmation de la réforme*, Paris, PUF, [1965], 6^{ème} édition 1991, 413 p.
- DELUMEAU (Jean), sous la direction de, *La première communion. Quatre siècles d'histoire*, Paris, Desclée de Brouwer, [1982], 1987, 313 p.
- DUPRONT (Alphonse), *Du sacré. Croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Gallimard, 1987, 541 p.
- FEBVRE (Lucien), *Au cœur religieux du XVI^e siècle*, Paris, 1957.
- GARRISSON (Janine), *L'Édit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance*, Paris, Seuil, 1985, 309 p.
- GÉLIS (Jacques), « La mort et le salut spirituel du nouveau-né », dans : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 31, 1984, pp. 361-376.
- GIGOT (Hubert), « Les eaux miraculeuses de nos ancêtres qui coulaient à Notre-Dame des Ardillers [Oratoriens, à Saumur Maine et Loire] peuvent-elles être retrouvées ? », dans : *Société des Lettres et Sciences du Saumurois*, 1995, a. 86, n° 144, pp. 5-20.
- GOURDIN (Pierre), « Questions à propos des premiers pèlerinages aux Ardillers », dans : *Société des Lettres et Sciences du Saumurois*, 1995, a. 86, n° 144, pp. 21-24.
- HERRMANN-MASCARD (Nicole), *Les reliques des Saints : formation coutumière d'un droit*, Paris, Klincksieck, 1975, 446 p.
- LABROUSSE (Ernest) et SAUZET (Robert), « La lente mise en place de la réforme tridentine (1598-1661) », dans : LEGOFF (Jacques) et RÉMOND (René), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1987-1989, pp. 323-443.
- LAPLANCHE (François), « Religion, culture et société dans le discours apologétique de la Réforme française », in : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1976, n° 3, pp. 425-441.
- LEBRUN (François), *Histoire des catholiques en France du XV^e siècle à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980.
- LEMAÎTRE (Nicole), « Sous le vent des réformes religieuses (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans : *Histoire du Rouergue*, sous la direction de ENJALBERT (Henri), Toulouse, Privat, 1979, pp. 253-272.
- LEMAÎTRE (Nicole), « La citadelle catholique (1562-1788) », dans : *Histoire de Rodez*, sous la direction de ENJALBERT (Henri), 1981, pp. 119-134.
- LEMAÎTRE (Nicole), « Un prédicateur et son public. Le père Lejeune en Limousin », dans : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1983, pp. 33-65.
- LEMAÎTRE (Nicole), *Le clergé et les paroisses du Rouergue (1417-1563)*, thèse de doctorat d'État Paris I, 1987, publiée sous le titre *Le Rouergue flamboyant*, Paris, 1988.

Bibliographie

- LEMAÎTRE (Nicole), « Les cloches du Limousin, voix de Dieu, voix des hommes [XVI^e-XVIII^e s.] », dans : *Les signes de Dieu aux XVI^e et XVII^e siècles*, 1993, pp. 239-256.
- LEMAÎTRE (Nicole), « Société et vie religieuse du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle : les formes élémentaires de la pratique religieuse », dans : *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, Paris, 1995, n°1 et 2, pp. 39-54.
- LEMAÎTRE (Nicole), « Le prêtre mis à part ou le triomphe d'une idéologie sacerdotale au XVI^e siècle », dans : *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1999, t. 5, n° 215, pp. 275-289.
- MÉNARD (Michèle), « La vie religieuse des catholiques (XVIII^e siècle) », dans : SOLNON (Jean-François), sous la direction de, *Sources d'histoire de la France moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Larousse, 1994, pp. 771-786.
- MÉTAIS (abbé Charles), « Chronique sur la Trinité de Vendôme de 1621 à 1669, par un religieux de l'Abbaye », dans : *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, Vendôme, Lemercier, 1890, pp. 121-154 et pp. 184-208.
- MIQUEL (Pierre), *Vincent de Paul*, Paris, A. Fayard, 1996, 521 p.
- PÉROUAS (Louis), *Le diocèse de La Rochelle, de 1648 à 1724. Sociologie et pastorale*. Bibliothèque générale de l'École des Hautes Études, VI^e section, SEPVEN, 1964, 532 p.
- PLONGERON (Bernard), *Religion et sociétés en Occident (XV^e-XX^e siècles). Recherches françaises et tendances internationales 1973-1981*, nouvelle édition, revue et augmentée, Paris, CNRS et CDSH, 1982, 319 p. et index.
- PLONGERON (Bernard), sous la direction de, *La religion populaire dans l'Occident chrétien. Approches historiques*, préface de LATREILLE (André), avec la collaboration de BOULARD (Fernand), RAPP (Francis), DELUMEAU (Jean), LEBRUN (François), PLONGERON (Bernard), CHOLVY (Gérard), LEROU (Paule et Roger), Paris, Beauchesne, 1976, 240 p.
- PROVOST (Georges), *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Le Cerf, 1998, 530 p.
- QUENIART (Jean), *La révocation de l'édit de Nantes. Protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Paris, 1985, 143 p.
- QUENIART (Jean), « Religion englobante ou religion englobée : deux modèles de rapports entre Église et société », dans : *Église et États : France et Pologne, XV^e-XX^e siècles*, 1993, pp. 43-48.
- ROGIER (L. J.), AUBERT (R.), KNOWLES (M. D.) (sous la direction de), *Nouvelle histoire de l'Église, Réforme et Contre-Réforme*, tome III, par TÜCHL (Herman), BOUMAN (C. A.) et LEBRUN (Jacques), Paris, Seuil, 1968, 468 p.
- SAUZET (Robert), *Contre-Réforme et Réforme catholique en Bas-Languedoc : le diocèse de Nîmes au XVII^e siècle*, Étude de sociologie religieuse, thèse de doctorat d'État Paris IV, 1976, Lille, 1978, Paris, Louvain, 1979, 859 p.
- SAUZET (Robert), *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVII^e siècle, essai de sociologie religieuse*, Rome, 1975, 371 p.
- SAUZET (Robert), « La réforme pastorale, le clergé séculier », dans : LEBRUN (François), sous la direction de, *Histoire de la France religieuse*, Paris, 1988, t. 2, p. 369 sq.
- SAUZET (Robert), *Les réguliers mendiants acteurs du changement religieux dans le royaume de France 1480-1560*, Tours, Université de Tours, 1994, 251 p.
- SAUZET (Robert), « Itinéraires en histoire religieuse nîmoise », dans : *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1994, série 8, t. 72, pp. 67-74.

Bibliographie

- TAVENEAU (René), *Le catholicisme dans la France classique (1610-1715)*, Paris, CDU et SEDES, 1994, 2 tomes, 582 p.
- WANEGFFLELEN (Thierry), *La France et les Français. XVI^e-milieu XVII^e siècle. La vie religieuse*, Paris, Ophrys, 1994.
- WILLAERT (L.), *Après le concile de Trente. La restauration catholique, 1563-1648*, Paris, 1960, 488 p.

Les croyances

- BELMONT (Nicole), *Les signes de la naissance*, Paris, Plon, 1971, 224 p.
- BELMONT (Nicole), *Mythes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Plon, 1973, 184 p.
- CHAUNU (Pierre), « Sur la fin des sorciers au XVII^e siècle », dans : *Annales ESC.*, Paris, juillet-août 1969, pp. 895-911.
- DREVILLON (Hervé), *Lire et écrire l'avenir. Astrologie, prophéties et prédictions dans la France du XVII^e siècle (1610-1715)*, thèse de doctorat, EHESS., Paris, 1994, 410 p.
- FAVRET-SAADA (Jeanne), *Les Mots, la Mort, les Sorts : la sorcellerie dans le bocage*, Gallimard, 1977, 334 p.
- LEBRUN (François), « Le "Traité des Superstitions" de Jean-Baptiste Thiers, contribution à l'ethnographie de la France du XVII^e siècle », dans : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1976, n° 3, pp. 443-465.
- MANDROU (Robert), *Magistrats et sorciers en France au XVII^e siècle : une analyse de psychologie historique*, Paris, Plon, 1968.
- MANDROU (Robert), *Possessions et sorcellerie au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1979, 348 p.

HISTOIRE LOCALE

Dictionnaires et ouvrages de référence

- CAUVIN (Thomas), *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Paris, 1845, 735 p.
- ESNAULT (Gustave-René) et CHAMBOIS (Emmanuel-Louis), *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, Le Mans, 1857, 6 vol.
- FLOHIC (Jean-Luc) sous la direction de, *Le Patrimoine des communes de la Sarthe*, Paris, Flohic, 2000, 2 tomes, 1667 p.
- GROSSE-DUPERON (A.), *Tableau de la Province du Maine*, Laval, Veuve A. Goupil, 1913. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 5052.
- LE PAIGE (M. chanoine de la cathédrale), *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et diocèse du Maine*, Le Mans chez Toutain en 1777, 2 tomes de 544 p. et 602 p., Paris chez Saugrain en 1777 ; Mayenne, A. Nézan, 1895, Joseph Floch, 1980.
- LINIÈRE (Raoul de), annoté par, *Armorial de la Sarthe*, Extrait de l'armorial général de France dressé en 1696 par Charles-René D'Hozier, juge d'armes de France et généalogiste de la Maison du Roi, publié par René du Guerny, Le Mans, Monnoyer, 1942, 344 p.
- LINIÈRE (Raoul de), *Armorial de la Sarthe, Notices généalogiques sur les Familles résidentes ou possessionnées dans la région sarthoise des XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, M. Villaire, 1948, 2 tomes, 726 p.
- MONTESSON (Charles-Raoul, comte de), *Vocabulaire du Haut-Maine*, Paris, Le Mans, 1921, 201 p.

- PESCHE (Julien-Rémy), *Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe*, Paris, Palais-Royal, 1974, 6 tomes.
- PORT (Célestin), *Dictionnaire historique, géographique, biographique du Maine-et-Loire*, Angers, Siraudeau et c^{ie}, 1978, tomes 1 et 2, et Lachèse et Dolbeau, 1878, tome 3.
- SAINT-VENANT (R. de), *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, Bruxelles, Culture et Civilisation, tome IV.
- SOCIÉTÉ de GENS DE LETTRES, *Nouveau dictionnaire historique ou Histoire abrégée de tous les Hommes qui se sont fait un nom par des Talens, des Vertus, des Forfaits, des Erreurs, Etc. depuis le commencement du Monde jusqu'à nos jours. Et dans laquelle on expose avec impartialité ce que les Écrivains les plus judicieux ont pensé sur le caractère, les mœurs et les Ouvrages des Hommes célèbres dans tous les genres : avec des Tables Chronologiques pour réduire en Corps d'Histoire les Articles répandus dans ce Dictionnaire*, Caen, G. Leroy, 1786, 6^{ème} édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée.
- VALLÉE (Eugène), *Dictionnaire topographique du département de la Sarthe comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, revu et publié par M. Robert Latouche, 1950-52, 2 fasc. 1061 p.

Histoire Générale de la Généralité de Tours

La province du Maine fait partie de la généralité de Tours.

- BRIAIS (Bernard), *Drames du passé en Touraine*, Chambray-lès-Tours, CLD, 1992, 189 p. ill.
- GIRAUDET (E.), *Histoire de la ville de Tours*, Tours, Culture et civilisation, 1873, 404 p.
- LEBRUN (François), *Grandes enquêtes statistiques des XVII^e et XVIII^e siècles dans la généralité de Tours*, Annales de Bretagne, 1965, pp. 338-345.
- L'Indre et Loire. La Touraine des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, coll. L'histoire par les documents, Bordessoules, 1982, 272 p.

Histoire Générale de la Province du Maine

- BELLÉE (Armand), *Recherches historiques sur le Maine*, Le Mans, 1875, 111 p.
- BONNETON (Christine), sous la direction de, *Maine*, avec la collaboration de R. Philippe, A. Ménil, É. Bouton, M. Bordier-Nikitine, Y. Guillard, P. Durand, J. B. Chauveau, T. Bouché, J. Dufour, G. Macé, Paris, 1988, 431 p.
- BOUTON (André), *Vie pittoresque du Mans au temps des carrosses et des chandelles*, Le Mans, J. Martin, 1963, 101 p., ill.
- BOUTON (André), *Le Maine, histoire économique et sociale*, Le Mans, Monnoyer, ill. et cartes, tome 2 : XIV^e, XV^e, XVI^e siècles, 1970, 1038 p. ; tome 3 : XVII^e, XVIII^e siècles, 1973, 663 p.
- DORNIC (François), sous la direction de, *Histoire du Mans et du pays manceau*, Collaboration de Marc AUFFRET, Jacques BIARNE, Paul BOIS, François GARNIER, Jean GOUHIER, Michèle MÉNARD, Robert PHILIPPE, Toulouse, Privat, [1975], 1988, 396 p.
- LESTANG (Gustave de), « Notices bibliographiques pour servir à l'histoire de la province du Maine », dans : SASAS, Le Mans, Monnoyer, 1848-1849, pp. 184-189.
- LÉVY (André), sous la direction de, Marc AUFFRET, Joëlle BEN-KEMOUN, Jeanne DUFOUR, François GARNIER, Joseph GUILLEUX, Claude LAMBERT, Philippe LEMAÎTRE, Hubert NÉANT, René PLESSIX, Jean RIOUFREY, Robert ROULEAU, Jacques TERMEAU, *La Sarthe des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1983, 465 p.

Bibliographie

PESCHE (Julien-Rémy), *Histoire de la ville du Mans et des villes de Malicorne et Mamers*, Le Mans, Monnoyer, 1842, Mayenne, Floch, 1975. tome III, 785 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 6143.

Le XVI^e siècle :

ANJUBAULT (A.) et CHARDON (Henri), « Recueil de pièces inédites pour servir à l'histoire de la Réforme et de la ligue dans le Maine », dans : *Annuaire de la Sarthe* 1867, pp. V-XXXII et 1-75, *Annuaire de la Sarthe* 1868, pp. V-XXXIX et 1-74.

BELLANGER (Raoul), *Les Bourgeois de La Ferté : chronique du siège de La Ferté-Bernard 1590*, La Ferté-Bernard, Bellanger impr., s. d., 90 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 8° / 6686

BERTRAND (Arthur), « L'histoire du Maine au XVI^e siècle, documents inédits », dans : *SASAS*, Le Mans, Monnoyer, 1875, pp. 133-159.

CORDONNIER (Paul), « La Ligue dans le Maine », dans : *RHAM*, Le Mans, 1958, 33 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 6285.

MENJOT D'ELBENNE (Samuel vicomte de), « Le commencement de l'année dans le Maine après l'édit de Charles IX », dans : *La Province du Maine*, Laval, A ; Goupil, 1898, p. 298.

PIEL (Frederic), *Le sire de Baigneux, épisode des guerres de religion dans le Maine en 1562*, Mamers, Jules Fleury, 1860, 8 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 1941.

Le XVII^e siècle

DESCHAMPS LA RIVIÈRE (R.), « Un épisode de la Fronde au Mans », dans ; *La Province du Maine*, Laval, A. Goupil, 1898, pp. 345-350

DUVEAU (M.A.), « Les funérailles de César de Vendôme », dans : *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, Vendôme, Lemercier, 1886, pp. 207-224. 286 p.

LEDRU (abbé Ambroise), « Une émeute dans le Maine en 1675 », dans : *RHAM*, Le Mans, Pellechat, tome XVI, 1884, pp. 55-63.

MENJOT D'ELBENNE (Samuel vicomte de), « Essai sur la Fronde dans le Maine. Le siège du Mans en 1652, dans : *RHAM*, Le Mans, Pellechat, 1881, pp.29-56

MENJOT D'ELBENNE (Samuel vicomte de), *Une émeute au Mans en 1659*, Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1893, 16 p.

PROST (Pierre-Yves), « Le Maine vu par un intendant de Louis XIV, présentation et publication du texte inédit de la grande enquête faite en 1664 par Charles Colbert de Croissy dans la généralité de Tours : Le Maine », dans : *SASAS*, Le Mans, Martin, 1977, pp. 1 à 112.

TRIGER (Robert), *Les prisonniers de Rocroy à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans en 1643*, Le Mans, Monnoyer, 1887, 30 p. Cote Arch. dép. Sarthe BIB F3, tome 1.

L'économie, la topographie

BOITARD (Victor), *Les rues du Mans et leur origine*, Bruxelles, Culture et Civilisation, 1977, 2 vol. 302 p. et 310 p.

BOUTON (André), *Les voies antiques, les grands chemins médiévaux et les routes royales du Haut-Maine*, Le Mans, Bouton, 1947, 226 p.

LESTANG (Gustave de), « Documents topographiques sur la ville du Mans pour le XIV^e et XV^e siècle », dans : *SASAS*, Le Mans, Monnoyer, 1861-62, pp. 177 à 264.

Bibliographie

- RAIMBAULT (R.N.), *Le Mans au fil des ans*, Ligué, AREFPPI, 1988, 144 p.
- ROTH (Yvette) et BRIÈRE (Marie-Anne), *L'évolution urbaine du Mans ancien aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Mémoire de maîtrise, Université du Maine, Le Mans, 1975, 203 p., atlas 35 p.
- TRIGER (Robert), « Observations agricoles et météorologiques sur les années remarquables de 1544 à 1789 dans la province du Maine », dans : SASAS, Le Mans, Monnoyer, 1881, pp. 97 à 153.
- TRIGER (Robert), *Études historiques et topographiques sur la ville du Mans*, Le Mans, Les éditions de la Tour Gile, 1994, 588 p., 146 plans, dessins et gravures dont 38 planches hors texte 62 plans et dessins reproduits ou reconstitués par M. Robert Triger, 36 dessins et 13 photographies de M. Paul Cordonnier-Détric. Réédition de *Études historiques et topographiques sur la ville du Mans, quartiers des Jacobins, de l'ancien évêché, de Saint-Vincent, de Tessé, de l'Étoile et des Ursulines*, Le Mans, Monnoyer, 1926.
- VOISIN (abbé A.), « Cité des Cénomans. Nouvelles explorations sur les remparts du Mans », dans : SASAS, Le Mans, Monnoyer, 1859-60, pp. 89 à 122.
- VOISIN (abbé A.), « Mémoire sur l'ante-murale de la cité du Mans et la rive gauche de la Sarthe », dans : SASAS, Le Mans, Monnoyer, 1859-60, pp. 780-787.

La société du Maine aux XVI^e et XVII^e siècles

- Annuaire de la Sarthe 1835* : gouverneurs, lieutenants généraux, pp. 197 à 205.
Extraits de l'Hôtel de Ville de 1553 à 1784, pp. 1 à 188.
- BARILLY-LEGUY (Martine), « La paroisse de Saint-Benoît au XVII^e siècle », dans SASAS, Le Mans, Martin, 1997, pp. 31-58.
- BELLAY (P. du), « Études historiques sur les anciennes coutumes de France et en particulier sur celles de la Province du Maine », dans : SASAS, Le Mans, Monnoyer, 1859, p. 131.
- CAUVIN (Thomas), *États du Maine, députés et sénéchaux de cette province*, Le Mans, 1819, 143 p.
- CAUVIN (Thomas), *Recherches sur les établissements de charité et d'instruction publique du diocèse du Mans*, Le Mans, 1825, 154 p.
- CHEVET (Marie-Thérèse), « Naissances illégitimes dans le Haut-Maine de la fin du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle », dans : *La Province du Maine*, Le Mans, Martin, 1992, pp. 61-81.
- DAGONEAU (Marin), *Tableau des principales assemblées nationales tenues en France sous le nom d'États Généraux, de notables, etc. depuis l'an 422 jusqu'en 1830 avec la liste des députés connus du Maine et de la Sarthe, depuis 1468*, Le Mans, Monnoyer, 35 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 1951-1952
- ESPINAY (G. d'), *La Réforme de la Coutume du Maine en 1508*, Mamers, Fleury et Dangin, 1893, 54 p. Cote Médiathèque Le Mans 2^{ème} supplément Maine / 66.
- GERNISSON (abbé J. D.), *De l'origine des registres paroissiaux à l'établissement de l'État Civil en Maine et en Anjou*, Sablé, 1961, 198 p.
- GUILLEUX (Joseph), *Étude de démographie historique : une paroisse mancelle, Notre-Dame de La Couture (1668-1789)*, Le Mans, SASAS, 1977, 279 p.
- LEDRU (abbé Ambroise), DUBOIS (abbé E. L.), BRUNEAU (abbé H.), « L'Hôtel du Dauphin », dans : *Union Historique et littéraire du Maine*, Le Mans, Leguicheux, 1893, tome I, pp. 116-118.

Bibliographie

- LEFIZELIER (Jules), *La gabelle dans le Maine et l'Anjou (1515-1789)*, Laval, Moreau, 1869, 30 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 1951-1952
- LEGEAY (Fortuné), *Notes historiques sur Saint Gilles des Guérets*, Le Mans, Leguicheux, 1890, 51 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 2^{ème} supplément / 68.
- LEGEAY (Fortuné), *Le Collège de Saint-Benoît au Mans*, 1893, in 8°, 11 p. Cote Médiathèque Le Mans Supplément Maine / 10.
- LE SAUX (Nathalie), *Le présidial du Maine du XVI^e au XVIII^e siècles : structures et organisation socio-professionnelles*, 1993, 2 vol., 110 p. + 31 p. dactylographiées, DEA Histoire droit, économie, société, Paris II. cote Arch. dép. Sarthe 16 J 361
- MAÎTRE (Léon), *Le Maine sous l'Ancien Régime, administration, justice, finances*, Laval, Moreau, 1866, 80 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 1951-1952
- MÉMIN (Marcel), « En ses aspects humains, une ancienne paroisse rurale du Maine : Pontlieue (Arnage) », dans : SASAS, Le Mans, Martin, 1975 pp. 287-308 et 1976 pp. 422-442.
- PLESSIX (René), « Le peuplement de l'élection du Mans » (1688-1764), dans : *Annales de Bretagne*, 1978.
- PLESSIX (René), *Au fil de la vie. Naître, Se marier, Mourir dans le Haut-Maine (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Le Mans, 1989, dossier ARDOS : n° 18, 112 p.
- REULOS (Michel), « Quelques remarques à propos de l'édition glosée de la *Coutume du Maine* de Guillaume Le Rouillé (1535) ». *Compte-rendu des 22^e journées d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France*, Tours, 3-5 juin 1993, A. Normandie, 1995, a. 45, n° 1, p. 80.
- TRIGER (Robert), « Les feux de joie au Mans, du XVI^e au XVIII^e siècle », dans : *Nouvelliste de la Sarthe*, 24 avril 1913, n° 97.
- WALTER (Élisabeth), *Le Musée Tessé du Mans, peinture française du XVII^e siècle, catalogue raisonné des collections publiques*, maîtrise spécialisée d'histoire de l'art, sous la direction de Monsieur le Professeur Jacques Thuillier, université de Paris-Sorbonne, mai 1974, 256 p.

Les personnalités du Maine aux XVI^e et XVII^e siècles

- BARET (chanoine René), *Un émule de saint Vincent de Paul au Maine, Pierre Ragot (1609-1683)*, Laval, Goupil, 1943, 43 p.
- BOUVET (chanoine Jean), « Un catéchiste humaniste : René Flacé, curé de La Couture au Mans (1530-1600) », dans : *La Province du Maine*, Le Mans, Martin, janvier-mars 1974, pp. 21-40.
- CHAPPÉE (Julien), « Claude d'Angennes évêque du Mans », dans : *La Province du Maine*, Laval, A. Goupil, 1899, pp. 162-164.
- CHARDON (Henri), « Les débuts au Mans de Marin Cureau de la Chambre, médecin de Louis XIII, de Louis XIV et du chancelier Séguier, membre de l'Académie Française, ses relations de famille et les héritiers de son nom dans le Maine jusqu'au commencement de ce siècle », dans : SASAS, Le Mans, Monnoyer, 1874, pp. 603-657.
- CHARDON (Henri), « Les frères Fréart de Chantelou », dans : SASAS, Le Mans, Monnoyer, 1867-1868, pp. 72-268.
- CORDONNIER (Paul), *Personnages célèbres du Maine au XVII^e siècle*, Le Mans, Monnoyer, 1938. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 6783.
- CORDONNIER-DÉTRIE (Paul), « Un historien méconnu Claude Morant chanoine de Saint-Pierre de la Cour », dans : *SHAM*, 1975, pp ; 42-52.

Bibliographie

- FILLON (Anne), « Marin Mersenne villageois du Haut-Maine ? », dans : *La Province du Maine*, Le Mans, Martin, avril-juin 1993, pp. 167-186.
- FORGET (F.), *Urbain de Laval de Boisdauphin, maréchal de France et de la Ligue*, mémoire de D. E. A., Université du Maine, 1993.
- FROGER (Louis abbé), *Un amateur au XVII^e siècle, Gilles Renard*, Fleury et Danguin, Mamers, 1893, 31 p.
- HAURÉAU (Barthélemy), *Histoire littéraire du Maine*, Paris, Dumoulin, 1870-1876, 10 tomes, 250 p., 272 p., 284 p., 268 p., 284 p., 280 p., 276 p., 304 p., 256 p., 234 p.
- KERVILER (M.), « Guillaume Bautru comte de Serrant, l'un des fondateurs de l'Académie Française (1588-1665) », dans : *SASAS*, Le Mans, Monnoyer, 1876-77, pp. 14-50.
- LABORIE (Philippe), *Approche de deux familles de grands négociants au Mans sous l'Ancien Régime, Fréart et Garnier*, Université du Maine, mémoire de maîtrise, 1990, 217 p. Cote Arch. dép. Sarthe 16 J 198.
- LEDRU (Ambroise), « Urbain de Laval-Bois-Dauphin marquis de Sablé, maréchal de France, (1557-1629) », dans : *RHAM*, Le Mans, Pellechat, 1877, pp 650-683 et *RHAM.*, 1878, pp. 54-110.
- LEGUY (Martine), « Le livre de raison de la famille Bodreau », dans : *La Province du Maine*, Le Mans, Martin, juillet-septembre 1991, pp. 251-264.
- LEGUY (Martine), « Julien Bodreau », dans : *La Province du Maine*, Le Mans, Martin, octobre-décembre 1991, pp. 383-386.
- LÉON-SÉCHÉ (Marcel), « Deux jurisconsultes manceaux : Julien Bodreau et Mathurin-Louis des Malicottes », dans : *La vie mancelle*, Le Mans, sept. 1960, pp. 16, 17.
- LEPOINTE (Gabriel), « Julien Bodreau et Julien Brodeau », dans : *RHAM.*, 1944, p.76.
- PALONKA-LAVENANT (Aneta), « François Fleuriot, peintre au Mans dans la première moitié du XVII^e siècle », dans : *RHAM*, 1999, pp. 151-161.
- RENAUDIN (Paul), *Un procureur général au grand conseil sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, Claude Regnauldin, 1603-1675*, Le Mans, L. Chaudourne, s. d., 69 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 6542.
- Sans auteur, *Jean Portier, curé de Saint-Hilaire du Mans, auteur latin*, Mamers, Fleury et Danguin, 1887, pp. 124-149. Cote Arch. dép. Sarthe AA 1729.
- SICOTIÈRE (Léon de la), « Antoine Le Corvaisier de Courteilles », dans : *RHAM*, 1888, pp. 129-157.
- VAILLANT (Christophe), *Le cadre de vie d'une famille de magistrats du Mans au XVIII^e siècle : les Le Boindre*, mémoire de maîtrise 1996 sous la direction de Monsieur le professeur Jean-Marie Constant. (Cette famille compte des ancêtres contemporains des Bodreau au XVII^e siècle).
- VILLIERS de l'ISLE-ADAM (M.), « Notice sur Julien Bodreau », dans : *Revue d'Anjou et du Maine*, Angers, Cosnier et Lachèse, 1857, pp. 178-184. Cote Médiathèque Le Mans Histoire 7265.

La religion

- Benefices dependans de l'Evesché du Mans*, 126 p. Cote Maine / 356.
- ANGOT (abbé Alphonse), *Le catéchisme au diocèse du Mans depuis 1508, étude historique et bibliographique*, Laval, A. Goupil, 1914, 54 p.
- « Papier et registre du consistoire de l'Église du Mans réformée selon l'Évangile, 1560-61 (1561-1562 nouveau style) », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, 1867, petit in folio, 100 p.

Bibliographie

- « Informations et sentences contre les calvinistes après la prise du Mans (1562-1563) », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1868, pp. I à XXXIX.
- Le Mans, *Monuments religieux*, contient plusieurs ouvrages reliés ensemble. Cote Arch. dép. Sarthe BIB F3.
- TRIGER (Robert), *L'église de la Visitation au Mans*, Le Mans, A. de Saint-Denis, 1903, 48 p.
- TRIGER (Robert), *L'église Saint-Benoît du Mans*, Le Mans, Ch. Blanchet, 1900, 16 p.
- LEGEAY (Fortuné), *Note sur l'église de Saint-Benoît paroisse du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1895, 81 p.
- LEDRU (Ambroise), *L'église Notre-Dame du Pré*, Le Mans, E. Benderitter, 1924, 82 p.
- BROUSSILLON (Bertrand comte de), *Cartulaire de l'évêché du Mans (936-1790)*, Société des Archives Historiques du Maine, Le Mans, siège de la société, 1900, 358 p.
- Notices sur tous les pèlerinages connus anciens, modernes et contemporains du diocèse du Mans*, par un pèlerin manceau, Le Mans, Clément Roulier, 1899, 345 p.
- BARET (chanoine René), *Autour de la première Visitation du Mans ; Madame de La Ferrière, fondatrice (1599-1662), sœur Françoise Angélique de La Grange, supérieure (1658-1664)*, Laval, Madiot, 1962, 10 p.
- BARILLY-LEGUY (Martine), « La Sainte Larme de Vendôme », dans : *SASAS*, Le Mans, Martin, 1998, pp. 41-54.
- BONS (Renée), *Les communautés religieuses de femmes au temps de la Réforme catholique et des Lumières, évolution de l'infrastructure conventuelle, du recrutement et de la vie des moniales sur une terre de l'ouest, le Haut Maine et l'Anjou fléchois*, Le Mans, thèse de doctorat sous la direction de Monsieur le professeur Jean-Marie Constant, Université du Maine, 1996, 897 p., ill.
- BONS (Renée), « Les Filles de Notre-Dame à La Ferté-Bernard [Sarthe], (1633-1792) », dans : *La Province du Maine*, 1997, t. 99, série 5, t. 11, fasc. 42, pp. 121-158. Cote Arch. dép. Sarthe 16 J 445.
- BOURNON (Fernand), *Documents relatifs au pèlerinage de la Sainte Larme de Vendôme (1574-1666)*, Vendôme, Lemercier, 1885, 8 p.
- BOUTON (André), « Humilité chrétienne au XVII^e siècle », dans : *SASAS*, Le Mans, Martin, 1964, pp. 228-234.
- CORDONNIER (Paul), « Autour des reliques de Sainte Scolastique », dans : *RHAM*, Le Mans, 1972, pp. 109-119.
- CORDONNIER (Paul), « Autour du cinquantenaire du temple protestant, les origines du protestantisme dans le Maine », dans : *RHAM*, Le Mans, 1951, 8 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 6899.
- CORDONNIER (Paul), « Les origines de la Réforme dans le Maine », dans : *RHAM*, Le Mans, 1959, 33 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 6286.
- COUTABLE (Sylvie), *Le couvent des Ursulines du Mans et l'éducation des jeunes filles mancelles aux XVII^e et XVIII^e siècles*, mémoire de maîtrise 1996 sous la direction de Madame le professeur Michèle Ménard.
- CROZET (René), « Le monument de la Sainte Larme à la Trinité de Vendôme », dans : *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, Blois, Raymond Sille, 1963, pp. 17-27.
- DRONNE (Maurice), *La Réforme et les Protestants dans le Maine*, Le Cannet-Rocheville, éd. Auteur, 1985, 79 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine 4° / 8607.
- ENGUEHARD (Henri), « L'église de Notre-Dame des Ardillers et le couvent de l'Oratoire », dans : *Actes du congrès archéologique de France*, Société française d'archéologie, CXXII^e session, 1964, pp. 584-597, ill.

Bibliographie

- GOISNARD (A. W.), « L'installation des oratoriens à Notre-Dame des Ardillers à Saumur », dans : *Oratoriens*, mai 1969, pp. 51-91.
- HEURTEBIZE (R. P. dom) et TRIGER (Robert), *Sainte scolastique, patronne de la ville du Mans. Sa vie, son culte, son rôle dans l'histoire de la cité*, Solesme, 1897, édition R. Triger, 1964, 355 p.
- HEURTEBIZE (R. P. dom), « Deux fêtes mémorables à Saint-Benoît du Mans au XVII^e siècle », dans : *SHAM*, Le Mans, 1910, pp. 206-233.
- HOURLIER (dom Jacques), « Dom Guéranger et sainte Scolastique », dans : *RHAM*, Le Mans, 1972, pp. 3-25.
- HOURLIER (dom Jacques), « Sainte Scolastique au Mans », dans : *RHAM*, Le Mans, 1971, pp. 41-58.
- ISNARD (M.), « Les miracles de la Sainte Larme et le bailli de Vendôme », dans : *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, Vendôme, Lemercier et fils, 1880, pp. 96-119.
- LAUDE (abbé), *Recherches sur les pèlerinages manceaux*, Le Mans, 1899, 345 p., 1 carte.
- LEGEAY (Fortuné), *Note sur la paroisse de Saint-Benoît du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1894, Le Mans, pp. 1-19. Cote Médiathèque Le Mans 2^{ème} supplément Maine / 68.
- LEGROS (abbé Henri-Marie, curé d'Arçonnay), « Les pèlerins manceaux au XVII^e siècle » dans : *La Province du Maine*, Le Mans / Laval, A. Goupil, 1913, pp. 241-253.
- LENAIN (Géraldine), *Histoire du monastère de La Visitation S^{te} Marie du Mans de 1634 à 1792*, mémoire de D.E.A., 1996 sous la direction de Madame le professeur Michèle Ménard.
- MÉNARD (Michèle), *Une histoire des mentalités religieuses aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mille retables de l'ancien diocèse du Mans*, Préface de Pierre Chaunu, Paris, Beauchesne, 1980, 467 p.
- MÉNARD (Michèle), « Les historiens et les images. À la recherche de la figure des destinataires sur les images des XVII^e et XVIII^e siècles conservées dans les églises paroissiales du Maine », dans : *Image et signification*, Rencontres de l'École du Louvre, Paris, La Documentation française, 1983, pp. 113-128.
- MÉNARD (Michèle), « Formes, espaces et sacré. Les images favorites de saint Sébastien sur les retables des églises paroissiales de l'ancien diocèse du Mans », dans : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 90, 1983, n^o 2, pp. 357-375.
- MOULARD (Pierre), *Enquête sur les principes religieux et la résidence des gentilshommes dans le diocèse du Mans en 1577*, Le Mans, Monnoyer, 1886, 55 p.
- OURY (dom Guy-Marie), sous la direction de, avec la collaboration de Jacques BIARNE, Jean BOUVET, Albert DURAND, Pierre FOUCAULT, Jacques HOURLIER, Jean LEPART, Michèle MÉNARD, Daniel PICHOT, *Histoire religieuse du Maine*, Chambray-lès-Tours, C. L. D., 1978, 299 p.
- PIOLIN (dom Paul), *Histoire de l'Église du Mans*, Le Mans, 1851-1863, 6 vol. ; pour l'époque moderne, voir le tome V : 741 p. et le tome VI : 615 p.
- PLOQUIN (Jacques), *Un pèlerinage marial angevin à l'époque moderne : Notre-Dame des Ardillers à Saumur*, mémoire de maîtrise, Université d'Angers, Faculté des Lettres, Angers, 1977, 385 p. dact.
- PLOQUIN (Jacques), « Le pèlerinage de Notre-Dame des Ardillers », dans : *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, 74^e année, n^o 132, fév. 1983, pp. 26-45.
- PROST (Pierre-Yves), « Contribution à l'Histoire du Clergé Paroissial du Diocèse du Mans au XVII^e siècle (1660-1670) », dans : *SASAS*, Le Mans, Martin, 1980, pp. 61-78.
- ROCHAMBEAU (A. marquis de), « Voyage à la Sainte Larme de Vendôme », dans : *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, Vendôme, Lemercier et fils, 1873, pp. 157-212.

Bibliographie

- SAUZET (Robert), « Dévotions anciennes et nouvelles au XVIII^e siècle : à propos de l'état des processions de saint Martin à Ligueil en 1777 », colloque : Le temps de l'histoire, Tours, 1975, dans : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 83, 1976, n° 2, pp. 359-369.
- SOUTY (Pierre), « Les inhumations dans les églises sous l'Ancien Régime », dans : *Bulletin trimestriel de la Société Archéologique de Touraine*, Tours, t. XXXV, 1969, pp. 360-364.
- TRIGER (Robert), *Sainte Scholastique*, Montligeon (Orne), 1^{re} éd. 1897, 2^{ème} éd. 1923, 3^{ème} éd. 1964, 355 p.
- VALIOT (Jean), « À propos du Catéchisme de Pierre Viel », dans : *La Province du Maine*, Le Mans, Martin, octobre-décembre 1963, pp. 272-275.

La santé

- DELAUNAY (Paul), *Études sur l'hygiène, l'assistance et les secours publics dans le Maine*, Le Mans, Monnoyer, [1920], 1922, 2 vol. :
-« la société de charité maternelle », 186 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 5067.
-« les maladies contagieuses et l'assistance aux épidémies », 234 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 5067.
- DELAUNAY (Paul), *Comment on soignait nos pères*, Laval, A. Goupil, 1921, in 8°. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 5077 :
-« Médecins manœuvres d'autrefois », 98 p.
-« La communauté des chirurgiens de La Flèche », 61 p.
-« Les sages-femmes dans le Maine à la fin de l'Ancien Régime », 15 p.
-« Les guérisseurs ambulants dans le Maine sous l'Ancien Régime », 122 p.
-« Le service médical dans les hôpitaux du Haut-Maine sous l'Ancien Régime », 47 p.
- DELAUNAY (Paul), « Comment on se défendait de la peste dans le Maine sous l'Ancien Régime », dans : *SASAS*, Le Mans, 1921-22, pp. 161-183.
- DELAUNAY (Paul), *Les chirurgiens du Haut-Maine sous l'Ancien Régime*, Le Mans, Monnoyer, 1933, 120 p. Cote Médiathèque Le Mans Maine / 5188.
- DELAUNAY (Paul), *La médecine et l'Église, contribution à l'histoire de l'exercice médical par les clercs*, Paris, Hippocrate, 1948, 135 p. (1^{ère} publication dans : *Le Scalpel*, revue médicale, Bruxelles, 1946-47). Cote Médiathèque Le Mans Maine / 5083.
- LEBRUN (Jean-Claude), *Essai de topographie médicale de la ville du Mans et de ses environs*, Le Mans, Fleuriot, 1812, 192 p.
- POYER (Alex) et SAMSON (Marcel), *Soigner et guérir aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Le Mans, 1994, Dossier ARDOS n° 23, 81 p.

INDEX

Index

Index des folios du Livre

page de titre..... 258,288,428

l..... 10,326
lv..... 10,39,258

Jehan

2..... 30,31,156,189,267
2v..... 267,381
3..... 156,351,353,365,366,369
3v..... 361
4..... 189,267,304,361,368
4 v..... 268,283,293,298,316,365
5..... 268,317,366,420
5v..... 305,316,420
6..... 136,270,368,369
6v..... 267,283
7..... 267,268,297,298,302
7v..... 212,305
8..... 31,32,136,137,212
8v..... 141
9..... 119,268,283,298,319,420
9v..... 104
10..... 22,31,33,34,104,105,369
10v..... 23,105,114,115,283,369
11..... 298,319,420
11v..... 31,34,105
..... 156,309,401,402
12..... 31,33,34,35
..... 99,105,302,369,402,409
12 v..... 268,283,298
13..... 31,35,111,137,143
13v..... 143
14..... 137,142,143
14v..... 10
15..... 283,298,420,425

Julian

15v..... 10,11,35,37,38
..... 99,156,243,402,420
16..... 38,105,124,125,128
16v..... 39,189,269,332
17..... 297,322,366,399
..... 400,420,422
17v..... 189
18..... 119,120,141,142
18v..... 258,259,261,269
..... 332,381,400
19..... 40,226,229
19v..... 40,91,165,229,230
..... 236,238,239

20..... 41,137,164,165
..... 180,238,241
20v..... 245,297,351
21..... 268,269,353,357,366,381
21 v..... 266,353,357,362
22..... 269,354,357,362
22v..... 359
23..... 189,190,258,362,369,381
23v..... 211,281,301
24..... 281
24v..... 281
25..... 281
25v..... 283,287
26..... 269,297,302,381
26v..... 269,400
27..... 255,400,409,422
27v..... 41,42,57,229,239,285
28..... 119,121
28v..... 150,172,174,230,231
29..... 172,174
29v..... 293,317
30..... 269,420
30v..... 283
31..... 317,420,421,422
31v..... 43,44,172,174
32..... 172,174,297
32v..... 114,297
33..... 114,115,116,118,190
33v..... 190,269,283,302,316
34..... 269,272,354,362,405
34v..... 359
35..... 24,318,361
..... 362,363,366,369
35v..... 328,420,421,422
36..... 270,306
36v..... 42,43,114,118,229,283
37..... 270,283,313
..... 319,420,421,422
37 v..... 270,283,306
..... 310,340,341
38..... 155,288,326
..... 327,381,409
38v..... 422
39..... 155
39v..... 155,167
40..... 259,377,382
..... 406,407,421,422
40v..... 382,407
41..... 10,121,407
41v..... 10,121,407
42..... 121,122,147,378
42v..... 122,123,142,147,306
43..... 114,142
43v..... 354
44..... 354,377
44v..... 288,359,368,369,377
45..... 156,231,232
45v..... 41,231,232

46..... 297
46v..... 45,46
47..... 46
47v..... 46,47
48..... 47
48v..... 39,47,49,50
49..... 49,50
49v..... 49,50
50..... 22,50
50v..... 51
51..... 51
51v..... 54
52..... 54
52v..... 51,54,283,306,421,422
53..... 190,283,420,421,422
53v..... 249
54..... 297
54 v..... 272,283
55..... 272,283,297,336
55v..... 297
56..... 56,57,58,243,244
56v..... 56,110,243,244,245
57..... 245
57v..... 22,57,59,62
..... 99,109,110,245
58..... 59,105,106
58v..... 59,62,110
59..... 62
59v..... 62,63,110
60..... 64
60v..... 62,65,110
61..... 60,64,65
61v..... 60,62
62..... 60,61
62v..... 61,99
63..... 190,191,193,194
63v..... 191,194,195,196
64..... 192,193,195,288,326
64v..... 190,196,199
65..... 60,136,196,199,427
65 v..... 272,283
66..... 129,130
66v..... 406,422
67..... 283
67v..... 231
68..... 172,173,174,231,232
68v..... 288,332
69..... 68,186,332
69v..... 377,407,421,422
70..... 407
70v..... 62,66,67,99,246,247
71..... 67,68,70,99,352
71v..... 99,288,333,357
72..... 259,266,271
..... 288,333,357,358
72 v..... 266,288,363
73..... 199,288,361,363,368
73v..... 70,173,174

Index

74	297	100	250,409	129	250,380,422
74v	10	100v	250,409	129v	250,409,414
75	283,287,288,305,314	101	250,255,256,409,413	130	250,409,414
75v	199,200,288,305	101v	250,255,409	130v	250,415
	309,311,319,369,422	102	250,409,415	131	250,409
76	326,378,406,421,422	102v	250,422,423	131v	250,409
76v	406,421	103	250,337	132	80,298
77	71,310,323,406	103v	152,266	132v	22,80,81
77v	199,283,297,369,421	104	152,259,260	133	81,82
78	71,369,375,376,377	104v	285,286	133v	72,82,83,109,110
78v	156,375,376	105	229,240,285,286	134	79,87,110
79	283	105v	23,240	134v	75,76
79v	306	106	240,249,250	135	22,73,76
80	173,174,199	106v	324,354	135v	73,76
	200,288,311,369	107	359	136	76
80v	10	107v	186,336	136v	76
81	10	108	9,283	137	73,75,76
81v	369	108v	298	137v	72,76
82	169,233	109	352,355	138	82,83
82v	69,247	109v	353	138v	83
83	69,247	110	354,369	139	82,83,250
83v	69	110v	217,355	139v	83
84	283,288	111	343,355,361	140	84
84v	271	111v	358	140v	84
85	23,151,212,288	112	271,361,363	141	84
85v	248	112v	363,400,421,423	141v	84,107
86	283,318	113	24,350,370,371,372,401	142	84
86v	70,71,99,140	113v	9,266,310,400,401	142v	83,85,109
87	151,288,369,370	114	271,298,401	143	22,85,106
87v	283,287,288	114v	358	143v	106
88	152	115	283,295	144	106,107
88v	210,288	115v	295,342	144v	107,109
89	283	116	295	145	85,108,196,201,369
89v	306,421	116v	166,283,287,318	145v	10
90	283,288,306	117	9,298,302,318,423	146	10
90v	288	117v	10	146v	108
91	251,252,288	118	10	147	220,370,378,379
91v	283,287,302	118v	10,11,51,52	147v	220,368,378,379
92	159,211,306	119	174	148	350,368,369,370,409
	311,314,315	119v	114,115	148v	409,415
92v	324,336	120	114,115,117,369	149	409,421,423
93	186,288,336,337	120v	114,115,117	149v	372,396,409,421
93v	9,324,335,369	121	114,116	150	368,409,421
94	186,311,324,335,342	121v	114,116	150v	371,409
94v	311,368,342	122	114,124,126,127,128	151	370,409
95	174,425	122v	126,127	151v	251,413
95v	174	123	128	152	156,371,398,413
		123v	9,128,262	152v	24,283,371,399
Julien		124	186,262,283,429	153	9,296,307
		124v	298	153 v	270,307
96	156,190,200,376,396,403	125	336	154	153,266,273,330
96v	400	125v	252,336	154v	330
97	200,324	126	252,253	155	329,330
97v	380	126v	164,252,253	155v	256,329,409,422,423
98	250	127	164,252	156	252,256,409
98v	250,409,414	127v	252,253	156v	256,409
99	250,409,414	128	252,253	157	182,251,256,257,409,422
99v	250,255,409,414	128v	179,283	157 v	251,266,412

Index

158	257,412	186v	269,283	214v	137,138,220
158v	257	187	280	215	138,140,148
159	257,272,414	187v	283	215v	23,140,147,148,202
159v	257,414	188	270	216	140
160	257,422	188v	352,354,359,361,364	216v	409,414,422
160v	257,422,423	189	186,283,288,298,333	217	251,414
161	251,419,420	189v	201,311,375,383,384	217v	144,413
161v	85,108	190	119,188,201,283	218	144,145
162	86,108		288,311,334,375	218v	257,414
162v	423	190v	120,296	219	414
163	86	191	176	219v	138
163v	86	191v	176	220	283
164	86,108,260	192	176,283	220v	162,228
164v	137,260	192v	318	221	162,228
165	23,111,137,138	193	23,129,133,135	221v	231,233,425
	139,147,177	193v	129,135	222	233,234
165v	139,149	194	129,133,135	222v	11
166	149,150,152,153	194v	176		
166v	153,236	195	132,177	Charles	
167	153,164,234,235,236	195v	178	223	95,259,156,219,404,427
167 v	52,153,235,266	196	178	223v	96,203,219,298,404
168	400,405	196v	177,178	224	229,358
168v	114,405	197	178	224v	96,407
169	114,115,116	197v	201,202,288,311	225	221,259,284,299
169v	114,115,116		334,354,356,359,366	225v	221,271,298
170	114,116,117	198	361,364	226	299
170v	114,117	198v	179	226v	260,304
171	114,117,118,122	199	179	227	260
171v	114,118	199v	298	227v	325,339,407
172	86,87,88	200	92,240	228	284,288,304
172v	88	200v	92,123,227,230,238	228v	284,308
173	88,226	201	238,254	229	98
173v	88	201v	239,254	229v	298
174	88	202	254	230	350
174v	88,283,287	202v	255	230v	9,325,407
175	304	203	229,238,239,255	231	325,379
175v	89,110,114	203v	229,240,254	231v	155,423
176	90	204	240,241	232	124,125,126
176v	90,91,248	204v	241	232v	126,128
177	91,423	205	241	233	126,128
177v	324	205v	330	233v	168
178	283	206	121,330,364	234	114,115,369
178v	405	206v	121,123,364	234v	114,117,284,288
179	129,133,236	207	121,123,283	235	304
179v	129,132	207v	265,303,381	235v	308
180	129,133,165,236	208	265,266,273,382,425	236	155,156,318,423
180v	129,134,231,236	208v	11,93	236v	233,234
181	9,283,338	209	11,93	237	23,170,234
181v	186,298,358	209v	93	237v	338,339
182	298	210	93,377	238	227,228
182v	247	210v	93,94	238v	284
183	247,248	211	94	239	129,130,163
183v	247,298	211v	94	239v	284,288
184	270	212	179	240	305,308,408
184v	129,132,133	212v	178,179	240v	169
185	129,133	213	179	241	408
185v	10	213v	180,418,422	241v	408
186	11	214	94,284		

Index

242 156,170,231,234,328
 242v 380
 243 319
 243v 206,287,288
 244 280
 244v 259,261
 245 92,95,226,227
 314,315,343
 245v 248
 246 302
 246v 158,161,165
 187,368,370,372
 247 23,187,188,249
 247v 157,298,304
 248 203,221,408
 248v 149,231,237
 249 149,237
 249v 251,409
 250 408,423
 250v 251,339
 251 298,303,343
 251v 303
 252 229
 252 v 272
 253 303,343,368
 253v 139
 254 112
 254v 339
 255 157,187,188
 343,368,370,379
 255v 298
 256 11,340
 256v 22,144,145,146,425
 257 5,6,10,11,30,241
 257v 6,11,382

Index des noms de personnes

Les noms des quatre auteurs du Livre ne sont pas indexés.

Alençon duc d' 33,111
 Alliot Gervais 80,81,186,262
 Amellon Marin 249,264
 Angennes famille d' 191
 Angennes Charles d' 33
 Angennes Claude d' 37,172
 255,297,341,359,409
 Angennes Nicolas d' 33
 Anguien prince d' 80,81
 Anguy Charles d' 271
 Anjou duc d' 32,34,80
 Aubert Jean 263

Auvergne comte d' 44,60,61
 Baillet Thibault 263
 Barré famille 267
 Barré Anthoine 267
 Barre Gervais de la 158,199
 Barré Julian 156,189,267,297
 Barreau François 179
 Baudry Sebastianne 297
 Beaufort duc de 55,78,82
 89,90,91,110
 Beaulieu abbé de 83
 Beaumanoir famille de 250
 Beaumanoir Charles de 169
 172,173,174,249,250
 255,341,342,380,410
 412,413,414,415,422
 Beaumanoir Claude de 248
 Beaumanoir Comte d' Antoiné de 247
 Beaumanoir Henri de 54,55
 Beaumanoir Jean Baptiste de
 24 0
 Beaumanoir Jean de 39,248
 Beaumanoir Jean-Baptiste Louis de 248
 Beaumanoir Philibert Alphonse de 250
 Beaumanoir Philibert Emmanuel de 175,233,251
 Beaupommeau 117
 Beauvoys 34,104
 Bellanger famille 431
 Bellanger Jehan 323
 Bellanger Toussaint 212
 Bellay René du 61
 Belocier famille 270,271
 Belot Michel 272
 Besazard Hilaire 304
 Béthune Maximilien de 67
 Biron maréchal de 43,44
 Biseray Perrine 210
 Blondeau Claude 145
 Boisdauphin maréchal de 36
 37,38,39,40,65,66
 Bommer 115
 Bouchet François-Louis du 248
 Bouillon duc de, maréchal 58
 62,64,82
 Bouillon la Mark 285
 Boullay Pierre 219
 Boullay du 189
 Bouricher 174
 Boutterye de la 200
 Brézé maréchal de 84
 Brindeau 162,219,228
 Brodeau Julien 265
 Brossard Jacques 204
 Broussin famille 269,272

Broussin Pierre 191
 Bussy comte de 35,111
 Cabaret Ambroys 269
 Castan 151
 Chalais 68
 Chalumeau Marin 310
 Champion Mathurin 215
 Chapelles des 172,174
 Charpentier 322
 Charterye de la 190
 Chenevièvres 431
 Chesnay 270
 Chourses de Catherine 418
 Coëffeteau Nicolas 41,232,246
 Coesmes Jeanne de 41
 Cœuvre 62
 Coligny 32
 Concini 57,62,64,65,66,110
 Condé prince de 57,58,59
 60,62,66,67,81,84,86
 89,109,110,247,285
 Conty prince de 41,54,62
 82,86,89,241
 Cormeiller 261
 Cornue 117
 Cotton père 54
 Couette François 209
 Courtin Pasquière 269
 Coustard René 216
 Coustard 186,333
 Coustelier Martin 264
 Coysnon 270
 Créquy marquis de 66,67
 Cromwell 76
 Cureau Marin 225
 Dangeau 35,111
 Delestre Mille 272
 Des Landes-Girard 274
 Dieuxivoys 199,272
 Dieusyvoix Françoise 273
 Doreng 267
 Duchesne François 225
 Dugué Jean 328
 Elbœuf duc d' 69,82,247
 Émeric Marc de La Ferté 249
 250,380,412,413,414
 Emery 33,34,105,111
 Espernon duc d' 46,65
 Essarts baron des 83
 Essarts Charlotte des 303
 Fairfax 75,76
 Faissot famille 39,155,269
 270,283,332,381,419
 Faissot Jean 202,269
 270,283,357,409
 Faissot Jehan fils 381
 Faissot Jehan 155,189,269
 270,271,302,332,357,373,400

Index

Faissot Marie.....	270	Jarzé marquis de.....	84,85,106	Le Vayer François.....	256,257
Favery Gilles.....	224,296	Jodeaulx Magdelon.....	361	272,412,414
Flacé René.....	297,310	Josnas Esnault.....	116	Le Vayer Michel.....	309
Fontevraud Madame abbesse de.....	296,303,304	Jullier.....	177	Le Vayer René.....	256,257
Fouqueré Françoise.....	297	La Bataillere.....	174	272,413,414,422
Foussard Louis.....	324	La Boulaye marquis de.....	82,83	Lebapteur Guillaume.....	219
Fréart de Chantelou Marguerite.....	224	84,85,109	Lebapteur Mathurin.....	221
Fréart Marie.....	296	La Ferrière de.....	174	Ledru Jehan.....	322,403,422
Fricquet.....	269,270	La Fosse.....	34,104,105	Ledru.....	189,399,400,422
Fromentière abbé de.....	237	La Mellerie duc de.....	94,140	Legendre Jehan.....	291
Gareau Marie.....	221	La Motte Bellanger de.....	353	Legouet.....	219
Gareau Pierre.....	218	La Motte Launay de.....	353	Legrand André.....	304
Gasnier François.....	191	La Motte Bellanger Jehan de.....	357	Lemaçon.....	271
Gauquelin famille.....	199,272	La Motte Guillaume de.....	211,353	Lemore Juliane.....	189
Gauquelin Margarit 189,190,191.....		La Motte Louis de.....	211	Lepelletier.....	431
Gauquelin Olivier.....	318	La Moussaye.....	86	Lepelletier mgr.....	231
Gelé.....	357	La Quentinière de.....	83	Lepelletier Jehan.....	269
Gendrot Pierre et François.....	17	La Rochefoucauld de.....	82,89	Lepelletier Louise.....	269
Gendrot Pierre.....	149,186,334,	La Trémoille.....	82,84	Lepelletier.....	172,268,269
.....	356,376,394	Laigneau.....	177	Leroy Anne.....	224,296
Gennes de.....	149	Lambert Anthoine.....	211	Leroy Joseph.....	299
Gentil Charles.....	220	Lambert Sébastien.....	211	Leroy Louis.....	296
Gesvres de.....	85,86,108	Lassay Anne.....	219	Leroy.....	270,271
Gilles famille.....	200,269	Lavardin.....	40,54,83,88,229	Lestang.....	175
.....	311,323,419	Lavardin maréchal de.....	46,54,55	Lhommeau François.....	215
Gilles Catherine.....	200,269,270	239,244,249,422	Lhommeau Mathieu.....	214
.....	323,352,377,406,407,421	Lavardin marquis de.....	59,61,83	Longueville duc de.....	58,59
Gilles Charles.....	354	Le Bourdays Hardouin.....	45,46	66,69,82,86
Gilles Claude.....	323,324	47,50,52,54	89,90,109,247
Gilles Jacques.....	296	Le Chartier Charles.....	302	Louët.....	266
Gilles Jean.....	324,335	Le Chevrier François.....	381	Louis Mathurin.....	265,272,273
Gilles Marguerite.....	269	Le Chevrier Jacques.....	267,297	274,381,419
Gilles Robin ou Robert.....	269	Le Corvaisier.....	195	Loyseau Jean.....	394
Godeau.....	179	Le Divin famille.....	431	Lucé Mademoiselle de.....	41
Gremy.....	190,272	Le Divin Claude.....	320	Luis Haro de.....	92
Guérin.....	177	Le Divin Jacques.....	92	Luyne de.....	64,65,66
Guignard Gabrielle.....	302	Le Gendre famille.....	431	Maine Comte du.....	32
Guisse de.....	244	Le Gendre Charles.....	268	Marcillac de.....	82
Guitton Daniel.....	207	Le Gendre Denis.....	125	Marest.....	152,273
Guyart Pierre.....	268,297,304	Le Gendre Françoise.....	202	Marillac.....	69,247
Guyart Michelle.....	268	Le Gros André.....	379,380	Marsault Jacques.....	273,329,330
Hameau Catherine.....	190	Le Jariel famille.....	179,180,181	Masnier.....	245
Hameau Pierre et Martin 190,191.....		Le Jay.....	62	Masse.....	180,207
Hardyau.....	104,189	Le Joyant Anne.....	271	Matignon.....	69,247
Hardye Blanche.....	297	Le Joyant le jeune.....	261,271	Maulny Belocier.....	82
Haton Jean.....	204	Le Joyant Paul.....	271	Mauloré Julian.....	273,357
Hocquincourt maréchal de.....	89	Le Lièvre Jehan.....	263	Mayenne duc de.....	59,60,62,64
Hortensia, nièce de Mazarin.....	94	Le Monnier Margarit.....	268,357	Mazarin.....	78,80,81,84,86,91,92
Houellet Jehan.....	267,270	Le Rouillé Guillaume.....	263	93,94,132,175,179
Hoyau famille.....	431	Le Sage Martin.....	263	Ménard Laurent.....	205,367
Hoyau Marguerite.....	320	Le Tonnelier famille.....	267,270	Mesnil.....	271
Huet Pierre.....	216	Le Tonnelier Catherine.....	268	Metiver.....	228
Imbault Pierre.....	293	Le Tonnelier Marie.....	267	Mezevette.....	261
Isle sieur de l'.....	34	Le Tonnelier Renée.....	268	Mièce Guepré Charlotte de.....	418
Jacquinet père.....	54	Le Vayer famille.....	78,144,179	Mimbré Élias.....	328
Jary Bertrand.....	394	181,182,234,250,262	Montafé Anne de.....	41
		272,307,419,422,431	Montbazou duc de.....	46,54
				Monterruault René.....	217

Index

- Montespan de Madame..... 303
 Monthéart colonel de 244
 Montmorency de 285
 Montpensier de 68
 Morant 132
 Morent 176,178
 Morthemarte madame de
 abbesse 303
 Mothe-Houdancourt de la 82
 Nègrepelisse comte de 46,54
 Nemours 89,90
 Nepyveu 177,178
 Nevers duc de 58,62,64
 Nicolle famille 271,419
 Nicolle Claude 271
 Nicolle François Dupont 271
 Nicolle Pierre 152,271
 Olivier famille 141,265
 Olivier Gervaise 265
 Olivier Hierosme ... 263,264,265
 Olivier Jacques 178
 Orléans Gaston d' 68,80,88
 Ornano d' 69
 Ouvrard Pierre 354
 Pageot Marguerite 339,407
 Pahoyau René 92
 Paillet Jacques 216
 Péan du Chesnay 11,52,153
 270,271,419
 Péan Noël 155,270
 Pelard famille 268,353
 356,357,362
 Pelard Anne 259,269,271,323
 347,352,356,366,377
 382,390,405,406,407,421
 Pelard Felix 297
 Pelard Jehan 357,406
 Pelard Julian, Jehan, Louis ... 357
 Pelard Marie 269
 Pelard Martin 268,357
 366,405,422
 Pelard Roberde 268,405
 Pelouard 116,190
 Perrault Pierre 86
 Philippes roy d'Espagne 40
 Pichon 268,269
 Pichon Pierre 269
 Pichon René 269
 Pierone dame 286
 Pillet famille 271
 Pillet Louise 271
 Pillon Arnoul 178
 Piron Marguerite 218
 Piron Perrine 215
 Piveron famille 271,318,423
 Piveron Françoise 272
 Piveron Radegonde 271
 Plessis Marin 212
 Plessis Pierre 215
 Pocheneulx 272
 Pocheneulx Guillaume 357
 Portier Jean 273,330
 Potier René 248
 Poulard Magdeleine 405
 Ragot Pierre 134,139,140,178
 Rahier Madeleine 11
 Ravailiac 44,45,47,50,51,52
 Regnard de la Fontaine 116
 Regnault François 263
 Renaudin Jacques 357
 Reveillon 234,328
 Richelieu 68,69,72,107
 181,247,250
 Rivière Jean de la ... 177,178,296
 Robillard 151
 Robinière de la 189
 Roche Thomas de la 156,189
 Rochechouart Angélique de 303
 Rocher François 189
 Rohan-Chabot 89
 Ronchère Claude de la 139
 Roquemont Henriette ... 299,304
 Rouelle 152
 Roullin 405
 Roullin Charles 210,211
 Roullin Pierre 214
 Roumé Jean 357
 Rousseau 419
 Rouveray de 86,108,109
 Saint François de Sales 233
 Saint Felix 233
 Sancy marquise de 286
 Say Milord 76
 Schomberg comte de 69,247
 Segrais 177
 Séguier 78,286
 Seigneur Gilles 302
 Sila de 98
 Soissons comtesse de 285
 Soissons comtes de 41,60
 180,241
 Sourche marquis de 248
 Saint Pol 59
 Talon Omer 178,180
 Tantost Michel 179
 Taron Étienne 212,305
 Termeau Anne 292
 Tessé 242,174
 Tessé René-Mans Froullay ... 242
 Teulière Louise 203
 Thébaudin Renée Jeanne 11
 Tresmes duc de 90,91,248
 Trouillart famille 269,270
 Trouillart Anne 347,350,373
 Trouillart Pierre 202,270,274
 Trouvé Jacques 221
 Tualdet famille 269,270
 Tualdet Jehanne 271
 Vair de 67
 Vasse famille 272,357
 Vasse Jean 252,272,422
 Vasse Renée 256,272,422
 Veau Anne 296
 Vendôme de duc 58,59,62,64
 105,110,187,285
 Vergne Montegnard de la ... 251
 Vieuclos mademoiselle de ... 304
 Vitry marquis de 64
 York duc d' 77
- Les souverains**
- Anne d'Autriche 59,72,78,80
 84,87,253,285
 Catherine de Médicis 31,32,286
 Charles Emanuel duc de Savoye
 40
 Charles I^{er} d'Angleterre 28,72
 73,77,227
 Charles IX 30,31,32,33
 Henri III 33,34,36
 Henri de Navarre 33,36,37
 Henri IV 29,36,37
 38,39,40,42,43,44,45,
 46,48,49,54,55,56,57,
 60,65,72,105,118,141,
 143,242,243,286,303,
 304,322,143,254,263
 Henriette de France 72
 Louis XIII 29,42,44
 45,49,55,56,57,58,60,
 61,64,65,66,67,68,69,
 70,72,78,107,109,128
 175,229,242,243,244,245
 246,247,250,279,284,286
 Louis XIV 22,29,86,88,94,95
 99,157,239,254,284,285,286
 Marguerite de Valois 41
 Marie de Medicis 29,41,45,44
 45,49,54,57,58,62,64,65
 66,68,105,111,118,246
 Philippes roy d'Espagne 40
- La famille Bodreau**
- Beraut famille 155,211,271
 Beraut Jacques 271,331,363
 Beraut Jean 214
 Beraut Louis 336
 Beraut Magdeleine 155,198
 220,271,289,311,350,352
 364,371,378,405,412,415,416
 Beraut Michel 272

Index

Berault Pierre 155,304,321
..... 336,353,357,363,405
Berault Vincent 336
Bodreau Anne 323,341
Bodreau Catherine 323,324,359
Bodreau Gillette 306
Bodreau Jacques 302,352
..... 356,357,378
Bodreau Julien petit-fils 328
Bodreau Louise 342,394,412
Bodreau Marguerite fille Julian
..... 340
Bodreau Marguerite 289,342
..... 347,359, 364,372,412
Bodreau Marie 289,342,348
Bodreau Michel 323,324,337
Bodreau René 150,153,202,287
..... 304,319,323,324
..... 335,347,350,379
Bourgault famille... 155,337,355
Bourgault Adélaïde 204,343,373
Bourgault Henriette 204,373
Bourgault Julian 11,202,204
..... 218,311,331,339,412
Bourgault Marin 340
Bourgault Pierre 155,188
..... 201,209,214,217,218,220
..... 283,295,296,302,303,308
..... 311,335,339,343,347,350
..... 352,358,372,373,423
Chesneau famille... 192,206,211
..... 216,217,222,242,274
..... 312,335,337,355,428,432
Chesneau Charles 338,339
Chesneau de la Drourie
Marin Dominique 5,8,10,11
..... 30, 120,149,207,216,260
..... 300,373,382,407
Chesneau de Montgond Pierre
..... 219
Chesneau Guy 352
Chesneau Jacques 311,331
..... 337,338
Chesneau Julian 318
Chesneau Julien 311
Chesneau de Vieumont Julien
..... 212,216
Chesneau Marguerite 311
Chesneau Marie 318
Chesneau Marin 11,216,373,300
Chesneau Mathieu 6,10,11
..... 96,200,203,204,205,206
..... 207,212,216,217,218,219,220
..... 242,260,274,283,295,300,304
..... 308,311,325,337,338,343,348
..... 350,353,355,371,373,395,404
Chesneau Nicolas 295
Chesneau René 217,338

Fardel Julianne 361
Fardel Macée 150,289
..... 347,351,354,361,365,399,402
Fardel Marie 6
Morice famille 271,337,383
Morice Jacqueline 204
Morice Louis 325,408,409
Morice Marguerite 204,207
Morice Marie 96,202,203,204
..... 205,219,221,222,289,298
..... 304,328,350,355,361,372,373
Morice Pierre 325, 339,355
..... 407,408,409
Morice Pierre père 312
Morice Radegonde 304,408
Morice Valentin 339
Termeau famille 268,357
Termeau Julianne 293
Termeau Marguerite 211,268
..... 281,289,297,304,350,351,366
..... 372,378, 401,403,405,421
Termeau Mathurin 268

Les ordres religieux

Capucins 150,164,171
..... 172,173,174,253
Cordeliers 173,253,261
Dominicaines 171
Jacobins 173,253,338
Minimes 127,133,134
..... 171,172,173,253
Récollets 171
Saint Maur 175,180
Ursulines 171,173
Visitandines 171

Index des noms de lieux

La ville du Mans et la paroisse
de Saint-Benoît ne sont pas
indexées.

Alençon 66,84,85,90,127,263
Angers 36,54,66,68,84
..... 85,86,89,90,91,108
..... 140,181,186,244,341,357
Angleterre 75
Angoulême 65
Anjou 66,80,106
Aquitaine 105
Arnage 244
Béarn 70
Blandouet 178
Blois 65

Bonnétable 60
Bordeaux 30,70
Bouloire 365
Bourges 68,186,332,333
Bretagne 58,59,68,105
Caen 66
Champagné 90
Changé 112,208,211
Chartres 84
Château-du-Loir 278
Châteaudun 91
Château-Gontier 186,278
Chaufour-Notre-Dame 208
..... 210,216
Chinon 179
Coulans-sur-Gée 208,210
..... 214,216
Écommoy 267,368
Épichelière 34,38,105
Espagne 22,40,78,92,95
Étival 157,202,203,208,221,423
Fercé 208,210,218
Fillé 208
Fontevraud 187,188,201,202
..... 311,334,343,375
Fresnay 118,314
Guyenne 59,89
La Ferté-Bernard 89
La Fleche 34,45,53,54,66
..... 67,69,84,85,90,140
..... 186,204,278,336,337
La Futaye 306
La Rochelle 32,33,70,71
La Suze 67,354,356,357,405
Lassay 211,348,353,355
Les Ponts de Cé 67,70,90
Londres 75
Lyon 186
Maigné 211,218
Maine Bas 348
Maine Haut 130
Maine 5,18,21,25,28,30,31
..... 35,37,39,40,41,46,53,54,55,57
..... 58,59,66,70,72,78,80,81,82,84
..... 85,87,88,89,90,94,102,105,106
..... 108,109,110,111,118,143,164
..... 173,175,200,240,248,257,262
..... 263,265,300,307,314,321,326
..... 349,367,380,,430
Malicorne 60
Marmoutier 128
Mayenne 94
Montauban 70,71
Montfort 59,106
Montpellier 186,336
Nantes 58,68,140,141,339
Neuilly 43,229
Normandie 66,109

Index

Notre Dame des Ardilliers ... 157
 Notre-Dame de Nantilly 158
 Orléans 68,87,186,332
 Pau 70
 Pays Bas 95
 Poitiers 127,128
 Pologne 32,33
 Pont-de-Gennes 90
 Rennes 341
 Rouen 82,263
 Rueil 83
 Sablé 66,90,140
 Saint-Georges du Plain 219
 Saint-Germain-en-Laye ... 43,80
 81,83,84,85,285,286
 Saint-Jean-d'Angely 67
 Saint Jean d'Assé ... 127,128,208
 Saint Mars-la-Brière 90,112
 Sainte-Sabine 208
 Sainte Suzanne 177
 Saumur 89,157,179
 187,343,368
 Sens 88,89
 Solesme 140
 Souigné-sous-Vallon .. 34,38,39
 105,136,142,151
 208,210,211,214,305
 309,322,365,402,420
 Toulouse 30
 Tours 36,87,89,98
 124,126,176,341
 Touvoie 178
 Troyes 341
 Vallon 38
 Vendôme 158,159
 161,187,368
 Vincennes 69,86
 Yvré l'Évêque 90,135,368

Lieux de Paris

Paris 30,31,32,34,44
 46,53,55,58,68
 70,80,81,82,83
 85,86,87,88,92
 93,105,118,123
 186,240,251,253,263
 264,332,333,334,341
 Arsenal 46,48
 Bastille la 44,60,62
 Ferronnerie rue de la 47,48
 Louvre le 47,48,49,50,54,64,76
 Saint Innocent église 47,48
 Saint Paul église 44

Les lieux de la ville du Mans et de ses faubourgs

Anguy Bourg d' 90

Arraines les 173
 Beaulieu abbaye de 245,250,336
 Capucins couvent des 170
 172,185,232,252
 Cathédrale Saint-Julien 43
 128,170,172,227,229,230,231
 232,233,234,235,236,238,239
 245,254,263,327,329,410,415
 Cordeliers couvent des 156
 170,232,245,251
 252,342,405,419,422
 Crucifix paroisse du 190,416
 Dauphin hôtel du 132,134
 Dorée rue 5,11,12,37,106
 110,113,130,151,183,184,185
 186,188,189,190,193,195,199
 200,201,202,203,204,207,209
 210,211,216,219,223,237,242
 244,245,269,274,310,311,324
 343,380,398,399
 Épau abbaye de l' 54,321
 Halles 119,123,130,131
 132,134,135,136,173,174,177
 184,212,228,232,233,240,241
 Hôpital 148,149,163,230
 231,235,236,237,387,392
 Hôtel Dieu 139,171,185,235
 236,237,244,410
 Jacobins couvent des 88,232
 245,246,260
 La Cigoigne 144
 La Couture abbaye 41,106
 126,132,140,145,146,147
 148,150,172,173,175,176
 177,178,180,181,230,231
 232,235,236,241,245,410
 La Couture faubourg de .. 66,106
 130,131,134,231,235,236,245
 La Fontaine hôtel de 117
 Marché neuf 184
 Minimes couvent des ... 127,131
 133,134,165,173
 Mouton hôtel de 178
 Notre-Dame du Pré abbaye de
 ... 115,117,164,170,253,339,418
 Oratoire collège de l' 154
 171,328,329,330,386
 Palais du présidial 39,49,92
 94,95,98,139,177,227,257
 260,272,327,332,333,335,431
 Petit Saint-Georges 208,210
 218,219
 Pont Perrin 37,115,151
 183,184,207
 Pontlieue 66,135,244
 Port à l'abbesse 105,151
 Porte Sainte-Anne 183,328
 Pré faubourg du 33,105

..... 106,115,116,151,163,203
 237,245,253,339,384,408
 Quatre Roues rue des 126
 Quatre-Vents hôtel des 132
 Saint Benoît collège de 153
 310,321,322,326
 327,328,329,330,344
 Saint Denys hôtel de 132
 Saint Flaceau rue de 144
 Saint Gilles 33
 Saint Jehan faubourg .. 33,37,38,
 104,106,113,115,116
 184,189,268,273,309,322,420
 Saint Nicolas faubourg ... 66,106
 146,155,173,202,384,392,405
 Saint Nicolas paroisse de 35
 66,106
 Saint-Ouen-des-Fossés paroisse
 de 329
 Saint-Padvin de la Cité église de
 336
 Saint-Pavin des Champs
 faubourg de 208,210
 218,306,307
 Saint Pierre la Cour 93,131
 132,133,134,149,165,239,416
 Saint-Pierre église de Grand 144
 207,227,228,234,273,414
 Saint Pierre l'Enterré église de
 144,189,297,351,353,420
 Saint Victeur prieuré de 105
 117,245
 Saint Vincent abbaye de 67
 123,124,148,176,178
 179,181,230,233,235
 239,245,254,255,410
 Saint Vincent faubourg. 106,172
 Tannerie rue de la .. 151,200,328
 Teste Noire hôtel de la 132
 Tour Rubendelle 61
 Troys Maillets 172
 Truie qui File rue de la 183
 Ursulines couvent des... 146,173
 Ver Galland rue du 127
 Vieille Porte 37,183,184,245
 Visitation couvent de la 135
 170,184,232

Propriétés des Bodreau

Boulay Le 97,202,208
 221,298
 Bouhardière La 97,208,210
 212,214
 Carrefour Le 208,209
 Challerie La 137,151,208,209
 210,211,212,215,218,305
 Chouannais La 208,212,214,222

Index

Drourie La 216
Espine L' 137,208,219,220
..... 221,222,308,358
Gastines Les 97,208,218
Mauvillière La ... 97,208,216,356
Noë La 97
Noë Ronde La 208,210
..... 212,215,216
Petit Aulnay Le 222
Planche La 219
Plessis Le 208,210,356
Ribemont 203
Rivière La 208,217,218,355
Rossay Le 208,210,211
..... 219,222

ANNEXES

ANNEXES

Table des annexes

Annexe n° 1 : Les extraits du petit livre.....	498
Annexe n° 2 : Photocopie des première et dernière page de chaque auteur.....	503
Annexe n° 3 : Tableau des écrits sur les inondations.....	508
Annexe n° 4 : Plan du Mans (1736).....	509
Annexe n° 5 : Carte de localisation des propriétés rurales.....	511
Annexe n° 6 : Plans cadastraux : 1 : 1812. 2 : 1846. 3 : 1980.....	512
Annexe n° 7 : Liste des relations amicales.....	516
Annexe n° 8 : Arbre généalogique de la famille Bodreau.....	517
Annexe n° 9 : Fiches de famille de chaque couple de la famille Bodreau.....	521
Annexe n° 10 : Tableau de l'origine des conjoints à Saint-Benoît (de 1606 à 1679).....	532
Annexe n° 11 : Précisions des fiançailles, des mariages et des noces.....	533
Annexe n° 12 : Tableau de la fécondité des femmes de la famille Bodreau.....	536
Annexe n° 13 : Tableau du choix des prénoms.....	540
Annexe n° 14 : Tableau des baptêmes à Saint-Benoît (de 1606 à 1679).....	541
Annexe n° 15 : Liste des baptêmes inscrits sur le Livre, le Petit Livre, le registre.....	542
Annexe n° 16 : Tableau des sépultures mensuelles à Saint-Benoît (de 1606 à 1679).....	545
Annexe n° 17 : Date et lieu des sépultures à Saint-Benoît (de 1606 à 1679).....	546
Annexe n° 18 : Date et lieu des sépultures de la famille.....	548
Annexe n° 19 : Date et lieu des sépultures des amis.....	549
Annexe n° 20 : Le blason de Julien Bodreau.....	550

Annexe n° 1

Les extraits du petit livre

Lorsque, au tout début du XX^e siècle, Henri Chardon décida de publier la transcription intégrale du manuscrit de la famille Bodreau, il choisit de lui joindre celle d'un « simple mémorial de famille »¹ qu'il détenait alors.

Si l'on en croit Henri Chardon, ce petit livre « de vingt-quatre feuillets »², « rédigé sommairement et en quelques pages »³ de 1622 à 1705, fut « commencé par Julian notaire et continué par ses descendants »⁴. Or, il nous semble que ce manuscrit est presque entièrement de la main de l'avocat Julien Bodreau et n'a jamais appartenu au notaire son père. En effet, Henri Chardon, ayant pris le parti de citer « dans le texte, entre des tirets, les variantes ou les additions intéressantes qu'il peut contenir »⁵, insère dans la transcription du folio 75v cette phrase : « le 28 dudict mois de mai 1622, mon père a acquis en mon nom, par décret, le lieu du Plessis »⁶. L'expression « mon père » écrite à ce moment ne peut l'être que par l'avocat ; plus loin, d'autres détails viennent appuyer notre affirmation. Au folio 81v, Henri Chardon ajoute une précision au mariage d'Anne Bodreau avec Louis Foussart, qui eut lieu chez le notaire, et il recopie que le contrat fut « passé en sa maison »⁷ ; ce n'est donc pas Julian notaire qui l'a écrite car il rédigeait son Livre à la première personne. De nombreuses lignes de ce petit livre ont trait à la belle-famille de l'avocat, les Berault, que seul Julien avait quelque intérêt à retenir. En 1625, à propos du mariage de Jacques Berault, frère de Magdeleine l'épouse de l'avocat, le petit livre précise que Jacques est le « beau-frère du commentateur »⁸ dissipant ainsi les derniers doutes. C'est donc bien un livre tenu par Julien avocat dès 1622 que Henri Chardon transcrit ici, mais si les extraits qu'il en donne se font rares après la mort du notaire en 1636 (c'est-à-dire à partir du moment où son fils l'avocat reprend la

¹ - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1904, p. 10.

² - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1905, p. 89, note 1.

³ - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1904, p. 10.

⁴ - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1905, p. 89, note 1.

⁵ - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1904, p. 10. L'édition ne respecte pas cette volonté et les extraits du petit livre sont mêlés au texte du manuscrit sans réelle distinction.

⁶ - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1905, p. 89.

⁷ - *Ibid.* p. 92.

⁸ - *Ibid.* p. 92.

rédaction du Livre de ses ancêtres), ils n'existent plus du tout après la mort de Magdeleine l'épouse de Julien en 1649. L'avocat s'est-il contenté d'écrire sur le Livre de famille délaissant son premier *memento*, ou, ce dernier lui servant de brouillon, l'a-t-il si bien recopié qu'il devient inutile à Henri Chardon d'en extraire des passages ? Nul ajout de cette sorte dans la transcription des folios rédigés par Charles et si, comme le dit Henri Chardon, ce petit livre s'arrête en 1705, nous ne savons qui en a repris le cours. Est-ce la main anonyme qui, en 1698, a relaté le baptême de M^r de Tessé sur le Livre de famille ? Quoi qu'il en soit, quelqu'un y a encore noté, après le mois de juin 1662, ces mots recopiés par Henri Chardon dans son introduction aux *Mémoires* : Julien Bodreau « mourut d'une fièvre maligne et pourprée dont il y a eu si grand cours cette année qu'on croit qu'il est bien mort la six ou septième partie du monde »¹. C'est là l'ultime extrait de ce petit livre de vingt-quatre feuillets.

Certains éléments de phrase sont ajoutés par Henri Chardon dans sa transcription par rapport à la rédaction originale du manuscrit, mais il ne semble pas que ce soient des extraits du petit livre. Nous pensons que ce sont là des précisions connues de lui et qu'il s'est permis de mettre en complément du manuscrit. Il s'agit par exemple de noter un nom laissé en blanc², d'ajouter « frère du marié »³ au nom du prêtre qui maria Marguerite Bodreau et Pierre Bourgault ou encore « procureur du roi en l'élection de Saumur »⁴ au nom du parrain de la fille de Marguerite et Pierre Bourgault.

Retirant de la transcription d'Henri Chardon ce qui ne figure pas dans les folios du manuscrit original, nous proposons ci-après de recopier les éléments d'information qui composaient le petit livre, ayant conscience toutefois de la limite de l'authenticité de ce document et sans oublier qu'Henri Chardon n'en a donné que les extraits qu'il a jugé intéressants.

Dans le tableau suivant, la colonne « folio » indique le numéro du folio du Livre de famille auquel l'information se rapporte et la colonne « page » donne le numéro de la page de l'édition de

¹ - H. Chardon, « Mémoires de Julien Bodreau », dans : *Annuaire de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1904, p. 34.

² - *Ibid.*

p. 96 : Henri Chardon ajoute « Bertron » à François au folio 89.

p. 103 : Henri Chardon précise « de Bayeux » pour l'évêque cité au folio 100.

³ - *Ibid.* p. 147, pour le folio 188v.

⁴ - *Ibid.* p. 157, pour le folio 207v.



l'Annuaire de la Sarthe où Henri Chardon a transcrit cette information : lorsque aucune information n'a de correspondance avec le Livre, nous l'indiquons par un signe * dans la colonne folio. Nous avons ajouté entre [...] les indications permettant de connaître le sujet du texte.

Folio	Page	Texte
75v	89	Le 28 dudict moys de mai 1622, mon père a acquis en mon nom, par décret, le lieu du Plessis, pour la somme de 1500 livres pour les frais du décret et ventes.
77v	90	Au droict de l'autel, proche le corps de son grand oncle. [lieu de sépulture d'une fille de l'avocat, âgée de deux mois en 1623].
79v	91	La marraine est : Marie Fresneau, femme du sieur de Longlée eslu en ceste ville. [baptême de Marie Bodreau en 1624].
81v	92	Le contrat passé en sa maison et attesté par m ^c Jean Roumé, notaire royal. [mariage de Anne Bodreau, fille de défunt Jacques Bodreau].
*	92	En marge : Vers 1625 mariage Jacques Berault advocat en parlement beau-frère du commentateur.
*	92	Le 6 août 1626, le mariage Monsieur et M ^{lle} de Montpensier en l'église N. Dame de Nantes, par M ^r le Cardinal de Richelieu.
84v	93	La marraine est : Femme de m ^c Paul Le Joiant sieur de la Croix aussy advocat. [baptême de Marguerite Bodreau].
85	93	Et me suis réfugié en la metayrie de Royz, en Royzé, appartenant à M ^r de La Masnière et je y ay séjourné jusques au samedi 21 novembre. [lors de l'épidémie de peste de 1626].
85v	94	En juillet 1627, le mal contagieux recommence, prend à l'abbaye de Beaulieu, monte par le port à l'abbesse et au Pré et se répand fort violent jusqu'à présent 27 septembre 1627.
87	95	Le dimanche 17 septembre. [précision de l'avocat pour le départ de la famille devant l'épidémie].
87v	95	Le dernier jour d'aoust 1632. [précision de l'avocat pour le décès de son fils de trois ans].

- 90v | 96 | La marraine est : Fille de déffuntcts Jean Pillet, sieur de Pierre et Louise Berault sa première femme. [baptême de Louise Bodreau].
- * | 97 | Le 23 novembre 1631, mort de Pierre Berault avocat fils aîné de M. Pierre Berault avocat sieur de La Masnière, inhumé en l'église de l'abbaye de l'Épau (où il estoit tombé malade) au bas de l'église ; au costé gauche en entrant. Il a laissé trois enfants, Marie, Jacques et Madeleine.
Le 12 janvier 1632, Louise Pillet, femme de Charles Danguy, avocat, est accouchée d'un fils Charles, dont fut parrain Julien, avocat, avec Perrine Berault, seur de M. de La Masnière. L'enfant décéda un mois après.
- 96v | 100 | Sa mort a été si douce qu'il n'a oncques perdu le jugement ayant un demi-quart d'heure auparavant dicté à m^e Noël Rousseau, aussy notaire, contrat de remboursement pour les chapelains de la confrayrye de l'Église du Mans et, icelluy attesté et signé et incontinent après seroit décédé par l'espèce de syncope ; il a esté regretté par ceux qui l'ont cogneu, ayant toujours vescu en homme de bien et exerçant sa charge, ayant l'esprit beau et l'âme bonne.
Le 29 a esté inhumé, à S^t Benoist, par le curé où ont assisté les Cordeliers et les Jacobins et sept députés des chapelains de la confrairie du Mans.
Le 5 juillet, service de septime. Bodreau.
- * | 101 | Vendredi 1^{er} août 1636, mort de Noël Rousseau, notaire royal, mon élève, qui m'avait aidé en mes affaires du palays par 7 ans entiers et a tousjours vécu en homme de bien. Mort à l'Épau, dans la chambre d'un religieu, son cousin, il est inhumé au bas de l'église, du côté droit en entrant. Il laisse deux petites filles ; je suis parrain de celle qui a deux ans.
14 octobre 1636. Je suis parrain d'une fille Marie Gabriel de Renusson et Marguerite Mauloré, à S^t Nicolas ; maraine, Marie Bouteiller, veuve de Julian Mauloré le jeune.
Mort le 28 octobre de Julian Mauloré, drappier échevin, demeurant au droit du Grand S^t Pierre, inhumé aux Jacobins au côté droit de l'autel de La Trinité, au droit de l'image de St Yves ; il est mort quatre mois après mon père, ils ont esté toute leur vie grands et parfaits amys depuis leur bas-âge, ayant tous deux depuis naissance esté eslevés en la paroisse et forbourg S^t Jehan.
Le mercredy, 11 octobre 1634, au soir, naissance de Catherine, fille de Julien Bodreau ; le lendemain 12, baptisée à S^t Benoît. Parrain, m^e François Robert, greffier au siège criminel de la sénéchaussée ; maraine ma cousine Catherine Bodreau, fille de feu Jacques, mon oncle et Catherine Gilles, sa seconde femme. Elle mourut le 16 août 1635, âgée de 10 mois 5 jours et fut inhumée à S^t Benoît.

Annexes

112v	111	Au droict de la chapelle de S ^t Sebastian, proche la tombe de Monsieur Belossier. [décès de la mère de l'avocat].
152v	129	Ma très chère épouse m'a laissé avecq ses quatre enfants en grand deuil.
*	129	Le 24 octobre 1649, Julien est parrain à S ^t Benoit d'une fille de Julien Coulon m ^e droguiste et de... Morice, avecq Jacqueline Graffard, veuve Nicolas Morice dame et hôtesse de la Galère, aïeule de l'enfant.
*	34	Julien Bodreau mourut d'une fièvre maligne et pourpree dont il y a eu si grand cours cette année qu'on croit qu'il est bien mort la six ou septième partie du monde.

Annexe n° 2

Premier et dernier folios de chaque auteur

Les premier et dernier folios de chaque auteur sont photocopiés ici dans leur dimension originelle : hauteur : 12,5 cm
largeur : 8 cm

La numérotation, visible sur le recto des folios, est due à Marin Dominique Chesneau de la Drourie et date du 17 juin 1767.

Le premier folio écrit par Jehan se présentait ainsi lorsqu'il l'a rédigé en 1567. Un siècle plus tard, son arrière-petit-fils, Charles, a ajouté les lignes suivantes en haut du folio :

« et de depuis continue par M^e

Charles Bodreau fils de M^e

Julian Bodreau avocat consultant »

Désirant retrouver l'intégralité de la première page de Jehan, nous avons retouché le cliché afin de faire disparaître les lignes de Charles.

Le premier folio écrit par Julian comporte les cinq lignes – écrites en 1582 par une main dont la signature n'est qu'un paraphe illisible – annonçant le décès de Jehan.

1803
 25-01-1803
 1803
 2663
 27-01-1803
 28-01-1803
 29-01-1803
 30-01-1803
 31-01-1803
 01-02-1803
 02-02-1803
 03-02-1803
 04-02-1803
 05-02-1803
 06-02-1803
 07-02-1803
 08-02-1803
 09-02-1803
 10-02-1803
 11-02-1803
 12-02-1803
 13-02-1803
 14-02-1803
 15-02-1803
 16-02-1803
 17-02-1803
 18-02-1803
 19-02-1803
 20-02-1803
 21-02-1803
 22-02-1803
 23-02-1803
 24-02-1803
 25-02-1803
 26-02-1803
 27-02-1803
 28-02-1803
 29-02-1803
 30-02-1803
 31-02-1803

1803
 25-01-1803
 26-01-1803
 27-01-1803
 28-01-1803
 29-01-1803
 30-01-1803
 31-01-1803
 01-02-1803
 02-02-1803
 03-02-1803
 04-02-1803
 05-02-1803
 06-02-1803
 07-02-1803
 08-02-1803
 09-02-1803
 10-02-1803
 11-02-1803
 12-02-1803
 13-02-1803
 14-02-1803
 15-02-1803
 16-02-1803
 17-02-1803
 18-02-1803
 19-02-1803
 20-02-1803
 21-02-1803
 22-02-1803
 23-02-1803
 24-02-1803
 25-02-1803
 26-02-1803
 27-02-1803
 28-02-1803
 29-02-1803
 30-02-1803
 31-02-1803

Folios n° 223 et 256v de Charles.

Annexe n° 3 Les Inondations

Auteur Folio	JEHAN		JULIAN		JULIEN			CHARLES	
	10v	32v et 33	36v	43	119v à 122	168v à 171	171v	234 et 234v	
Date	le dimanche 22 ^{ème} janvier 1576 sur les neuf heures du soir	lundy 16 décembre 1602	le 12 juin 1606	en l'année 1609 8 ou 10 febvrier	samedi 27 janvier 1645 sur les 8 heures du soir	14 janvier 1651	22 janvier 1651	déc. 1651 sur sa fin et en janvier suivant 1652 au commencement	en l'an 1663 le 22 febvrier
Annonce	l'eau commence a croistre	l'eau commence a croistre	la rivière a creu	l'eau a creu	l'eau des rivières Huisne et de Sarthe se déborda et creu	les rivières de Sarthe et de huine ont commencé à se déborder et particulièrement celle de Sarthe	les eaux pour la seconde fois ont tellement creu en la rivière de Sarthe et Huisne	la rivière de Sarthe a creu	la rivière de Sarthe a tellement débordé
Hauteur	ne s'en failloit que demy petit pied qu'elle ne touchast au manteau de la cheminée	il ne s'en failloit qu'un pied et demy qu'elle ne fust aussi grande qu'en 1576			l'eau couvroit jusque la seconde marche du degré de mond. perron de sorte qu'elle entra en ma cuisine et ma cave jusques à moitié... elle estoit parvenue à telle hauteur que l'eau estoit au-dessus des arches du pont Perrin et le pont-levis estoit demy pied proche de l'eau	l'eau monta jusques à la quatrieme marche du perron de ma maison			et a couvert la 3 ^{ème} marche et plus de l'escalier de mon logis [...] a entré en ma cuisine et cave et a esté jusques à la 3 ^{ème} marche de l'escalier de la petite cour
Durée	et crut jusques au mardy matin	et creut jusques environ la minuit d'entre le mardy et mercredi			ceste inondation dura jusques au premier febvrier que l'eau commensa à baisser	le mercredi 18	lesquelles eaux se sont maintenues jusques au mercredi 25 du dit mois qu'elles se sont retirées	et a duré à chaque fois cinq jours	
Evaluation de l'étendue de la crue	elle commensa à entrer en ma dicte maison	en venoit la queue du carrefour de St Benoist jusques à une petite ruelle estant au bout de la maison où je demeure de présent	la queue en venoit au carrefour Sanct Benoist et au petit carrefour Sanct Jehan		elle monta en la rue Dorée jusques à une maison au delà de la maison neuve et elle fit en l'allée de ma maison, jusques au droict de la porte du petit logis qui est au droict de mon perron	la queue de l'eau venoit jusque au droict d'une petite ruelle où l'on va au petit presbytere de Saint-Benoist en la rue Dorée au dessus de ma maison [...] ma cave et ma cuisine estoit remplies d'eau [...] estant débordée du costé du Grenillet vers Beaulieu	on ne pouvoit passer au carrefour du pont Perrin et la queue en passoit l'allée de ma maison	elle passé l'entrée de ruelle pour l'exploitation de ma maison	elle est venue battre jusque à la cloison de mon jardin
Précision		la maison d'un nommé Pelouard chapelier			appartenant à Gommer apothicaire	la maison où demeure Forget, coustelier			
Qualificatif	tellement qu'elle estoit fort grande et fort impetueuse	fort promptement fort grande et impetueuse	tellement		laquelle fut si impetueuse de telle hauteur que	elle fut si grande que	Tellement que	de telle hauteur que	tellement que
Cause			a cause des pluves survenues						
Conséquence		et fist force degast aux forsbourgs du Pré et St Jehan	de façon que la plupart des fengs et biez de dessus la rivière ont esté gastez et perdus	en sorte que l'on ne pouvoit passer au carrefour St Benoist ni à St Jehan	qu'elle emporta un moulin à tan proche l'église de Sanct Jean, en sorte qu'il ne resta que le fondement en outre elle emporta une partie d'un autre moulin en sorte qu'il ne resta qu'un petit bout du plancher de la chambre ou une femme [...] estant agitée de la peur et du froid	de grands ravages. Elle a emporté un des moulin aux moines de Saint-Vincent [...] elle a causé de grandes pertes en forsbourgs [...] elle abasit cinquante toises de murs [...] les maisons jusques aux fondemens			elle a causé beaucoup de ravage; elle a abatu une partie des escuries de la Fontaine [...] un hoste a perdu 9 pipes de vin
Remarque - Reaction					toutes fois, il est à remarquer que on eut peu empescher l'eau d'entrer en ma cave et ma cuisine si la porte qui repond de l'allée en ma petite cour eust esté bien bouschée avec du fumier, ce qui doibt servir d'avertissement à l'advenir				
Référence		aussi grande qu'en l'an 1576 en janvier				il y a plus de 40 ans qu'elles n'avoient esté si grandes [...] est a remarquer que mon defunt père a remarqué au présent livre que le 16 décembre 1602 l'eau creut de la mesme hauteur que en la présent année et que le 18 décembre 1607 elle creut aussy plus haulte qu'en l'année 1645			

Annexe n° 4

Plan du Mans

Le plan suivant est le plan dressé par César Aubry en 1736.

L'abbé Gustave-René Esnault a signalé que son orientation était défectueuse en le reproduisant dans :

Le Mans en 1736 d'après le plan de César Aubry, Le Mans, Monnoyer, 1884, 14 p.

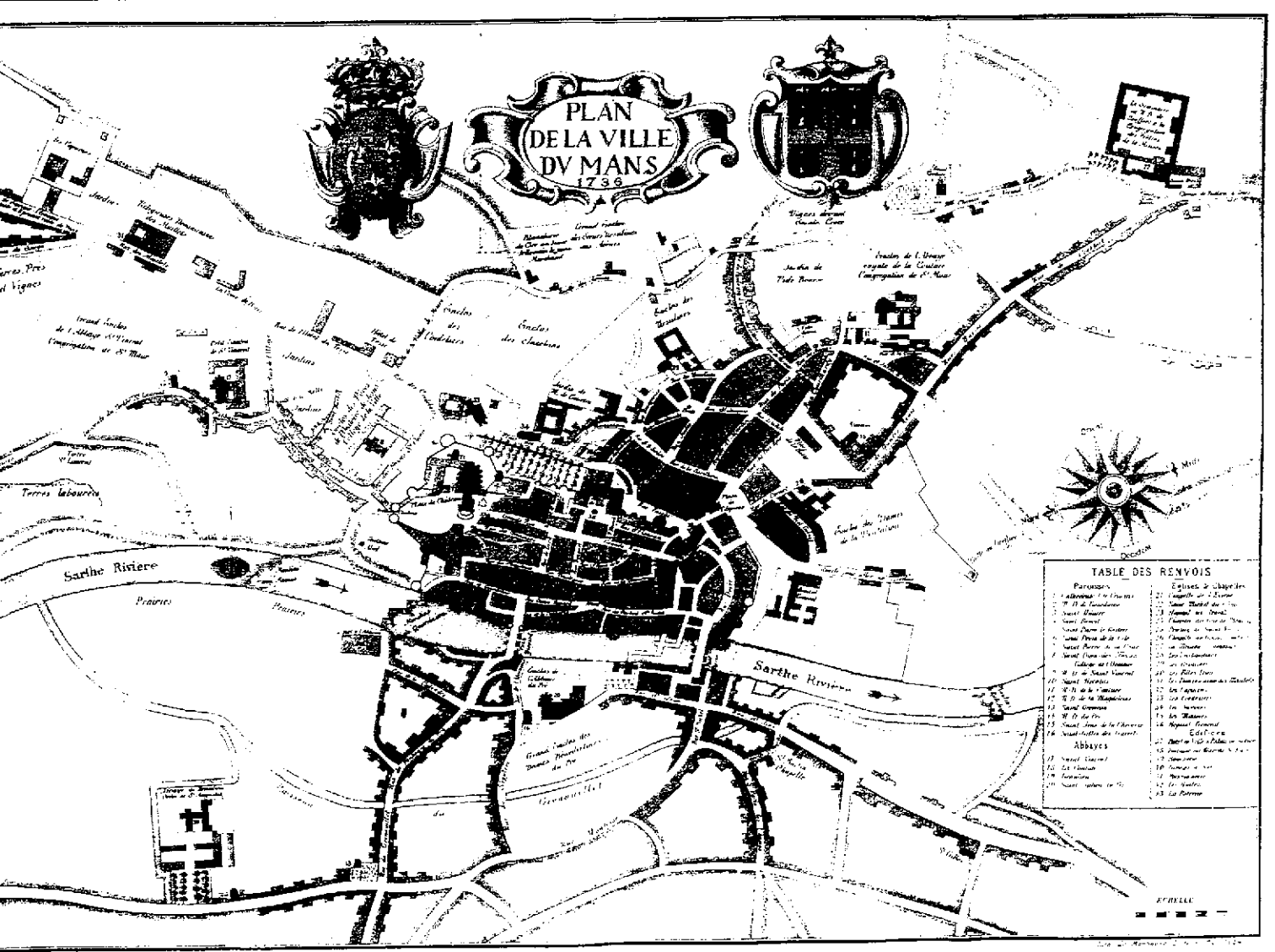
Le Nord se situe entre le Nord et l'Orient de cette carte.

Il a été publié par Charles Monnoyer dans l'*Almanach* ou *Calendrier du Maine* chaque année à partir de 1756.

Il est conservé aux archives départementales de la Sarthe sous la cote :

Arch. dép. Sarthe 1 Fi 193.

Lithographié par Edmond Monnoyer



PLAN
DE LA VILLE
DV MANS
1736

TABLE DES RENVOIS

Paroisses	Eglises de Chapelles
1. Abbaye de St. Julien	21. Eglise de St. Julien
2. St. Etienne	22. Eglise de St. Etienne
3. St. Pierre	23. Eglise de St. Pierre
4. St. Martin	24. Eglise de St. Martin
5. St. Nicolas	25. Eglise de St. Nicolas
6. St. Georges	26. Eglise de St. Georges
7. St. Jean	27. Eglise de St. Jean
8. St. Louis	28. Eglise de St. Louis
9. St. Anne	29. Eglise de St. Anne
10. St. Michel	30. Eglise de St. Michel
11. St. Roch	31. Eglise de St. Roch
12. St. Yves	32. Eglise de St. Yves
13. St. Gildard	33. Eglise de St. Gildard
14. St. Julien	34. Eglise de St. Julien
15. St. Etienne	35. Eglise de St. Etienne
16. St. Pierre	36. Eglise de St. Pierre
17. St. Martin	37. Eglise de St. Martin
18. St. Nicolas	38. Eglise de St. Nicolas
19. St. Georges	39. Eglise de St. Georges
20. St. Jean	40. Eglise de St. Jean
21. St. Louis	41. Eglise de St. Louis
22. St. Anne	42. Eglise de St. Anne
23. St. Michel	43. Eglise de St. Michel
24. St. Roch	44. Eglise de St. Roch
25. St. Yves	45. Eglise de St. Yves

Annexe n° 5

Localisation des propriétés rurales

Carte établie d'après la carte du diocèse du Mans dessinée par le sieur Janvier curé de Changé, éditée dans : PESCHE (Julien-Rémy), *Histoire de la ville du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1842, Mayenne, J. Floch, 1975, tome III.



en bleu : La propriété de la Challerie.

en vert : Les acquisitions de Julian.

en rouge : Les acquisitions de Julien.

en jaune : Les acquisitions de Charles.

Annexe n° 6

Plans cadastraux

Légendes des plans cadastraux suivants.

1-Plan cadastral Le Mans 1812 Section L 109

Parcelles appartenant à M. Massé Jean-Pierre, acquéreur de l'ancienne maison Bodreau en 1793.

N° du plan	Nature	Contenance en ares
348	maison	0,64
351	maison	0,56
352	maison	0,78
353	maison et cour	0,43
354	maison et cour	1,45
355	maison et cour	0,51
356	bâtiment	0,71
357	bâtiment	0,24
359	une chambre haute et un grenier dessus	
360	maison et cour	4,40
361	jardin	1,59
362	maison et cour	0,51
363	maison et cour	0,35

Cote : Arch. dép. Sarthe 2 PP 181.

2-Plan cadastral Le Mans 1846 Section E

Parcelles nouvelles correspondant à celles de 1812

N° du plan	Nature	Cont. en ares
209	maison, bâtiment, jardin, cour et cour commune, sol	6,12
210	maison et cour, sol	0,54
211	maison et cour, sol	0,37
212	maison, sol	0,25
213	maison, sol	0,23
214	bâtiment, sol	0,14
215	maison, bâtiment, cours, sol	4,92
216	maison	

Cote : Arch. dép. Sarthe 1002 W 13 et 12.

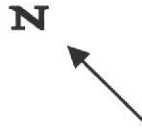
3-Plan cadastral Le Mans 1980

Le grisé hachuré correspond au n° 2 et au n° 4 de l'actuelle rue de la Galère qui reprend le tracé de la rue Dorée du XVII^e siècle. C'est le seul vestige du côté droit de l'ancienne rue Dorée.

Croquis fourni aimablement par le service du cadastre de la ville du Mans. 1990.

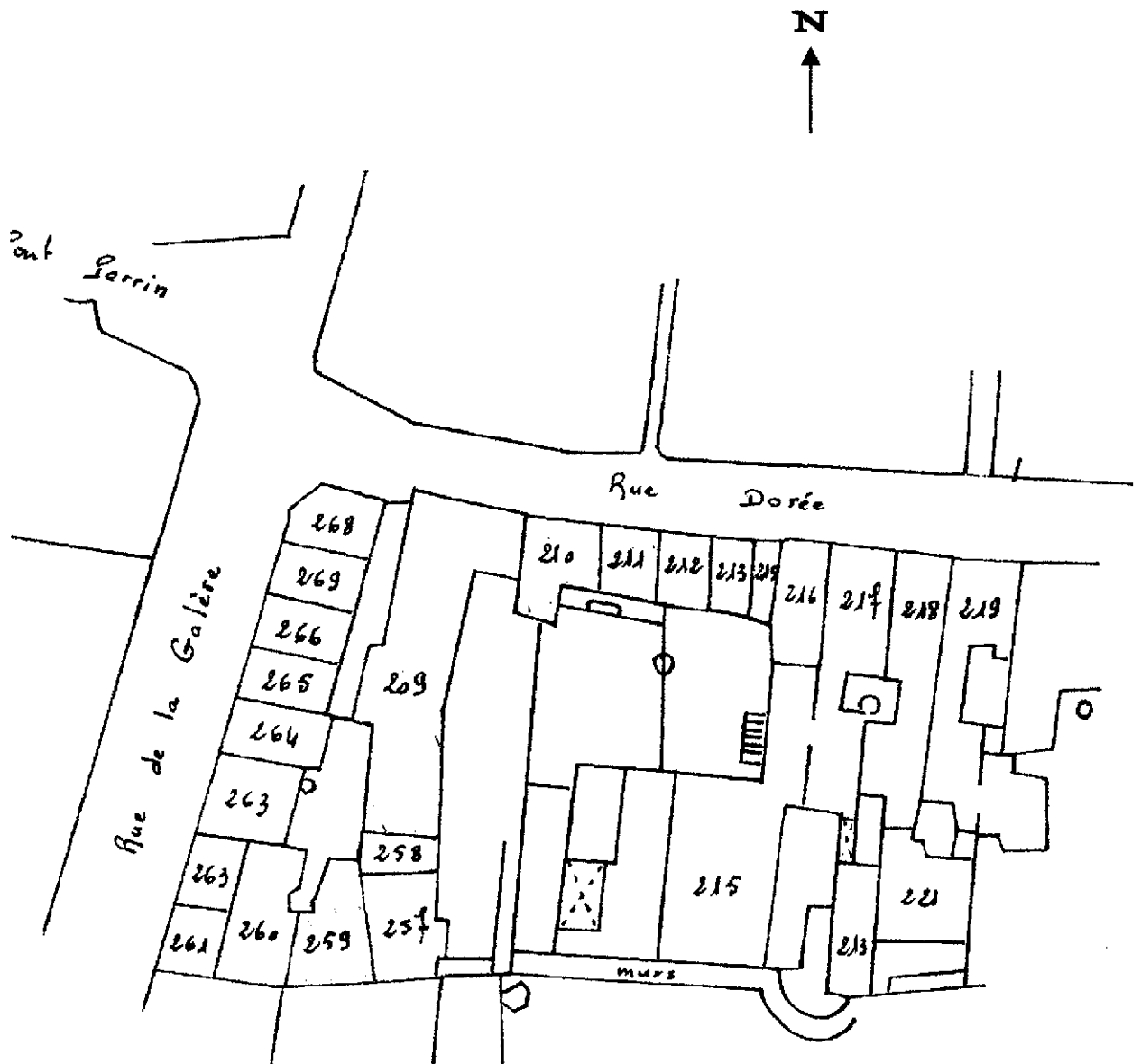
Annexes

Plan cadastral n°1



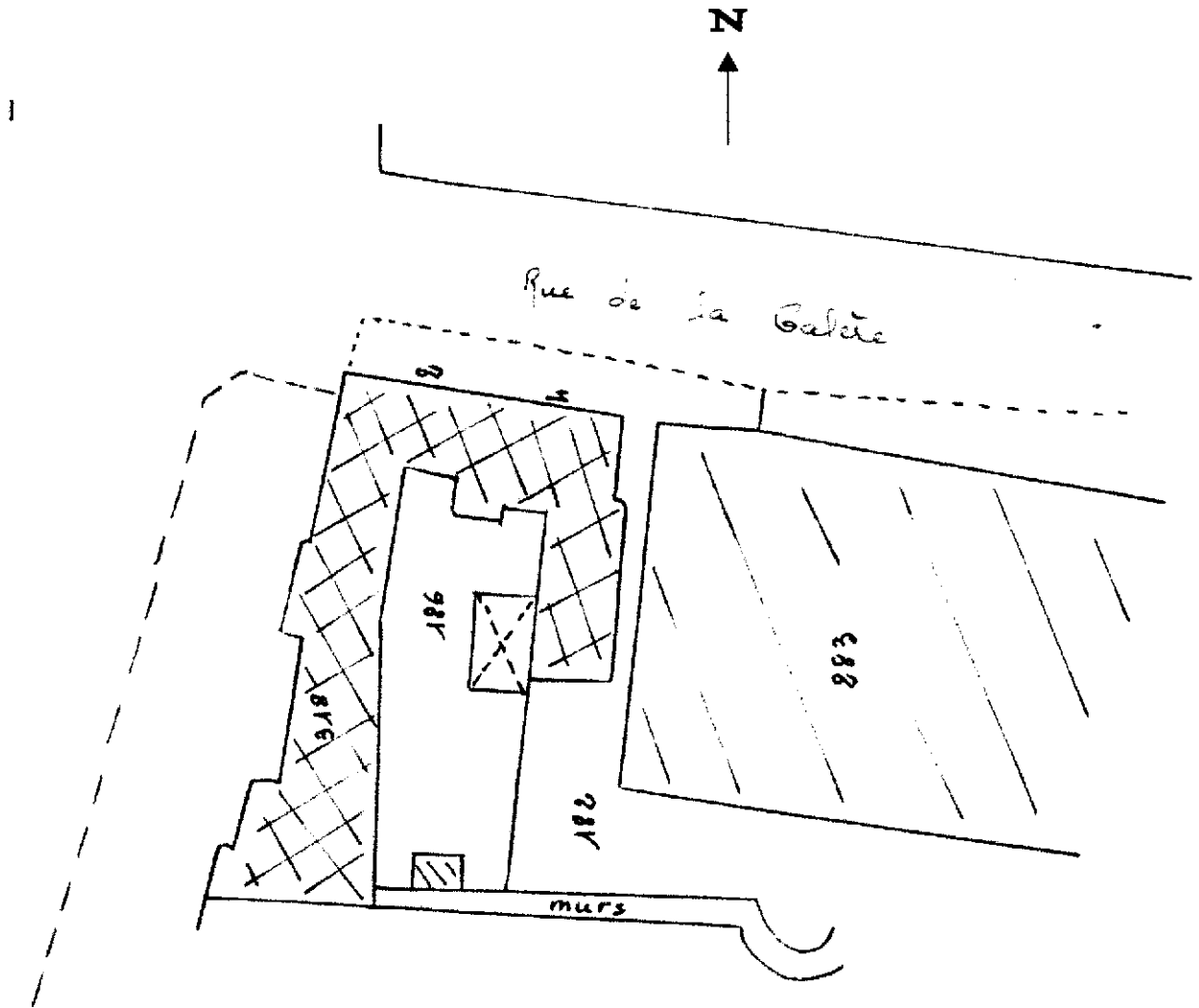
Le Mans 1812.

Plan cadastral n° 2



Le Mans 1846

Plan cadastral n° 3



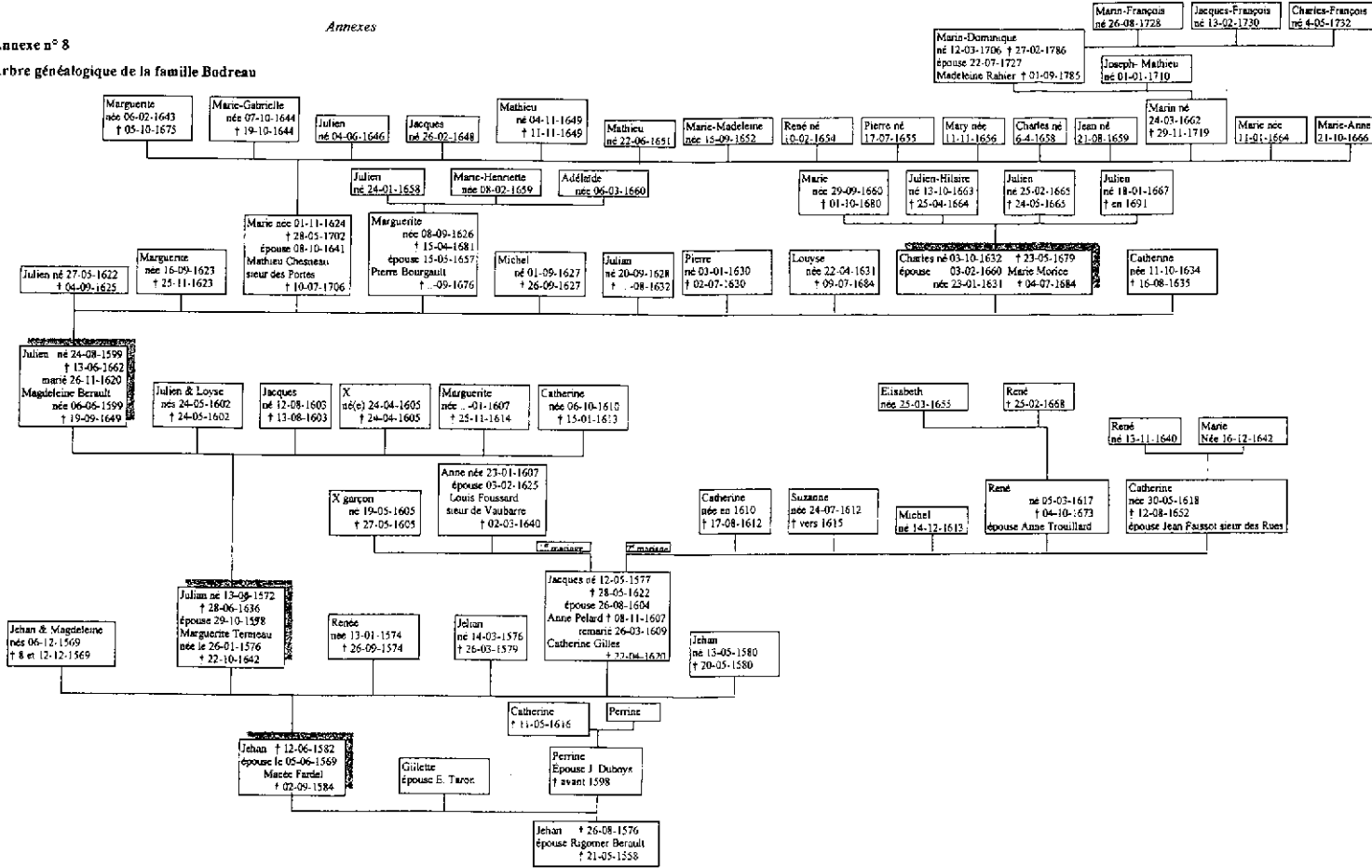
Le Mans 1980

Annexe n° 7

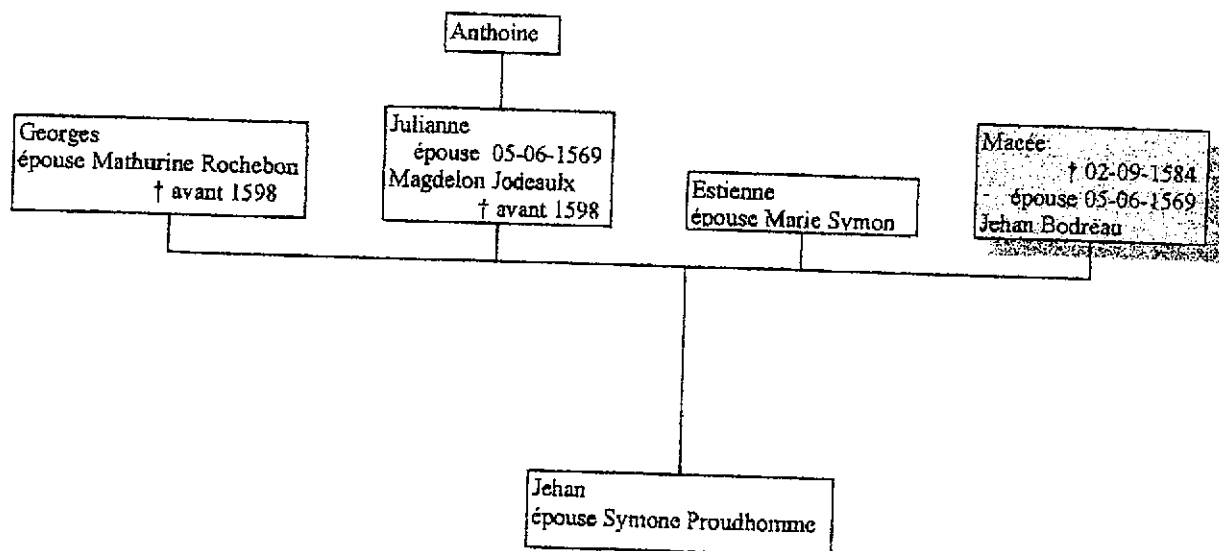
Liste des relations mentionnées dans le Livre

NOM	f°	PROFESSION	NOM	f°	PROFESSION
Alaire	117	Marchand	Le Chevrier	2v	Avocat
Alexandre	181	Avocat	Le Clerc	181v	Marchand
Amellon	220	Cons. Roi	Le Corvaisier	151v	Lieut. Gén.
Barré	2	Rec. Roi	Le Divin	151v	Lieut. Part.
Beauvais	131v		Le Dru	16v	
Bellanger	26		Le Grand	247v	Marchand
Belocier	114	Cons. Roi	Le Gros	231	Chirurgien
Belot	255v	Audicancier	Le Jovant	244v	Avocat
Besnière de	111		Le Maçon	252v	Avocat
Bezard	228	Secr. Roi	Le Pelletier	17	Avocat
Bommer	37	Apothicaire	Le Roy	108	Avocat
Bouteiller	17v	Marchand	Le Tonnelier	5	
Brcbion	183v	Avocat	Letoré	54	Marchand
Brouiller	15		Le Vayer	65v	Lieut. Gén.
Broussin	30	Apothicaire	Loys	152	Avocat
Bruneau	20v	Marchand	Marest	151v	Prés. Prés ^m
Cabaret	33v	Marchand	Mariette	65v	Greffier
Carpentier	229v		Marsault	154	Prêtre prof.
Couette	199v	Notaire	Masnier	12v	
Coustard	182	Messager	Mauloré	21	Marchand
Coysnon	28	Avocat	Mesnage	175	
Debonnaire	187	Avocat	Mouchetière	54v	Contr. g. sel
Dieuxvois	65	Marchand	Nicolle	84v	Avocat
Dorenge	5		Péan	23	Médecin
Dupont	151v	Cons. Roi	Petreau	11	Marchand
Faisot	16v	Avocat	Pichon	30	Avocat
Favery	92	Lieut. Gén.	Pillet	90	Avocat
Foureau	129	Lieut. Gén.	Pivron	252v	Avocat
Francboucher	5		Pocheneux	23	
Fresneau	79v		Portail	55	Proc. Roi
Fricquet	33v	Notaire	Portier	154	Prêtre prof.
Gaignard	255v	Audicancier	Pottier	109v	Avocat
Gasnier	30	Marchand	Provost	26	Marchand
Gauquelin	23	Chirurgien	Ragereau	5	Apothicaire
Gelé	32	Clerc juré	Renaudin	21	Notaire
Gendrot	181v	Notaire	Renusson de	90	Avocat
Gilles	33v	Avocat	Réveillon	242	Prêtre prof.
Girard	192v	Audicancier	Rocher	17v	Marchand
Godain	225v	Commis g. sel	Rochereau	229v	Secr. Tailles
Graffart	187v	Hôte	Rocquemont	225v	Commis g. sel
Grémy	33v	Horloger	Rose	229v	Secr. Tailles
Guignard	117	Proc. Part.	Rustault	4v	
Guyart	4v	Avocat	Saint-Denys	15	Avocat
Hardyau	11	Lieut. Prévôté	Sallé	46	Marchand
Hardye	7		Saunais de	131v	
Houellet	6	Notaire	Seigneur	12v	Avocat
Hoyau	175		Tremblave	89	Elu
Jariel du	128v	Cons. Roi	Trouillart	183v	Avocat
Jarossay	20v		Tuault	26	Avocat
La Motte	23	Avocat	Vaigreville	192v	Elu
La Rivière	44v	Cons. Roi	Vancé de	220	
Le Bourdays	88	Avocat	Vasse	54v	Cons. Roi
Le Chartier	91v	Cons. Roi	Vaumour	11	Lieut. Prévôté

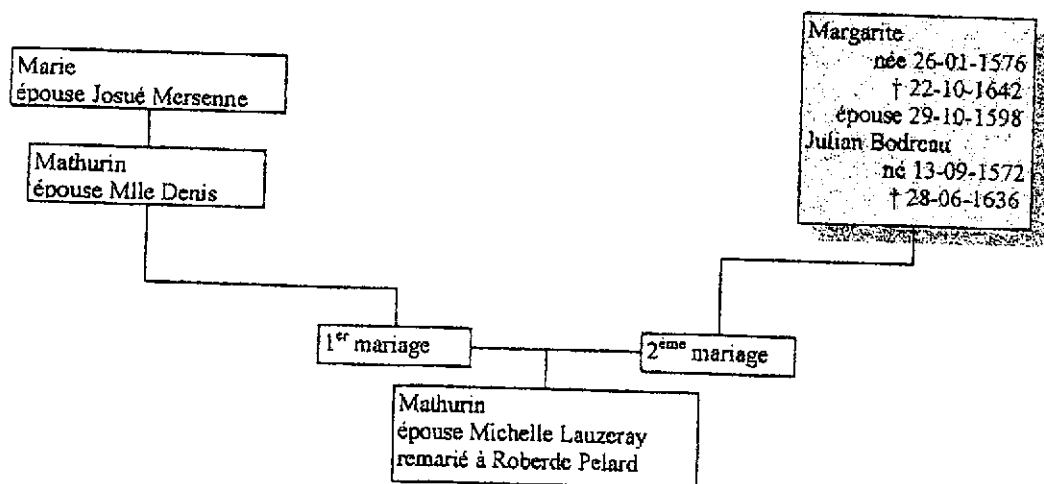
Arbre généalogique de la famille Budreau



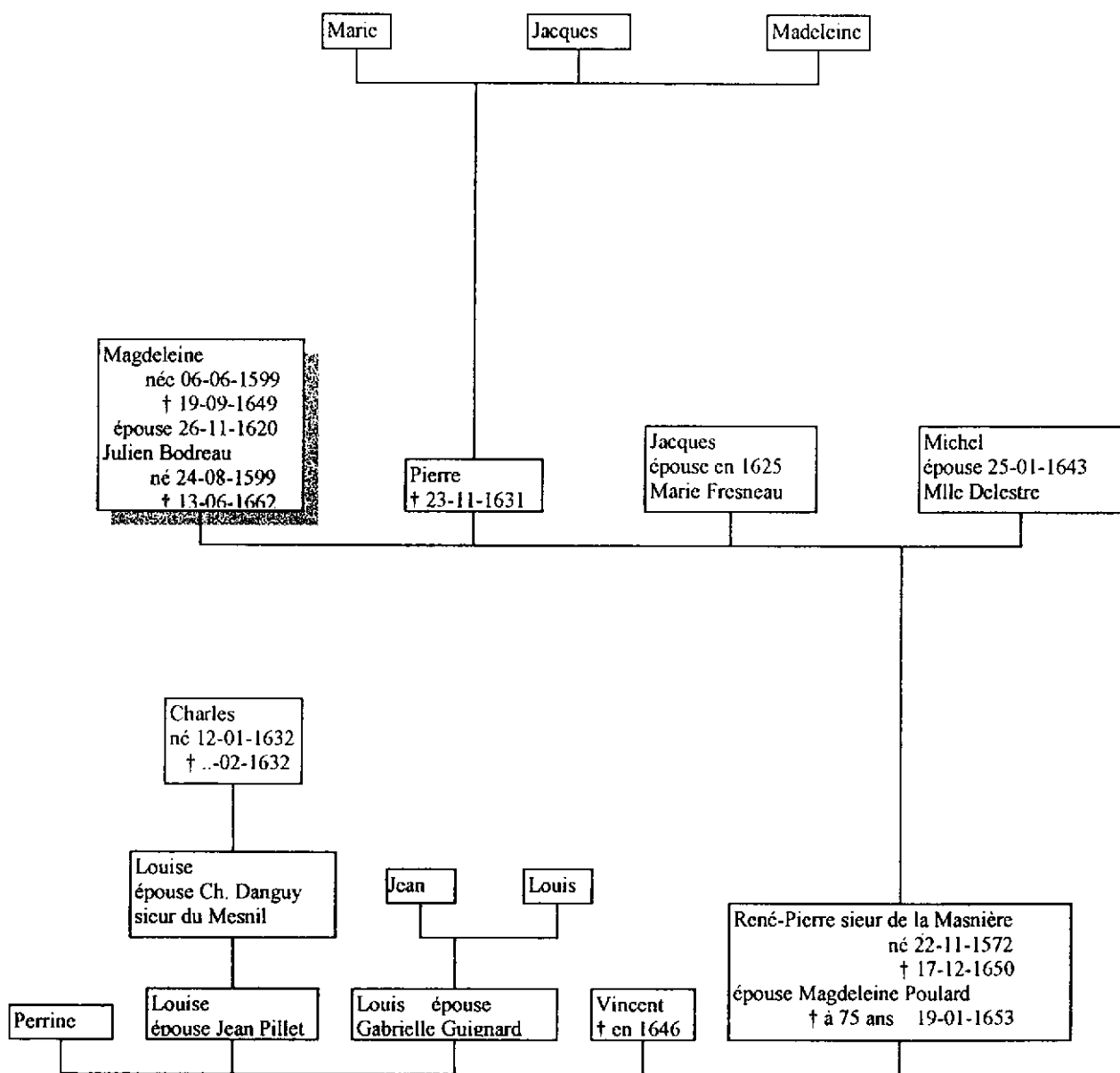
Famille Fardel



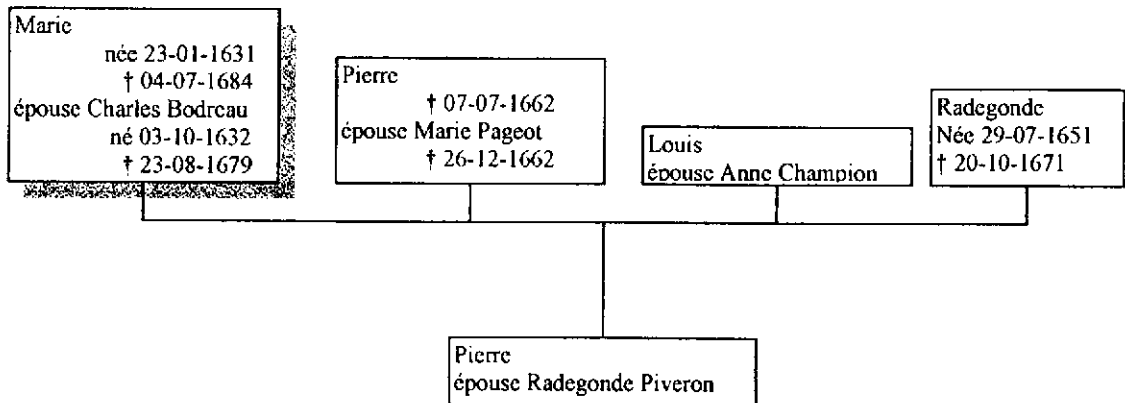
Famille Termeau



Famille Berault



Famille Morice



Annexe n° 9

Les fiches de famille

Ordre de présentation des fiches de famille :

- 1 - Bodreau Jehan et Fardel Macée
- 2 - Bodreau Julian et Termeau Marguerite
- 3 - Bodreau Julien et Bérault Magdeleine
- 4 - Bodreau Charles et Morice Marie
- 5 - Bodreau Jacques et Pelard Anne
- 6 - Bodreau Jacques et Gilles Catherine
- 7 - Chesneau Mathieu et Bodreau Marie
- 8 - Bourgault Pierre et Bodreau Marguerite
- 9 - Bodreau René et Trouillart Anne
- 10 - Faissot Jean et Bodreau Catherine

Mari **BODREAU** fils Jehan BODREAU, marchand
 NOM † Rigomère BÉRAULT Profession
 Femme **FARDEL** fille † Jehan FARDEL notaire, sergent royal
 Prénom **Macée** Symone PROUDHOMME

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint				
	Yvré l'Évêque				de mariage	de fin observation									
	né à	demeurant à			05-06-1569		13								
Mari	Souigné/Vallon	Saint-Jehan	1		de naissance	de décès	âge		de veuvage	âge	Lieu de décès				
Femme		Saint-Jehan	1			12-06-1582					Le Mans (Saint-Jehan)				
						02-09-1584			02-06-1582		Souigné-sous-Vallon				
Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
				0-6	6	M	Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
15-19				0-6	6	E	1	06-12-1569	08-12-1569	c	2 j.			Jehan	
20-24				3-3	2-9	F	1	06-12-1569	12-12-1569	c	6 j.			Magdeleine	
25-29				4-7	1-4	N	3	13-09-1572	28-06-1636	m	63	29-10-1598	26	Julian + Marguerite Termeau	
30-34				6-9	2-2	F	4	13-01-1574	26-09-1574	c	8 m.			Renée	
35-39				7-11	1-2	A	5	14-03-1576	24-03-1579	c	3			Jehan	
40-44				10-11	3	N	6	12-05-1577	28-05-1622	m	45	26-08-1604	27	Jacques + Anne Pelard	
45-49						T						26-02-1609	32	+ Catherine Gilles	
0-4	5	4				S	7	13-05-1580	20-05-1580	c	7 j.			Jehan	
5-9	5	2				E									
10-14	3	1				N									
15-19						F									
20-24						A									
25-29						N									
30-34						T									
Total	13	7				S									
garçon		5												observations	
filles		2													

Mari **BODREAU** fils † Jehan BODREAU, sergent royal Profession
 NOM † Macée FARDEL
 Femme **TERMEAU** fille † Mathurin TERMEAU, sergent royal notaire royal
 Prénom **Julian**
 Prénom **Marguerite** † Roberde PELARD

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	La Suze				de mariage	de fin observation					
	né à	demeurant à			29-10-1598		38				
					de naissance	de décès	âge		de veuvage	âge	Lieu de décès
Mari	St-Jehan	Saint-Benoît	1	26	13-09-1572	28-06-1636	63	63			Le Mans (Saint Benoît)
Femme	Mancigné	La Suze	1	22	26-01-1576	22-10-1642	66	60	28-06-1636	60	Le Mans (Saint Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	Prénom	
			23	0-10	0-10	M	1	24-08-1599	13-06-1662	m	63	26-11-1620	21	Julien	+ Magdeleine Bérault
15-19			26	3-7	2-9	EM	2	24-05-1602	24-05-1602	c	0 j.			Julien	
20-24			26	3-7	2-9	NF	2	24-05-1602	24-05-1602	c	0 j.			Loyse	
25-29			27	4-10	1-3	FM	4	12-08-1603	13-08-1603	c	1 j.			Jacques	
30-34			29	6-6	1-8	A?	5	24-04-1605	24-04-1605	c	0 j.			?	
35-39			31	8-3	1-9	NF	6	..-01-1607	..-1614	c	7			Margarite	
40-44			34	12	2-8	TF	7	06-10-1610		c	2			Catherine	
45-49						S									
0-4	5	4				E									
5-9	5	2				N									
10-14	5	1				F									
15-19	5					A									
20-24	5					N									
25-29	5					T									
30-34	5					S									
Total	38	7													
garçon		3													observations
filles		3													

Mari BODREAU	Prénom Julien	fil	Julian BODREAU, notaire	Profession
NOM			Marguerite TERMEAU	
Femme BÉRAULT	Prénom Magdeleine	fil	Pierre BÉRAULT, avocat	avocat
			Magdeleine POULARD	

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
Mari	St-Benoît	Saint-Benoît	1	21	24-08-1599	13-06-1662	63	50			Le Mans (Saint-Benoît)
Femme	St-Nicolas	Saint-Nicolas	1	21	06-06-1599	19-09-1649	50	50			Le Mans (Saint-Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
			23	1-6	1-6	M	1	27-05-1622	04-09-1625	c	3			Julien	
15-19			24	2-9	1-3	E	F	2	16-09-1623	25-11-1623	c	1 m.			Marguerite
20-24			25	3-11	1-2	N	F	3	01-11-1624	28-05-1702	m	77	04-10-1641	17	Marie + Mathieu Chesneau
25-29			27	5-10	1-10	F	F	4	08-09-1626	15-04-1681	m	55	15-05-1657	31	Marguerite + Pierre Bourgault
30-34			28	6-10	1-0	A	M	5	01-09-1627	24-09-1627	c	1 m.			Michel
35-39			29	7-10	1-0	N	M	6	20-09-1628	..-.-1631	c	3			Julien
40-44			30	9-3	1-4	T	M	7	03-01-1630	02-07-1630	c	6 m.			Pierre
45-49			31	10-6	1-3	S	F	8	22-04-1631	09-07-1684	c	53			Louyse
			33	12	1-6	M	M	9	03-10-1632	23-05-1679	m	47	03-02-1660	27	Charles + Marie Morice
0-4	5	3	35	14	2	E	F	10	11-10-1634	..-08-1635	c	10 m.			Catherine
5-9	5	4				N									
10-14	5	3				F									
15-19	5					A									
20-24	5					N									
25-29	4					T									
30-34						S									
Total	29	10													
garçon		5													
fil		5													observations

Mari **BODREAU** Prénom **Charles** fils Julien **BODREAU**, avocat Profession
 NOM † **Magdeleine BÉRAULT**
 Femme **MORICE** Prénom **Marie** fille † **Pierre MORICE**, avocat avocat
 † **Radegonde PIVRON**

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint			
	né à	Demeurant à			de mariage	de fin observation					de naissance	de décès	de veuvage	âge
	Mari	St-Benoît	1	27	03-02-1660	23-05-1679	19					Le Mans (Saint-Benoît)		
	Femme	Saint-Benoît	1	29	23-01-1631	04-07-1684	53	48	23-05-1679	48		Le Mans (Notre-Dame du Pré)		
Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E M	Âge	Date	Âge	
			29	8	8	F	1	29-09-1660	01-10-1680	c	20			Marie
15-19			32	3-8	3-1	E M	2	13-10-1663	25-04-1664	c	6 m			Julien-Hylaire
20-24			34	5-0	1-4	N M	3	25-02-1665	24-05-1665	c	3 m			Julien
25-29			36	6-11	1-11	F M	4	18-01-1667	.. -1691	c	24			Julien
30-34						A								
35-39						N								
40-44						T								
45-49						S								
0-4	5	2				E								
5-9	5	2				N								
10-14	5					F								
15-19	4					A								
20-24						N								
25-29						T								
30-34						S								
Total	19	4												
garçon		3												
filles		1												Observations

Mari **BODREAU** Prénom **Jacques** fils † Jehan BODREAU Profession
 NOM † Macée FARDEL
 Femme **PELARD** Prénom **Anne** fille Martin PELARD, marchand Commis au greffe criminel
 Jehanne ROULLIN

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
	La Suze	St Benoît			26-08-1604	8-11-1607	3		26-02-1609		Catherine Gilles de la Rivière
Mari	St Jehan		1		12-05-1577	28-05-1622	45		8-11-1607	30	Le Mans (St Benoît)
Femme	La Suze	La Suze	1			8-11-1607					Le Mans (St Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	Inter-valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom	Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
				0-9	9	?	1	19-05-1605	-07-1605	c	2m			?	
15-19				2-5	20	E	2	23-01-1607					Anne	Louis Foussard	
20-24						N									
25-29						F									
30-34						A									
35-39						N									
40-44						T									
45-49						S									
0-4		2				E									
5-9						N									
10-14						F									
15-19						A									
20-24						N									
25-29						T									
30-34						S									
Total	3	2													
garçon														observations	
filles		1													

Mari **BODREAU** Prénom **Jacques** fils † Jehan BODREAU, sergent royal
 Profession
 † Macée FARDEL
 NOM
 Femme **GILLES de la RIVIÈRE** Prénom **Catherine** fille † Robin GILLES
 Catherine CHEVREAU
 commis au greffe criminel

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
	St Jean	Saint-Benoît	2	32	26-02-1609		11				
	Mari	St Jean			12-05-1577	28-05-1622	45		22-04-1620	43	Le Mans (St Benoît)
	Femme	Saint-Benoît	1			22-04-1620					Le Mans (St Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	inter- valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÈCÈS			MARIAGE		
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	
				1-4	16	F	1	23-06-1610	17-08-1612	c	2			Catherine
15-19				3-5	25	EF	2	25-07-1612	- -1615	c	3			Susanne
20-24				4-10	17	NM	3	15-12-1613						Michel (religieux)
25-29				8	39	FM	4	06-03-1617	04-10-1673	m	56	25-05-1648	31	René * + Anne Trouillart
30-34				9-3	14	AF	5	31-05-1618	12-08-1652	m	34	31-01-1640	22	Catherine + Jehan Faissot
35-39						N								
40-44						T								
45-49						S								
0-4	5	3				E								
5-9	5	2				N								
10-14	1	0				F								
15-19						A								
20-24						N								
25-29						T								
30-34						S								
Total	11	5												
garçon		2												
filles		3												observations * Parrain : René Le Vayer

527

Annexes

Mari CHESNEAU sieur des Portes		Prénom Mathieu		fil Gui CHESNEAU de Vieumont, avocat		Profession dame Françoise POTIER									
Femme BODREAU		Prénom Marie		fille Julien BODREAU, avocat		avocat									
NOM															
MARIAGE n°	célébré		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint				
	Saint-Benoît				de mariage	fin observation									
	né à	demeurant à			04-10-1641	28-05-1702	60								
					de naissance	de décès	âge		de veuvage	âge	Lieu de décès				
Mari	Lassay	Saint-Benoît	1			10-07-1706			28-05-1702		Le Mans (Saint-Benoît)				
Femme	St-Benoît	Saint-Benoît	1	17	01-11-1624	28-05-1702	77	77			Le Mans (Saint-Benoît)				
Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	Inter-valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
			18	1-3	15	F	1	06-02-1643		c				Marguerite	
15-19			20	3-0	21	E F	2	07-10-1644	19-10-1644	c	15 j.			Marie-Gabrielle	
20-24			21	4-8	20	N M	3	05-06-1646		m		11-06-1678	32	Julien + Anne Moncelet	
25-29			23	6-4	21	F M	4	26-02-1648						Jacques	
30-34			25	8-1	20	A ?	5	05-11-1649	11-11-1649	c	6 j.			Mathieu	
35-39			26	9-8	20	N M	6	24-06-1651		m				Mathieu +	
40-44			27	11-0	14	T F	7	13-10-1652						Marie-Magdeleine	
45-49			29	12-4	17	S M	8	15-02-1654		c				René prêtre-chanoine	
			30	13-9	18	M	9	22-07-1655	21-05-1742	m	87	31-03-1687	32	Pierre + Françoise Belin	
0-4	5	3	32	15-1	15	E F	10	12-11-1656						Marie	
5-9	5	3	33	16-6	17	N M	11	06-04-1658						Charles	
10-14	5	3	34	17-10	17	F M	12	22-08-1659	-09-1659	c	15 j.			Jehan	
15-19	5	3	37	20-5	31	A M	13	26-03-1662	29-11-1719	m	57			Marin + R.J. Thébaudin de Bordigné	
20-24	5	3	39	22-3	22	N F	14	11-01-1664						Marie	
25-29	5		42	25-0	34	T F	15	21-10-1666	21-10-1666	c	o-d			Marie-Anne	
30-34	5					S									
Total	60	15													
garçon		9												observations	
filles		6													

Mari CHESNEAU sieur des Portes		Prénom Mathieu		fil Gui CHESNEAU de Vieumont, avocat		Profession dame Françoise POTIER									
Femme BODREAU		Prénom Marie		fille Julien BODREAU , avocat		avocat									
NOM															
MARIAGE n°	célébré		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint				
	Saint-Benoît				de mariage	fin observation									
	né à	demeurant à			04-10-1641	28-05-1702	60								
					de naissance	de décès	âge		de veuvage	âge	Lieu de décès				
Mari	Lassay	Saint-Benoît	1			10-07-1706			28-05-1702		Le Mans (Saint-Benoît)				
Femme	St-Benoît	Saint-Benoît	1	17	01-11-1624	28-05-1702	77	77			Le Mans (Saint-Benoît)				
Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	Inter-valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
			18	1-3	15	F	1	06-02-1643		c				Marguerite	
15-19			20	3-0	21	E F	2	07-10-1644	19-10-1644	c	15 j.			Marie-Gabrielle	
20-24			21	4-8	20	N M	3	05-06-1646		m		11-06-1678	32	Julien + Anne Moncelet	
25-29			23	6-4	21	F M	4	26-02-1648						Jacques	
30-34			25	8-1	20	A ?	5	05-11-1649	11-11-1649	c	6 j.			Mathieu	
35-39			26	9-8	20	N M	6	24-06-1651		m				Mathieu +	
40-44			27	11-0	14	T F	7	13-10-1652						Marie-Magdeleine	
45-49			29	12-4	17	S M	8	15-02-1654		c				René prêtre-chanoine	
			30	13-9	18	M	9	22-07-1655	21-05-1742	m	87	31-03-1687	32	Pierre + Françoise Belin	
0-4	5	3	32	15-1	15	E F	10	12-11-1656						Marie	
5-9	5	3	33	16-6	17	N M	11	06-04-1658						Charles	
10-14	5	3	34	17-10	17	F M	12	22-08-1659	-09-1659	c	15 j.			Jehan	
15-19	5	3	37	20-5	31	A M	13	26-03-1662	29-11-1719	m	57			Marin + R.J. Thébaudin de Bordigné	
20-24	5	3	39	22-3	22	N F	14	11-01-1664						Marie	
25-29	5		42	25-0	34	T F	15	21-10-1666	21-10-1666	c	o-d			Marie-Anne	
30-34	5					S									
Total	60	15													
garçon		9												observations	
filles		6													

Mari **BOURGAULT** Prénom **Pierre** fils Profession
 NOM **BOURGAULT** file Julien BODREAU, avocat
 Femme **BODREAU** Prénom **Marguerite** † Magdeleine BÉRAULT conseiller et médecin ordinaire du Roy

MARIAGE n°	célébré		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
	Saint-Benoît	Saint-Ouen			15-05-1657	-09-1676					Fontevraud
	St Benoît	Saint-Benoît	1	31	08-09-1626	15-04-1681	55		50		Le Mans (ND du Pré)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	
			31	0-8	8	M	1	14-01-1658		c				Julian diacre
15-19			32	1-9	13	E	F	2	08-02-1659			22-12-1681	22	Marie-Henriette + François Bridonneau
20-24			33	2-10	13	N	F	3	06-03-1660			17-02-1683	23	Adelaïde + René Haireau
						F						23-01-1687	27	+ Jean Haton
25-29						A								
30-34						N								
35-39						T								
40-44						S								
45-49														
0-4	5	3				E								
5-9	5	0				N								
10-14						F								
15-19						A								
20-24						N								
25-29						T								
30-34						S								
Total		3												
garçon		1												
filles		2												observations : seul Julian est baptisé à Saint-Benoît

Mari **BODREAU** fils † Jehan BODREAU, sergent royal Profession
 NOM † Macée FARDEL
 Femme **TERMEAU** fille † Mathurin TERMEAU, sergent royal notaire royal
 Prénom **Julian**
 Prénom **Marguerite** † Roberde PELARD

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	La Suze				de mariage	de fin observation					
	né à	demeurant à			29-10-1598		38				
					de naissance	de décès	âge		de veuvage	âge	Lieu de décès
Mari	St-Jehan	Saint-Benoît	1	26	13-09-1572	28-06-1636	63	63			Le Mans (Saint Benoît)
Femme	Mancigné	La Suze	1	22	26-01-1576	22-10-1642	66	60	28-06-1636	60	Le Mans (Saint Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	Prénom	
			23	0-10	0-10	M	1	24-08-1599	13-06-1662	m	63	26-11-1620	21	Julien	+ Magdeleine Bérault
15-19			26	3-7	2-9	EM	2	24-05-1602	24-05-1602	c	0 j.			Julien	
20-24			26	3-7	2-9	NF	2	24-05-1602	24-05-1602	c	0 j.			Loyse	
25-29			27	4-10	1-3	FM	4	12-08-1603	13-08-1603	c	1 j.			Jacques	
30-34			29	6-6	1-8	A?	5	24-04-1605	24-04-1605	c	0 j.			?	
35-39			31	8-3	1-9	NF	6	..-01-1607	..-1614	c	7			Margarite	
40-44			34	12	2-8	TF	7	06-10-1610		c	2			Catherine	
45-49						S									
0-4	5	4				E									
5-9	5	2				N									
10-14	5	1				F									
15-19	5					A									
20-24	5					N									
25-29	5					T									
30-34	5					S									
Total	38	7													
garçon		3													observations
filles		3													

Mari BODREAU	Prénom Julien	fil	Julian BODREAU, notaire	Profession
NOM			Marguerite TERMEAU	
Femme BÉRAULT	Prénom Magdeleine	fil	Pierre BÉRAULT, avocat	avocat
			Magdeleine POULARD	

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
Mari	St-Benoît	Saint-Benoît	1	21	24-08-1599	13-06-1662	63	50			Le Mans (Saint-Benoît)
Femme	St-Nicolas	Saint-Nicolas	1	21	06-06-1599	19-09-1649	50	50			Le Mans (Saint-Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	
			23	1-6	1-6	M	1	27-05-1622	04-09-1625	c	3			Julien
15-19			24	2-9	1-3	E	2	16-09-1623	25-11-1623	c	1 m.			Marguerite
20-24			25	3-11	1-2	N	3	01-11-1624	28-05-1702	m	77	04-10-1641	17	Marie + Mathieu Chesneau
25-29			27	5-10	1-10	F	4	08-09-1626	15-04-1681	m	55	15-05-1657	31	Marguerite + Pierre Bourgault
30-34			28	6-10	1-0	A	5	01-09-1627	24-09-1627	c	1 m.			Michel
35-39			29	7-10	1-0	N	6	20-09-1628	..-.-1631	c	3			Julien
40-44			30	9-3	1-4	T	7	03-01-1630	02-07-1630	c	6 m.			Pierre
45-49			31	10-6	1-3	S	8	22-04-1631	09-07-1684	c	53			Louyse
			33	12	1-6	M	9	03-10-1632	23-05-1679	m	47	03-02-1660	27	Charles + Marie Morice
0-4	5	3	35	14	2	E	10	11-10-1634	..-08-1635	c	10 m.			Catherine
5-9	5	4				N								
10-14	5	3				F								
15-19	5					A								
20-24	5					N								
25-29	4					T								
30-34						S								
Total	29	10												
garçon		5												observations
fil		5												

Mari **BODREAU** Prénom **Charles** fils Julien **BODREAU**, avocat Profession
 NOM † **Magdeleine BÉRAULT**
 Femme **MORICE** Prénom **Marie** fille † **Pierre MORICE**, avocat avocat
 † **Radegonde PIVRON**

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	Demeurant à			de mariage	de fin observation					
	St-Benoît	Saint-Benoît	1	27	03-02-1660	23-05-1679	19				
		Saint-Benoît	1	29	03-10-1632	23-05-1679	47				Le Mans (Saint-Benoît)
		Saint-Benoît	1	29	23-01-1631	04-07-1684	53	48	23-05-1679	48	Le Mans (Notre-Dame du Pré)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E M	Âge	Date	Âge	
			29	8	8	F	1	29-09-1660	01-10-1680	c	20			Marie
15-19			32	3-8	3-1	E M	2	13-10-1663	25-04-1664	c	6 m			Julien-Hylaire
20-24			34	5-0	1-4	N M	3	25-02-1665	24-05-1665	c	3 m			Julien
25-29			36	6-11	1-11	F M	4	18-01-1667	.. -1691	c	24			Julien
30-34						A								
35-39						N								
40-44						T								
45-49						S								
0-4	5	2				E								
5-9	5	2				N								
10-14	5					F								
15-19	4					A								
20-24						N								
25-29						T								
30-34						S								
Total	19	4												
garçon		3												
filles		1												Observations

Mari **BODREAU** Prénom **Jacques** fils † Jehan BODREAU Profession
 NOM † Macée FARDEL
 Femme **PELARD** Prénom **Anne** fille Martin PELARD, marchand Commis au greffe criminel
 Jehanne ROULLIN

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
	La Suze	St Benoît			26-08-1604	8-11-1607	3		26-02-1609		Catherine Gilles de la Rivière
Mari	St Jehan		1		12-05-1577	28-05-1622	45		8-11-1607	30	Le Mans (St Benoît)
Femme	La Suze	La Suze	1			8-11-1607					Le Mans (St Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	Inter-valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom	Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
				0-9	9	?	1	19-05-1605	-07-1605	c	2m			?	
15-19				2-5	20	E	F	2	23-01-1607					Anne	Louis Foussard
20-24						N									
25-29						F									
30-34						A									
35-39						N									
40-44						T									
45-49						S									
0-4		2				E									
5-9						N									
10-14						F									
15-19						A									
20-24						N									
25-29						T									
30-34						S									
Total	3	2													
garçon															observations
filles		1													

Mari **BODREAU** Prénom **Jacques** fils † Jehan BODREAU, sergent royal
 Profession
 † Macée FARDEL
 NOM
 Femme **GILLES de la RIVIÈRE** Prénom **Catherine** fille † Robin GILLES
 Catherine CHEVREAU
 commis au greffe criminel

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
	St Jean	Saint-Benoît	2	32	26-02-1609		11				
	Mari	St Jean			12-05-1577	28-05-1622	45		22-04-1620	43	Le Mans (St Benoît)
	Femme	Saint-Benoît	1			22-04-1620					Le Mans (St Benoît)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	inter- valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÈCÈS			MARIAGE		
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	
				1-4	16	F	1	23-06-1610	17-08-1612	c	2			Catherine
15-19				3-5	25	EF	2	25-07-1612	- -1615	c	3			Susanne
20-24				4-10	17	NM	3	15-12-1613						Michel (religieux)
25-29				8	39	FM	4	06-03-1617	04-10-1673	m	56	25-05-1648	31	René * + Anne Trouillart
30-34				9-3	14	AF	5	31-05-1618	12-08-1652	m	34	31-01-1640	22	Catherine + Jehan Faissot
35-39						N								
40-44						T								
45-49						S								
0-4	5	3				E								
5-9	5	2				N								
10-14	1	0				F								
15-19						A								
20-24						N								
25-29						T								
30-34						S								
Total	11	5												
garçon		2												
filles		3												observations * Parrain : René Le Vayer

527

Annexes

Mari CHESNEAU sieur des Portes		Prénom Mathieu		fil Gui CHESNEAU de Vieumont, avocat		Profession dame Françoise POTIER									
Femme BODREAU		Prénom Marie		fille Julien BODREAU , avocat		avocat									
NOM															
MARIAGE n°	célébré		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint				
	Saint-Benoît				de mariage	fin observation									
	né à	demeurant à			04-10-1641	28-05-1702	60								
					de naissance	de décès	âge		de veuvage	âge	Lieu de décès				
Mari	Lassay	Saint-Benoît	1			10-07-1706			28-05-1702		Le Mans (Saint-Benoît)				
Femme	St-Benoît	Saint-Benoît	1	17	01-11-1624	28-05-1702	77	77			Le Mans (Saint-Benoît)				
Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	Inter-valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
			18	1-3	15	F	1	06-02-1643		c				Marguerite	
15-19			20	3-0	21	E F	2	07-10-1644	19-10-1644	c	15 j.			Marie-Gabrielle	
20-24			21	4-8	20	N M	3	05-06-1646		m		11-06-1678	32	Julien + Anne Moncelet	
25-29			23	6-4	21	F M	4	26-02-1648						Jacques	
30-34			25	8-1	20	A ?	5	05-11-1649	11-11-1649	c	6 j.			Mathieu	
35-39			26	9-8	20	N M	6	24-06-1651		m				Mathieu +	
40-44			27	11-0	14	T F	7	13-10-1652						Marie-Magdeleine	
45-49			29	12-4	17	S M	8	15-02-1654		c				René prêtre-chanoine	
			30	13-9	18	M	9	22-07-1655	21-05-1742	m	87	31-03-1687	32	Pierre + Françoise Belin	
0-4	5	3	32	15-1	15	E F	10	12-11-1656						Marie	
5-9	5	3	33	16-6	17	N M	11	06-04-1658						Charles	
10-14	5	3	34	17-10	17	F M	12	22-08-1659	-09-1659	c	15 j.			Jehan	
15-19	5	3	37	20-5	31	A M	13	26-03-1662	29-11-1719	m	57			Marin + R.J. Thébaudin de Bordigné	
20-24	5	3	39	22-3	22	N F	14	11-01-1664						Marie	
25-29	5		42	25-0	34	T F	15	21-10-1666	21-10-1666	c	o-d			Marie-Anne	
30-34	5					S									
Total	60	15													
garçon		9												observations	
filles		6													

Mari CHESNEAU sieur des Portes		Prénom Mathieu		fil Gui CHESNEAU de Vieumont, avocat		Profession dame Françoise POTIER									
Femme BODREAU		Prénom Marie		fille Julien BODREAU , avocat		avocat									
NOM															
MARIAGE n°	célébré		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint				
	Saint-Benoît				de mariage	fin observation									
	né à	demeurant à			04-10-1641	28-05-1702	60								
					de naissance	de décès	âge		de veuvage	âge	Lieu de décès				
Mari	Lassay	Saint-Benoît	1			10-07-1706			28-05-1702		Le Mans (Saint-Benoît)				
Femme	St-Benoît	Saint-Benoît	1	17	01-11-1624	28-05-1702	77	77			Le Mans (Saint-Benoît)				
Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	Inter-valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
			18	1-3	15	F	1	06-02-1643		c				Marguerite	
15-19			20	3-0	21	E F	2	07-10-1644	19-10-1644	c	15 j.			Marie-Gabrielle	
20-24			21	4-8	20	N M	3	05-06-1646		m		11-06-1678	32	Julien + Anne Moncelet	
25-29			23	6-4	21	F M	4	26-02-1648						Jacques	
30-34			25	8-1	20	A ?	5	05-11-1649	11-11-1649	c	6 j.			Mathieu	
35-39			26	9-8	20	N M	6	24-06-1651		m				Mathieu +	
40-44			27	11-0	14	T F	7	13-10-1652						Marie-Magdeleine	
45-49			29	12-4	17	S M	8	15-02-1654		c				René prêtre-chanoine	
			30	13-9	18	M	9	22-07-1655	21-05-1742	m	87	31-03-1687	32	Pierre + Françoise Belin	
0-4	5	3	32	15-1	15	E F	10	12-11-1656						Marie	
5-9	5	3	33	16-6	17	N M	11	06-04-1658						Charles	
10-14	5	3	34	17-10	17	F M	12	22-08-1659	-09-1659	c	15 j.			Jehan	
15-19	5	3	37	20-5	31	A M	13	26-03-1662	29-11-1719	m	57			Marin + R.J. Thébaudin de Bordigné	
20-24	5	3	39	22-3	22	N F	14	11-01-1664						Marie	
25-29	5		42	25-0	34	T F	15	21-10-1666	21-10-1666	c	o-d			Marie-Anne	
30-34	5					S									
Total	60	15													
garçon		9												observations	
filles		6													

Mari **BOURGAULT** Prénom **Pierre** fils Profession
 NOM **BOURGAULT** file Julien BODREAU, avocat
 Femme **BODREAU** Prénom **Marguerite** † Magdeleine BÉRAULT conseiller et médecin ordinaire du Roy

MARIAGE n°	célébré		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
	Saint-Benoît	Saint-Ouen			15-05-1657	-09-1676					Fontevraud
	St Benoît	Saint-Benoît	1	31	08-09-1626	15-04-1681	55		50		Le Mans (ND du Pré)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	
			31	0-8	8	M	1	14-01-1658		c				Julian diacre
15-19			32	1-9	13	F	2	08-02-1659				22-12-1681	22	Marie-Henriette + François Bridonneau
20-24			33	2-10	13	F	3	06-03-1660				17-02-1683	23	Adelaïde + René Haireau
						F						23-01-1687	27	+ Jean Haton
25-29						A								
30-34						N								
35-39						T								
40-44						S								
45-49														
0-4	5	3				E								
5-9	5	0				N								
10-14						F								
15-19						A								
20-24						N								
25-29						T								
30-34						S								
Total		3												
garçon		1												
filles		2												observations : seul Julian est baptisé à Saint-Benoît

Mari **BOURGAULT** Prénom **Pierre** fils Profession
 NOM **BOURGAULT** file Julien BODREAU, avocat
 Femme **BODREAU** Prénom **Marguerite** † Magdeleine BÉRAULT conseiller et médecin ordinaire du Roy

MARIAGE n°	célébré		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
	Saint-Benoît	Saint-Ouen			15-05-1657	-09-1676					Fontevraud
	St Benoît	Saint-Benoît	1	31	08-09-1626	15-04-1681	55		50		Le Mans (ND du Pré)

Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint	
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge		
			31	0-8	8	M	1	14-01-1658		c				Julian	diacre
15-19			32	1-9	13	F	2	08-02-1659				22-12-1681	22	Marie-Henriette	+ François Bridonneau
20-24			33	2-10	13	F	3	06-03-1660				17-02-1683	23	Adelaïde	+ René Haireau
						F						23-01-1687	27		+ Jean Haton
25-29						A									
30-34						N									
35-39						T									
40-44						S									
45-49															
0-4	5	3				E									
5-9	5	0				N									
10-14						F									
15-19						A									
20-24						N									
25-29						T									
30-34						S									
Total		3													
garçon		1													
filles		2													
observations : seul Julian est baptisé à Saint-Benoît															

Mari **BODREAU** Prénom **René** fils † Jacques BODREAU, commis au greffe
 Profession
 † Catherine GILLES
 NOM
 Femme **TROUILLART** Prénom **Anne** fille noble Daniel TROUILLART, cons. roy. médecin

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint			
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					de naissance	de décès	âge	de veuvage
Mari	Saint-Benoît	Saint-Benoît	1	31	06-03-1617	04-10-1673	56	56				Le Mans (S' Pavin de la Cité)		
Femme			1	34	. - -1614	24-02-1680	66	59	04-10-1673	59		Le Mans (S' Pavin de la Cité)		
Groupe	Durée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	intervalle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	
			35	1-0	12	F	1	11-05-1649						Anne
15-19			36	1-11	11	E F	2	25-04-1650						Anne
20-24			38	3-11	24	N M	3	30-04-1652						René
25-29			41	6-10	35	F M	4	25-03-1655						René* dite Elisabeth par Julien
30-34			42	8-0	14	A F	5	25-05-1656						Jacquine-Marie
35-39			45	10-8	32	N M	6	30-01-1659	25-02-1668	C	10			René
40-44						T								
45-49						S								
0-4	5	3				E								
5-9	5	2				N								
10-14	5	1				F								
15-19	5					A								
20-24	5					N								
25-29						T								
30-34						S								
Total	25	6												
garçon		3												observations
filles		3												* Julien Bodreau, avocat, parrain

Mari **FAISSOT** sieur des Rues Prénom **Jehan** fils Jehan Faissot Profession
 NOM **BODREAU** Prénom **Catherine** fille † Jacques BODREAU, commis au greffe advocat
 Femme **BODREAU** Prénom **Catherine** † Catherine GILLES

MARIAGE n°	célébré à		Rang du mariage	Âge au mariage	DATES		Durée	Âge en fin d'observ.	Dates de remariage	Durée (mois)	Prénom et NOM du nouveau conjoint
	né à	demeurant à			de mariage	de fin observation					
		St Benoît			31-01-1640	13-08-1652					
Mari		La Couture	2						13-08-1652		
Femme	St-Benoît	Saint-Benoît	1	22	30-05-1628	13-08-1652	34	34			Le Mans (Saint-Benoît)

Groupe	urée (ans)	Nb de mois	Âge de la mère	Durée mariage	inter valle mois	Sexe	NAISSANCE		DÉCÈS			MARIAGE		Prénom et NOM du conjoint
							Rang	Date	Date	E.M	Âge	Date	Âge	
			22	0-10	10	M	1	13-11-1640						René
15-19			24	2-11	25	EF	2	16-12-1642						Marie *
20-24			30	8-2	63	NM	3	02-03-1648						Jehan-Baptiste
25-29			31	10-0	22	FF	4	13-01-1650						Marguerite
30-34			33	12-2	26	AF	5	20-03-1652						Anne
35-39						N								
40-44						T								
45-49						S								
0-4	5	2				E								
5-9	5	1				N								
10-14	2	2				F								
15-19						A								
20-24						N								
25-29						T								
30-34						S								
Total	12	5												
garçon		2												
filles		3												observations : 1 et 2 non baptisés à St Benoît * Julien Bodreau, avocat, parrain

Annexe n° 10

Origine des conjoints

Année	HOMME					FEMME				
	A	B	C	?		A	B	C	?	
1606	2	5			1					
1607	5	7	4						1	
1608	9	5	6						1	
1609	11	5	1		1					
1610	5	4	5		1					
1611	4	3	1							
1612	10	7	2		1					
1613	8	4	3							
1614	6	3	3		2					
1615	7	4	1		1					
1616	5	4	2							
1617	5	2			5					
1618	10	1	3							
1619	5	5	1							
1620	5	3	4		1					
1621	1	1			3					
1622	3	4	3		1					
1623	6	3	2		6					
1624	1	1	3							
1625	3	3	5							
1626	5	4	2		3					
1627	1	7	4							
1628	4	3	3		2					
1629	4	4	4		5					
1630	4	7			2					
1631	1	4	3		1					
1632	1	5								
1633	3	3	1		1					
1634	1	5	2							
1635	3		2		2					
1636	2	1	3		2					
1637	1	1	1							
1638	3	3	4		3					
1639	11	4	1		2					
1640	2	3	2		2					
1641	2	3	2		3					
1642	3	4	1							
1643	5	6	1		3					
1644	5	5	4							
1645	3	4	2							
1646	5	5								
1647	3	5	4							
1648	6	3	2		2					
1649	2	3								
1650	7	2	1							
1651	5	4	3							
1652	7	3	3							
1653	7	5	2							
1654	6	3			2					
1655	9	1	3		1					
1656	5	3	2							
1657	12	3	2		2					
1658	5	6	4							
1659	5	5	6							
1660	1	2			6					
1661	2	1	5		2					
1662	6	4	5							
1663	7	5	2							
1664	8	4	1		1					
1665	9	7	4							
1666	6	2	2		3					
1667	6	5	4							
1668	2	7	4		2					
1669	4	4	2		6					
1670	4	4	4		5					
1671	4	1	4		1					
1672	2	5	2		7					
1673		2	5		7					
1674	1		2		8					
1675	3		1		5					
1676	1	1	2		6					
1677		3	2		8					
1678	1	1	3		6					
1679	3		1		7					
TOTAL	329	262	178		141					
Légende	A : de St Benoit	B : du Mans	C : d'une autre ville		?: origine non précisée					

Annexe n° 11

Précisions des Fiançailles, Mariages, Noces

Pour eux-mêmes

	Jehan			Julian notaire			Charles		
	F	M	N	F	M	N	F	M	N
DATE									
jour	+	+	+	+	+	+			
quantième	+	+	+	+	+	+		+	
mois	+	+	+	+	+	+		+	
année	+	+	+		+			+	
saint		+	+					+	
heure				+	+				
NOM									
femme	+			+	+			+	
adresse	+			+					
père								+	
mère								+	
témoins				+	+				
CURÉ	+	+		+	+			+	
fonction	+	+		+	+			+	
LIEU									
église		+		+	+			+	
ville		+	+		+			+	
précision			+	+		+			
REPAS									
convives			+			+			
souper						+			
dîner									

Pour un tiers

	Julian notaire pour un ami			Julien avocat pour son clerc		
	F	M	N	F	M	N
DATE						
jour		+			+	+
quantième		+			+	+
mois		+			+	+
année		+			+	+
saint						
heure						
NOM						
femme		+			+	
mari		+			+	
père		+				
mère						
témoins						
CURÉ						
fonction						
LIEU						
église		+				
ville		+			+	+
précision						

F : fiançailles.

M : mariage.

N : noces.

Pour frère et sœur

	Jehan pour sa belle-sœur			Julian notaire pour les deux mariages de son frère					
	F	M	N	F		M		N	
				1	2	1	2	1	2
DATE									
jour		+	+	+	+	+	+	+	
quantième		+	+	+	+	+	+	+	
mois		+	+	+	+	+	+	+	
année		+	+	+	+	+	+	+	
saint		+		+					
heure		+				+	+	+	
NOM									
femme		+	+	+	+		+	+	
mari		+	+	+	+		+	+	
père				+	+	+		+	
mère				+	+	+		+	
témoins		+	+	+	+	+	+	+	
notaire				+	+				
ADRESSE									
femme									
mari									
CURÉ		+		+	+	+	+		
fonction		+			+	+	+		
LIEU									
église		+		+	+	+	+		
ville		+	+	+	+	+		+	
maison			+					+	
précision									
REPAS									
convives									
souper			+					+	
dîner									
durée 1 j.									
plus. jours									

F : fiançailles

M : mariage

N : noces

Pour les enfants

	Julien notaire pour Julien avocat			Julien avocat pour Marie			Julien avocat pour Marguerite			Julien avocat pour Charles		
	F	M	N	F	M	N	F	M	N	F	M	N
DATE												
jour	+	+	+	+	+		+	+			+	+
quantième	+	+		+	+		+	+		+	+	+
mois	+	+		+	+		+	+		+	+	+
année	+	+		+	+		+	+		+	+	+
saint	+											
heure				+				+			+	
NOM												
femme ou mari	+			+	+		+			+		
père	+			+						+		
mère	+			+						+		
témoins	+	+		+	+							
notaire				+						+		
ADRESSE												
femme mari									+			
CURÉ	+	+			+			+			+	
fonction	+	+			+			+			+	
LIEU												
église		+			+						+	
ville			+	+			+				+	+
maison				+			+					
précision			+									+
REPAS												
convives						+						+
souper						+						+
dîner												+
durée 1 j.												+
plus. jours			+			+						

F : fiançailles

M : mariage

N : noces

Annexe n° 12

La fécondité des femmes

MACÉE FARDEL		Mère de Julian Bodreau, notaire		
née le				
décédée le 2 septembre 1584				
mariée le 5 juin 1569 à Jehan Bodreau				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénési- que	Âge de la mère
1	06-12-1569	Jehan	6 mois	
2	06-12-1569	Magdeleine		
3	13-09-1572	Julian	2 ans 9 mois	
4	13-01-1574	Renée	1 an 4 mois	
5	14-03-1576	Jehan	2 ans 2 mois	
6	12-05-1577	Jacques	1 an 2 mois	
7	13-05-1580	Jehan	3 ans	
Moyenne : 25 mois				
7 naissances (dont 1 double) en 11 ans				
4 morts avant 1 an (3 à quelques jours, 1 à 8 mois)				
1 mort à 3 ans				
2 adultes				

MARGUERITE TERMEAU		mère de Julien Bodreau, avocat		
née le 26 janvier 1576				
décédée le 22 octobre 1642				
mariée le 29 octobre 1598 à Julian Bodreau				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénési- que	Âge de la mère
1	24-08-1599	Julien	10 mois	23 ans 7 mois
2	24-05-1602	Julien	2 ans 9 mois	26 ans 4 mois
3	24-05-1602	Loyse		
4	12-08-1603	Jacques	1 an 3 mois	27 ans 7 mois
5	24-04-1605		1 an 8 mois	29 ans 3 mois
6	-01-1607	Margarite	1 an 9 mois	31 ans
7	06-10-1610	Catherine	2 ans 8 mois	34 ans 8 mois
Moyenne : 24 mois				
7 naissances en 11 ans (dont 1 double)				
4 morts-nés, (dont 1 fois des jumeaux)				
1 mort à 2 mois et demi				
1 mort à 7 ans				
1 adulte				

Annexes

MAGDELEINE BERAULT		mère de Charles Bodreau		
née le 6 juin 1599				
décédée le 19 septembre 1649				
mariée le 26 novembre 1620 à Julien Bodreau, avocat				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénési- que	Âge de la mère
1	27-05-1622	Julien	1 an 6 mois	23 ans
2	16-09-1623	Marguerite	1 an 3 mois	24 ans 3 mois
3	01-11-1624	Marie	1 an 2 mois	25 ans 5 mois
4	08-09-1626	Marguerite	1 an 10 mois	27 ans 3 mois
5	01-09-1627	Michel	1 an	28 ans 3 mois
6	20-09-1628	Julien	1 an	29 ans 3 mois
7	03-01-1630	Pierre	1 an 4 mois	30 ans 7 mois
8	22-04-1631	Louyse	1 an 3 mois	31 ans 10 mois
9	03-10-1632	Charles	1 an 6 mois	33 ans 4 mois
10	11-10-1634	Catherine	2 ans	35 ans 4 mois
Moyenne : 16 mois				
10 naissances en 12 ans				
4 morts avant 1 an				
1 mort à 3 ans				
1 mort à 4 ans				
4 adultes				

MARIE MORICE		épouse de Charles Bodreau		
Née le 23 janvier 1631				
Décédée le 4 juillet 1684				
mariée le 3 février 1660 à Charles Bodreau				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénési- que	Âge de la mère
1	29-09-1660	Marie	9 mois	29 ans
2	13-10-1663	Julien-Hylaire	3 ans 1 mois	32 ans
3	25-02-1665	Julien	1 an 4 mois	34 ans
4	18-01-1667	Julien	1 an 11 mois	36 ans
Moyenne : 25 mois				
4 naissances en 7 ans				
2 morts avant 1 an				
2 adultes				

Annexes

MARIE BODREAU		fille de Julien Bodreau, avocat		
née le 1 ^{er} novembre 1624				
décédée le 28 mai 1702				
mariée le 8 octobre 1641 à Mathieu Chesneau, sieur des Portes, avocat				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénési- que	Âge de la mère
1	06-02-1643	Marguerite	1 an 3 mois	18 ans 3 mois
2	07-10-1644	Marie-Gabrielle	1 an 9 mois	20 ans
3	04-06-1646	Julien	1 an 8 mois	21 ans 7 mois
4	26-02-1648	Jacques	1 an 9 mois	23 ans 4 mois
5	04-11-1649	Mathieu	1 an 8 mois	25 ans
6	22-06-1651	Mathieu	1 an 8 mois	26 ans 8 mois
7	15-09-1652	Marie-Madeleine	1 an 2 mois	27 ans 10mois
8	10-02-1654	René	1 an 5 mois	29 ans 3 mois
9	17-07-1655	Pierre	1 an 6 mois	30 ans 9 mois
10	11-11-1656	Marye	1 an 3 mois	32 ans
11	06-04-1658	Charles	1 an 5 mois	33 ans 5 mois
12	21-08-1659	Jean	1 an 5 mois	34 ans 10 mois
13	24-03-1662	Marin	2 ans 7 mois	37 ans 5 mois
14	11-01-1664	Marie	1 an 10 mois	39 ans 2 mois
15	21-10-1666	Marie-Anne	2 ans 10 mois	42 ans
Moyenne : 21 mois				
15 naissances en 24 ans				
4 morts avant 1 an				
6 morts avant 10 ans				
5 adultes				

MARGUERITE BODREAU		fille de Julien Bodreau, avocat		
née le 8 septembre 1626				
décédée le 15 avril 1681				
mariée le 15 mai 1657 à Pierre Bourgault, médecin ordinaire de l'abbesse de Fontevraud				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénési- que	Âge de la mère
1	24-01-1658	Julien	9 mois	31 ans 5 mois
2	08-02-1659	Marie-Henriette	1 an 15 jours	32 ans 6 mois
3	06-03-1660	Adelaïde	1 an 1 mois	33 ans 7 mois
Moyenne : 12 mois				
3 naissances en 3 ans				
tous adultes				

Annexes

ANNE PELARD belle-sœur de Julian Bodreau, notaire				
née le décédée le 8 novembre 1607 mariée le 26 août 1604 à Jacques Bodreau (1 ^{er} mariage)				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénésiq ue	Âge de la mère
1	19-05-1605	inconnu	9 mois	
2	23-01-1607	Anne	1 an 8 mois	
Moyenne : 20 mois				
2 naissances en 3 ans 1 mort avant 1 an (environ 2 mois) 1 adulte				

CATHERINE GILLES belle-sœur de Julian Bodreau, notaire				
née le décédée le 22 avril 1620 mariée le 26 février 1609 à Jacques Bodreau (2 ^{ème} mariage)				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénésiq ue	Âge de la mère
1	23-06-1610	Catherine	1 an	
2	24-07-1612	Suzanne	2 ans	
3	14-12-1613	Michel	1 an 6 mois	
4	05-03-1617	René	3 ans 4 mois	
5	30-05-1618	Catherine	1 an 3 mois	
Moyenne : 24 mois				
5 naissances en 9 ans 2 morts entre 1 et 3 ans 3 adultes				

CATHERINE BODREAU nièce de Julian Bodreau, notaire				
née le 30 mai 1618 décédée le 12 août 1652 mariée le 20 janvier 1640 à Jean Faissot, sieur des Rues, avocat				
Naissances de ses enfants				
	Date	Prénom	écart intergénésiq ue	Âge de la mère
1	13-11-1640	René	10 mois	22 ans 6 mois
2	16-12-1642	Marie	2 ans 1 mois	24 ans 7 mois
3	02-03-1648	Jehan-Baptiste	5 ans 3 mois	29 ans 10 mois
4	13-01-1650	Marguerite	1 an 10 mois	31 ans 8 mois
5	20-03-1652	Anne	2 ans 2 mois	33 ans 10 mois
Moyenne : 34 mois				
5 naissances en 11 ans				

Annexe n° 13

Le choix des prénoms

Choisi par le parrain ou la marraine, le prénom donné peut être le sien ou celui du grand-parent ou du parent.

Enfant	Date	Grand-Parent	Parent	Parrain, Marraine
Jehan	06-12-1569		JEHAN	
Magdeleine	06-12-1569			Magdeleine Francboucher
Julian	13-09-1572			Julian Barré
Renée	13-01-1574			Renée Le Tonnelier
Jehan	14-03-1576			Jehanne Vaumour
Jehan	13-05-1580			Jehan de Saint Denys
Julian	24-08-1599		JULIAN	
Julian	24-05-1602		JULIAN	
Loyse	24-05-1602			Loyse Pelletier
Jacques	12-08-1603			Jacques Bodreau
Catherine	07-10-1610			Catherine Gilles
Suzanne	24-07-1612			Suzanne Vasse
Michel	15-12-1613			Michel Vasse
René	06-03-1617			René Le Vayer
Catherine	01-06-1618		Catherine Gilles	
Julian	22-05-1622	JULIAN		
Marie	02-11-1624			Marie Fresneau
Michel	01-09-1627			Michel Berault
Louyse	22-04-1631			Louyse Pillet
Charles	09-10-1632			Charles Le Chartier
René	13-11-1640			René Bodreau
Marie	16-12-1642			Marie Belocier
Marguerite	23-09-1644	Marguerite Termeau		
Gabrielle	11-10-1644			Gabrielle Guignard
Julian	05-06-1646	JULIEN		JULIEN
Jacques	26-02-1648			Jacques du Jariel
Mathieu	10-11-1649		Mathieu Chesneau	
Mathieu	24-06-1651		Mathieu Chesneau	
Élisabeth	25-03-1655			Élisabeth Brebion
Pierre	18-05-1655			Pierre Debonnaire
Marye	11-11-1656		Marie Bodreau	
Julian	15-01-1658	JULIEN		JULIEN
Jean	22-08-1659			Jean Berault
Marin	24-03-1662			Marin Amellon
Marie	29-09-1660		Marie Morice	
Julien	13-10-1663	JULIEN		
Julien	26-02-1665	JULIEN		
Julien	18-01-1667	JULIEN		
38		7	8	23+2

Annexe n° 14

Tableau des baptêmes à Saint-Benoît (de 1606 à 1679)

année	m	f	?	Non lo		année	m	f	?	Non lo		année	m	f	?	Non lo		
				qté	age					qté	age					qté	age	
1606	23	34																
1607	37	25								1	6 j	1671	36	39		1	1 j	
1608	27	20								1	19 j					3	2 j	
1609	31	39								1	3 m					1	6 j	
1610	40	30				1649	34	40	1	1	26 j					1	6 m	
1611	34	30								1	40 j	1672	29	39		4	1 j	
1612	36	27				1650	26	32		1	7 m					2	2 j	
1613	34	40				1651	49	38		1	5 j					1	3 j	
1614	42	27								1	7 j					1	7 m	
1615	34	30								1	45 j					1	9 m	
1616	38	31								1	2 m	1673	36	41		2	1 j	
1617	41	38								1	11 m					1	2 j	
1618	38	31				1652	41	38	1	1	2 j					1	3 j	
1619	32	36								1	4 j					1	50 j	
1620	43	36								1	8 j					1	2 a	
1621	45	37				1653	32	28		1	23 j	1674	40	47		1	28 j	
1622	44	31		1	21 j					1	26 m					1	9 a	
1623	37	39								1	2 a	1675	41	33		1	1 j	
1624	38	29								1	13 a					1	4 j	
1625	45	29				1654	48	34	1	1	6 j					1	6 j	
1626	27	30								1	9 a					1	10 j	
1627	27	21				1655	47	40		1	2 j					1	3 m	
1628	38	30								1	3 j					1	18 m	
1629	30	35								1	1 m	1676	42	36		2	3 j	
1630	38	35		1	4 j	1656	49	32		1	7 a					1	4 j	
1631	42	36								1	10 a					1	5 j	
1632	37	35				1657	34	45								2	30 j	
1633	39	42				1658	54	45		1	6 j	1677	40	34		14	1 j	
1634	49	29		1	14 j					1	9 j					3	2 j	
1635	41	45		1	8 m	1659	40	36	1	1	10 j					2	3 j	
1636	35	24				1660	26	43		1	1 a					1	4 j	
1637	51	50		1	6 m	1661	35	30	14	1	5 m					1	6 j	
1638	39	43				1662	38	28		1	6 j					1	10 j	
1639	40	31		1	2 j					1	13 j	1678	27	39		22	1 j	
				1	9 m					1	16 j					3	2 j	
1640	33	35				1663	32	24		1	10 m					1	3 j	
1641	34	45		1	4 m	1664	35	40		1	6 j					2	4 j	
				1	5 m	1665	46	30		1	6 j					1	5 j	
1642	36	33		1	2 m					1	40 j					1	6 j	
1643	44	36		1	2 j	1666	34	50		1	2 j					1	7 j	
				2	3 j					1	6 j					1	14 j	
				1	19 j	1667	38	41		1	2 j					1	12 a	
				1	6 m					1	8 j	1679	26	33		12	1 j	
				1	7 a					1	43 j					1	2 j	
1644	40	40		1	2 j	1668	39	36		4	1 j					1	3 j	
				2	4 j					6	2 j					2	4 j	
				1	5 j					1	5 j					1	6 j	
				1	6 j					1	9 j					1	1 m	
				1	14 j					1	14 j					1	6 a	
				1	20 m	1669	37	40		2	1 j							
1645	31	32		2	2 j					2	3 j	total	2784+2587+37 = 5408 bapt.					
				1	3 j					1	1 m							
				1	6 j	1670	41	28		5	1 j	moy.an	37	35				
				1	8 j					1	2 j							
				1	6 m					1	3 j							
1646	43	26	10	1	3 j					1	4 j							
				1	5 j					1	5 j							
				1	5 m					1	15 j							
1647	40	33	9	1	16 j					1	27 j							
				1	4 m					1	10 m							
										1	1 a							

Légende : m = garçon
f = fille
? = sexe non précisé
non lo = enfant baptisé à x jours,
à x mois, à x ans de sa naissance

Annexe n° 15

Liste des baptêmes inscrits sur le Livre (F°), le Petit Livre (PL), le registre de l'église (REG).

Date	F°	Enfant	Père	Profession =>	Parrain et marraine	Paroisse
06-12-1569	4v	Jehan	JEHAN	Avocat	Pierre Guyart Julianne Le Tonnelier	Saint-Pierre l'Enterré
06-12-1659	4v	Magdeleine	JEHAN		Anthoine Barré Magd. Francboucher	Saint-Pierre l'Enterré
13-09-1572	7	JULIAN	JEHAN	Receveur roi	Julian Barré Blanche Hardye	Saint-Pierre l'Enterré
13-01-1574	9	Renée	JEHAN	Avocat	Jehan Houellet Renée Le Tonnelier	Saint-Pierre l'Enterré
14-03-1576	11	Jehan	JEHAN	Avocat	Jacques Le Chevrier Jehanne Vaumour	Saint-Jehan
13-05-1577	12v	Jacques	JEHAN	Avocat	Gilles Seigneur Cath. Le Tonnelier	Saint-Jehan
13-05-1580	15	Jehan	JEHAN	Avocat	Jehan de Saint-Denys Michelle Guyart	Saint-Jehan
05-01-1590	17	Thiennette	Jehan Le Pelletier	Notaire	JULIAN Thiennette Guitton	Saint- Benoît
13-08-1598	20v	Margarite	Estienne Bruneau	Notaire	JULIAN Mme Jarossay	Saint- Benoît
24-08-1599	25v	JULIEN	JULIAN	Avocat	Jehan Faissot Jehanne Tualdet	Saint- Benoît
25-12-1599	26	Fille	Sanson Provost	Notaire	JULIAN Margarite Bellanger	ND de la Couture
24-05-1602	29v	Julian	JULIAN	Apothicaire	Pierre Broussin Loyse Gauquelin	Saint- Benoît
24-05-1602	30	Loyse	JULIAN	Boucher	Thibault Gasnier Loyse Le Pelletier	Saint- Benoît
19-08-1602	32	Philippe	Philippe Gelée	Notaire	JULIAN Mme Comtoys	Saint-Jehan
08-11-1602	32v	Jacquine	Jehan Masnier	Notaire	JULIAN Mme Bouteiller	Saint- Benoît
12-08-1603	33v	Jacques	JULIAN	Commis au greffe criminel	Jacques Bodreau Margarite Gilles	Saint- Benoît
24-05-1605	35v	Fille	JULIAN			Maison
20-05-1605	36	Fils	Jacques Bodreau	Avocat	Jehan Faissot Loyse Gauquelin	Saint- Benoît
24-01-1607	37	Margarite	JULIAN	Apothicaire	Michel Bommer Marie Faissot	Saint- Benoît
23-01-1607	37v	Fille	Jacques Bodreau	Avocat	François Morfeau Perrine Coysnon	Saint- Benoît
08-09-1609	46	Jacquine	Allain Sallé	Notaire	JULIAN Catherine Gilles	Saint-Jehan
-06-1610	52v	Catherine	Jacques Bodreau			
07-10-1610	53	Catherine	JULIAN	Avocat	Charles Gilles Catherine Gilles	Saint- Benoît
21-08-1611	54	Jehan	Bouteiller	Notaire	JULIAN Mme Letoré	Saint- Benoît
21-08-1611	54v	Pierre	Bouteiller		Broussin Mme Bouteiller	Saint- Benoît
24-07-1612	54v	Suzanne	Jacques Bodreau	Contôleur grenier à sel	De La Mouchetière De Courteilles Vasse	Saint- Benoît

Annexes

Date	№	Enfant	Père	Profession =>	Parrain et marraine	Paroisse
15-12-1613	55	Michel	Jacques Bodreau	Lieutenant criminel	Michel Vasse Mme Portail	Saint-Benoît
15-12-1613	55	Julian	Jehan Queston	Notaire	JULIAN	Saint-Pavin Champs
06-03-1617	65v	René	Jacques Bodreau		Fils Le Vayer Mme Mariette	Saint-Benoît
01-06-1618	67	Catherine	Jacques Bodreau	Notaire	JULIAN Renée Gilles	Saint-Benoît
28-03-1622	74	Jean	Guillaume Bourgoïn	Notaire	JULIAN Mme de Coutray	Église Pain Perdu
22-05-1622	75	Julian	JULIEN	Avocat	Pierre Berault Marguerite Termeau	Saint-Benoît
17-09-1623	77v	Marguerite	JULIEN	Notaire	JULIAN Magdeleine Poulard	Saint-Benoît
02-11-1624	79	Marie	JULIEN	Avocat en parlement	Jacques Berault Marie Fresneau	Saint-Benoît
09-09-1626	84	Marguerite	JULIEN	Avocat	Pierre Pichon Claude Nicolle	Saint-Benoît
01-09-1627	86	Michel	JULIEN		Michel Berault Pétronille Berault	Saint-Benoît
21-09-1628	87v	Julien	JULIEN	Avocat	Jean Faissot Jeanne Le Bourdays	Soulligné-sous-Vallon
04-01-1630	89	Pierre	JULIEN	Elu	François Berton Marie Nicolle	Saint-Benoît
22-04-1631	90	Louyse	JULIEN	Avocat	Gabriel de Renusson Loyse Pillet	Saint-Benoît
12-01-1632	PL	Charles	Charles d'Anguy	Avocat	JULIEN Perrine Berault	
09-10-1632	91v	CHARLES	JULIEN	Conseiller du roi	Charles Le Chartier Mme Favery	Saint-Benoît
12-10-1634	PL	Catherine	JULIEN	Greffier	François Robert Catherine Bodreau	Saint-Benoît
14-10-1636	PL		Gabriel de Renusson	Avocat	JULIEN M. Bouteiller	Saint-Nicolas
13-11-1640	108	René	Jean Faissot	Médecin	René Bodreau Marie Faissot	
21-12-1648	REG	Michel	Michel Belot	Avocat	JULIEN Renée Vasse	Saint-Pierre
16-12-1642	114	Marie	Jean Faissot	Avocat	JULIEN Marie Belocier	ND de La Couture
23-09-1644	115v	Marguerite	Mathieu Chesneau	Prêtre	Nicolas Chesneau Magdeleine Bodreau	Saint-Benoît
11-10-1644	116v	Marie Gab.	Mathieu Chesneau	Avocat	Pierre Berault Gabrielle Guignard	Saint-Benoît
08-11-1644	117	Julian	Julian Allaire	Avocat	JULIEN	St-Nicolas
05-06-1646	124	Julien	Mathieu Chesneau	Avocat	JULIEN Bonne Provost	Saint-Benoît
26-02-1648	128v	Jacques	Mathieu Chesneau	Conseiller roi	Jacques du Jariel Renée Foureau	Saint-Benoît
23-07-1648	132	Julien	Innocent Beauvays	Avocat	JULIEN Mme Des Aunais	Saint-Benoît
24-10-1649	PL	Anne	Julian Coulon	Avocat	JULIEN Jacquine Graffard	Saint-Benoît
10-11-1649	153	Mathieu	Mathieu Chesneau	Apothicaire	Pierre Broussin Marguerite Bodreau	Saint-Pavin Champs

Annexes

Date	№	Enfant	Père	Profession =>	Parrain et marraine	Paroisse
24-06-1651	174v	Mathieu	Mathieu Chesneau	Médecin	René Bodreau Françoise Mesnager	Saint-Benoît
22-10-1652	178v	Fille	Mathieu Chesneau	Écuyer	Mgr de Vasse Marguerite Bodreau	Saint-Benoît
12-02-1654	181	Fils	Mathieu Chesneau	Chevalier de Malte	René Chesneau Ambroise Alexandre	Saint-Benoît
26-04-1654	181v	Julien	Michel Leclerc	Avocat	JULIEN Marguerite Bonvoisin	Saint-Benoît
-02-1655	182	Marthe	Pierre Gendrot	Avocat	JULIEN Mme Coustard	Saint-Jean Chêverie
25-03-1655	183v	Élisabeth	René Bodreau	Avocat	JULIEN Élisabeth Brebion	Saint-Pavin de la Cité
18-07-1655	186v	Pierre	Mathieu Chesneau	Avocat	Pierre Débonnaire Françoise Potier	Saint-Benoît
11-11-1656	188	Marye	Mathieu Chesneau	Avocat	Jean Faissot Louise Bodreau	Saint-Benoît
15-01-1658	189	Julian	Pierre Bourgault	Avocat	JULIEN Jacquine Bourgault	Saint-Benoît
08-02-1659	190	Henriette	Pierre Bourgault		Abbesse Fontevraud	Fontevraud
22-08-1659	192	Jean	Mathieu Chesneau	Procureur en parlement	Jean Berault Marguerite Girard	Saint-Benoît
02-03-1660	REG	Marguerite	François Couette	Avocat	JULIEN Marguerite Louis	Saint-Benoît
06-03-1660	207v	Marthe ou Adélaïde	Pierre Bourgault	Procureur roi	M. de Tuspane Abbesse Fontevraud	Fontevraud
24-03-1662	220	Marin	Mathieu Chesneau	Conseiller roi	Marin Amellon Genevieve de Vancé	Saint-Benoît
29-09-1660	225	Marie	CHARLES		Joseph Leroy Marthe de Roquemont	Étival
13-10-1663	228	Julien-Hylaïre	CHARLES	Secrétaire roi	Hylaïre Besnon Anne Trouillard	Saint-Benoît
04-10-1663	229v	Françoise	François Pageot	Avocat	CHARLES Françoise Rochereau	Saint-Pavin des Champs
26-02-1665	235	Julien	CHARLES	Médecin	René Bodreau Radegonde Morice	Saint-Benoît
21-10-1666	238v	M. Anne	Mathieu Chesneau		Julien Chesneau Marguerite Chesneau	Saint-Benoît
18-01-1667	239v	Julien	CHARLES	Avocat	Louis Morice Marie Bodreau	Saint-Benoît
25-02-1668	244	René	Morice	Prêtre	Champion Marie Morice	Saint-Benoît
07-07-1670	247v	Alexandre	André Legrand	Avocat	CHARLES M. Bouvier	Saint-Benoît
27-01-1673	255v	Charles	Michel Belot	Avocat	CHARLES M. de Gagnard	Le Crucifix

- JEHAN n'inscrit que les baptêmes de ses propres enfants et il ne dit jamais s'il est parrain.
- JULIAN est 11 fois parrain de 1589 à 1636.
- JULIEN est 13 fois parrain de 1637 à 1662.
- CHARLES est 3 fois parrain de 1663 à 1675.

Annexe n° 16 Tableau des sépultures mensuelles à Saint-Benoît (de 1606 à 1679)

Année	Totaux			janvier			février			mars			avril			mai			juin			juillet			août			septembre			octobre			novembre			décembre		
	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M	F	?	M
1606	8			1								1			1			1			2			2			1												
1607	16																																						
1608	10			2			1			4		1						1			2			1			4			7			8			1			
1609	8			2						2		2						2			3			1			1												
1610	9			6			1											2			3			1			2									1			
1611	18			18			2			2		2						2			3			1			2			5			2			3			
1612	7			15			1			1		3					2			1	2			1		2			5			2			3		2		
1613	8			9								1					2			2			1			1			4			2			2		1		
1614	13			9			2			1		1			2			3			2			1			4			1			2						
1615	10			1			6			1		1			2			1			2			1		2													
1616	12			2			10			3		1			1			1			1			2		3			2										
1617	5			3			9			1		1			1			1			2			1			1			2									
1618	13			2			10			2		1			1			3			1			3		1		1		2									
1619	9			10			1			1					1			4			1			1		1		1		1									
1620	10			5			5			2		1			2			1			1			1			1			1									
1621	7			1			6			1		2			1			4			1						1			1									
1622	10			3			3			2		1			3			1			1			1			2			2									
1623	6			1			2								1			1			1			1			2												
1624	7			5			1			1		1			1						2						2			1									
1625	11			1			5			2		1			1			1			1			1			2			1									
1626	4			1			7			2					1						1					1			6										
1627	2			6											2			1			2					1			1										
1628	10			4			1								2			1			2			1			1												
1629	16			1			9			4		2			3			1			1			1			1			1									
1630	13			1			7								1			4			5			1			2			1									
1631	20			1			28			2		2			1			4			1			1		2			1										
1632	12			9			1								1			4			1			1			3			5									
1633	16			11						2		2			2			1			3			2			2			1									
1634	6			2			6					1			2			1			1			1			2			1									
1635	17			8											2			1			2			1			3			1									
1636	12			2			8			1		2			1			3			1			3		1		1											
1637	13			7						2					2			1			1			1			1			1									
1638	24			18			1			1		2						1			5			4		6		5		2									
1639	14			1			17			2		3			3			1			3			2		1		1		1									
1640	17			11			2			1		1						2			1			1		1		2			1								
1641	19			3			12			4		1			2			1			2			1		2		1		1									
1642	14			2			16			1		2			2			1			2			1		1		1		1									
1643	17			1			12			1		2			2			2			1			1		3		4		1									
1644	22			12			8			1		2			1			3			1			2		2		3		3									
1645	23			2			19			1		2			1			1			2			1		1		2		2									
1646	18			11			3			2					1			2			3			1		2		2		1									
1647	21			5			11			1		2			1			4			1			3		2		1		1									
1648	17			3			20			3		1			3			1			1			3		2		1		2									
1649	30			1			19			5		4			2			1			4			1		1		4		1									
1650	52			2			35			7		3			5			6			5			1		1		4		1									
1651	11			4			5								6			4			2			6		5		4		7									
1652	19			2			12			1		1			1			1			1			3		1		1		2									
1653	12			1			15			1		1			1			1			1			1		2		1		1									
1654	19			11			2			2		3			2			2			1			1		3		2		1									
1655	10			8											1			1			1			1		2		2		1									
1656	10			9						1		2			2			1			1			2		2		1		2									
1657	16			18			1			1		2			3			2			1			3		5		2		2									
1658	11			7			1			1		2			1			2			1			3		5		2		1									
1659	14			20						1		2			3			3			2			5		1		1		1									
1660	19			10			3			1		1			1			1			2			2		1		2		2									
1661	22			23			1			4		5			2			1			3			1		2		3		2									
1662	48			68						2					3			2			5			8		6		3		13									
1663	20			1			13			4		1			3			1			2			2		4		1		1									
1664	17			7			2			1		1			2			1			2			2		2		2		3									
1665	10			7											4			1			1			2		1		1		1									
1666	13			13			1			2					2			2			3			1		1		2		3									
1667	14			8						1					1			1			2			2		2		1		1									
1668	16			11			2			2		1			1			1			1			2		4		5		2									
1669	17			10			1			1			</																										

Annexes

Annexe n° 17

Date et lieu des sépultures à Saint-Benoît (1606-1679)

Année	Lieu				Date			Total
	St Benoît	Autre église	Couvent	Cimetière	Jour même	Lendemain	Autre	
1606	5	0	1	6	12	0		12
1607	13	2	3	17	35	0		35
1608	13	1	2	7	23	0		23
1609	9	0	1	7	12	5		17
1610	9	0	0	6	9	6		15
1611	10	1	1	24	29	7		36
1612	11	3	0	8	14	8		22
1613	13	0	0	4	9	8		17
1614	11	0	0	11	21	1		22
1615	12	0	0	5	8	8	1 à 2 j	17
1616	14	0	1	9	24	0		24
1617	12	0	0	5	15	2		17
1618	20	0	0	5	25	0		25
1619	7	0	1	11	19	0		19
1620	6	2	1	6	7	8		15
1621	8	0	0	6	9	5		14
1622	10	0	0	6	16	0		16
1623	6	0	0	3	9	0		9
1624	7	1	0	4	12	0		12
1625	13	2	0	2	17	0		17
1626	8	0	2	2	10	2		12
1627	6	0	0	2	8	0		8
1628	9	0	2	3	14	0		14
1629	12	1	0	13	24	2		26
1630	15	0	1	5	20	1		21
1631	16	0	0	33	49	0		49
1632	8	0	0	13	18	3		21
1633	1	0	0	26	27	0		27
1634	1	0	0	13	14	0		14
1635	11	0	0	14	25	0		25
1636	11	0	0	11	17	5		22
1637	15	0	0	5	13	7		20
1638	29	0	0	13	41	1		42
1639	17	0	0	15	32	0		32
1640	16	0	0	12	27	1		28
1641	19	0	1	14	32	2		34
1642	13	0	0	19	28	3	1 à 2ml/2	32
1643	14	0	1	15	27	2	1 à 2 j	30
1644	24	3	1	14	39	3		42
1645	21	0	1	22	41	3		44
1646	16	0	0	13	26	3		29
1647	13	0	1	23	37	0		37
1648	19	1	1	19	40	0		40
1649	24	1	1	24	50	0		50
1650	40	2	0	47	87	1	1 à 2 j	89

Annexes

Année	St Benoît	Autre église	Couvent	Cimetière	Jour même	Lendemain	Autre	Total
1651	9	0	2	9	19	1		20
1652	10	1	1	21	30	3		33
1653	10	0	2	16	22	5	1 à 2 j	28
1654	15	0	0	15	11	19		30
1655	5	2	1	10	18	0		18
1656	10	1	0	8	19	0		19
1657	12	0	2	20	34	0		34
1658	8	0	1	9	18	0		18
1659	14	1	0	19	33	0	1 à 2 j	34
1660	12	1	3	13	29	0		29
1661	16	3	0	26	44	1		45
1662	48	3	2	63	114	2		116
1663	18	0	0	16	34	0		34
1664	9	1	2	12	24	0		24
1665	9	0	0	8	17	0		17
1666	14	0	1	11	26	0		26
1667	8	0	1	13	22	0		22
1668	14	0	0	13	27	0		27
1669	12	2	0	13	27	0		27
1670	15	0	0	21	27	9		36
1671	19	0	0	20	35	4		39
1672	15	0	0	6	21	0		21
1673	15	0	0	11	26	0		26
1674	12	0	0	13	25	0		25
1675	16	0	0	18	34	0		34
1676	23	0	0	22	45	0		45
1677	18	0	0	15	33	0		33
1678	9	0	0	18	27	0		27
1679	35	0	0	21	56	0		56
Totaux	1017	35	41	1022	1968	141	6	2115
%	48,1	1,7	1,9	48,3	93	6,7	0,3	

Annexe n° 18

Date et lieu des sépultures de la famille

Folio	Date	Jour	Lende- main	Nom défunt	Age	Eglise	Cimetière
5	8-12-1569	*		Jehan Bodreau	n. né		St Pierre l'Enterré
5v	12-12-1569	*		Magdeleine Bodreau	n. née		Souigné / Vallon
9	26-09-1574		*	Renée Bodreau	9 mois	St Pierre l'Enterré	
11	26-03-1579	*		Jehan Bodreau	3 ans		St Jehan
11v	27-04-1576		*	Jehan père	?		Souigné / Vallon
11v	21-05-1558			Jehan mère	?		Souigné / Vallon
15	20-05-1580	*		Jehan Bodreau	n. né		St Jehan
15v	12-06-1582			JEHAN Bodreau		St Jehan	
17	4-09-1584	*		Macée Fardel			Souigné / Vallon
30v	24-05-1602		*	Julian Bodreau	n. né		St Jehan
30v	24-05-1602		*	Loyse Bodreau	n. née		
33	13-04-1603		*	Jacques Bodreau	n. né		St Jehan
35v	24-04-1605	*		filles de Julien Bodreau	n. née		St Jehan
36	27-07-1605			fil de Jacques Bodreau	n. né		St Saturnin
37	25-11-1614	*		Margueritte Bodreau	7 ans	St Jehan	
40	8-11-1607		*	Anne Pelard		St Jehan	
52v	17-08-1612			Catherine Bodreau fille de Jacques Bodreau	2 ans	St Benoist	
53	15-01-1613			Catherine Bodreau fille de Julian Bodreau	3 ans	St Jehan	
65	11-05-1616			Catherine Desboys		St Padvin des Champs	
66v	30-08-1617		*	Martin Pelard	81 ans		La Suze
69v	22-04-1620		*	Catherine Gilles		St Benoist	
75v	4-09-1625			Julian Bodreau	3 ans	St Benoist	
76	28-05-1622		*	Jacques Bodreau	45 ans	St Benoist	
77v	25-11-1623	*		Margueritte Bodreau	n. née	St Benoist	
86	24-09-1627	*		Michel Bodreau	n. né	St Benoist	
87v	- -1631			Julian Bodreau	3 ans	St Benoist	
89v	2-07-1630			Pierre Bodreau	n. né		Tranger
96v	29-06-1636		*	JULIAN Bodreau	63 ans	St Benoist	
107	2-03-1640		*	Louis Foussard		St Thomas de La Flesche	
112v	22-10-1641		*	Margueritte Termeau	67 ans	St Benoist	
117	19-10-1644	*		Marie Chesneau	n. née	St Benoist	
125	17-06-1646			Vincent Berault		abbaye de Beaulieu	
148	19-09-1649		*	Magdeleine Berault	50 ans	St Benoist	
153v	11-11-1649	*		fil de Chesneau	n. né	St Padvin des Champs	
168	17-12-1650		*	Pierre Berault	78 ans	Cordeliers	
177v	12-08-1652	*		Catherine Bodreau ép. Faissot	34 ans	St Benoist	
178v	19-01-1653	*		Magdeleine Poulard veuve Berault	75 ans	St Nicolas	
223	13-06-1662		*	JULIEN Bodreau	63 ans	St Benoist	
231v	25-04-1664	*		Julien Bodreau	6 mois	St Benoist	
236	24-05-1665	*		Julien Bodreau	3 mois	Estival	
241v et 250	20-10-1671		*	Radegonde Morice	50 ans	St Benoist	
252v	9-04-1672			Françoise Pivron		St Léonard en Louplande	
255	10-10-1673	*		René Bodreau		St Benoist	

Annexe n° 19

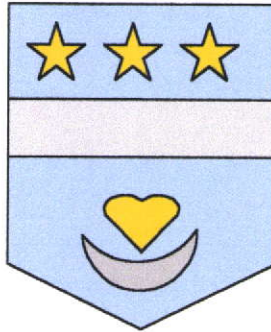
Date et lieu des sépultures des amis

Folio	Date	Jour même	Lendemain	Nom du défunt	Eglise	Cimetière
18 v	17-11-1597		*	Jehan Faissot	St Benoist	
27	28-05-1601		*	Jehan Ledru		St Jehan
27	29-05-1601		*	Roberte Durand épouse Ledru		St Jehan
33 v	13-04-1603	*		Marie Thuaudet veuve Fricquet	Cordeliers	
38	26-09-1607		*	Jehan Faissot	St Benoist	
103 v	6-06-1638	*		Pierre Nicole		Grand cimetière Le Mans
155 v	20-12-1649		*	Renée Vasse épouse Levayer	Cordeliers	
157 à 161	23-12-1649		*	François Le Vayer		Grand cimetière
162 v	22-01-1650	*		Renée Brebant veuve Broussin	St Benoist	
167 v	18-11-1650	*		Noël Pean	St Benoist	
186 v	5-04-1655		*	Pierre Pichon	La Coulture	
187 v	25-10-1656	*		Jacquine Graffard veuve Morice	St Benoist	
205 v	2-03-1660		*	Jean Portier	St Hilaire	
207 v	4-08-1660	*		Mathurin Loys	St Benoist	
216 v	1-03-1662		*	René Le Vayer		Grand cimetière
246	21-11-1668	*		Charles Chartier	St Benoist	

Annexe n° 20

Le blason de Julien Bodreau

Le blason suivant est reproduit dans l'angle supérieur droit du portrait de Julien Bodreau.



En voici la description : armes d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de trois étoiles d'or mises en fasce et en pointe d'un croissant d'argent surmonté d'un cœur d'or.

Raoul de LINIÈRE, *Notices généalogiques sur les familles résidentes ou possessionnées dans la région sarthoise des XVII^e et XVIII^e siècles*, Le Mans, M. Villaire, 1948, 2 tomes.

La famille Bodreau n'y figure pas.

D'après :

- DERVEAUX (Pierre), *Blasons et armoiries témoins de notre histoire*, illustrations et calligraphie de l'auteur, édition d'Art Derveaux, Saint-Malo, 1987, 32 p.

- MAIGNE (W.), *Abrégé méthodique de la science des armoiries*, Prades, Puiseaux, pour la présentation de Pierre Girard-d'Augry, 1991, 508 p.

TABLE DES FIGURES

Figure n° 1 : Tableau des folios traitant des événements politiques	29
Figure n° 2 : Tableau comparatif des écrits sur la mort d'Henri IV	48
Figure n° 3 : Comparaison du libelle et du texte de Julian sur l'exécution de Ravailiac	51
Figure n° 4 : Le folio 118v	53
Figure n° 5 : Concordances entre les libelles et le texte de Julien sur la mort de Charles I ^{er}	74
Figure n° 6 : Divergences entre les récits	75
Figure n° 7 : Détail des folios de Julien sur la Fronde	79
Figure n° 8 : Le logement des soldats chez Julien	107
Figure n° 9 : Tableau comparatif des écrits sur le gel	120
Figure n° 10 : Tableau comparatif des écrits sur l'hiver	122
Figure n° 11 : Tableau comparatif des écrits sur l'incendie de la cathédrale en 1583	125
Figure n° 12 : Carte du parcours du « turbillon de vent »	127
Figure n° 13 : Tableau des écrits de Julian et de Charles sur les incendies	129
Figure n° 14 : Tableau des écrits de Julien sur les incendies	131
Figure n° 15 : Prix de la pipe de vin en livres	142
Figure n° 16 : Tableau comparatif du prix des monnaies entre Paris et le Maine (1577)	143
Figure n° 17 : Photographies du muret de la Sainte Larme de Vendôme	160
Figure n° 18 : Tableau comparatif des écrits de Julian et de Charles sur une comète	167
Figure n° 19 : Tableau comparatif des écrits sur les béatifications	170
Figure n° 20 : Plan de la ville du Mans au XVII ^e siècle	184
Figure n° 21 : Plan de la ville du Mans au XIX ^e siècle	185
Figure n° 22 : Photographies de l'Hôtel Bodreau-Chesneau en 2001	194
Figure n° 23 : Photographie de La Challerie en 1999	213
Figure n° 24 : Photographie de La Drourie en 1999	217
Figure n° 25 : Tableau comparatif des écrits sur les exécutions publiques	228
Figure n° 26 : Tableau comparatif des écrits sur les processions religieuses	232
Figure n° 27 : Tableau comparatif des écrits sur les processions civiles	235
Figure n° 28 : Trajet de la procession pour l'installation de l'hôpital	237
Figure n° 29 : Trajet de la procession de 1660	238
Figure n° 30 : Tableau comparatif des écrits sur les feux de joie	239
Figure n° 31 : Tableau comparatif des écrits sur les entrées du roi	243
Figure n° 32 : Tableau comparatif des écrits sur les entrées de l'évêque	249
Figure n° 33 : Photocopie de la page de garde du second tome du "Petit Bodreau"	264
Figure n° 34 : De St Rigomer à Souigné à St Benoît au Mans	276
Figure n° 35 : Graphique des baptêmes et des sépultures à Saint-Benoît (1606-1679)	278
Figure n° 36 : Tableau de la population de Saint-Benoît (1606-1679)	279
Figure n° 37 : Tableau des folios traitant des B. M. S.	280
Figure n° 38 : Graphique du nombre d'enfants par famille (de 1606 à 1679)	290
Figure n° 39 : Tableau de l'écart de temps entre Naissance et Baptême	295
Figure n° 40 : Tableau des 20 prénoms les plus usités	301
Figure n° 41 : Tableau des maladies infantiles des Bodreau	315
Figure n° 42 : Les portraits de Julien Bodreau et de Madeleine Berault	346
Figure n° 43 : Tableau de l'origine des mariés de la famille Bodreau	348
Figure n° 44 : Graphique de la durée des unions à Saint-Benoît (1606-1679)	351
Figure n° 45 : Graphique du mouvement saisonnier des Mariages (1606-1679)	360
Figure n° 46 : Tableau des dates de fiançailles et de mariage des Bodreau	365
Figure n° 47 : La densité du testament	383
Figure n° 48 : L'état de santé du testateur	384
Figure n° 49 : Les recommandations du testateur	385
Figure n° 50 : L'annonce de l'enterrement du testateur	385
Figure n° 51 : Le lieu de la sépulture du testateur	386

Table des figures

Figure n° 52 : Le luminaire de l'enterrement du testateur.....	387
Figure n° 53 : L'enterrement du testateur.....	388
Figure n° 54 : Les messes qui suivent l'enterrement du testateur.....	389
Figure n° 55 : Les obits du testateur.....	390
Figure n° 56 : L'exécuteur testamentaire du testateur.....	392
Figure n° 57 : Les dons du testateur aux pauvres	392
Figure n° 58 : Les legs civils du testateur.....	393
Figure n° 59 : Tableau quantitatif des écrits de Julien sur les obsèques	409
Figure n° 60 : Tableau comparatif des écrits de Julien sur les convois de religieux	410
Figure n° 61 : Tableau comparatif des écrits de Julien sur les convois de civils.....	411
Figure n° 62 : Graphique du mouvement saisonnier des sépultures (1606-1679).....	416
Figure n° 63 : Tableau des dates et des lieux des sépultures à Saint-Benoît.....	418
Figure n° 64 : Tableau des dates et des lieux des sépultures dans le Livre.....	418

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
ABRÉVIATIONS UTILISÉES.....	4
INTRODUCTION.....	5
Le livre de famille.....	7
L'édition d'Henri Chardon.....	8
Notre transcription du manuscrit.....	9
Les auteurs.....	10
Prénoms et nom des auteurs.....	12
Des sources privilégiées pour lire le Livre des Bodreau.....	13
La paroisse des Bodreau révélée par ses registres de catholicités.....	13
L'indispensable recours aux actes notariaux.....	16
Les Bodreau "écrivants" sont des "lisants" : la part des écrits contemporains.....	17
Le traitement du Livre.....	18
Le choix d'un classement thématique.....	18
Les étapes de l'exploitation.....	19
Une lecture qui pose des questions.....	20
Livre de raison ou chronique du temps ?.....	20
Quelle est l'originalité du regard des Bodreau ?.....	20
Quelle image de la vie mancelle donne le Livre ?.....	21
Le Livre correspond-il à une écriture de son temps ?.....	21
L'émotion partagée.....	22
PREMIÈRE PARTIE UNE FAMILLE DANS LA TOURMENTE DU GRAND SIÈCLE.....	26
CHAPITRE PREMIER – LES « GUERRES » ET LES « ÉMOTIONS » : 1567-1589.....	30
Le sergent royal (1567-1580).....	30
Le notaire (1588-1589).....	35
CHAPITRE DEUXIÈME – LE « PLUS GRAND ET ABSOLUT ROY EN TOUTTES SES ACTIONS » : 1590-1610.....	39
La paix avec « l'Espagne et la Savoye ».....	40
« Les nopces du roy ».....	41
« La naissance du prince dauphin ».....	42
« Le carosse du roy tombant en l'eau ».....	42
« L'arrest de mort » contre le maréchal de Biron.....	43
« Le jour fatal ».....	44
CHAPITRE TROISIÈME – DE NOUVEAUX « MOUVEMENTS ET TROUBLES » : 1610-1617.....	56
« Louis XIII ^e a present regnant ».....	56
« Les mouvements et troubles » dus aux grands seigneurs.....	57
« Le voiage du roi en Bretagne ».....	58
L'obéissance mancelle au roi.....	60
« Le mandement du Roy ».....	61
« Le roy faict paix ».....	61
CHAPITRE QUATRIÈME – « L'AUTORITÉ DU ROY » LOUIS XIII : 1617-1628.....	64
« Les sieurs ducs et leurs adherants ont mins les armes bas ».....	64
Louis XIII « repousse la Reyne sa mère ».....	65
« Le Roy est arive en ceste ville ».....	68
« Reduits et rendus en l'obeissance du Roy ».....	69
CHAPITRE CINQUIÈME – L'« INHUMAINE » MORT DU ROI D'ANGLETERRE.....	73
CHAPITRE SIXIÈME – « L'ORAGE » DE LA FRONDE : 1649-1652.....	78
Le « perturbateur du repos publicq ».....	80
« Les generaux d'armee pour le Parlement de Paris ».....	82
La « prise des princes ».....	86
« La convention des trois estats de ceste province ».....	87
La « grande alarme » due au duc de Beaufort.....	89
CHAPITRE SEPTIÈME – LE TEMPS DE LA PAIX : 1659-1675.....	92
« La paix générale entre les couronnes de France et d'Espagne » : 7 novembre 1659.....	92

Table des matières

« Le Roy et la Reine firent leur entree : 26 aoust 1660 »	93
Le décès du « Cardinal Mazarini : Mars 1661 »	93
« La paix a esté publiée d'entre la France et l'Espagne : XV juin 1668 »	95
Les « remarques » de Charles	95
DEUXIÈME PARTIE – UNE FAMILLE MANCELLE	101
CHAPITRE PREMIER – UNE FAMILLE SOUMISE AUX PEURS DU TEMPS	103
Les méfaits des armées	103
« La rivière se déborda et creut »	113
La grande gelée et le grand hiver	119
« Le feu du ciel », « l'épouvantable gresle » et « le tourbillon de vent »	124
« Le feu parût »	129
Le « danger de famine »	136
La misère des pauvres	144
« La contagion a prins »	150
CHAPITRE DEUXIÈME – UNE FAMILLE CATHOLIQUE	154
La pratique religieuse des Bodreau	154
Le durcissement de la morale	162
Les croyances superstitieuses	165
Les installations religieuses	171
CHAPITRE TROISIÈME – UNE FAMILLE SÉDENTAIRE	183
Partir "pour aller estudier"	186
Les « voyages » de Charles	187
À la ville : de la chambre sous-louée à l'hôtel particulier	189
À la campagne	208
CHAPITRE QUATRIÈME – VIVRE AVEC LES AUTRES	224
La population de Saint-Benoît	224
Les manifestations publiques	226
La vie professionnelle	258
Les relations amicales	266
TROISIÈME PARTIE – UNE FAMILLE À TRAVERS LES ÂGES DE LA VIE	275
CHAPITRE PREMIER – IL FAUT « AVOIR LIGNÉE »	282
« Des Bodreaux qui puissent renouveler la race »	282
« J'ai tenu l'enfant »	293
La mise en nourrice : désaccord familial chez les Bodreau	305
Le rôle des grands-parents	309
« Ledit enfant est décédé »	312
CHAPITRE DEUXIÈME – L'ÉDUCATION DES ENFANTS BODREAU	321
La charge des orphelins	322
Les fils Bodreau : « étudiants au colliaige »	326
Les filles Bodreau en attente du mariage	340
CHAPITRE TROISIÈME – EN PARFAICTE UNION ET AMITIÉ CONJUGALE	347
Les mariages Bodreau : des unions bien assorties	347
La vie en « mesnaige »	367
CHAPITRE QUATRIÈME – IL FAUT « ALLER DE VIE A TRESPAS »	374
« La grande et perilleuse malladye »	374
Le testament	382
Le temps des grands chagrins	397
Les obsèques	409
La saison des morts dans la paroisse de Saint-Benoît	415
CONCLUSION	425
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	434
SOURCE PRINCIPALE : Le manuscrit des Bodreau	435

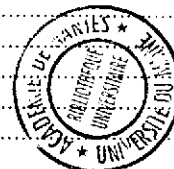


Table des matières

SOURCES.....	435
Sources archivistiques manuscrites et imprimées.....	435
Sources non archivistiques manuscrites et imprimées.....	441
Sources publiées.....	452
BIBLIOGRAPHIE.....	456
Méthodologie et réflexion sur l'histoire.....	456
Dictionnaires.....	457
Histoire générale des XVI ^e et XVII ^e siècles.....	457
Histoire démographique, sociale et économique.....	465
Les mentalités.....	473
Histoire locale.....	477
INDEX.....	486
ANNEXES.....	496
TABLE DES FIGURES.....	551
TABLE DES MATIÈRES.....	553